

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°26

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, SILVEIRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration M. BESNEHARD

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Souscription d'un emprunt à taux 0 à la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Midi-Pyrénées pour la réhabilitation complète de la résidence Loubayssens

Service : Finances

Rapporteur : M. Bernard ARTERO

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du soutien par la CARSAT Midi-Pyrénées au développement d'un cadre de vie de qualité au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées, la Commune de Cugnaux a déposé une demande d'aide financière sous forme de prêt à taux 0, remboursable en 30 ans, pour la réhabilitation complète de la résidence Loubayssens (Cf. délibération n°134 en date du 21 novembre 2019 sur une demande de prêt à taux 0 à la CARSAT pour la réhabilitation complète de la résidence Loubayssens).

Il est précisé que cette réhabilitation vise à traiter la résidence Loubayssens dans sa totalité. En effet, bien que la taille de cet établissement semble encore bien adaptée et le bien-être des résidents au cœur des préoccupations depuis ses débuts, il apparaît que les corps de bâtiments et équipements sont aujourd'hui vétustes et inadaptés pour la plupart. Ainsi, au-delà de la volonté de continuer à assurer le bien-être des résidents, l'objectif est de mettre aux normes techniques la résidence et d'anticiper les besoins et les attentes afin de satisfaire les générations futures.

Le plan de financement prévisionnel, transmis à la CARSAT en septembre 2022, était le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses par domaine	Montant en € HT	Montant en € TTC
Travaux de rénovation	4 404 854,45 €	5 285 825,34 €
Imprévus (10%)	440 485,45 €	528 582,53 €
Prestations intellectuelles et études	332 757,31 €	399 308,77 €
Divers (2 % des travaux) (investissement)	88 097,09 €	105 716,51 €
TOTAL DÉPENSES	5 266 194,29 €	6 319 433,15 €

Recettes par domaine	Montant
Prêt à taux 0 % CARSAT	1 786 552,00 €
FCTVA	1 036 639,81 €
RESSOURCES PROPRES DE LA COMMUNE	3 496 241,34 €
TOTAL RECETTES	6 319 433,15 €

En conséquence de ce qui précède, la Commission des Affaires Sanitaires et Sociales de la CARSAT a délibéré favorablement, en date du 9 décembre 2022, sur la demande de prêt à taux 0, soit une aide financière de 1 786 552 € sous la forme d'un prêt sans intérêt. Ce prêt représente 34 % du coût prévisionnel HT du projet (5 266 194 € HT).

Sur production des pièces visées à l'article 3.4 de la convention de prêt (ci-joint annexée), la CARSAT s'engage à payer :

- Un premier acompte égal à 30 % du montant de l'aide au démarrage des travaux (Dans l'hypothèse où les travaux ont commencé avant la date de signature de la convention, le bénéficiaire s'engage à en informer la Caisse et à demander le versement du 1^{er} acompte dans les 3 mois suivant la signature de la convention) ;
- 60 % de l'aide, répartis en 3 versements correspondant chacun à 20 % du montant de l'aide lorsque les travaux ont atteint ou dépassé 30 %, 50 % ou 70 % de leur réalisation ;
- Le solde du prêt à l'achèvement des travaux permettant le bon fonctionnement de l'établissement.

Il est précisé que la Commune de Cugnaux s'engage auprès de la CARSAT à rembourser le prêt sur une durée de 30 ans. Il est rappelé à ce propos que le remboursement des emprunts constitue une dépense obligatoire des collectivités territoriales.

La commune dispose, par ailleurs, de la faculté de se libérer par anticipation de tout ou partie du prêt consenti par la Caisse.

Entendu l'exposé de M. le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès de la CARSAT aux conditions énoncées ci-dessus, pour un montant de 1 786 552 €, remboursable sur une durée de 30 ans ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prêt à la construction ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en place de ce prêt sans intérêt.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke and a loop.

Albert SANCHEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°27

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, SILVEIRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Votants :

POUR :	28
CONTRE :	4 (BURTIN, BESNEHARD, DOUCHET, EL BAHLAOUI)
ABSTENTION :	0

Objet : Vote des taux de fiscalité 2023

Service : FINANCES

Rapporteur : M. Bernard ARTERO

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour rappel, la taxe d'habitation est totalement supprimée pour les résidences principales en 2023. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables.

Concernant les 20 % restants, la suppression de la taxe d'habitation s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023).

Depuis 2021, la commune reçoit de nouvelles ressources, à savoir la part sur les propriétés bâties, jusqu'alors perçue par les départements.

Ainsi un coefficient correcteur a été instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.

Conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de la loi de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale était gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'avait pas à être voté par le Conseil Municipal lors de l'exercice budgétaire précédent.

En 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit être à nouveau voté. La commune peut de nouveau faire évoluer le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Cependant, la commune doit respecter les règles de lien entre les taux. Il est proposé de maintenir le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à son niveau de 2019 (18,07%).

Pour la troisième année depuis le début du mandat, il n'y a pas d'augmentation de taux pour 2023 sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Dans un contexte de forte inflation, la municipalité a fait le choix :

- d'une part, de maintenir l'ensemble des tarifs municipaux pour 2022-2023 sans augmentation afin de préserver le pouvoir d'achat des familles cugnaises et le financement des acteurs du monde associatif et économique ;
- d'autre part, de ne pas augmenter la fiscalité.

Il est à noter que les taux d'imposition 2023 restent inchangés par rapport à 2022.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☐ VOTE les taux d'imposition pour 2023 :

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 18,07 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,37 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 135,23 %.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	22 418 876	46,37	110,55	23 966 000	11 113 034	46,37	11 113 034
Taxe foncière non bâties (TFNB)	25 514	135,23	205,13	27 600	37 323	135,23	37 323
Taxe d'habitation (TH)	617 254	18,07	56,05	661 079	119 457	18,07	119 457
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	11 269 814		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		11 269 814

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 11 269 814		

☐ Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2023,
cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			143 768	0	0	464 068	607 836

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
11 269 814		607 836		11 877 650

Le 06 AVRIL 2023

Le 15 MARS 2023

Pour la Commune,
ALBERT S. DE MAI

Pour la Préfecture,
HUGUES PERRIN
DIRECTEUR REG. DES FINANCES
PUBLIQUES

MAIRIE DE CUGNAUX
157 CUGNAUX
31100 TOULOUSE

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	9 601	a. Par le conseil municipal	13 710	b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	29 320	b. Par la loi	662 281	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	38 663	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	62 928	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	3 256	b. Par la loi (terres agricoles)	3 000	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	661 079	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,036554
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14			a. National >>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,50	123,75	13,20000	110,55	Taux maximum :	b. Communal >>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	95,55	238,88	33,75000	205,13	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,02	72,55	16,50000	56,05	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		>>>	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...						36,58	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée						>>>	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés						>>>	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°28

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Attribution des subventions aux associations (hors conventions spécifiques)

Service : Finances

Rapporteur : M. Bernard ARTERO

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 €,

Vu la délibération n° 123 du conseil municipal du 14 décembre 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2023, dont les crédits inscrits au chapitre 65, nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »,

Considérant l'examen des demandes de subventions présentées par les divers organismes, aboutissant à l'annexe ci-jointe,

Considérant que les activités concernées sont d'intérêt local,

Considérant que le montant de certaines subventions pourra être modulé en fonction des termes d'une convention ou d'une action spécifique,

La commune de Cugnaux soutient à travers des subventions le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local.

Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes de subventions en début d'exercice budgétaire.

Chaque dossier de demande a fait l'objet d'une instruction spécifique par le service concerné et l' élu délégué du secteur. Un arbitrage collégial des élus instructeurs permet de faire les propositions d'attribution listées en annexe.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE les subventions aux associations et divers organismes au titre de l'année 2023 telles que présentées dans le tableau ci-joint, dans les conditions et réserves énoncées ci-dessus ;**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2023.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

CM 05/04/2023

**LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX
ASSOCIATIONS AU TITRE DU BP 2023**

Antennes	Imputat°		2023
CLASTRANS	65738	Classes transplantées	20 000,00 €
MATBLANC	65738	COOPERATIVE maternelle C. BLANC	384,00 €
ELEMBLANC	65738	COOPERATIVE élémentaire C.BLANC	600,00 €
MATMONTEL	65738	COOPERATIVE maternelle E. MONTEL	441,60 €
ELEMMONTEL	65738	COOPERATIVE élémentaire E. MONTEL	734,40 €
ELEMHAIGNE	65738	COOPERATIVE élémentaire C.HAIGNERE	602,40 €
MATHAIGNE	65738	COOPERATIVE maternelle C. HAIGNERE	403,20 €
MATJAURES	65738	COOPERATIVE maternelle J. JAURES	381,60 €
ELEMJAURES	65738	COOPERATIVE élémentaire J. JAURES	614,40 €
MATBLUM	65738	COOPERATIVE maternelle L. BLUM	328,80 €
ELEMBLUM	65738	COOPERATIVE élémentaire L.BLUM	600,00 €
		TOTAL EDUCATION	25 090,40 €
VIEASSO	6574	ACCA	500,00 €
VIEASSO	6574	Accompagnement sans frontières	100,00 €
VIEASSO	6574	ADBEC France	500,00 €
VIEASSO	6574	Aide aux familles	1 000,00 €
VIEASSO	6574	Ass culturelle de Cugnaux	4 000,00 €
VIEASSO	6574	Ass sportive Collège Montesquieu	500,00 €
VIEASSO	6574	Ass sportive Lycée Matisse	500,00 €
VIEASSO	6574	Breizh en OC	100,00 €
VIEASSO	6574	Ca Cirkule	3 500,00 €
VIEASSO	6574	Compagnie les petits bossus	100,00 €
VIEASSO	6574	Cugnaux en transition	300,00 €
VIEASSO	6574	CSF Cugnaux fonctionnement	1 600,00 €
VIEASSO	6574	ELHEVA	5 500,00 €
VIEASSO	6574	ECOLOMOBILE	400,00 €
VIEASSO	6574	FAHAZAVANA	300,00 €
VIEASSO	6574	FCPE (Collège)	350,00 €
VIEASSO	6574	FCPE (Ecoles)	350,00 €
VIEASSO	6574	Femmes actives	500,00 €
VIEASSO	6574	Foyer socio-éducatif du Collège	300,00 €
VIEASSO	6574	Golden dance	300,00 €
VIEASSO	6574	Kioskamusik	3 000,00 €
VIEASSO	6574	L'Espoir Cugnalais	500,00 €
VIEASSO	6574	Prévention routière	350,00 €
VIEASSO	6574	ROTARY CLUB CUGNAUX (TONY QUAGLIATO)	2 500,00 €
VIEASSO	6574	Secours catholique	500,00 €
VIEASSO	6574	Souvenir français	250,00 €
VIEASSO	6574	Union nationale des combattants	550,00 €
VIEASSO	6574	SIRPEA	300,00 €
		TOTAL VIE ASSO	28 650,00 €
FINANCES	657362	CCAS	1 510 000,00
		TOTAL CCAS sous-total	1 510 000,00 €
		Total Général	1 563 740,40 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°29

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Création d'emplois permanents au sein de la Ville de Cugnaux au titre de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique (Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)

Service : Ressources Humaines

Rapporteur : M. Albert SANCHEZ

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles L. 332-14 et L. 313-1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique (ex-article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 abrogée), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée la création de postes ci-après qui s'inscrivent dans la démarche managériale d'organisation de l'ensemble des services de la commune et des besoins manifestés par les exigences de bon fonctionnement du service public.

DIRECTION PETITE ENFANCE

- Création d'un poste d'agent technique en charge du ménage et de la cuisine au sein du multi-accueil du Vivier - à temps non-complet 28/35^{ème} – Filière technique – cadre d'emploi des adjoints territoriaux, adjoint territorial, adjoint territorial principal de 2^{ème} classe, adjoint territorial principal de 1^{ère} classe.

DIRECTION EDUCATION

- Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet – cadre d'emploi des ATSEM – grade agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **APPROUVE** ces propositions.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°30

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Fixation des modalités de versement de l'indemnité complémentaire au profit des jeunes volontaires en service civique dans le cadre des accueils collectifs de mineurs – Partenariat avec le CRIJ Occitanie

Service : Ressources Humaines

Rapporteur : M. Albert SANCHEZ

Conventionnée avec le C.R.I.J. Occitanie (Centre Régional d'Information Jeunesse) qui bénéficie de l'agrément utile à l'accompagnement et à la prise en charge de volontaires en service civique, la Ville de Cugnaux est en mesure de développer des missions de service civique.

Le contrat d'engagement de chaque volontaire donne lieu à une couverture sociale prise en charge par l'État, ainsi qu'à une indemnisation partagée entre l'État et la Ville.

Les modalités d'indemnisation sont actuellement fixées par le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010. Ces dernières feront l'objet des réactualisations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation liée au dispositif des services civiques.

Il convient ici de compléter la délibération 06/2022 en date du 9 février 2022, portant recours au dispositif du service civique dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, pour préciser les modalités de versement de l'indemnité compensatrice.

Il est rappelé que la part de l'État s'élève à 489,59 euros nets par mois, quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. L'indemnité complémentaire supportée par la Ville s'élève, quant à elle, à 111,35 euros nets par mois (montant pouvant être réévalué chaque année en fonction du coût de la vie).

Il est également précisé que les jeunes volontaires en service civique ne peuvent être considérés comme faisant partie des effectifs de la Ville, de ce fait excluant une quelconque prise en charge financière par la Ville des frais de déplacements, de repas ou de tickets restaurants notamment.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de porter cette indemnité complémentaire mensuelle à 111,35 € nets (indexée par rapport à la réglementation en vigueur au jour du versement de l'indemnité) majorée pour les étudiants boursiers ou bénéficiaires du RSA portant cette indemnité à 111,45 € nets.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ☐ **FIXE à 111,35 € nets le montant forfaitaire de l'indemnité complémentaire à allouer mensuellement aux jeunes volontaires en service civique, majorée pour les étudiants boursiers ou bénéficiaires du RSA portant cette indemnité à 111,45 € nets ;**
- ☐ **AUTORISE M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement de cette indemnité complémentaire par mois en compensation de la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°31

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Prolongation de la phase expérimentale du télétravail jusqu'au 31 août 2023

Service : Ressources Humaines

Rapporteur : M. Albert SANCHEZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.430-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la délibération n°67/2022 du 21 septembre 2022 portant mise en place du télétravail à titre expérimental pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023 ;

Par la présente délibération, il est proposé de prolonger la phase expérimentale du télétravail, prévue initialement sur la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023.

Il s'agit de permettre au groupe « télétravail », qui a débuté ses travaux en février 2023, de mener à bien le travail d'élaboration de la charte télétravail qui n'est pas achevée. Ce groupe est composé de la directrice générale adjointe ressources, de la directrice des ressources humaines, d'un représentant du personnel et de quatre agents qui ont souhaité s'impliquer dans la démarche sur la base d'un appel à volontariat (un agent du CCAS et trois agents de la Ville).

Sur la base d'un bilan d'étape partagé en instance de dialogue social, une nouvelle délibération sera présentée dans l'hypothèse d'un déploiement généralisé au 1^{er} septembre 2023. Une charte du télétravail sera adoptée, issue du travail collaboratif dans le cadre du groupe de travail dédié.

Pour ce faire, il est proposé de prolonger cette phase expérimentale jusqu'au 31 août 2023 dans le respect des modalités d'exercice du télétravail prévues par la délibération n°67/2022 en date du 21 septembre 2022 portant mise en place du télétravail à titre expérimental pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE de prolonger la phase expérimentale de mise en place du télétravail jusqu'au 31 août 2023 ;**
- **DONNE mandat à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023
DELIBERATION N°32

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Recrutement d'un médecin en crèche – référent santé et accueil inclusif - vacataire pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024

Service : Ressources Humaines

Rapporteur : M. Albert SANCHEZ

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.
Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- ☐ recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- ☐ recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- ☐ rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé de recruter un vacataire pour effectuer les missions suivantes :

- ☐ développer une politique ambitieuse d'accueil et d'assistance aux familles pour les enfants de 0 à 3 ans ;
- ☐ structurer une offre de service à la petite enfance autour des trois crèches et d'un relais d'assistantes maternelles ;
- ☐ garantir le bon développement des enfants sur le plan de la santé, de l'hygiène, et de leur bien-être ;
- ☐ assurer les missions de référent santé et accueil inclusif en collaboration avec les responsables des structures.

La durée du contrat de vacation s'étend sur 11 mois, à savoir sur la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024.

Il est proposé aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 275 € pour une demi-journée avec la temporalité suivante : 4 demi-journées par mois en matinée (de 9h à 12h30) avec comme condition une vacation au moins par structure et par mois et une vacation de plus par trimestre et par structure.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 11 mois, à savoir pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024 ;**
- **FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 275 € pour une demi-journée avec la temporalité suivante : 4 demi-journées par mois en matinée (9h à 12h30) avec comme condition une vacation au moins par structure et par mois et une vacation de plus par trimestre et par structure ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;**
- **DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°33

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Recrutement de 10 vacataires pour le chantier jeunes 16-18 ans pour la période allant du 24 au 28 avril 2023

Service : Ressources Humaines

Rapporteur : M. Albert SANCHEZ

Chaque année, le service jeunesse organise un chantier jeunes 16-18 ans, au sein duquel 10 jeunes sont mobilisés pour réaliser un projet collectif pour la ville.

Cette année, l'objectif est de rénover, en partenariat avec les agents des centres sociaux, la grande salle Mosaïque dans le quartier du Vivier.

Pour cela, la Ville souhaite faire un appel à candidature auprès des jeunes cugnauxais pour recruter 10 jeunes, de 16 à 18 ans

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter 10 vacataires pour effectuer la mission de rénovation de la salle Mosaïque dans le quartier du Vivier.

La durée du contrat de vacation s'étend du 24 au 28 avril 2023.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 250 € pour les 5 jours de travail effectif, soit 30 heures réparties sur la semaine.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à recruter 10 vacataires pour la période du 24 au 28 avril 2023 ;**
- **FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 250 € pour les 5 jours de travail effectif, soit 30 heures réparties sur la semaine ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;**
- **DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Albert Sanchez", written over a horizontal line.

Albert SANCHEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°34

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, AMMAR, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BAR, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027
avec la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne

Service : Cohésion Sociale

Rapporteur : Muriel LIMONDIN

Depuis mars 2022, la Ville de Cugnaux s'est engagée dans la démarche de renouvellement de sa Convention Territoriale Globale (CTG). Après une première CTG couvrant la période 2019-2022, cette seconde CTG, soumise aujourd'hui à votre approbation, a vocation à s'étendre de 2023 à 2027.

Elle constitue un outil programmatique fort pour la commune, en venant poser un projet social global de territoire s'adressant à l'ensemble des Cugnalais (*vision stratégique*) et en définissant un plan d'actions pour la période à venir (*vision opérationnelle*).

Rappel du cadre global

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'allocations familiales pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants d'un territoire.

Pour rappel, ce cadre partenarial proposé par la Caf - par remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) - a vocation à :

- couvrir un périmètre large et multi-thématique, allant de la petite enfance à l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion, le handicap, l'animation de la vie sociale ou encore l'accès aux droits et aux services ;
- favoriser une vision décloisonnée entre politiques publiques et la mobilisation de l'ensemble des « forces vives » du territoire ;
- définir les priorités et moyens à mettre en œuvre dans un plan d'actions adapté pour les années à venir, en réponse aux besoins des habitants et aux défis du territoire.

Démarche d'élaboration

L'élaboration de la CTG s'est structurée selon trois temps forts :

- l'établissement d'un diagnostic partagé de territoire, permettant l'identification des besoins / ressources / difficultés existantes, des attentes des personnes, mais aussi des enjeux économiques, environnementaux, sociaux à l'échelon communal ;
- la définition collective d'enjeux structurants, permettant la mise en perspective de priorités et objectifs communs ;
- la co-construction d'un plan d'actions, permettant la définition d'une feuille de route partagée au sein de la commune et avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, une très large démarche partenariale a été engagée sur plus de 10 mois, marquée par :

- la mobilisation des habitants, sollicités par le biais d'un questionnaire pour faire part de leurs attentes et de leurs besoins : 496 réponses ont été obtenues ;
- des entretiens individuels ou semi-collectifs : 15 entretiens ont été menés avec des acteurs clés du territoire, afin de bien comprendre les actions mises en œuvre et les problématiques rencontrées et d'avoir une approche plus « nuancée » du territoire ;
- l'organisation de trois temps collectifs, ayant rassemblé au total près de 200 personnes, dont 120 acteurs différents.

Enjeux et contenu

La CTG 2023-2027 s'articulera autour de :

- 3 axes stratégiques :
 - ✓ Renforcer l'attractivité du territoire par le développement et la valorisation des services aux familles ;
 - ✓ Améliorer l'accès aux droits et services sur l'ensemble du territoire communal et pour tous ;
 - ✓ Déployer des politiques publiques de proximité, inclusives et partenariales.
- 13 orientations déclinées en objectifs opérationnels et traduits en 27 fiches actions.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique le plan d'actions ainsi élaboré :

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES SERVICES AUX FAMILLES
Orientation 1 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et favoriser son adaptation à l'évolution des besoins territoriaux <i>Action 1.1 : Pérenniser et adapter l'offre d'accueil afin de proposer un mode de garde à tous</i> <i>Action 1.2 : Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance – RPE</i> <i>Action 1.3 : Valoriser les métiers de la Petite Enfance</i>
Orientation 2 : Promouvoir une offre coopérative et inclusive en direction des enfants <i>Action 2.1 : Favoriser la continuité et la cohérence éducatives</i> <i>Action 2.2 : Favoriser la construction d'un parcours éducatif incluant pour tous</i>
Orientation 3 : Promouvoir l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen <i>Action 3.1 : Favoriser la mobilité et l'accès à l'autonomie des jeunes</i> <i>Action 3.2 : Encourager l'implication et l'engagement des jeunes</i>
Orientation 4 : Renforcer l'accompagnement à la parentalité <i>Action 4.1 : Mettre en place un lieu ressource parentalité et développer des actions de soutien à la parentalité à tous les âges de l'enfant</i> <i>Action 4.2 : Consolider et pérenniser le réseau parentalité</i>

AXE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET POUR TOUS

Orientation 5 : Renforcer la lutte contre le non-recours et renforcer l'accompagnement dans l'accès aux droits

Action 5.1 : Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans les démarches administratives et la lutte contre le non-recours

Action 5.2 : Faciliter l'inclusion numérique de tous

Orientation 6 : Favoriser l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales de santé

Action 6.1 : Contribuer au développement d'une offre de santé coordonnée sur le territoire

Orientation 7 : Favoriser la mobilité des habitants

Action 7.1 : Améliorer la connaissance de l'offre de services de proximité en termes de mobilité

Action 7.2 : Contribuer à la mise en place des dispositifs adaptés pour faciliter les déplacements des publics empêchés

Orientation 8 : Adapter les services aux besoins singuliers de certains publics

Action 8.1 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques publiques

Action 8.2 : Favoriser le bien vieillir et l'inclusion des aînés dans la ville par la mise en place d'un lieu ressource seniors

Orientation 9 : Améliorer l'information sur les offres de services existantes / sur les ressources locales

Action 9.1 : Poursuivre la démarche qualité pour l'accueil des publics

Action 9.2 : Développer les supports de communication dans un objectif de lisibilité des ressources locales et dans un souci d'adaptation en fonction des publics

Orientation 10 : Favoriser l'accès aux services et promouvoir le vivre ensemble

Action 10.1 : Favoriser l'accès au sport pour tous

Action 10.2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous

AXE 3 : DÉPLOYER DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROXIMITÉ, INCLUSIVES ET PARTENARIALES

Orientation 11 : Consolider les dynamiques de mise en réseau des acteurs

Action 11.1 : Structurer une veille d'observation sociale partagée à l'échelle du territoire

Action 11.2 : Favoriser le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgence et les ruptures de parcours

Action 11.3 : Permettre la structuration de réseaux interprofessionnels thématiques

Orientation 12 : Faire vivre le territoire communal à travers ses citoyens

Action 12.1 : Soutenir la vie associative et encourager le bénévolat

Action 12.2 : Encourager la participation citoyenne

Orientation 13 : Adapter l'offre de services et améliorer son identification

Action 13.1 : Assurer le déploiement du Relais Mobile

Action 13.2 : Penser le déploiement de l'offre de services dans un souci de couverture de l'ensemble du territoire communal par une stratégie d' « Aller vers »

Suivi de la démarche

La CTG 2023-2027 fera l'objet d'instances de pilotage, de coordination et de suivi dédiées, avec :

- Un comité de pilotage – instance stratégique garantissant :
 - le pilotage et l'évaluation du plan d'actions ;
 - l'analyse et arbitrage des propositions techniques ;
- Un comité technique et opérationnel – instance technique garantissant :
 - la coordination des travaux et des commissions thématiques ;
 - la cohérence et transversalité des travaux ;
 - le suivi et bilan du plan d'actions ;
 - l'analyse et arbitrage des propositions techniques ;
- trois commissions thématiques (soit une par axe stratégique de la CTG telle que présentée ci-avant) – instances partenariales garantissant :
 - la pleine mobilisation des acteurs du territoire ;
 - la mise en œuvre du plan d'actions.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 avec la Caisse d'allocations familiales ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027

Entre :

- La caisse des Allocations familiales de la Haute-Garonne représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Laurent NGUYEN et par son Directeur, Monsieur Jean-Charles PITEAU, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Cugnaux, représentée par son Maire, Monsieur Albert SANCHEZ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caf de la Haute-Garonne en date du 16 décembre 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Cugnaux en date du 5 avril 2023 figurant en annexe 7 de la présente convention.

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier:

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Haute-Garonne et la commune de Cugnaux souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).
- De permettre l'expérimentation de nouvelles actions partenariales et coconstruites.

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

L'action de la Caf de la Haute-Garonne répond aux orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018/2022 qui visent prioritairement à :

- ✓ agir pour le développement des services aux allocataires,
- ✓ garantir la qualité et l'accès aux droits.

Afin de répondre à ces deux enjeux majeurs, une offre de service est ainsi organisée sur deux grands axes, offre de service à l'utilisateur et offre de services aux partenaires.

• Le versement des prestations légales et familiales

Ces prestations correspondent à des compléments de revenus (prestations familiales, aides au logement, Prime d'activité) ou à des revenus de substitution (Rsa, allocation aux adultes handicapés).

La commune de Cugnaux compte 4238 allocataires pour 10 600 personnes couvertes soit un taux de couverture Caf de 59 %.

Le montant des prestations légales représente 23 165 184€ versés au titre de l'année 2019.

Les foyers allocataires par typologie de prestations sont répartis comme suit :

- 55,4% de prestations solidarité et précarité

- 28% de prestations familiales
- 16,6% de prestations logement

Plusieurs **lieux d'accueil** sont implantés sur l'ensemble du département permettant aux allocataires d'être accompagnés dans leurs démarches administratives sur rendez-vous quel que soit le lieu de résidence :

- 1 accueil à Toulouse-Riquet ;
- 3 accueils dans Toulouse intra-muros (Reynerie, Izards et Empalot) ;
- 4 accueils hors Toulouse (Saint-Alban, Muret, Colomiers et St-Gaudens) ;
- 1 accueil spécialisé dédié aux étudiants, le Welcome Desk à Toulouse ;
- 1 accueil adapté aux personnes sourdes ou malentendantes sur rendez-vous à l'accueil Toulouse-Riquet. Elles peuvent également contacter un conseiller de la Caf par téléphone-relais en LSF (langue des signes française) ou TTRP (transcription en temps réel de la parole) et en LPC (langue française parlée complétée).

Des **rendez-vous téléphoniques** sont également possibles en saisine directe par les allocataires via le Caf.fr ;

Plusieurs permanences administratives sont assurées par des conseillers Caf pour tout ce qui relève du suivi et du traitement des dossiers allocataires et des prestations légales (Cugnaux, Blagnac, Colomiers, La Salvétat-Saint-Gilles, Muret, Auterive).

34 points d'accès numériques au Caf.fr pour accéder au compte allocataire, modifier une situation, demander des aides en ligne en complément un partenariat engagé avec les France Services.

• **L'action sociale de la Caf**

Elle se matérialise par des aides financières individuelles à destination des familles, l'accompagnement social des familles en difficulté, le soutien aux parents et des aides collectives à destination de partenaires (communes, associations, entreprises) pour développer des équipements destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles.

L'intervention sociale spécialisée

Elle repose sur une démarche préventive qui permet d'anticiper la demande sociale et d'aller au-devant des familles. Elle s'inscrit dans la politique d'appui de la parentalité de la branche Famille. Elle se traduit par des actions de soutien ciblées en direction des familles du département ayant des enfants à charge ou à naître qui connaissent des événements familiaux susceptibles de les fragiliser (naissance, adoption, décès d'un enfant ou du conjoint, séparation, impayé de loyer).

Des **permanences sociales** sont assurées par un travailleur social territorialisé dans la commune voisine (Villeneuve-Tolosane) en accord avec la commune de Cugnaux : le mardi de 8h30 à 17h00 au CCAS de Villeneuve -Tolosane au 5, rue de l'Hôtel de ville 31270.

Les aides financières individuelles aux familles

Elles interviennent dans les domaines du soutien de la parentalité, du logement et de l'insertion sociale. Elles sont complémentaires du versement des prestations légales et des dispositifs du droit commun. Elles privilégient la démarche de projet et la participation des familles.

Dans ce cadre, la Caf de la Haute-Garonne propose différentes aides aux temps libres.
Pour les enfants et les jeunes :

- Dans le cadre de la Convention Vacances et Loisirs (CVL), 1836€ ont été versés en 2021 aux gestionnaires d'Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) extrascolaires et aux gestionnaires de séjours de vacances s'adressant aux familles de la collectivité de Cugnaux ;
- L'opération 1^{er} départ en vacances ;
- Les aides à la formation au Bafa.

Pour les familles :

- Les séjours sociaux familiaux ;

La Caf de la Haute-Garonne propose également des aides financières directes, au titre de l'accompagnement social individuel ou pour le logement et l'habitat des familles.

Des aides sont également proposées aux assistant(e)s maternel(le)s : la prime à l'installation des assistant(e)s maternel(le)s (Païam) et le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

L'action sociale collective

Les interventions de la branche Famille en action sociale collective ont pour objectif prioritaire de rendre possible la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Elles concernent :

- L'accueil du jeune enfant, à travers une offre diversifiée, collective et individuelle, équitablement répartie sur tout le territoire ;
- L'enfance et la jeunesse, afin de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des enfants et des jeunes et d'encourager la prise d'autonomie ;
- Le soutien de la parentalité, pour appuyer les parents dans leur rôle, avec l'enjeu de structurer et rendre lisible l'offre des territoires ;
- L'animation de la vie sociale, qui soutient le lien social, la participation des habitants, l'accès aux droits et aux services, avec une attention particulière pour les familles vulnérables.

Pour le financement des équipements de la ville de Cugnaux au titre de l'année 2021 versés par la Caf, le montant versé est de 2 394 738€.

Au-delà de l'accompagnement financier, la Caf accompagne les gestionnaires tout au long de leur projet :

- Accompagnement et expertise dans son élaboration ;
- Accompagnement et expertise dans la vie de la structure (soutien à la gestion globale du projet, de son activité, etc) ;
- Soutien et appui attentionnés en cas de difficultés repérées ou exprimées par le gestionnaire.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Cugnaux est l'une des 37 communes de Toulouse Métropole. Située au sud-ouest de l'agglomération toulousaine, dans sa première couronne, elle compte 20 358 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Parmi les dix premières communes de l'aire métropolitaine, Cugnaux est celle qui a connu la croissance démographique la plus rapide sur la dernière période : entre 2013 et 2019, sa population s'est accrue de 2,54% en moyenne chaque année (contre 1,2% pour Toulouse et Tournefeuille, +0,7% pour Colomiers, +1,8% pour Blagnac). Avec 1 404 habitants au km², la densité moyenne de la population cugnalaïse est plus élevée que celle du département (219 habitants par km²).

La commune accueillant de nombreux ménages avec enfants, la proportion d'habitants de moins de 15 ans est plus élevée que la moyenne départementale (20,9% contre 17%) et a augmenté entre les recensements de 2013 et de 2018 (+1,3%). Bien qu'il s'agisse d'un territoire relativement jeune, la population senior (+ de 60 ans) n'est pas négligeable et représente 21% de la population cugnalaïse. La part de la population entre 60 et 74 ans est passée de 11% en 2008 à 14,5% en 2018.

En cohérence avec la croissance démographique, le nombre de logements est en constante augmentation depuis les années 1980.

Ancienne cité pavillonnaire, Cugnaux s'est transformée avec la construction de logements collectifs, dont des logements sociaux, toutes catégories confondues. Les logements sociaux représentaient au 1^{er} janvier 2021 19,05% des résidences principales.

L'un des quartiers de la ville, celui du Vivier-Maçon, qui regroupe un peu plus d'un millier d'habitants, est classé comme prioritaire au titre de la politique de la ville.

Le programme local de l'habitat (PLH) 2014-2019 de Toulouse Métropole prévoyait la production de 6 500 logements par an, dont 160 à Cugnaux, commune considérée comme faisant partie du cœur de l'agglomération. Le nombre de logements effectivement autorisés a atteint 277 dans la commune en moyenne annuelle sur la période 2016-2021. Après une ouverture à l'urbanisation large au moins jusqu'en 2019, un infléchissement volontaire sur l'habitat a été opéré à partir de 2020.

Si l'on considère ensuite la population cugnalaïse dans ses caractéristiques socio-économiques, celle-ci se caractérise notamment par d'importantes disparités économiques : les habitants du territoire sont davantage imposés que la moyenne nationale, alors que le revenu médian de la population est nettement inférieur à l'échelle nationale. Ce paradoxe peut s'expliquer par l'arrivée de cadres plus aisés et imposables, qui côtoient une population à tendance ouvrière plus nombreuse et avec des revenus faibles.

Dans ce contexte, la commune de Cugnaux propose un ensemble de services de proximité, parmi lesquels :

- Les services administratifs ;
- Les structures d'accueil petite enfance : 3 crèches multi-accueil collectif municipales, auxquelles viennent s'ajouter 2 crèches indépendantes, 3 micro-crèches privées, 4 MAM sans oublier les assistantes maternelles et le Relais Petite Enfance ;
- Les structures enfance et jeunesse : 5 groupes scolaires regroupant 1 850 élèves environ, 6 centres d'accueil municipaux – 4 ALAE et 2 ALSH, 1 collège, 1 lycée, un service jeunesse et un espace jeune « Boît'J » ;
- Les structures d'animation de la vie sociale : deux centres sociaux municipaux (dont 1 situé dans le QPV du Vivier-Maçon), une Maison de la solidarité, un Relais solidaire (regroupant notamment un ensemble d'acteurs associatifs) ;
- Un Relais Entreprises emplois ;
- Les structures seniors : un service animation Seniors, un service d'aide et d'accompagnement à domicile, une résidence autonomie.

Par ailleurs, la commune compte de nombreux équipements sportifs de qualité – dont un certain nombre sont regroupés au sein d'une Plaine des Sports.

Cugnaux est un territoire dynamique d'associations : le territoire compte plus de 125 associations, principalement dans la culture, le social et humanitaire ainsi que le sport.

Après une réorganisation engagée fin 2020, l'administration communale se structure autour de 3 pôles (Pôle Services à la population, Pôle Cadre de vie et Pôle services ressources).

Le Pôle Services à la population rassemble l'ensemble des directions porteuses de l'offre de services à destination des Cugnalais : Direction de la Petite Enfance, Direction de l'Education-Jeunesse, Direction de la Cohésion Sociale et des Solidarités, Direction des Affaires Culturelles, Direction des Sports, de la Vie associative et citoyenne. Cette configuration de travail s'inscrit dans une volonté affirmée de garantir le décloisonnement des périmètres considérés et de promouvoir une approche transversale et globale entre l'ensemble des politiques publiques à destination de la population.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Le diagnostic partagé a permis de dégager différents axes et orientations stratégiques :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire par le développement et la valorisation des services aux familles, aux enfants, aux jeunes et aux parents :

- Maintenir et développer l'offre d'accueil du jeune enfant et favoriser son adaptation à l'évolution des besoins territoriaux
- Maintenir et développer une offre coopérative et inclusive en direction des familles
- Promouvoir l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
- Renforcer l'accompagnement à la parentalité

Axe 2 : Améliorer l'accès aux droits et services sur l'ensemble du territoire communal et pour tous :

- Renforcer la lutte contre le non-recours et renforcer l'accompagnement dans l'accès aux droits
- Favoriser l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales de santé
- Faciliter la mobilité des habitants

- Adapter les services aux besoins singuliers de certains publics
- Améliorer l'information sur les offres de services existantes / sur les ressources locales
- Favoriser l'accès aux services et promouvoir le vivre ensemble

Axe 3 : Déployer des politiques publiques de proximité, inclusives et partenariales :

- Consolider les dynamiques de mise en réseau des acteurs
- Faire vivre le territoire communal à travers ses citoyens
- Adapter l'offre de services et son identification

Les annexes 2, 2bis et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Haute-Garonne et la commune de Cugnaux s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services, aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les modalités de gouvernance suivantes :

- **Un comité de pilotage : instance de pilotage stratégique**

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Ce comité est composé de représentants de la commune de Cugnaux et de la Caf. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la commune et la Caf.

▪ **Un comité technique et opérationnel : instance technique**

Ce comité est composé du chargé de coopération CTG, des coordinateurs thématiques et du conseiller technique territorial de la Caf.

Cette instance :

- Assure la coordination des travaux et des commissions thématiques ;
- Est garante de la cohérence et de la transversalité des travaux ;
- Assure le suivi et le bilan du plan d'actions ;
- A la charge de la préparation des comités de pilotage.

▪ **Trois commissions thématiques : instances de mise en œuvre et de suivi**

Ces trois commissions thématiques correspondent à chacun des trois axes stratégiques identifiés.

Elles sont composées de représentants de la commune et de la Caf. Ces instances :

- Formulent des propositions à l'attention du comité de pilotage ;
- Accompagnent la mise en œuvre des décisions ;
- Présentent annuellement au comité de pilotage le bilan du plan d'actions de l'axe thématique considérée.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

La signature de la présente convention engage les parties sur le respect de la convention de cession de données en annexe 7.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2027.

La démarche de renouvellement de la Ctg devra être conduite en année N, c'est-à-dire la dernière la dernière année de la convention ; en cas de renouvellement sur une année d'élections municipales, il sera possible d'en reporter le démarrage en début d'année N+1. Le financement des bonus territoires pourra éventuellement être maintenu durant 1 an après la dernière année de la CTG après accord des 2 parties et signature d'un avenant.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Cugnaux, Le.....2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte **XX** pages paraphées par les parties et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf de la Haute-Garonne		La commune de Cugnaux
Le Président Laurent NGUYEN	Le Directeur Jean-Charles PITEAU	Le Maire Albert- SANCHEZ

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

A intégrer

**ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus
par la collectivité locale inscrits ou non dans le Cej au
31/12/2021**

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DU GESTIONNAIRE
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT		
Multi accueil	MA de l'Agora - 9 av Georges Pompidou 31270 Cugnaux	Mairie de Cugnaux 5, place de l'église 31270 CUGNAUX
Multi accueil	MA Rachety – 51, av Plaisance 31270 Cugnaux	
Multi accueil	MA du Vivier – 12, place du Vivier 31270 Cugnaux	
Crèche	Lous Pit's Choux Nés – 41 bis, Rue du stade 31270 Cugnaux	Association Lous Pit's Choux nés - 41, bis rue du Stade 31270 CUGNAUX
Crèche	Valentins Valentines – 299 ch de Tucau 31270 Cugnaux	Valentins – Valentines 299, chemin de Tucaux 31270 CUGNAUX
MAM	Les Mini Collos - 3, impasse des Violettes 31270 Cugnaux	MAM « Les Mini Collos » 3, impasse des Violettes 31270 CUGNAUX
RELAIS PETITE ENFANCE		
Relai petite enfance	RPE 51, av de Plaisance 31270 Cugnaux	Mairie de Cugnaux 5, place de l'église 31270 CUGNAUX
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT		
Néant		
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT		
ALSH Périscolaire Enfance (3-11 ans)	ALAE Jean Jaurès Impasse des écoles 31270 Cugnaux	Mairie de Cugnaux Hôtel de ville 5 place de l'église 31270 CUGNAUX
ALSH Périscolaire Enfance (3-11 ans)	ALAE Léon Blum Rue Vincent Auriol 31270 Cugnaux	
ALSH Périscolaire Enfance (3-11 ans)	ALAE Eugène Montel Square St Exupéry 31270 Cugnaux	
ALSH Périscolaire Enfance (3-11 ans)	ALAE Christian Blanc 12 rue Suzanne Lacore 31270 Cugnaux	
ALSH Périscolaire Enfance (3-11 ans)	ALAE Claudie Haigneré 20 rue des Troubadours 31270 Cugnaux	
ALSH Périscolaire mercredi Enfance (3-11 ans)	Accueil de loisirs Rachety 51 avenue de Plaisance 31270 Cugnaux	

ALSH Périscolaire Mercredi Enfance (3-11 ans)	Accueil de loisirs Haigneré 20 rue des Troubadours 31270 Cugnaux	Mairie de Cugnaux Hôtel de ville 5 place de l'église 31270 CUGNAUX
ALSH Extrascolaire Enfance (3-11 ans)	Accueil de loisirs Rachety 51 avenue de Plaisance 31270 Cugnaux	
ALSH Extrascolaire Enfance (3-11 ans)	Accueil de loisirs Haigneré 20 rue des Troubadours 31270 Cugnaux	
ALSH Périscolaire Mercredi Jeunesse (11-18 ans)	Boît'J Parc du Manoir 31270 CUGNAUX	
ALSH Extrascolaire Samedi Jeunesse (11-18 ans)		
ALSH Extrascolaire Vacances Jeunesse (11-18 ans)		
Accueil de jeunes Vacances Jeunesse (14-18 ans)		

CENTRE SOCIAUX		
Centre social	Espace Arc en Ciel 1, rue Vincent Auriol 31270 Cugnaux	CCAS 8, rue du Pré Vicinal 31270 CUGNAUX
Centre social	Espace Mosaïque Place de la Libération 31270 Cugnaux	
LUDOTHEQUE		
Ludothèque	Espace Mosaïque Place de la Libération 31270 Cugnaux	CCAS 8, rue du Pré Vicinal 31270 CUGNAUX
PARENTALITE		
CLAS	Espace Mosaïque Place de la Libération 31270 Cugnaux	CCAS 8, rue du Pré Vicinal 31270 CUGNAUX

ANNEXE 2 BIS – Répartition des financements CAF par nature de financement pour les équipements implantés sur la collectivité

		Financements Réels 2021
Prestation de Service Unique	EAJE	1 159 185€
Prestation de Service Ordinaire	RPE	29 509€
	ALSH Extrascolaire	53 150€
	ALSH Périscolaire	250 713€
	ALSH ados	9217€
	Centres Sociaux	186 142€
	CLAS	18 430€
Contrat Enfance Jeunesse	Volet Accueil Petite Enfance	493 621€
	Volet Accueil Enfance	63 104€
	Volet Pilotage	60 672€
Aides exceptionnelles Covid 19 – Crèche Lous Pit's choux nés		7973€
Aides exceptionnelles Covid 19 – MA Agora		17 523€
Aides exceptionnelles Covid 19 – MA Rachety		13 554€
Aides exceptionnelles Covid 19 – MA Valentin Valentine		11 169€
Aides exceptionnelles Covid 19 – MA du Vivier		20 776€
Total		2 394 738 €

A intégrer

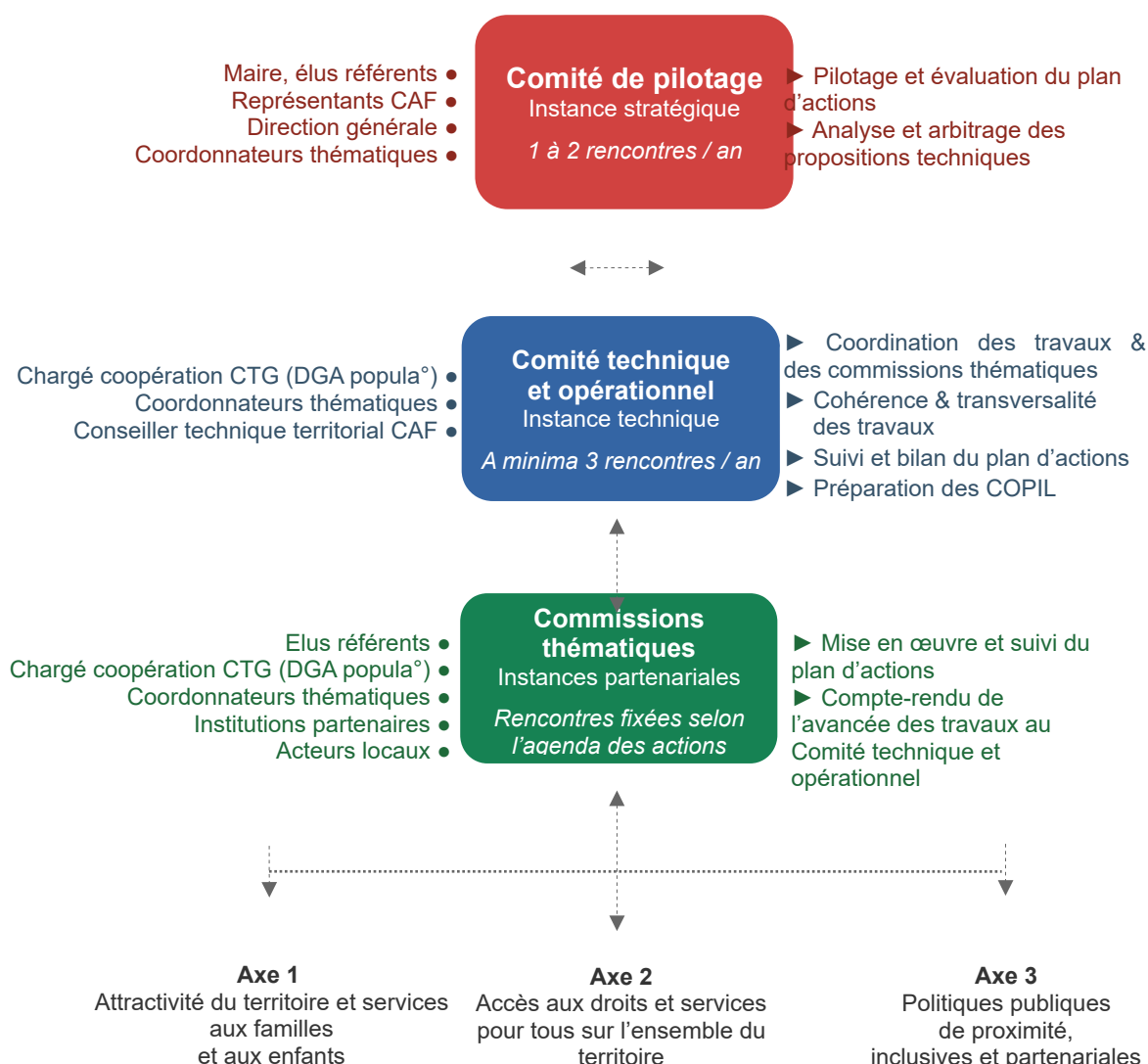
ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La mise en œuvre de la Ctg s'établit sur la base d'une gouvernance structurée autour d'instances de pilotage, de coordination et de suivi du plan d'actions.

La commune a souhaité établir une gouvernance qui garantisse l'implication de l'ensemble des acteurs parties prenantes du projet social global de territoire.

L'organisation des instances favorisera la mise en cohérence et le décloisonnement des actions et des dispositifs à l'œuvre sur le territoire et notamment le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les Contrats de projet (centres sociaux), le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC), la Politique de la Ville, le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Enfin, le schéma de gouvernance proposé favorisera la conduite d'une évaluation itérative, en continue du plan d'actions de la CTG.



Chaque commission thématique fait l'objet d'un pilotage technique confié – selon leur périmètre d'intervention – aux Directions de Pôle de la commune. L'identification des orientations et des actions dont elles auront la charge respecte le tableau suivant :

Axe 1	Orientations	Pilotage
Renforcer l'attractivité du territoire par le développement et valorisation des services aux familles	Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et favoriser son adaptation à l'évolution des besoins territoriaux Promouvoir une offre coopérative et inclusive en direction des familles Promouvoir l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen Renforcer l'accompagnement à la parentalité	► Coordonnateur thématique Petite enfance ► Coordonnateur thématique Enfance Jeunesse
Axe 2	Orientations	Pilotage
Améliorer l'accès aux droits et services sur l'ensemble du territoire communal et pour tous	Renforcer la lutte contre le non-recours et l'accompagnement dans l'accès aux droits Favoriser l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales de santé Faciliter la mobilité des habitants Adapter les services aux besoins singuliers de certains publics Améliorer l'information sur les offres de services existantes / ressources locales Favoriser l'accès aux services et promouvoir le vivre ensemble	► Coordonnateur thématique Cohésion sociale
Axe 3	Orientations	Pilotage
Développer des politiques publiques de proximité, inclusives et partenariales	Consolider les dynamiques de mise en réseau des acteurs Faire vivre le territoire communal à travers ses citoyens Adapter l'offre de services et améliorer son identification	► Chargé de coopération CTG

Le chargé de coopération Ctg veille à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du schéma de développement Ctg. Il assure un conseil auprès des élus (Comité de pilotage) et anime le Comité technique et opérationnel. Par son action de mise en réseau, il participe à la mobilisation des partenaires stratégiques et développe la transversalité entre les différentes instances de gouvernance, ainsi qu'entre les services de la commune et les acteurs extérieurs. Il veille également à garantir la participation des publics. Pour cela, il pourra notamment s'appuyer sur les différentes instances participatives mises en œuvre sur le territoire : Conseil démocratique de Cugnax (CDC), Conseil citoyen, CMJ, etc.

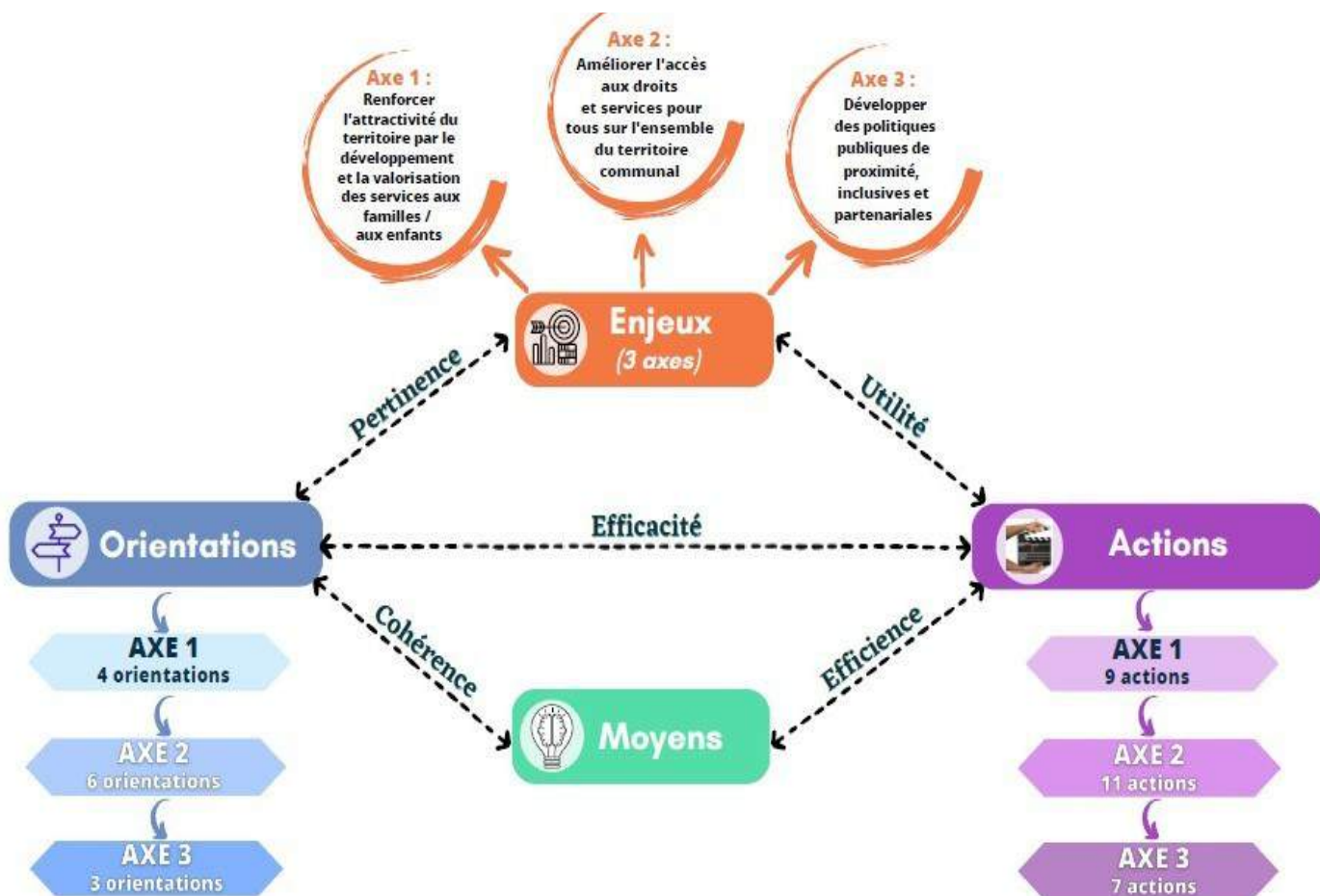
ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation de la CTG s'effectuera de manière continue sur la période 2023-2027, dans une approche participative associant l'ensemble des acteurs dans le cadre des instances de gouvernance.

Elle visera à :

- Mesurer la cohérence, la pertinence et l'efficacité des politiques publiques mises en place et les effets produits ;
- Apprécier la performance des moyens mis en œuvre par la collectivité et de l'articulation avec ceux des autres acteurs intervenant sur le territoire.

La démarche s'inscrit dans un souci d'amélioration continue des actions, de clarification et de valorisation auprès des partenaires et des habitants.



Cette démarche s'appuiera tout d'abord sur le suivi du plan d'actions. Chaque fiche action prévoit le suivi d'indicateurs d'activité, dans une approche quantitative (nombre de bénéficiaires, de participants...) mais également d'indicateurs de résultats permettant de mesurer les actions selon une approche qualitative (questionnaires de satisfaction auprès des publics visés par les actions et auprès des partenaires mobilisés).

Code couleur à indiquer pour chaque action :

■ Réalisé
■ En cours de réalisation
■ Non réalisé

EVALUATION DES ACTIONS MISES EN PLACE
DANS LE CADRE DE LA C.T.G.

Fiches actions inscrites à la CTG		2023	2024	2025	2026	2027	Indicateurs	Résultats (Descriptif de l'avancement)	Perspectives (poursuite, arrêt, pérennisation)	Impact (changements observés)
AXE 1	ORIENTATION 1 : Maintenir et développer l'offre d'accueil du jeune enfant / Favoriser son adaptation à l'évolution des besoins territoriaux									
	00.1.1 Pérenniser et adapter l'offre d'accueil afin de proposer un mode de garde à tous									
	00.1.2 Renforcer le rôle du RPE									
	00.1.3 Valoriser les professions de la petite enfance									
	ORIENTATION 2 : Maintenir une offre coopérative et inclusive en direction des enfants									
	00.2.1 Favoriser la continuité et la cohérence éducatives									
	00.2.2 Favoriser la construction d'un parcours d'accompagnement éducatif incluant pour tous									
	ORIENTATION 3 : Promouvoir l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen									
	00.3.1 Favoriser la mobilité et l'accès à l'autonomie des jeunes									
	00.3.3 Encourager l'implication et l'engagement des jeunes									
	ORIENTATION 4 : Renforcer l'accompagnement à la parentalité									
	00.4.1 Mettre en place un lieu ressource parentalité et des actions de soutien à la parentalité à tous les âges de l'enfant									
	00.4.2 Consolider et pérenniser le réseau parentalité									

Chaque année, un état d'avancement des actions sera effectué dans le cadre des instances de pilotage, à travers un outil de type « revue de plan d'actions ».

Au-delà du suivi de la réalisation du plan d'actions, l'évaluation visera à mesurer l'impact global de la Ctg et de s'assurer qu'elle permet :

- D'adapter les interventions de la collectivité et de la Caf (prise en compte des besoins prioritaires et des besoins spécifiques) ;
- De réduire les écarts entre l'offre existante et le besoin ;
- D'opérer les choix stratégiques sur le territoire ;
- De rationaliser les organisations et les fonctionnements ;
- De travailler en transversalité, de mobiliser et d'impliquer les acteurs ;
- De renforcer la complémentarité entre les acteurs ;
- D'améliorer la cohérence et la lisibilité des actions sur le territoire.

EVALUATION DE LA DEMARCHE MISE EN PLACE
DANS LE CADRE DE LA C.T.G.

AXES TRANSVERSAUX	RESULTATS	PERSPECTIVES	IMPACT SUR LE TERRITOIRE
La réponse aux enjeux, aux besoins repérés : ► Suivi observation sociale ► Faits marquants (ouverture, fermeture de places...			
Les partenariats et la transversalité interne et externe : ► Implication et mobilisation des acteurs / partenaires dans la démarche ► Evolution de la coopération entre la CAF et le territoire			
Efficiences des moyens mobilisés dans la démarche : ► Gouvernance : pilotage et fonctionnement des instances ► Coordination de la démarche (chargé des coopérations CTG et coordinations de proximité			
Cohérence et lisibilité des actions : ► Plan de communication			

ANNEXE 6 – Décision du Conseil d'administration de la Caf de la Haute-Garonne en date du XXX

ANNEXE 7 - Décision du conseil municipal de la commune de Cugnaux en date du 05/04/2023

ANNEXE 8 – Convention de cession de données

A intégrer – SI CONVENTION SIGNEE SINON NE PAS INTEGRER



MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) VILLE DE CUGNAUX

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – PHASE 1



1. Contexte de l'étude

2. Diagnostic sociodémographique

- A. La population
- B. La vie économique et l'emploi
- C. L'environnement social et structures familiales

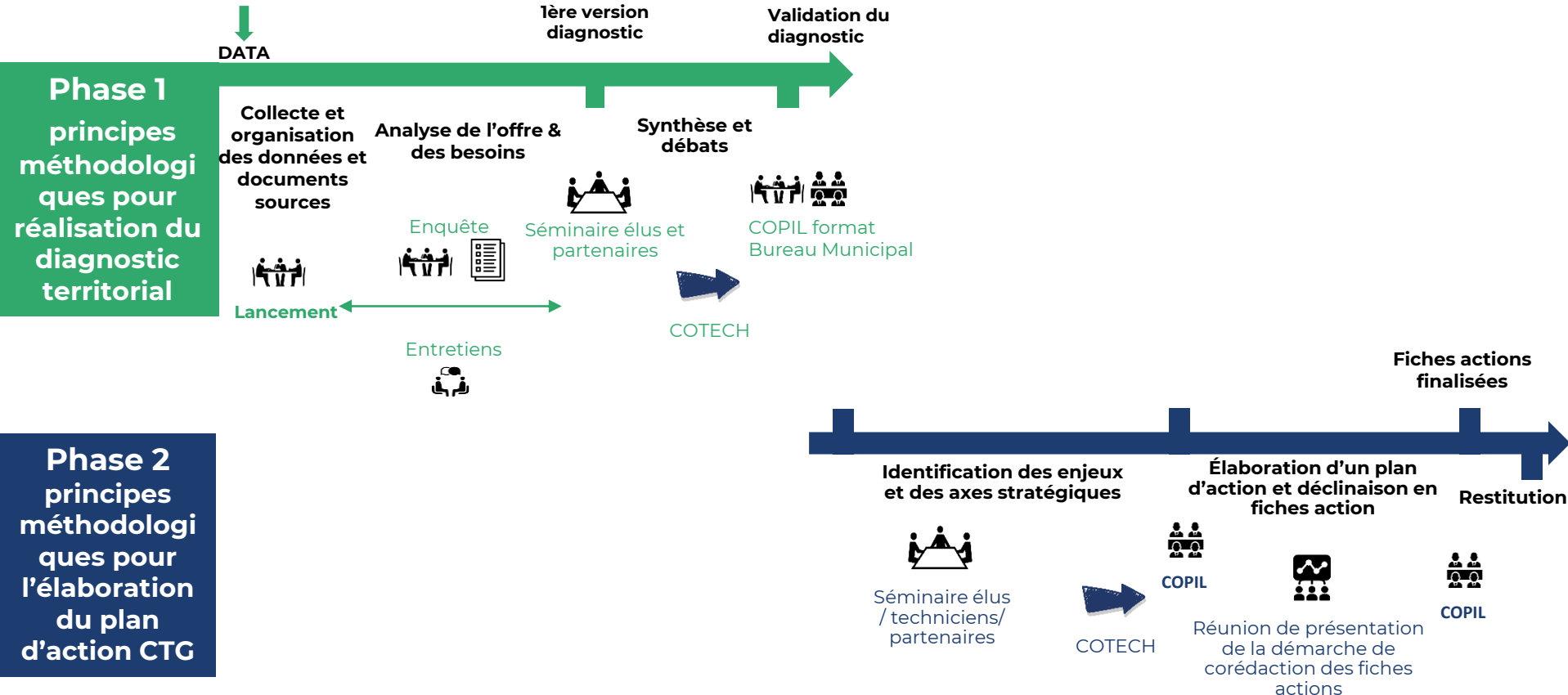
3. Diagnostic multithématiques, analyse de l'offre existante et des besoins

- A. Petite enfance
- B. Enfance
- C. Jeunesse
- D. Parentalité
- E. Cadre de vie et vie locale
- F. Accès aux droits et aux soins

4. Synthèse et enjeux du territoire

- A. Synthèse générale
- B. Rappel des enjeux de la signature de la CTG
- C. Les grands enjeux issus du diagnostic

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
------	-------	-----	------	---------	------	-----------	---------	----------





1. Contexte de l'étude

2. Diagnostic sociodémographique

- A. La population
- B. La vie économique et l'emploi
- C. L'environnement social et structures familiales

3. Diagnostic multithématiques, analyse de l'offre existante et des besoins

- A. Petite enfance
- B. Enfance
- C. Jeunesse
- D. Parentalité
- E. Cadre de vie et vie locale
- F. Accès aux droits et aux soins

4. Synthèse et enjeux du territoire

- A. Synthèse générale
- B. Rappel des enjeux de la signature de la CTG
- C. Les grands enjeux issus du diagnostic



THEME A. LA POPULATION

- Un démographie communale dynamique
- Une démographie portée par le solde migratoire
- Un taux de natalité supérieur à la moyenne nationale, des naissances en hausse
- Une population jeune en comparaison avec Toulouse Métropole
- Une population retraitée en augmentation
- Une forte augmentation des séniors vivant seuls sur la commune
- Une dynamique démographique à mettre en perspective de l'évolution du nombre de logements sur le territoire

Diagnostic sociodémographique

LA POPULATION DE CUGNAUX

Un démographie communale dynamique

Une population qui a presque doublé en 30 ans, et dont la dynamique de croissance démographique se poursuit. Cette croissance est l'une des plus marquées sur Toulouse Métropole.



18 267 habitants en 2018, contre 16 638 habitants en 2013 (INSEE)

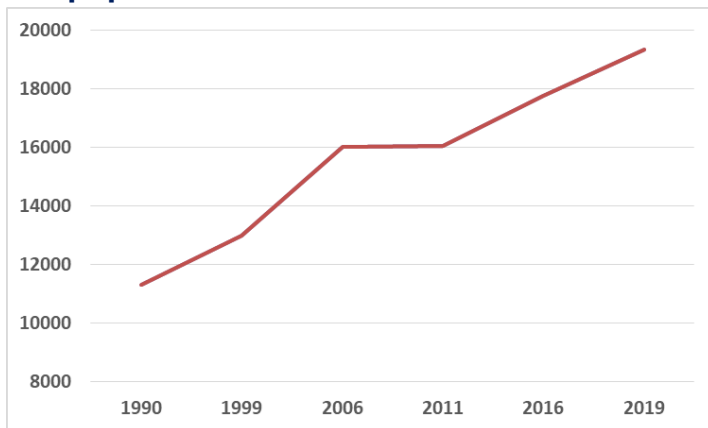


+1,9% par an en moyenne, entre 2013 et 2018 (soit +316 habitants supplémentaire en moyenne par an)

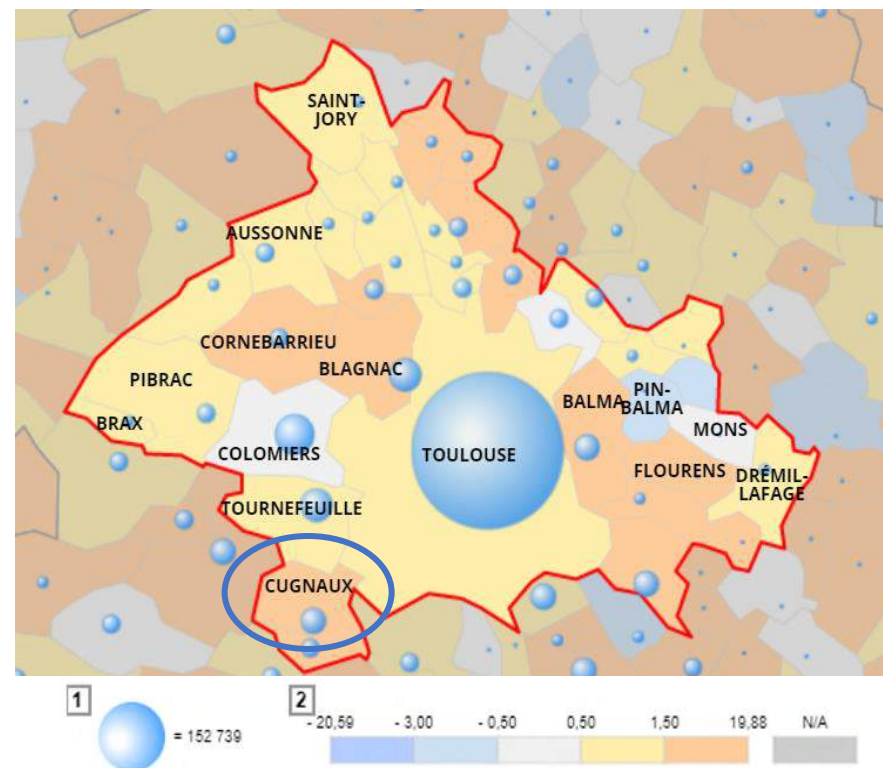


Un dynamique démographique supérieure à celle de Toulouse Métropole (+1,3%), notamment grâce à un solde entrée-sortie positif (**+1%** vs 0,55%) plus important.

Évolution de la population entre 1990 et 2019 - Source Insee 2022



Évolution annuelle moyenne de la population 2013-2018 en % - Source Insee 2022



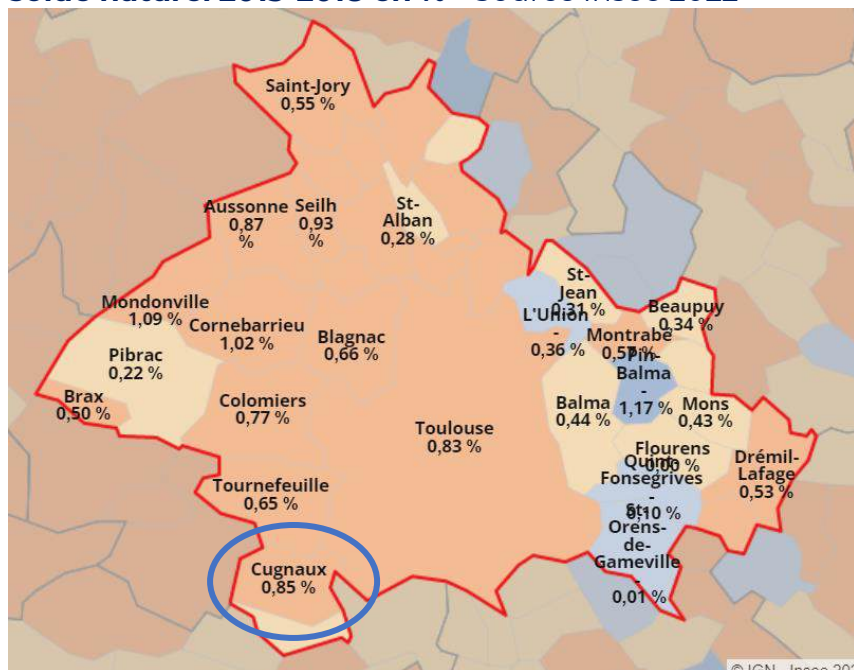
Diagnostic sociodémographique

LA POPULATION DE CUGNAUX

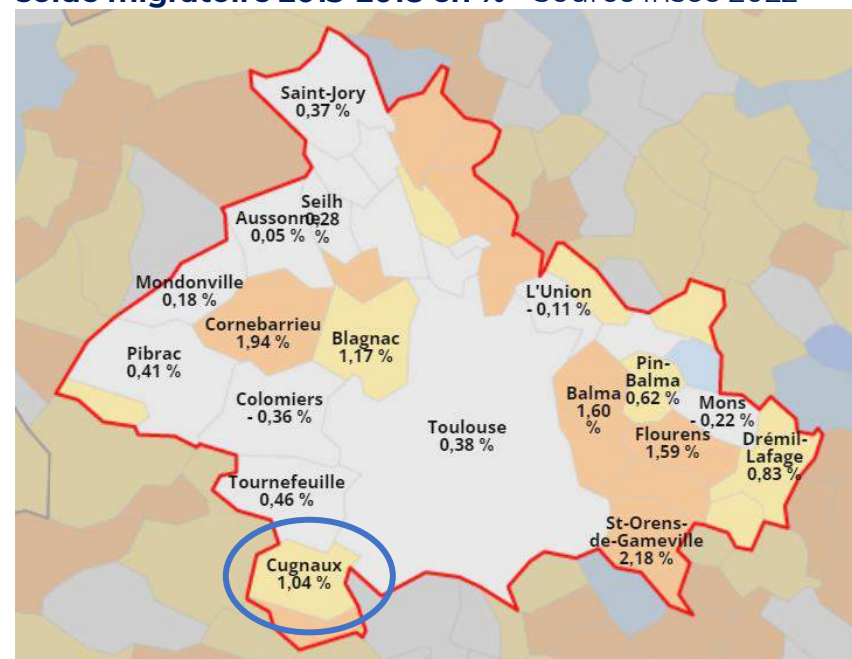
Un dynamique démographique portée par le solde migratoire

La commune fait partie de la banlieue attractive de Toulouse : sa croissance démographique est fortement portée par l'arrivée de nouveaux habitants, notamment de Toulouse (479 habitants en 2016). Ajoutons à cela un solde naturel supérieur à la moyenne métropolitaine, pouvant traduire une installation durable de familles sur le territoire.

Évolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel 2013-2018 en % - Source Insee 2022



Évolution annuelle moyenne de la population due au solde migratoire 2013-2018 en % - Source Insee 2022



- 12,08 - 1,70 - 0,50 0,00 0,50 5,26 N/A

- 19,01 - 2,04 - 0,50 0,50 1,50 22,30 N/A

Sur la commune de Cugnaux : le solde migratoire de 1,04% et le solde naturel de 0,85%. Sur le territoire de Toulouse métropole : le solde migratoire est de 0,55% le solde naturel est de 0,74%,

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE VILLE DE CUGNAUX

Diagnostic sociodémographique

LA POPULATION DE CUGNAUX

Un taux de natalité supérieur à la moyenne nationale, des naissances en hausse

Cugnaux est un territoire où les familles s'ancrent : le taux de natalité est supérieur à la moyenne nationale, et le nombre de naissance est à la hausse depuis 2018.



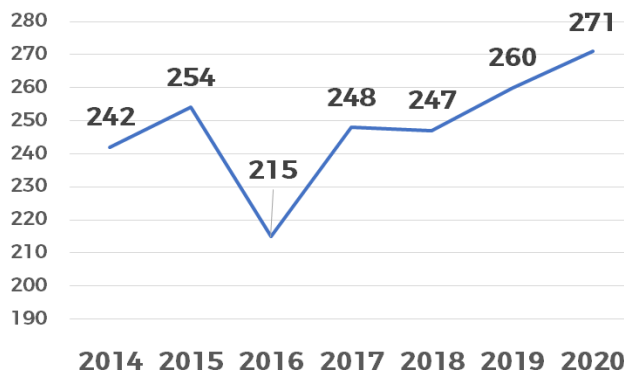
Un taux de natalité de 13,7 pour 1000 habitants, supérieur à la moyenne nationale (11,9)



Une moyenne de 248 naissances entre 2014 et 2020.
Un nombre de naissances en hausse depuis 2018

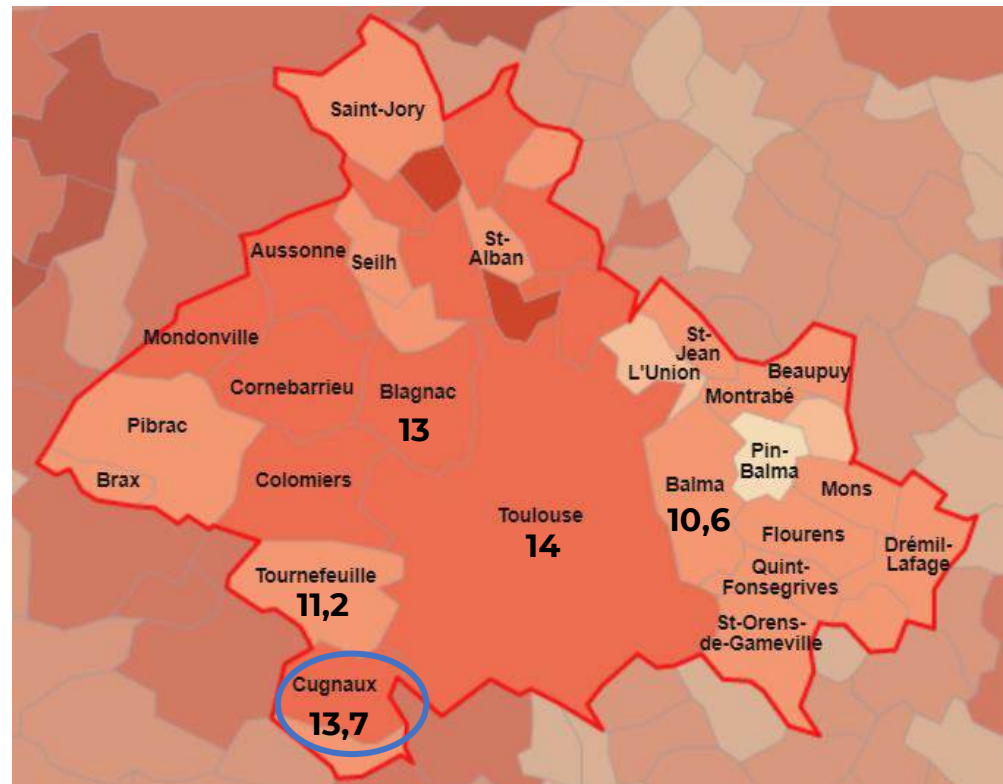
Evolution du nombre de naissances 2014-2020

Source : INSEE



Taux de natalité 2013-2018 (%)

Source : INSEE 2018



Diagnostic sociodémographique

LA POPULATION DE CUGNAUX

Une population jeune en comparaison avec Toulouse Métropole

La population de Cugnaux a un profil familial, avec une forte part d'enfants et de jeunes (0-14ans) et de parents (30-59 ans). Comparativement, Toulouse a davantage un profil étudiant, avec une forte proportion des 15-29 ans. Néanmoins, la part de sénior sur Cugnaux n'est pas négligeable : 21% de la population a plus de 60 ans.



Une part élevée des 0-14 ans et des 30-44 ans. parmi la population, par rapport aux territoires de comparaison

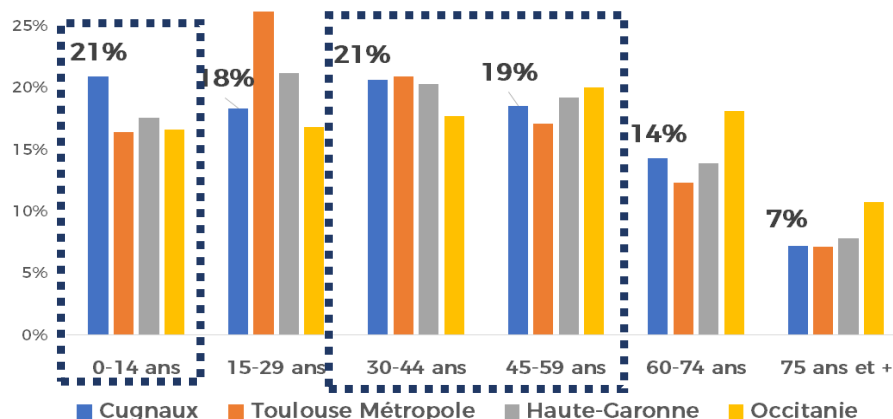


Un indice de jeunesse élevé : 127 jeunes pour 100 habitants de + 60 ans.

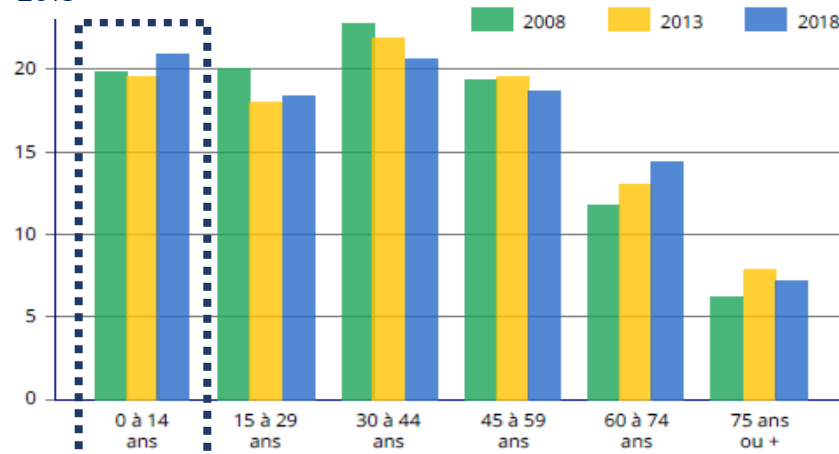


Une augmentation de la population des 0 à 14 ans depuis 2008

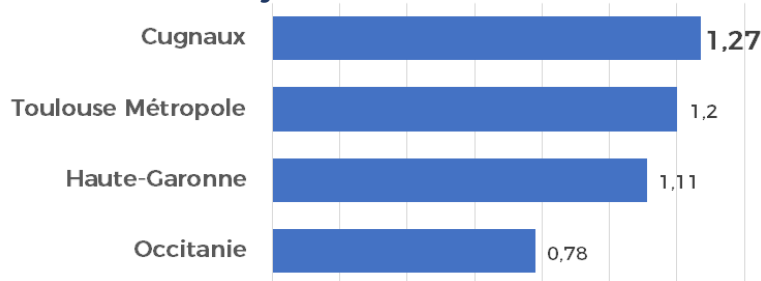
Détail de la population par classes d'âge Source Insee RP2018



Population par grandes tranches d'âges Source : INSEE 2018



Indice de jeunesse Source Insee RP2018



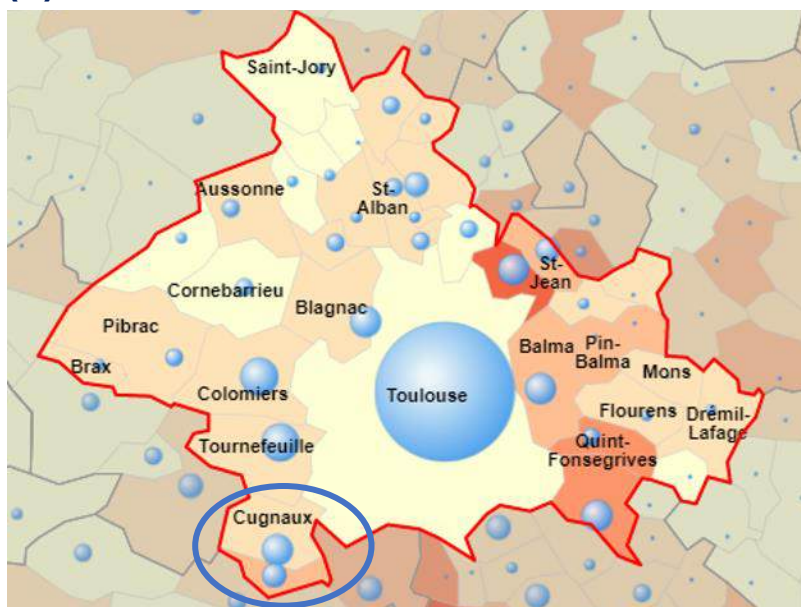
Diagnostic sociodémographique

LA POPULATION DE CUGNAUX

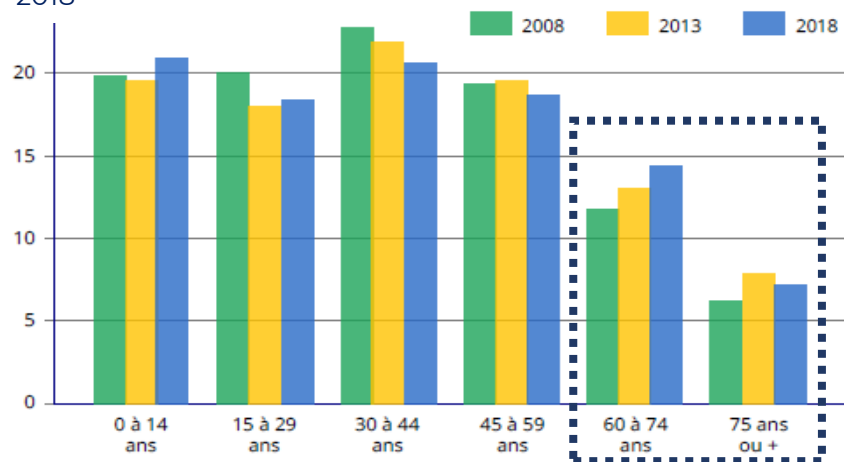
Une population retraitée en augmentation

Bien qu'il s'agisse d'un territoire relativement jeune, la population sénior (+60 ans) de Cugnaux n'est pas négligeable : 21% des habitants de la commune. Cette part de la population est importante sur la commune, et en augmentation constante depuis 2008.

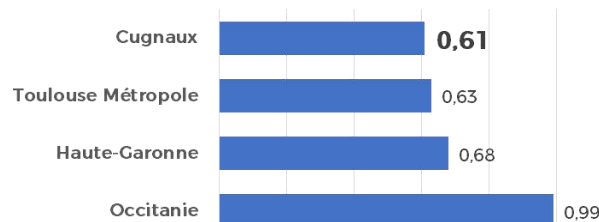
Nombre et part de personnes âgées de 65 ans ou plus (%) en 2018 Source Insee RP2018



Population par grandes tranches d'âges Source : INSEE 2018



Indice de vieillissement Source Insee RP2018



1 hébergement pour personnes âgées

A l'échelle communale, **les séniors représentent :**

- **3 049 habitants en 2018** (contre 2 621 en 2013), donc **21% de la population a + de 60 ans**
- A l'échelle communale, **la part de la population entre 60 et 74 ans est passée de 11 % en 2008 à 14,5% en 2018**
- **61 personnes de +65 ans pour 100 jeunes de -20ans**



Diagnostic sociodémographique

LA POPULATION DE CUGNAUX

Une forte augmentation des séniors vivant seuls sur la commune

L'augmentation de la population des séniors est un enjeu pour le territoire. En effet, cette évolution s'accompagne d'une augmentation importante du nombre de séniors isolés, vivant seuls sur la commune. Ce phénomène est particulièrement marquant dans la population avec l'âge le plus avancé (80 ans et +).

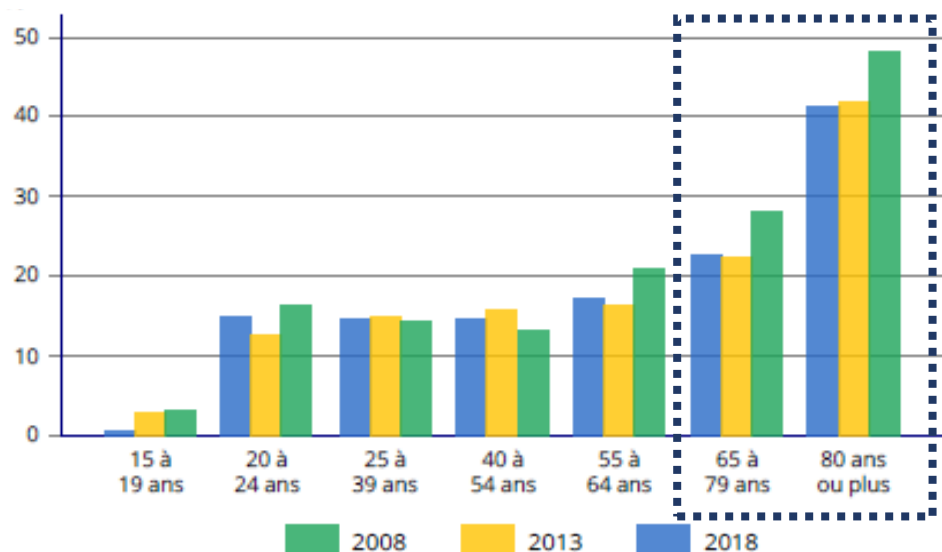


A l'échelle communale, **la part de la population entre 60 et 74 ans est passée de 11 % en 2008 à 14,5% en 2018**



La part des personnes vivant seules entre 65 et plus a augmenté entre 2008 et 2018 (+ 6% pour les personnes entre 65 et 79 ans, et +7% pour les personnes de plus de 80 ans

Personnes de 15 ans et + vivant seules selon l'âge Source : INSEE 2018





Diagnostic sociodémographique

LA POPULATION DE CUGNAUX

Une dynamique démographique à mettre en perspective de l'évolution du nombre de logements sur le territoire

En cohérence avec la croissance démographique, le nombre de logements est en constante augmentation depuis les années 1980. Ces logements sont des résidences principales, à la fois grands (4 pièces et +, 73m² en moy.) et occupés (taux de vacances faible). Cette typologie concorde avec le profil « famille » de la commune.



8 449 logements sur le territoire dont 7 887 résidences principales (dont 1 463 logements sociaux) en 2018



217 constructions neuves (logements commencés) chaque année en moyenne, entre 2015 et 2019, avec une surface moyenne de 73 m²



En 2018, 17% des résidences principales sont construites entre 2006 et 2015

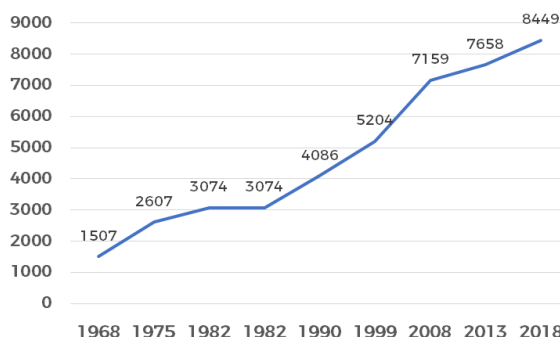


Une proportion élevée de logement de 4 pièces et plus, en 2018

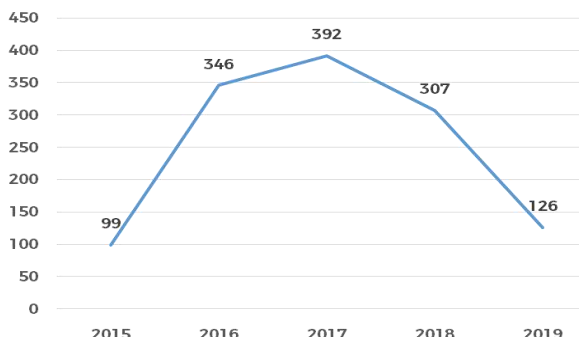


Un taux de vacance (> 1 an) de 5,2 % en 2018, stable depuis en 10 ans et plus faible que la moyenne régionale

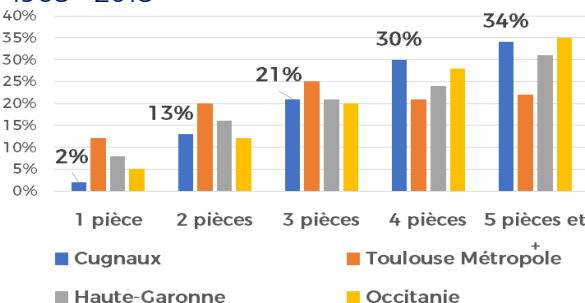
Evolution du nombre de logements de 1968 à 2018 Source : INSEE 2018



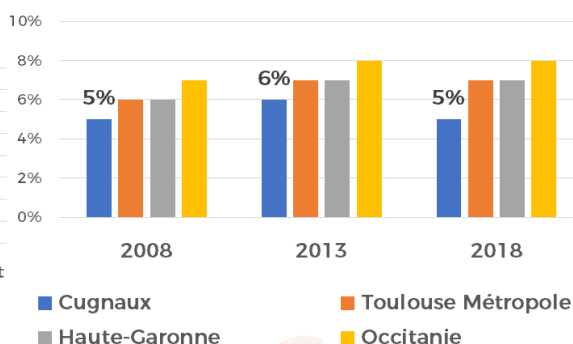
Nombre de logements commencés par année Source : Sit@del2, 2015-2019



Evolution de la taille des logements de 1968 à 2018 (%) Source : INSEE RGP 1968 - 2018



Taux de vacance Source : INSEE 2018





THEME B. LA VIE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

- Des entreprises principalement dans la sphère productive
- Une dynamique de création d'entreprises depuis 2015
- Des emplois salariés dans le « commerce, transports et services » et « l'administration publique, enseignement, santé et action sociale »
- 80% des habitants actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire
- Une présence d'une population ouvrière relativement importante
- Un taux de chômage qui s'accroît

Diagnostic sociodémographique

LA VIE ECONOMIE ET L'EMPLOI

Des entreprises principalement dans la sphère productive

Cugnaux est un territoire tourné vers la sphère présentielle. Sans surprise, les établissements employeurs du territoire se situent en majorité dans les secteurs liés aux services. Ces établissements sont de très petites structures principalement, avec moins de 10 salariés.



Au 1^{er} janvier 2020, 1 418 entreprises, majoritairement dans les services (78%), et dans la construction (17%)

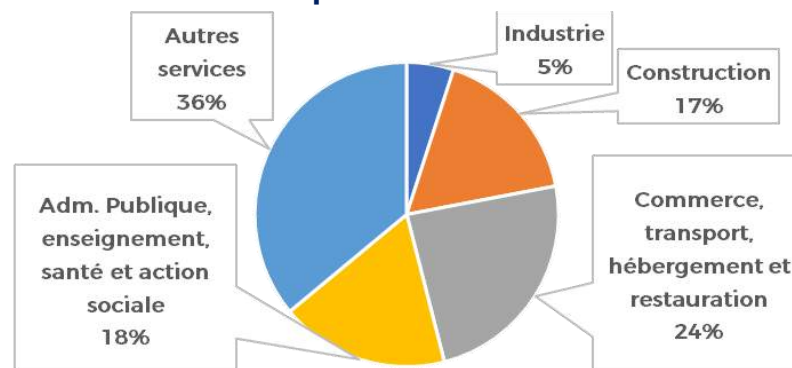


488 établissements employeurs, dont 71% sont dans la sphère présentielle

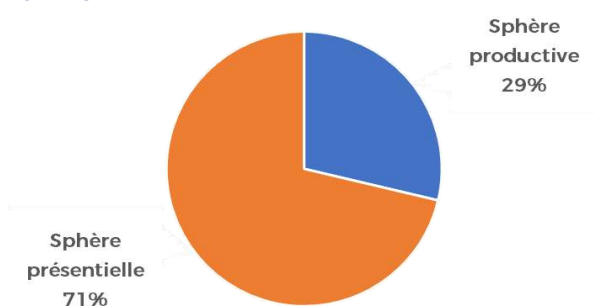


70% des établissements employeurs sont des microentreprises (moins de 10 salariés)

Secteurs des entreprises Source : INSEE 2018



Etablissements employeurs selon les sphères de l'économie Source : INSEE 2018



Répartition des établissements employeurs par taille Source : INSEE 2018



Diagnostic sociodémographique

LA VIE ECONOMIE ET L'EMPLOI

Une dynamique de création d'entreprises depuis 2015

Le territoire connaît une dynamique positive de nombre d'entreprises créées depuis 2015, proche de la métropole toulousaine. Si ces nouvelles entreprises relèvent principalement des services, le secteur de la construction profite particulièrement de cette dynamique.



Un taux de création d'entreprises de 20% en 2019

(23% pour Toulouse Métropole, 20% pour la Haute-Garonne et 16% en Occitanie).

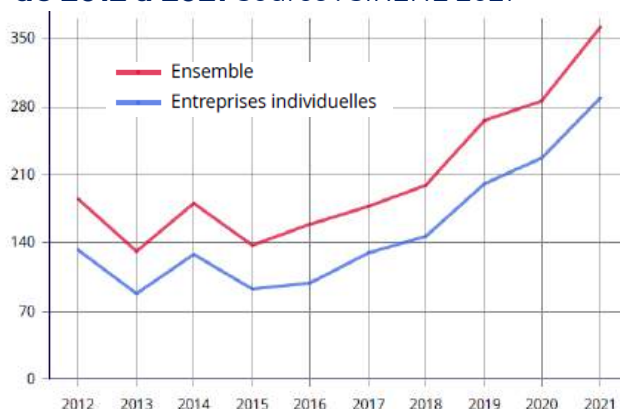


Une forte dynamique de création d'entreprises depuis 2015.

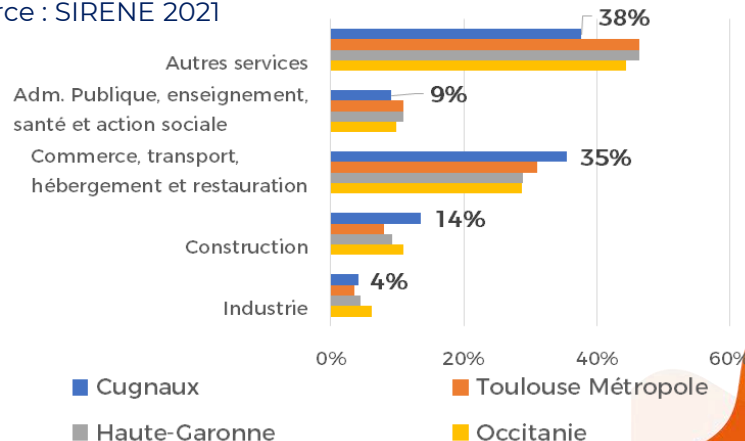


En 2021, les parts d'entreprises créées dans le secteur « commerce, transport, hébergement et restauration » et dans celui de la construction sont élevées par rapport aux territoires de comparaison

Evolution des créations d'entreprises de 2012 à 2021 Source : SIRENE 2021



Création d'entreprises selon les secteurs en 2021 Source : SIRENE 2021



Un territoire d'actifs occupés, principalement dans les activités de services. Une tendance qui se renforce depuis 2008 : la part des emplois liés aux commerces, transports et services divers est en constante augmentation. Le salaire moyen pouvant traduire une disparité entre les revenus des emplois cadres et ouvriers.



Un pourcentage d'actif ayant un emploi (67,5%) plus élevé que Toulouse Métropole (63,5%) et Haute-Garonne (66%)



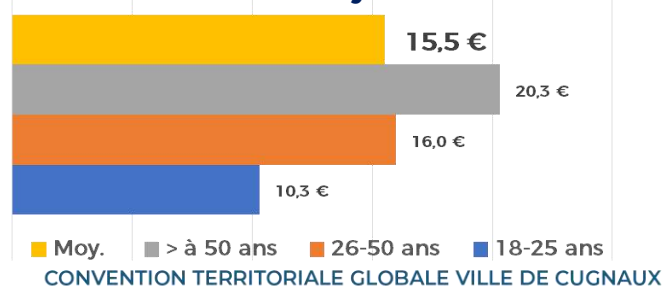
Une part d'inactifs élevée, mais qui reste moins importante que sur Toulouse Métropole. Une part de chômeurs comparable sur les deux territoires.



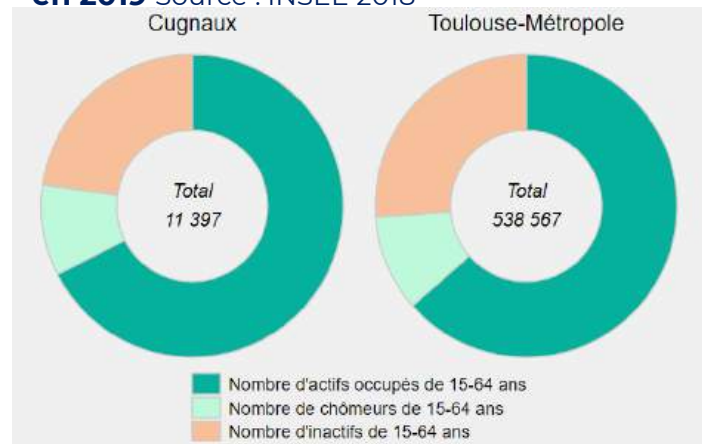
Salaire net horaire moyen de 15,5€, plus faible que Toulouse métropole (16,7€)

Des emplois salariés présents et en augmentation principalement dans les services : commerce, transports et services (40%) et l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (38%)

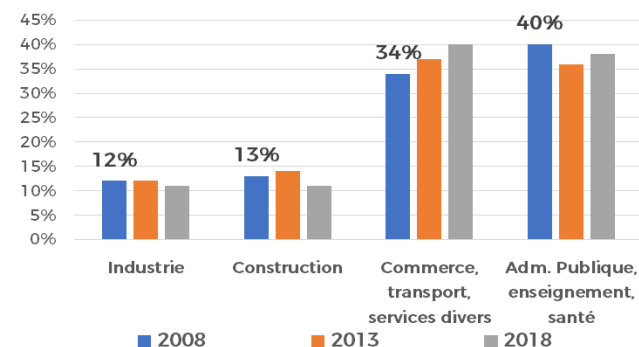
Salaire net horaire moyen Source : INSEE 2018



Répartition de la population de 15-64 ans en 2019 Source : INSEE 2018



Evolution de l'emploi selon le secteur Source : INSEE 2018



Diagnostic sociodémographique

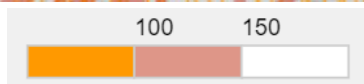
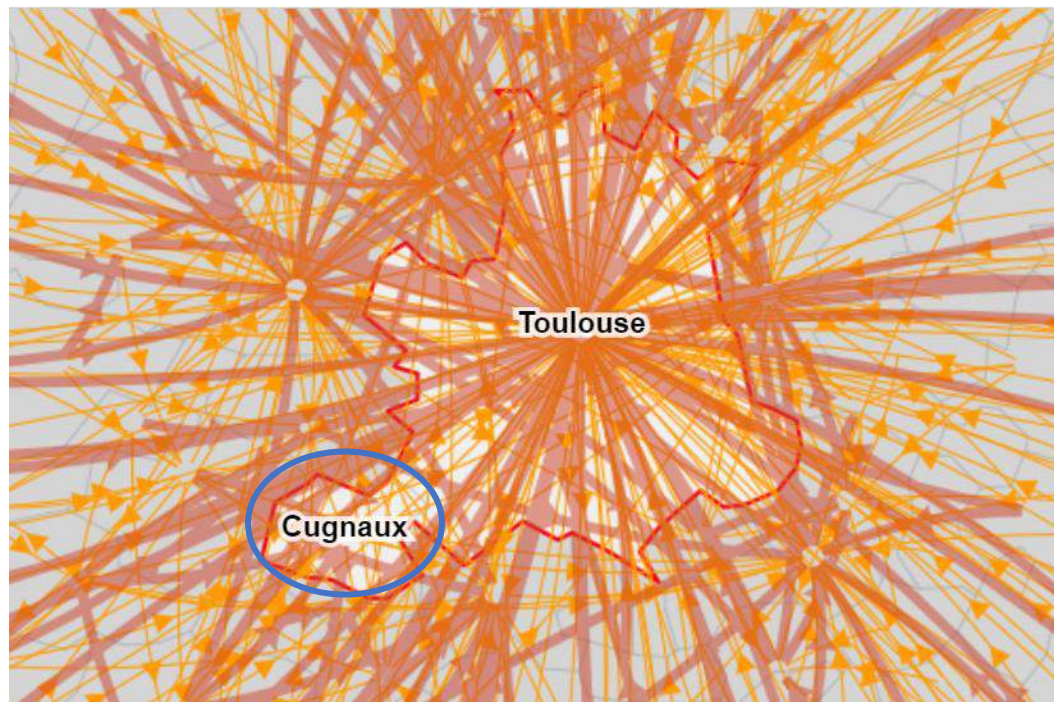
LA VIE ECONOMIE ET L'EMPLOI

Des actifs qui se déplacent hors du territoire pour travailler

On compte sur la commune 7 emplois pour 10 actifs. Cependant, il apparaît que 80% des actifs du territoire travaillent en dehors de celle-ci. Cette situation engendre des flux importants de déplacements domicile-travail vers les bassins d'emplois de Toulouse métropole.

Flux des actifs réalisant des navettes domicile-travail en 2018

Source : INSEE 2018



L'indice de concentration de l'emploi est de **70 emplois pour 100 actifs** en 2018, soit 5 068 emplois sur la commune pour 7 792 habitants actifs occupés.

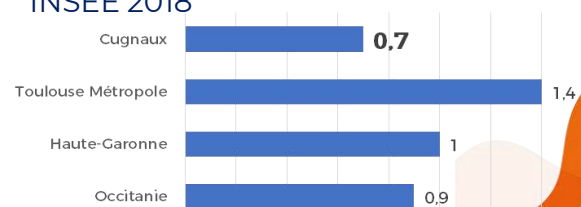
➤ Cela signifie qu'au moins 30% des actifs ont nécessairement un emploi hors de la commune.

Or, sur les actifs habitants du territoire, 6 236 travaillent hors de la commune (soit 80% des actifs occupés)

Des flux des trajets domicile travail vers les bassins d'emploi du territoire : Toulouse, Blagnac

80% de ces trajets sont réalisés en voiture

Indice de concentration de l'emploi Source : INSEE 2018



Cugnaux est une ville attractive pour les professions intermédiaires et les cadres : les emplois de cadres sont en augmentation depuis 2013. Parallèlement, la commune est aussi un territoire ouvrier. Toutefois, la part de ces emplois ouvriers est en constante diminution depuis 2008. Ce phénomène traduit une mutation de la structure socioprofessionnelle du territoire.



Une représentation des CSP marquée pour les catégories des employés (26%) et des professions intermédiaires (26%) en 2018.



Une part des cadres qui augmente depuis 2013

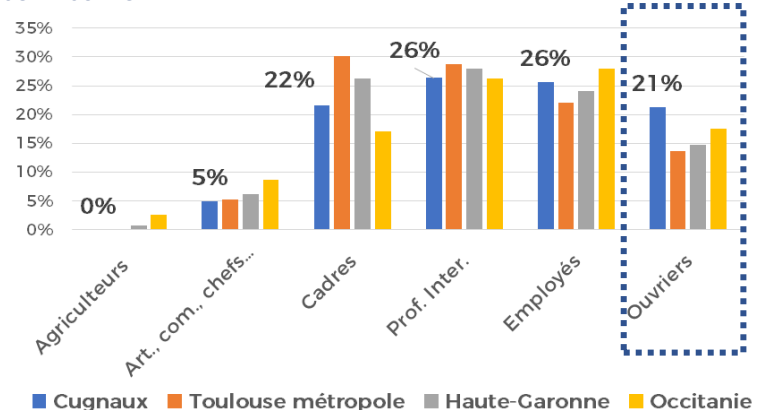


Une présence d'artisans, commerces et chefs d'entreprises légèrement plus élevée en comparaison avec Toulouse Métropole

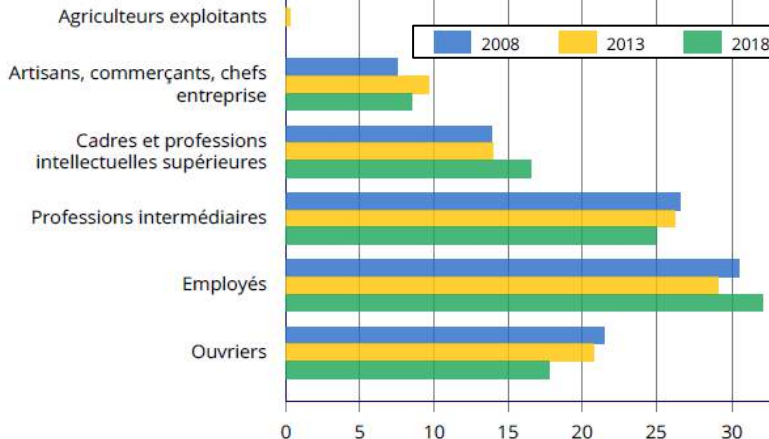


Un présence ouvrière encore importante (bien qu'en diminution) en comparaison avec les autres territoires : 146 cadres pour 100 ouvriers

Emplois par catégories socioprofessionnelles par territoire Source : INSEE 2018



Emplois par catégories socioprofessionnelles entre 2008 et 2018 Source : INSEE 2018



Diagnostic sociodémographique

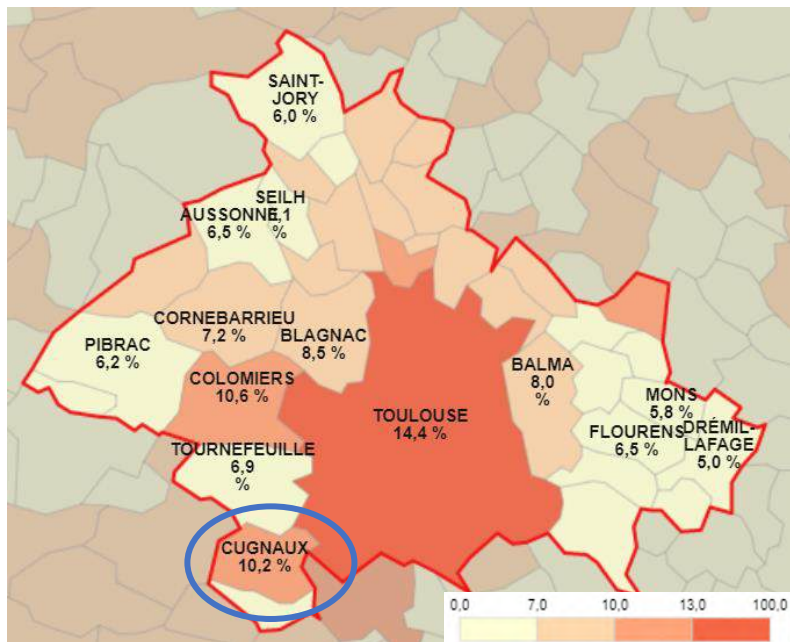
LA VIE ECONOMIE ET L'EMPLOI

Un taux de chômage qui s'accroît

Cugnaux connaît un taux de chômage qui s'accroît depuis 2008, à l'image de Toulouse Métropole. Le chômage des jeunes est un enjeu pour le territoire.

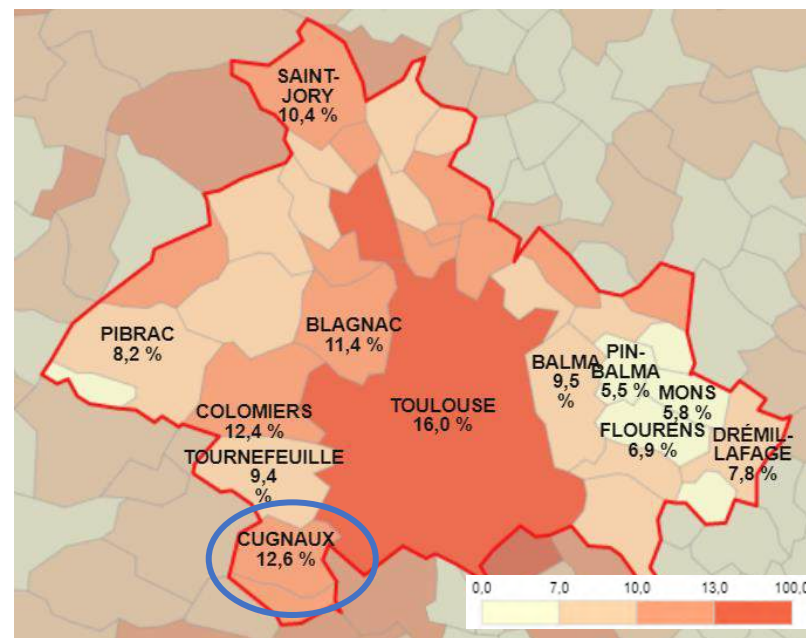
Taux de chômage des 15-64 ans (%) en 2008

Source : INSEE 2018



Taux de chômage des 15-64 ans (%) en 2018

Source : INSEE 2018



12,6% de chômeurs parmi les 15-64 ans (1 109) en 2018 selon (13,9% pour Toulouse métropole, 12,4% pour la Haute Garonne)



Une progression du taux de chômage de +2,4 points entre 2008 et 2018



1 945 demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi en catégorie active de recherche d'emploi A, B, C en 2020, dont 14% (272) sont jeunes (<25 ans) en 2018

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE VILLE DE CUGNAUX



Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

THEME C. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

- Des revenus qui traduisent des importantes disparités économiques
- Une part des ménages sous le seuil de pauvreté
- Un nombre d'allocataires CAF en augmentation depuis 2018
- Des foyers concernés par le handicap en augmentation
- Une proportion importante de familles, une légère augmentation depuis 2008
- Une progression de la part des moins de 15 ans dans la population
- Une proportion d'enfants de 0 à 14 ans marquée, un part d'adolescents en hausse depuis 2013

Les habitants du territoire sont davantage imposés que la moyenne nationale, alors que le revenu médian de la population est nettement inférieur à l'échelle nationale. Ce paradoxe peut s'expliquer par l'arrivée de cadres plus aisés et imposables, qui côtoient une population à tendance ouvrière plus nombreuse et avec des revenus faibles. Il y a de fortes disparités économiques au sein de la population.



58% des ménages fiscaux imposés en 2018,

(56% pour Toulouse Métropole et 55% pour la Haute Garonne)

* Cependant la part de ménages fiscaux imposés à l'échelle nationale est de 43%

23 100 € de revenu médian sur le territoire

(22 880 € pour Toulouse Métropole et 23 140 € pour la Haute-Garonne*) en 2018

• Cependant le revenu médian à l'échelle nationale est de 27 721 €

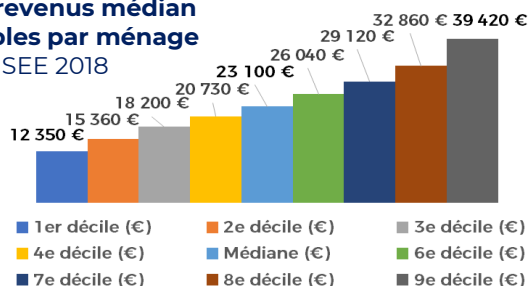


Env. 60% des habitants ont un revenu inférieur à la moyenne nationale en 2019

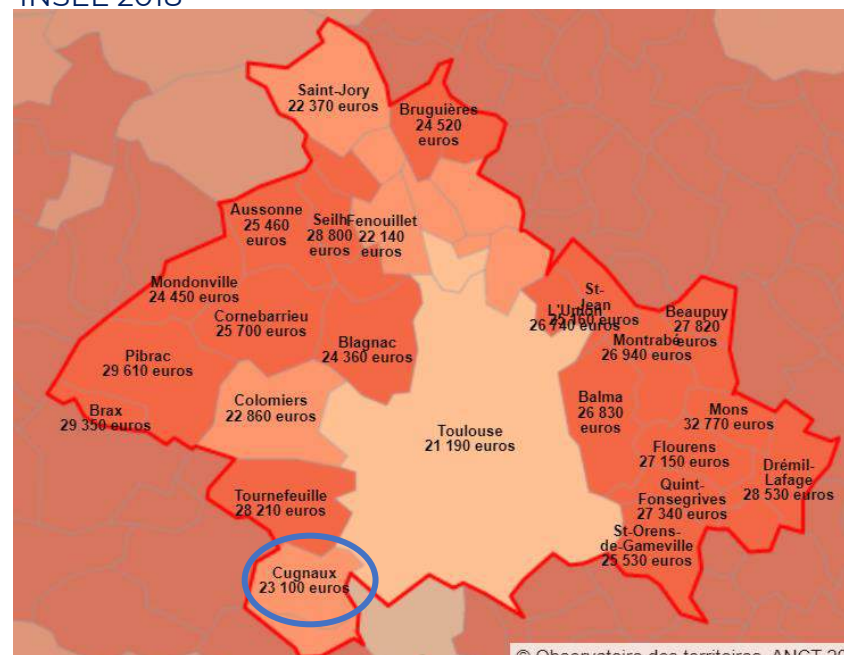
- 10% ont un revenu < à 12 350€
- 10% des habitants ont un revenu > à 39 420€

Déciles revenus médian disponibles par ménage

Source : INSEE 2018



Revenus médian disponibles par ménage Source : INSEE 2018



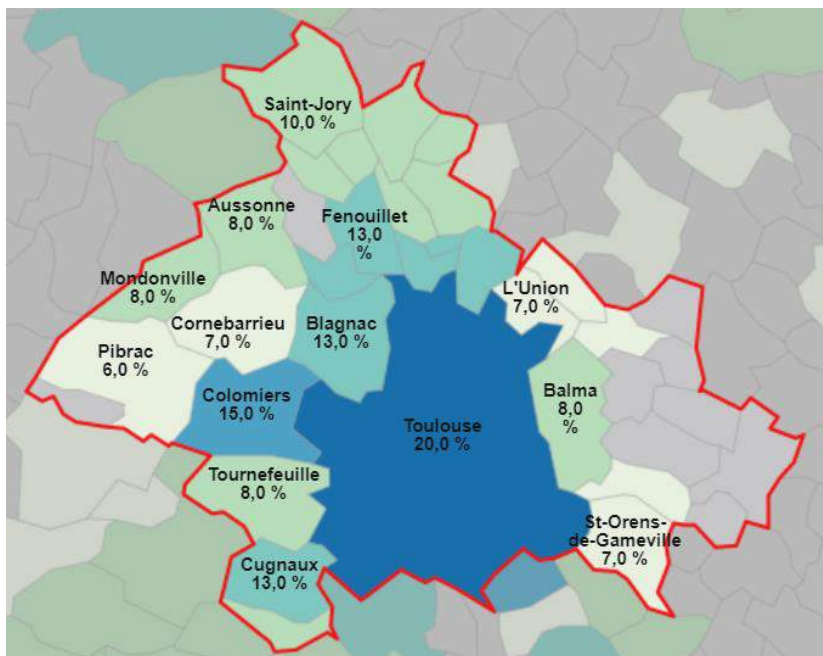
Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

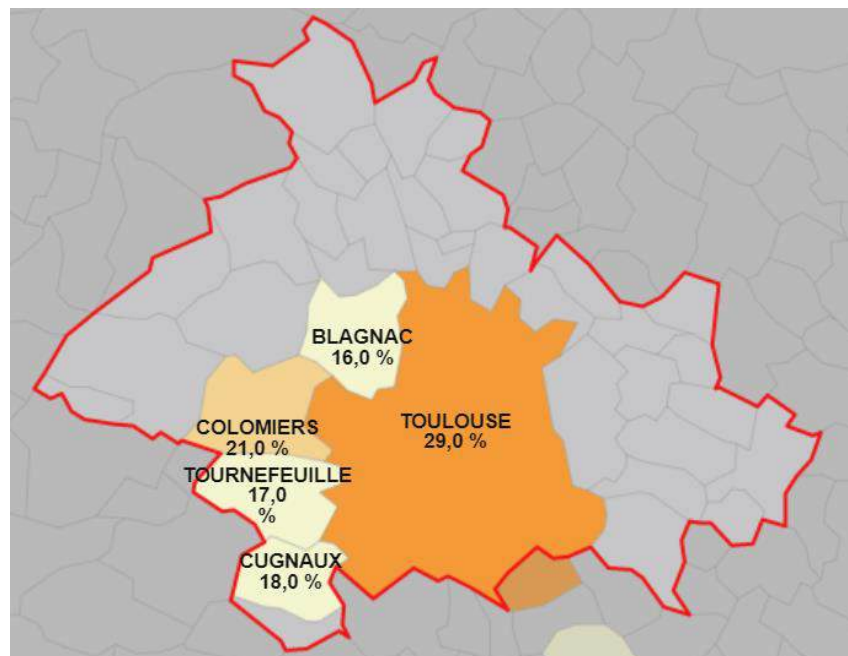
Une part des ménages sous le seuil de pauvreté

Un nombre non négligeable de ménages sont sous le seuil de pauvreté. Ce phénomène touche en particulier les jeunes (- de 30 ans), un enjeu à mettre en parallèle avec le taux de chômage de cette catégorie de ménages.

Taux de pauvreté des ménages (%) en 2008 Source : INSEE 2018



Taux de pauvreté des ménages - moins de 30 ans (%) en 2008 Source : INSEE 2018



13% des ménages ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté (60 % de la médiane des niveaux de vie)



Cette part est de 18% pour les ménages de moins de 30 ans

Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

Vivier-Maçon, un quartier en lisière du centre-ville

Le quartier Vivier-Maçon, situé proche du cœur de ville, est un quartier politique de la ville. Ce quartier a des atouts, notamment la proximité des équipements publics. Cependant, la zone reste enclavée et fait face à des problématiques liées à la précarité de ces habitants.

Taux de logement sociaux à Cugnaux (2014) : 15,95%. En augmentation depuis 2009.

Bâtie en 1968, la cité HLM Vivier-Maçon compte environ 450 logements sociaux. Elle a permis d'accueillir une partie de la croissance démographique de Cugnaux débutée dans les années 1950.

En 2011, 7% des habitants de Cugnaux vivaient à Vivier-Maçon, soit environ 1 100 personnes (13% à Toulouse)

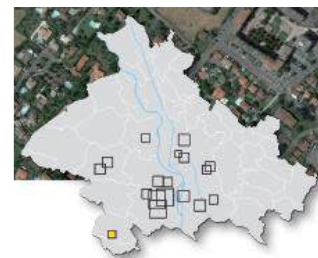
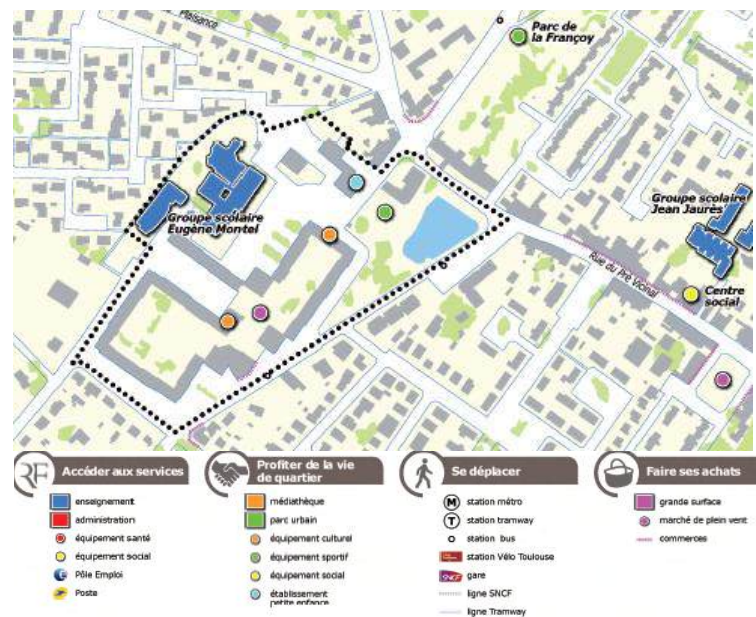
293 personnes sont bénéficiaires du C2S (soit 27,5% des habitants). 45% des jeunes de -18 ans sont couverts en 2018.

Localisation : en lisière du cœur de ville traditionnel, proche d'équipements publics (Marie, CCAS, maison de l'emploi, groupe scolaire Eugène Montelle), à proximité du parc de la Françoise, du multi-accueil et centre de loisirs Rachety, de Boit'J, de la plaine des sports, du quai des arts etc.

Desservie par la ligne 57 du Réseau Tisséo (vers le pôle d'échanges de Basso-Cambo)

Des îlots d'espaces verts et des immeubles en bon état du fait de réhabilitation (1990 et 2000). Cependant, l'organisation interne « autocentrée » (non alignée sur les voies existantes) du quartier peut donner un sentiment d'enclavement. L'ensemble résidentiel (ou « cité d'habitat ») est en rupture avec le tissu urbain environnant. Egalement, des problématiques identifiées autour de la gestion des encombrants, développement des nuisibles.

Les équipements et services à proximité du quartier Vivier-Maçon Source : Contrat de ville 2015-2020



Localisation de Vivier-Maçon sur Toulouse-métropole Source : Contrat de ville 2015-2020

Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

Glacière-Casque et Agora, des quartiers en observation

Les partenaires (commune et bailleurs) ont convenu de l'importance de porter une attention sur les quartiers de Glacière-Casque et d'Agora. Ces quartiers compte environ 65% de logements sociaux et abritent une population qui se précarise.

Les quartiers Glacière-Casque et Agora sont en observation : ils ne font pas partie des critères de veille active selon la loi, mais les partenaires (communes et bailleurs) conviennent de l'importance d'y porter une attention.

Environ **65% des logements quartiers sont des logements sociaux**.

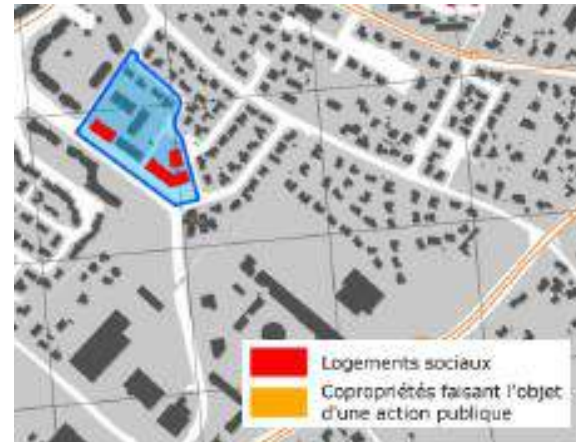
En 2011, on comptait **301 habitants sur Glacière-Casque et 286 habitants sur Agora**.

Glacière-Casque : des constructions récentes (2005) et en cours. Eloignement du centre-ville, difficulté de mobilité des habitants, précarité

Agora : quartier récent (2000) avec beaucoup de familles monoparentales. Dégradation des lieux publics et privés relevés.

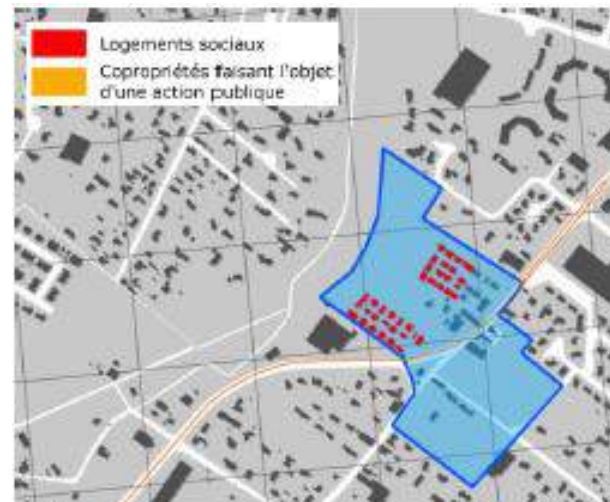
Logement sociaux dans le quartier Glacière-Casque

Source : Contrat de ville Toulouse métropole 2015-2020



Logement sociaux dans le quartier Agora

Source : Contrat de ville Toulouse métropole 2015-2020



Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES Un nombre d'allocataires CAF en augmentation depuis 2018

Les allocations CAF sont versées à un nombre croissant de ménage sur la commune. Une partie de ces ménages sont des foyers à bas revenu (30%) et 1 ménage sur 10 dépend des prestations sociales. Le nombre d'allocataire RSA est en augmentation également, ce qui traduit l'existence d'une population en situation de précarité sur Cugnaux.



En 2019, 4 080 foyers allocataires CAF sur les 8 197 ménages fiscaux (soit 50% des ménages)



Une augmentation de 4,6% par an en moyenne entre 2016 et 2020, (soit +150 ménages/an en moyenne)



En 2019, 1 247 foyers CAF à bas revenu soit 30 % des foyers allocataires.

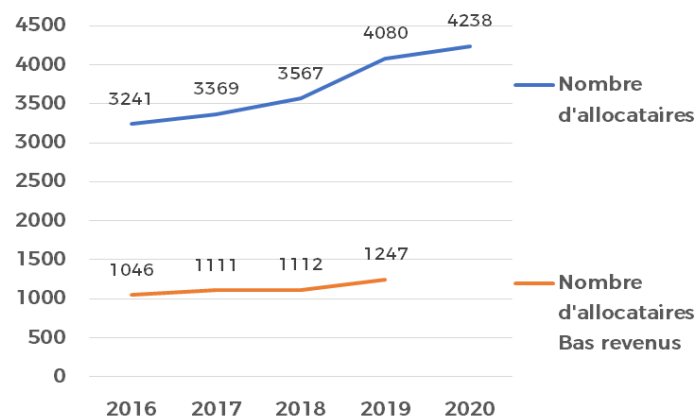


Une augmentation de +5% par an en moyenne entre 2016 et 2019 (soit +51 ménages/an en moyenne)

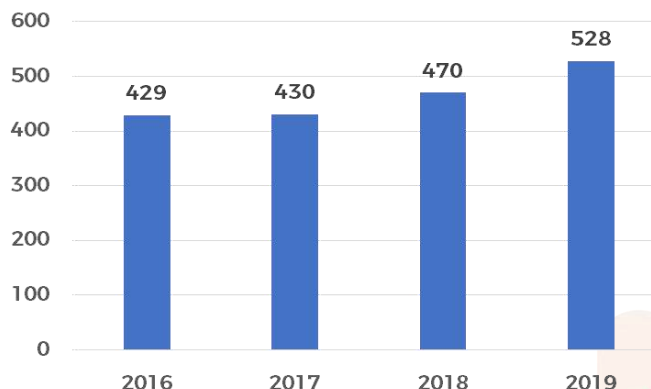


11% des foyers allocataires CAF ont des revenus constitués à 100 % de prestations sociales en 2020

Evolution du nombre d'allocataires CAF Source : CNAF 2020



Evolution du nombre d'allocataires du RSA Source : CNAF 2020



Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

Des foyers concernés par le handicap en augmentation

Le nombre d'habitants concernés par le handicap augmente depuis 2016, à la fois parmi les adultes et les enfants (< 20 ans). Les questions d'inclusion et l'accès des droits sont des enjeux pour la commune.



306 adultes allocataires de l'AAH en 2020. Le nombre d'allocataires augmente de +2,2% par an en moyenne (soit + 4 allocataires/an) depuis 2016



7% des allocataires CAF sont concernées par l'AAHH (8% pour la Haute-Garonne)

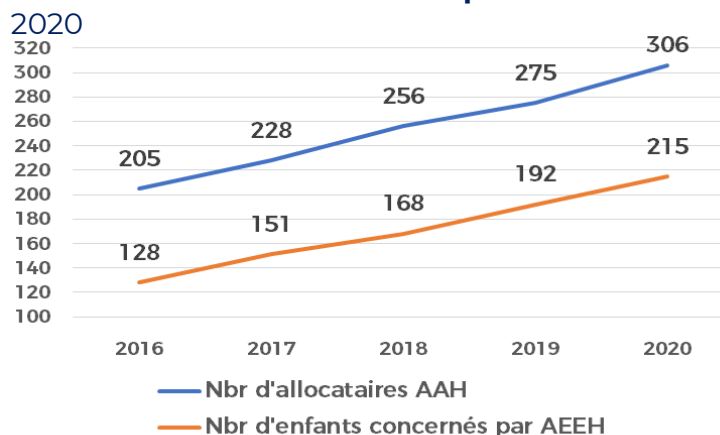


215 enfants sont concernés par l'AEEH en 2020, réparties dans 196 foyers allocataires. Le nombre d'enfants concernés augmente de +2,1% par an en moyenne (soit + 3 allocataires/an) depuis 2016

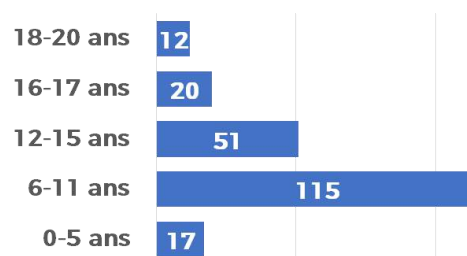


5% des foyers allocataires CAF sont concernés par l'AEEH (4% pour la Haute-Garonne)

Evolution du nombre d'adultes allocataires AAH et nombre d'enfants concernés par AEEH Source : Caf



Tranches d'âge des enfants concernés par AEEH Source : Caf



0 Hébergement adultes handicapés
1 Hébergement enfants handicapés

Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

Une proportion importante de familles, une légère augmentation depuis 2008

La commune est attractive pour les familles (41% des ménages), en particulier avec des enfants et des jeunes. Le nombre de familles augmente depuis 10 ans sur le territoire, ce qui se traduit par une hausse du nombre d'allocataires de prestations familiales.



4 913 familles, soit 41% des ménages du territoire (2 302 couples avec enfant et 919 familles monoparentales) (33% à l'échelle de la Haute-Garonne) en 2018



Taille moyenne des ménages en 2018 : 2,3 personnes



¾ des familles sont constituées d'un ou deux enfants de moins de 25 ans en 2018. Il y a 2,4% de familles nombreuses (4 enfants ou +)

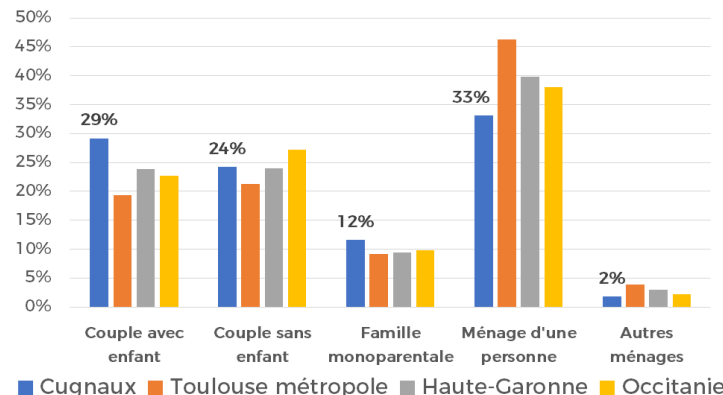


Un taux de croissance annuel moyen des couples avec enfants (+16/an) et des familles monoparentales (+4/an) faible entre 2008 et 2018, inférieur à la moyenne métropolitaine et départementale



+2,4% de croissance du nombre d'allocataires des allocations familiales par an entre 2016 et 2020, soit +35 allocataires en moyenne par an

Répartition des ménages par type Source : INSEE 2018



Evolution des couples avec enfants 2008-2018 Source : INSEE 2018

	2008	2013	2018	TCAM
Cugnaux	2 003	2 133	2 302 (soit 29%)	0,8%
Toulouse métropole	70 467	72 823	75 619	1,4%
Haute Garonne	142 819	148 254	153 050	1,5%
Occitanie	615 653	624 149	621 069	1,4%

Evolution des familles monoparentales 2008-2018 Source : INSEE 2018

	2008	2013	2018	TCAM
Cugnaux	691	695	919 (soit 12%)	0,7%
Toulouse métropole	28 751	31 428	36 131	1,4%
Haute Garonne	45 983	51 924	60 406	1,6%
Occitanie	209 841	233 649	266 384	2,0%

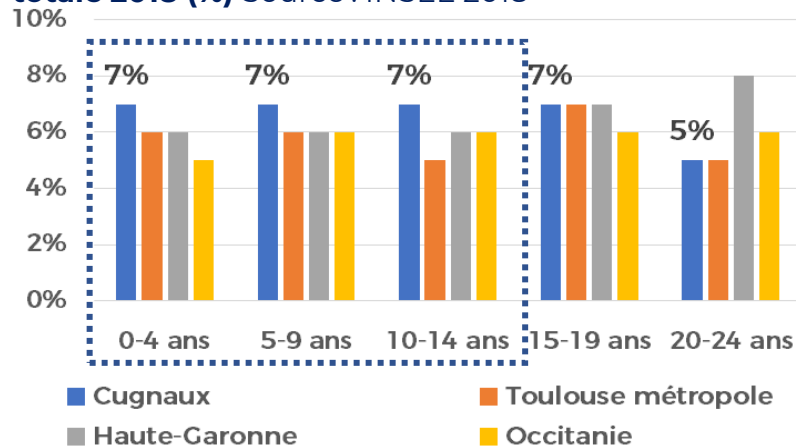
Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

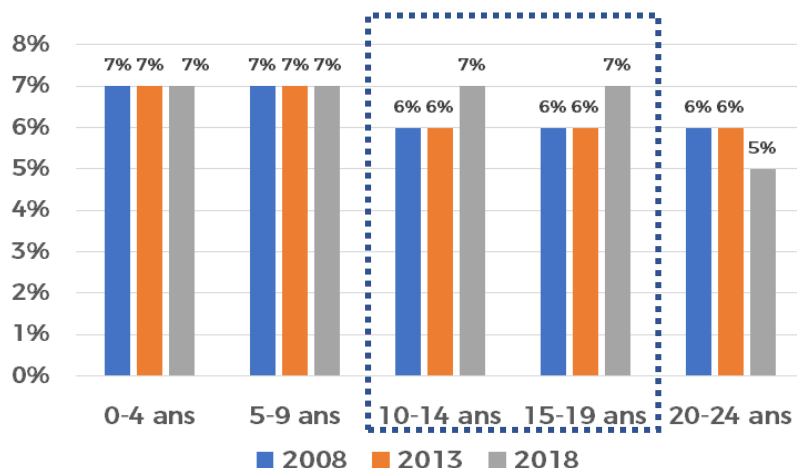
Une proportion d'enfants de 0 à 14 ans marquée, un part d'adolescents en hausse depuis 2013

La commune est un territoire jeune, où la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont fortement représentées. Egalement, la part des adolescents (entre 10 et 19 ans) prend de l'importance depuis 2013.

Part des enfants et jeunes dans la population totale 2018 (%) Source : INSEE 2018



Evolution de la part des enfants et jeunes dans la population totale 2008-2018 (%) Source : INSEE 2018



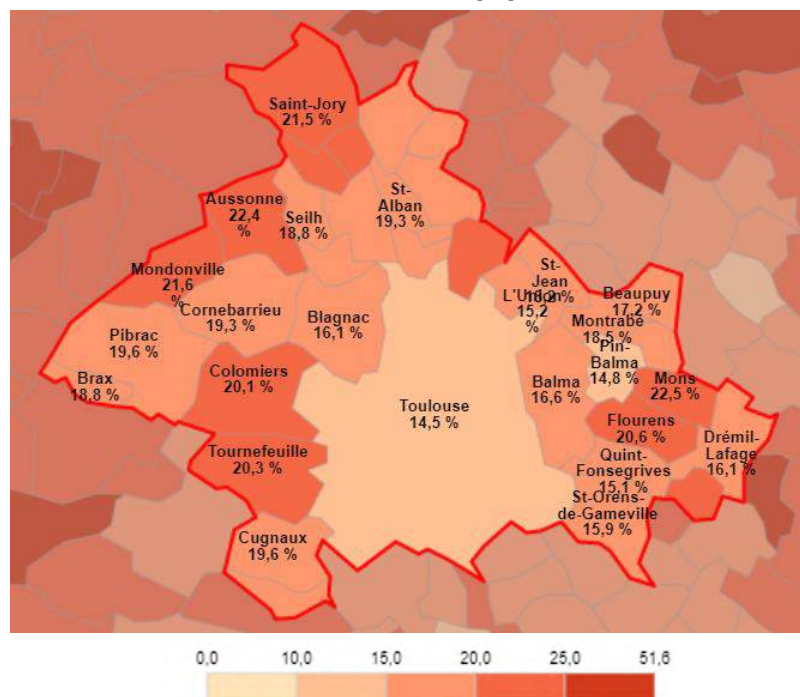
Une part d'enfants (0-14 ans) marquée au sein de la population totale en 2018, supérieur aux territoires de comparaison



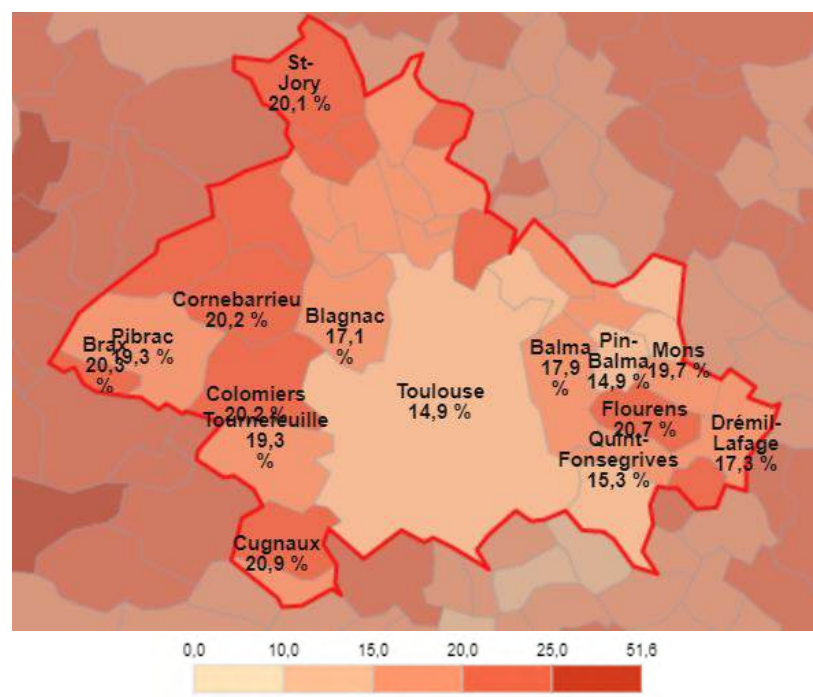
Une hausse de la proportion d'adolescents (10 à 19 ans) entre 2013 et 2018

Parmi 10 habitants de Cugnaux, 2 ont moins de 15 ans. Et cette part des jeunes et enfants est en augmentation, avec une dynamique nettement supérieure à celle de la métropole, du département.

Part des moins de 15 ans 2013 (%) Source : INSEE 2018



Part des moins de 15 ans 2018 (%) Source : INSEE 2018



20,9% de la population a moins de 15 ans en 2018 (3 821 hab.), contre 19,6% en 2013 (3 268 hab.)

Un taux de croissance annuel de 3,8% entre 2013 et 2018 (moyenne de 1,7 au niveau de Toulouse Métropole, de 1,3 au niveau de la Haute-Garonne)

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE VILLE DE CUGNAUX



Diagnostic sociodémographique

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET STRUCTURES FAMILIALES

Un accès aux soins relativement bon, malgré des situations de précarité

L'accès aux soins des habitants de Cugnaux est relativement bon, du fait d'une proximité aux services de santé. Cela ne doit pas faire oublier la précarité d'une certaine partie de la population : 3 habitants du quartier Vivier-Maçon sur 10 bénéficient de la complémentaire santé solidaire (C2S). La situation des seniors nécessite une attention : 169 personnes sont en situation de non recours aux soins.



En 2019, **aucun habitant n'est éloigné à plus de 20 minutes d'un services de santé** de proximité

La population a un accès potentiel aux médecins généralistes de 4 consultations par an en 2018, proche de la moyenne française à 3,9 consultations (5,1 sur Toulouse métropole, 4,8 sur la Haute-Garonne,)



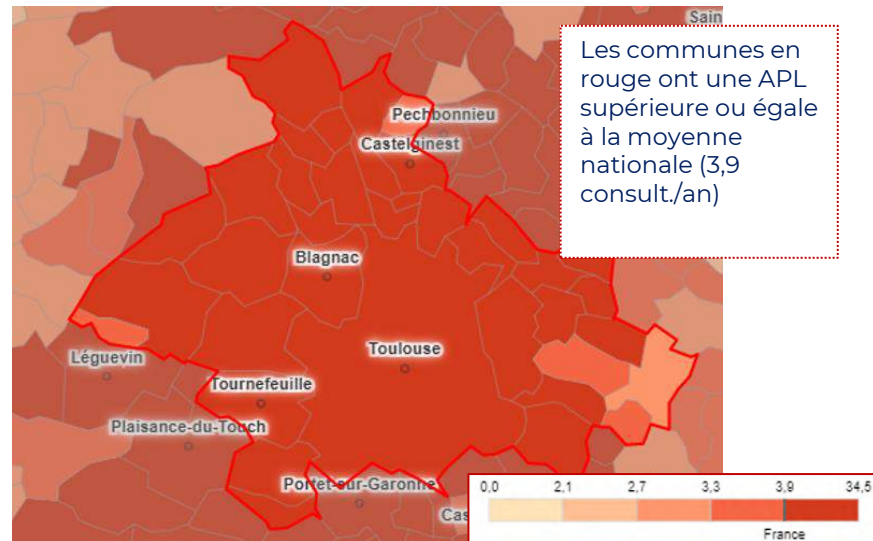
1 807 bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) non participative soit 9,6 % de la population en 2020 (27% des hab. de Vivier-Maçon). Parmi les jeunes de -18 ans, 16,6% bénéficie de la C2S en 2019 (45% des -18 ans à Vivier-Maçon).

6,3 % de la population de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant (soit 941 personnes) (11% au niveau national en 2021)



15,8 % de la population n'ont pas consulté de médecin généraliste au cours des 24 derniers mois (soit 2 347 personnes) et **7,1 % de la population de plus de 16 ans n'ont pas eu recours à des soins** (soit 1 050 personnes)

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (nombre de consultations/an) Source INSEE 2018



Focus sénior

- ❖ **2,1% n'ont pas de médecins traitants** (103 personnes)
- ❖ **3,5% sont en situation de non recours aux soins** (soit 169 personnes)
- ❖ **40,7% des seniors sont en ALD** (1 994 personnes)



CE QU'IL FAUT RETENIR DU PROFIL DU TERRITOIRE – LA POPULATION



Une population communale de 18 267 habitants qui a évolué de +1,9% en 5 ans.

Depuis 2013, la commune accueille environ 316 habitants/an en moyenne. Cette dynamique démographique est supérieure à celle observée au niveau de l'intercommunalité.



La croissance démographique de la commune est tirée vers le haut par les nouveaux arrivants : Cugnaux est une ville attractive de la banlieue de Toulouse.



Le solde naturel est également positif, ce qui traduit l'ancrage de famille sur la commune à travers une natalité en hausse depuis 2018. Le taux de natalité est supérieur à la moyenne nationale, avec une moyenne de +248 naissances par an en moyenne entre 2014 et 2020.



La structure de la population communale a un profil famille : une forte part d'enfants et de jeunes, et de parents. Toutefois, cela ne doit pas occulter l'augmentation du nombre de seniors - en particulier, ceux qui vivent seuls - sur la commune.



La dynamique autour des logements est cohérente avec la démographie croissante et le profil famille : une **augmentation du nombre de logements** depuis les années 80, et **une typologie de logements grands** (73m², 64% de logement de +4 pièces)

CE QU'IL FAUT RETENIR DU PROFIL DU TERRITOIRE – ECONOMIE



L'activité économique du territoire est tournée vers la sphère présenteielle. Le tissu économique est composé à 78% d'entreprises des services et à 17% d'entreprises de la construction. Peu employeuses, ce sont principalement de très petites structures, avec moins de 10 salariés.



Le territoire connaît **une dynamique positive de nombre d'entreprises créées depuis 2015**, proche de la métropole toulousaine. Si ces nouvelles entreprises relèvent principalement des services, le secteur de la construction profite particulièrement de cette dynamique.



Les habitants actifs occupés travaillent majoritairement dans le secteur des services. Sur 10 habitants actifs, 8 travaillent hors de la commune, ce qui engendre d'important flux pendulaire vers les bassins d'emplois métropolitains ainsi qu'une forte dépendance à la voiture.



Une mutation de la structure socioprofessionnelle est à l'œuvre sur Cugnaux. Si la commune est une ville attractive pour les professions intermédiaires et les cadres, Cugnaux est aussi un territoire ouvrier (bien que la part de ces emplois ouvriers soit en constante diminution depuis 2008). Le salaire moyen des actifs du territoire peut traduire une disparité entre revenus cadres et ouvriers.



Le taux de chômage de la commune s'accroît depuis 2008, à l'image de Toulouse Métropole. Le chômage des jeunes est un enjeu pour le territoire.



CE QU'IL FAUT RETENIR DU PROFIL DU TERRITOIRE – SOCIAL & FAMILLES



Il y a de fortes disparités économiques au sein de la population : si les habitants du territoire sont davantage imposés que la moyenne nationale, le revenu médian disponible de la population est nettement inférieur. Ce paradoxe peut s'expliquer par l'arrivée de cadres plus aisés et imposables, qui côtoient une population à tendance ouvrière avec des revenus faibles.



La commune compte un nombre non négligeable de ménages sous le seuil de pauvreté. Ce phénomène touche en particulier les jeunes (- de 30 ans), un enjeu à mettre en parallèle avec le taux de chômage de cette catégorie de ménage.



De plus en plus de foyers sont concernés par les allocations CAF. Cela est préoccupant quand cette augmentation concerne les foyers à bas revenus (30% des allocataires) et le nombre de ménages bénéficiaires du RSA. Cela traduit l'existence d'une population en situation de précarité sur Cugnaux.



Le nombre d'habitants concernés par le handicap augmente depuis 2016, à la fois parmi les adultes et les enfants (< 20 ans). Les questions d'inclusion et l'accès des droits sont des enjeux pour la commune.



La commune est attractive pour les familles : Leur nombre augmente depuis 10 ans.
La commune est un territoire jeune : parmi 10 habitants de Cugnaux, 2 ont moins de 15 ans. Et cette part des jeunes et enfants est en augmentation, avec une dynamique nettement supérieure à celle de la métropole, du département.



1. Contexte de l'étude

2. Diagnostic sociodémographique

- A. La population
- B. La vie économique et l'emploi
- C. L'environnement social et structures familiales

3. Diagnostic multithématiques, analyse de l'offre existante et des besoins

- A. Petite enfance
- B. Enfance
- C. Jeunesse
- D. Parentalité
- E. Cadre de vie et vie locale
- F. Accès aux droits et aux soins

4. Synthèse et enjeux du territoire

- A. Synthèse générale
- B. Rappel des enjeux de la signature de la CTG
- C. Les grands enjeux issus du diagnostic



THEME A. PETITE ENFANCE

- Chiffre clés
- Analyse de l'offre
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux

Diagnostic multithématiques

PETITE ENFANCE

Les chiffres clefs

La commune compte une part d'enfant de moins de 5 ans élevée (par rapport au niveau métropolitain) et presque la moitié des enfants de moins de 3 ans ont deux parents actifs. De ce fait, les besoins en mode de garde des familles sont forts et l'accueil de la petite enfance est un enjeu pour la commune.



En 2018, les enfants de 0-4 ans représentent 7% de la population totale, part marquée par rapport aux échelons métropolitains, départementaux et régionaux. **Cette proportion est stable** entre 2008 et 2018



En 2018, 4,2% de la population est composée d'enfants de moins de 3 ans, soit 774 enfants (3,5% sur Toulouse Métropole, 3,4% en Haute-Garonne, 2,9% en Occitanie)

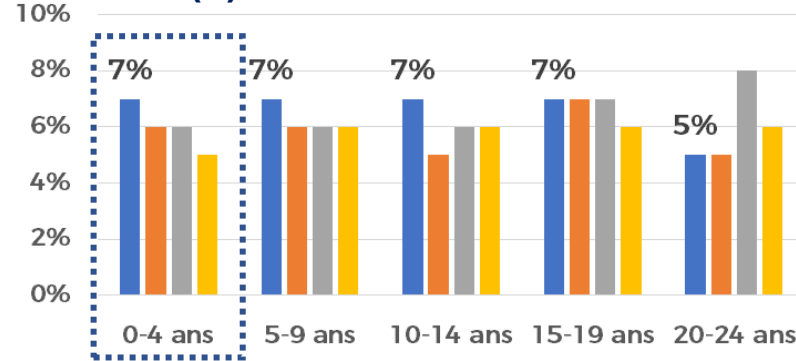


45% des enfants -3 ans ont des parents actifs occupés en 2020 (52% sur la Haute-Garonne)

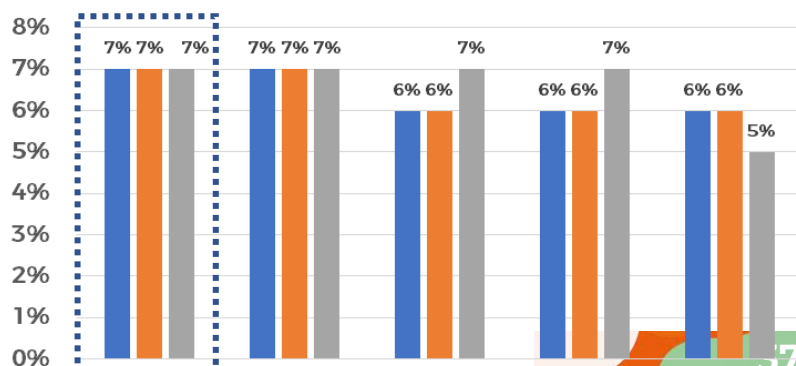
au départemental : 76 places d'accueil pour 100 enfants



Part des enfants et jeunes dans la population totale 2018 (%) Source : INSEE 2018



Evolution de la part des enfants et jeunes dans la population totale 2008-2018 (%) Source : INSEE 2018



Diagnostic multithématiques

PETITE ENFANCE

Les chiffres clefs

Cugnaux est un territoire où les familles s'ancrent : le taux de natalité est supérieur à la moyenne nationale, et le nombre de naissance est à la hausse depuis 2018. Par conséquent, les besoins en mode de garde sont amenés à s'amplifier avec la croissance démographique de la ville.



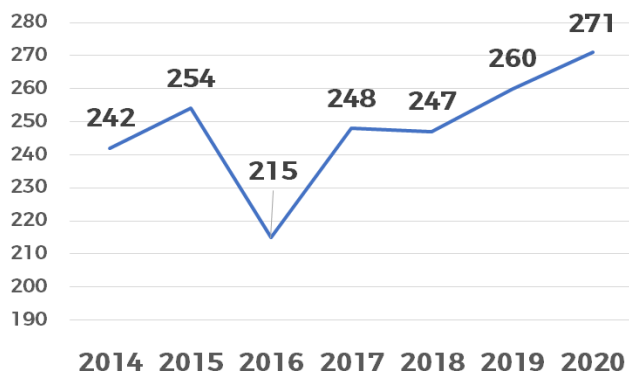
Un taux de natalité de 13,7 pour 1000 habitants, supérieur à la moyenne nationale (11,9)

Une moyenne de 248 naissances entre 2014 et 2020.
Un nombre de naissances en hausse depuis 2018



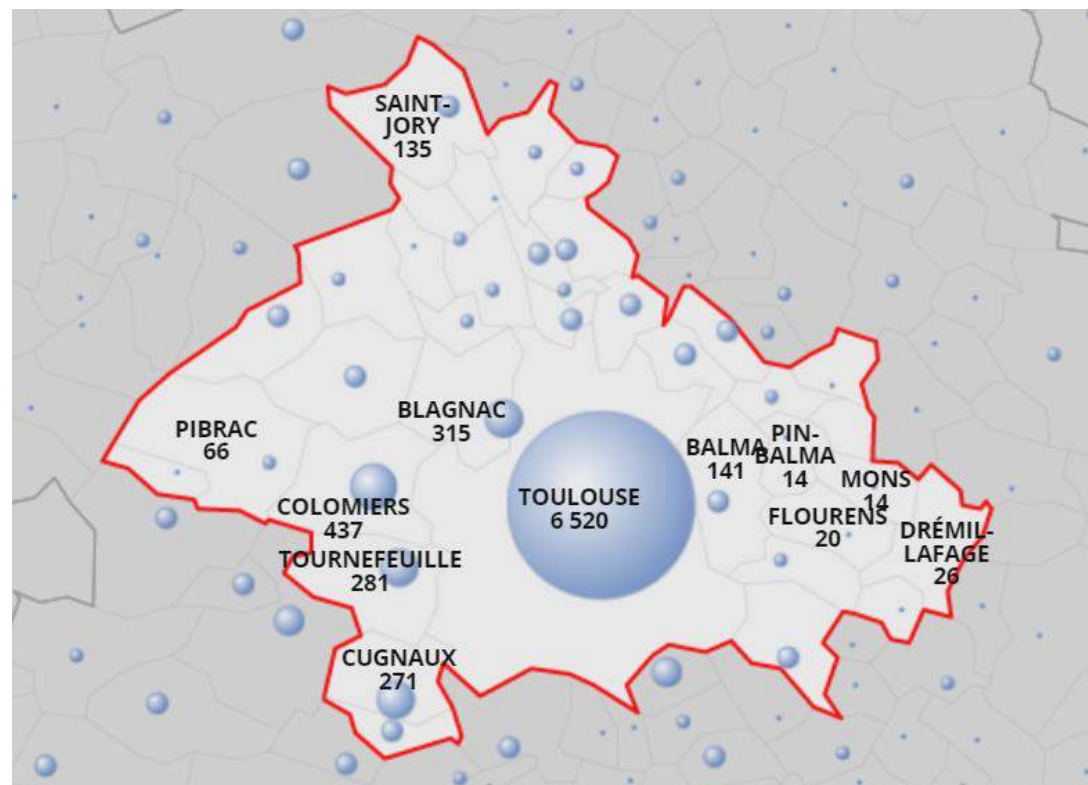
Evolution du nombre de naissances 2014-2020

Source : INSEE



Nombre de naissance en 2020

Source : INSEE 2018





Diagnostic multithématiques

PETITE ENFANCE

Analyse de l'offre de structure d'accueil

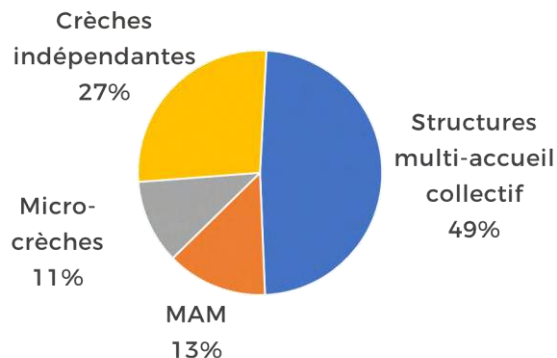
Le réseau de structures d'accueil public-privé est assez dense, bien que les structures publiques soient davantage situées à l'Ouest de la ville. Le taux de couverture global est correct, supérieur à la moyenne nationale, mais peut être amélioré. Il y a 11 structures pour 270 places sur le territoire : une offre d'accueil se partage entre public (49%) et privé (51%).

Les principales structures

- **3 crèches multi-accueil collectif municipales** (131 places)
- **2 crèches indépendantes** (1 privée, 1 associative) (73 places)
- **3 micro-crèches privées** (30 places)
- **3 MAM** (36 places)
- **Les AM**

Pour un taux de couverture global d'accueil de 62,4 en 2019 (61,9 en Haute-Garonne, 62,8 sur Toulouse métropole, 59,8 en France).

Répartition des capacités d'accueil selon les structures



Répartition des structures d'accueil sur le territoire



Diagnostic multithématiques

PETITE ENFANCE

Focus sur le multi-accueil collectif

La ville compte 3 structures municipales multi-accueil collectif (régulier ou occasionnel) pour une capacité d'accueil de 131 places. Ces structures représentent la moitié des capacités d'accueil disponibles sur Cugnaux (hors AM) et couvrent une plage horaire large (de 7h30 à 18h30 pour la MA Agora) en semaine (lundi à vendredi). Les enfants sont accueillis dès l'âge de 8 semaines jusqu'à leur entrée en école maternelle. Le MA du vivier est situé en quartier prioritaire de la ville, et le MA Agora dans un quartier en observation.

Structure	Capacité d'accueil	Ressources humaines	Horaires d'accueil
MA Agora (2015)	50 places (80 enfants inscrits en 2018) <i>Dont 22 enfants sous le seuil de pauvreté (2018)</i>	13 assistant(e)s d'accueil, une éducatrice de jeunes enfants, de la directrice et de son adjointe.	du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (11h/j)
MA du vivier (2017)	41 places (16 en crèche et 25 en halte garderie) (180 inscrits en 2018) <i>Dont 121 enfants sous le seuil de pauvreté (2018)</i>	3 assistant(e)s d'accueil et d'une éducatrice de jeunes enfants, de la directrice et de son adjointe.	Crèche : du lundi au vendredi de 8h à 18h (10h/j) Halte garderie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15 (8h/j)
MA Rachety (2014 – 2015)	40 places (65 inscrit en 2018) <i>Dont 14 enfants sous le seuil de pauvreté</i>	12 assistant(e)s d'accueil, 1 assistante maternelle, une éducatrice de jeunes enfants, de la directrice et de son adjointe.	du lundi au vendredi de 7h30 à 18h (10h/j)

Diagnostic multithématiques

PETITE ENFANCE

Focus sur les structures privées : micro-crèches et crèches

Sur Cugnaux, on dénombre 3 micro-crèches et 2 crèches indépendantes pour un total de 103 places. C'est le type de structures privées qui offrent le plus de capacité d'accueil. Les enfants sont acceptés à partir de l'âge de 10 semaines pour les micro-crèches et de 8 semaines dans les crèches, sur des plages horaires allant de 7h à 18h45 pour certaines structures (légèrement plus amples que l'amplitude horaire des MA). Notons qu'une de ces crèches a un statut associatif (Lou pit's choux nés). L'offre de micro-crèche est très récente, avec des structures fonctionnant depuis 2019 ou 2020.

3 Micro-crèches (privées) pour une capacité de 30 places

Nom	Capacité d'accueil	Précisions (équipe, lieu, accueil)	Horaires
Les P'tits Pieds des Chérubins (2020)	10 places	4 professionnels de la petite enfance	du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
L'arche de Noé (2019)	10 places	Accueil régulier, occasionnel et d'urgence	de 7h à 18h30 du lundi au vendredi
Les malicieux du Carré Tolosan (2020)	10 places	Accueil régulier, occasionnel et d'urgence	7h45 à 18h45 du lundi au vendredi

2 crèches indépendantes (privée et associative) pour une capacité de 73 places

Nom	Capacité d'accueil	Précisions (équipe, lieu, accueil)	Horaires
Crèche privée bilingue Valentins & Valentines (2015)	40 places	Jonction de Cugnaux, Toulouse Saint-Simon et Tournefeuille	de 7h30 à 18h45 du lundi au vendredi
Crèche associative Lou pit's choux nés (1990)	33 places	Une directrice puéricultrice et composée d'une équipe pluridisciplinaire	de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Le territoire compte 3 MAM, permettant d'accueillir 36 enfants. Les amplitudes horaires proposées en semaine sont larges (7h à 19h), avec la possibilité de s'adapter aux horaires atypiques (MAM l'évidence). Les enfants sont accueillis à partir de 8 ou 12 semaines.

3 Maisons des Assistant(e)s Maternel(le)s pour une capacité d'accueil de 36 places

Nom	Capacité d'accueil	Précisions (équipe, lieu, accueil)	Horaires
MAM « l'Evidence » (2014)	12 places 8 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle,	3 assistantes maternelles,	de 7h15 à 19h (horaires atypiques possibles)
MAM Des Petits Loups (2018)	12 places 3 mois à 3 ans	3 assistantes maternelles, Une maison de 140 m ² avec un terrain de 600 m ² , pour les plaisirs de l'air libre	de 7h à 18h30 du lundi au vendredi
MAM Les petits aviateurs (2020)	12 places 8 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle,	3 assistantes maternelles charmante maison de 120m ²	de 7h30 à 18h30

Entre 2013 et 2016, le nombre d'assistantes maternelles en activité stagne, voire diminue. En 2016, cela peut s'expliquer car 69% des enfants sont accueillis en structures collectives. A cette date, le nombre de places agréées en structures collectives est de +11 points à la moyenne nationale. **Et l'ouverture de 3 structures de micro-crèche entre 2019 et 2020 ne devrait pas inverser cette tendance.**

Diagnostic multithématiques

PETITE ENFANCE

Les dynamiques territoriales et principaux intervenants

Concernant les dynamiques autour de la petite enfance, la commune dispose d'un Relai Petite enfance depuis 2018 qui est un acteur principal dans la coordination des divers modes de garde. Le RPE est à destination des parents et anime un réseau de professionnels (AM). D'autres acteurs, notamment les CCAS, participent à l'aide à la parentalité des parents en organisant des ateliers (axe Projet Famille) : éveil musical, détente bébé, semaine de la parentalité, consultations psychologiques, parcours moteur etc.

Le relai Petite Enfance (ou « RAM ») (2018)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Une éducatrice jeunes enfants est salariée, avec 3 missions dont la principale « Positionner le RAM comme guichet unique de traitement des demandes d'accueil formulées sur le site « mon-enfant.fr »

Les CCAS

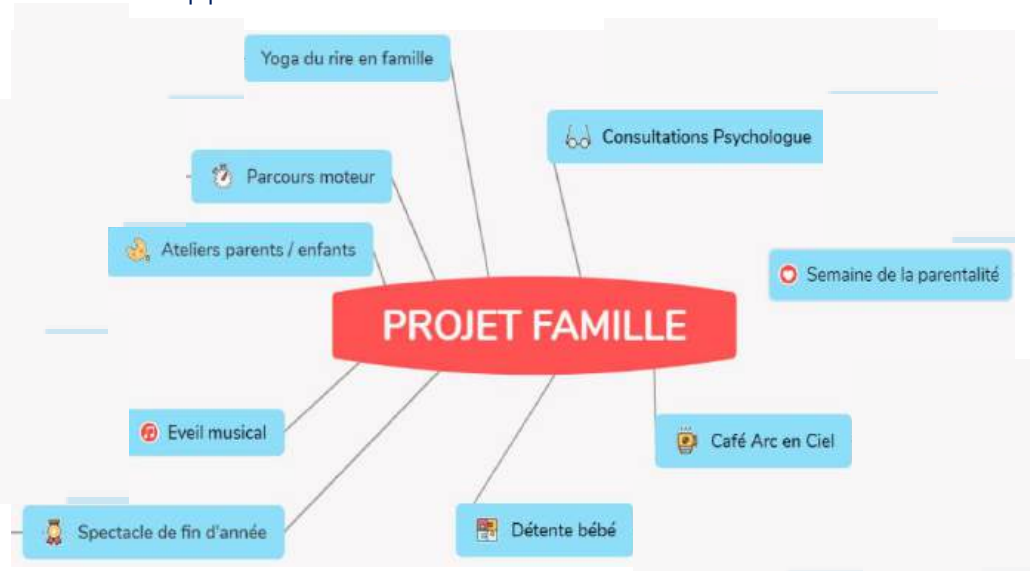
Les centres organisent des ateliers et des réseaux en lien avec l'enfance, la petite enfance et la parentalité

Les autres intervenants

- Les réseaux Parents.31 et monenfant.fr
- CAF
- Commune
- AM

Les activités des CCAS sur le volet famille Source :

Rapport d'activités intermédiaire CCAS





THEME B. ENFANCE

- Chiffre clés
- Analyse de l'offre
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux

Diagnostic multithématiques

ENFANCE

Les chiffres clefs

Parmi 10 habitants de Cugnaux, 2 ont moins de 15 ans. Et cette part des jeunes et enfants est en augmentation, avec une dynamique nettement supérieure à celle de la métropole, du département. Comme la petite enfance, l'enfance est un enjeu essentiel pour la commune.



En 2018, les enfants de 5-9 ans représentent 7% de la population totale, part marquée par rapport aux échelons métropolitains, départementaux et régionaux.



Cette proportion est stable entre 2008 et 2018

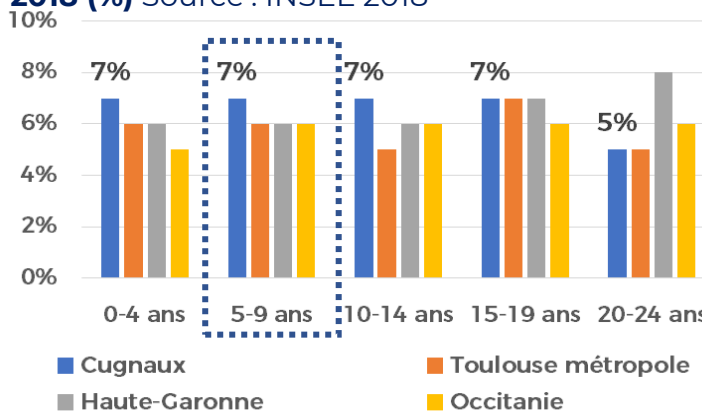


20,9% de la population a moins de 15 ans en 2018 (3 821 hab.), contre 19,6% en 2013 (3 268 hab.)

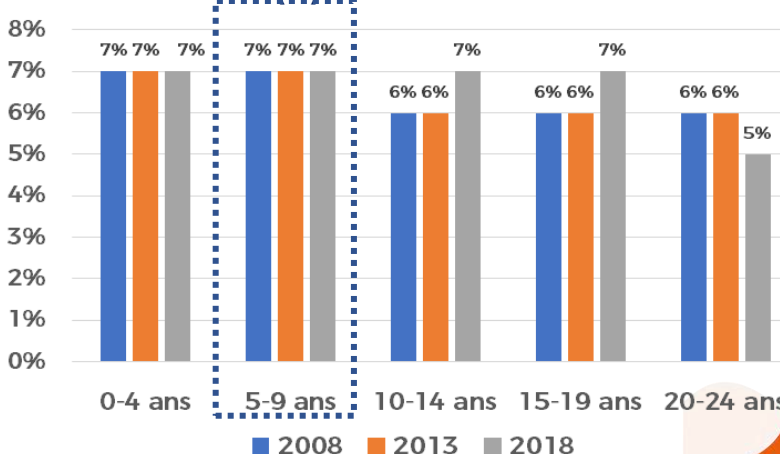


Un taux de croissance annuel de 3,8% entre 2013 et 2018 (moyenne de 1,7 au niveau de Toulouse Métropole, de 1,3 au niveau de la Haute-Garonne)

Part des enfants et jeunes dans la population totale 2018 (%) Source : INSEE 2018



Evolution de la part des enfants et jeunes dans la population totale 2008-2018. (%) Source : INSEE 2018



Diagnostic multithématiques

ENFANCE

Analyse de l'offre enfance

Cugnaux compte 5 groupes scolaires actuellement, regroupant 1 850 élèves environ. Il y a une forte centralité des établissements scolaires. Du fait de la croissance démographique de la ville, la capacité d'accueil des classes arrive à saturation : la question de l'agrandissement des établissements ou d'ouverture de nouveaux lieux se pose. Concernant le temps périscolaire, 6 centres d'accueil (ALSH et ALAE), hébergés dans les groupes scolaires

5 groupes scolaires (une école

élémentaire +
une école maternelle)

- Soit 10 écoles
- Une capacité d'accueil de plus de 1850 élèves

6 centres d'accueil municipaux

- **4 ALAE**, hébergés dans les groupes
- scolaires (hors Claudie Haigneré)
- **2 ALSH** (Rachety et Claudie Haigneré)

Nom des structures

Groupe scolaire Christian Blanc

Groupe scolaire Léon Blum

Groupe scolaire Jean Jaurès

Groupe scolaire Eugène Montel

Groupe scolaire Claudie Haigneré

Carte scolaire de Cugnaux Source : site de la commune



Répartition de l'offre sur le territoire



- Groupes scolaires et ALAE (hors Claudie Haigneré)
- ALSH

Diagnostic multithématiques

ENFANCE

Focus sur le Projet d'éducation territoriale

Le Projet d'éducation territoriale mis en place en 2015 a pour objectif de coordonner les actions des différents acteurs éducatifs de la ville. L'accent est mis sur les thèmes liés à la réussite éducative (lien avec le dispositif VRE), la citoyenneté et l'écocitoyenneté et le bien-être. Cependant, l'appropriation de ce dispositif par les acteurs reste à travailler pour le projet PEDT 2022-2025.

Le Projet d'éducation territoriale (PEDT) 2018-2021

Objectifs :

- **assurer complémentarité et cohérence des différents temps de l'enfant** avec une coopération renforcée entre les acteurs éducatifs ;
- **Faciliter le passage d'un temps à un autre**
- **Donner du sens aux actions menées en direction des 0-17 ans**

Structure de pilotage (présidée par le Maire) le comité de pilotage est composé :

- Des élus et des représentants des services
- De l'inspecteur de circonscription de l'Education nationale,
- De représentants des parents d'élèves,
- D'un représentant de la CAF,
- D'un représentant de la DDCS.

4 axes retenus (PEDT 2018-2021)

- **La citoyenneté et l'écocitoyenneté** : au delà du savoir scolaire, développer des compétence de savoir être et de savoir faire.
Actions prévues : Valorisation des production des enfants lors de manifestations communales (Festival des arts du cirques), mise en place de jardin pédagogique, sensibilisation au tri des déchets et aux économies d'énergies, projet éco-pâturage
- **La réussite éducative pour tous** : Assurer une complémentarité entre les différents temps éducatifs et soutenir les parents.
Actions prévues : CLAS, VRE, AFEV, parcours d'éducation artistique et culturel
- **Le bien-être, l'épanouissement de l'enfant en tant qu'individu** : réflexion autour de la bienveillance éducative, du respect des besoins de l'enfant.

Articulation avec les dispositifs suivant :

- CTG
- Réseau parentalité des CCAS
- EMEA (Conservatoire)
- Parcours EAC
- Dispositif VRE
- Théâtre des enfants, musée aérosopia

Diagnostic multithématiques ENFANCE

Focus sur les centres d'accueils municipaux

Des dispositifs existent sur la commune pour occuper les enfants sur les temps périscolaires (avant et après les cours, et le mercredi après-midi). Les dispositifs sont présents sur presque tous les groupes scolaires, dans le cas contraire, des regroupements dans d'autres groupes sont organisés. Les deux ALSH proposent des activités le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Ils sont situés au nord de la ville et au centre.

4 Accueil de Loisirs Associé à l'École (+1 service de garderie)

Nom de la structure	Précisions (équipe, lieu, accueil)	Horaires
Groupe scolaire Christian Blanc	Regroupement avec les enfants du groupe scolaire Claudie Haigneré	Semaine (hors mercredi) Le matin 7h30-8h50 Le midi 12h-14h le soir 16h30-18h30
Groupe scolaire Léon Blum		
Groupe scolaire Jean Jaurès		
Groupe scolaire Eugène Montel		
Groupe scolaire Claudie Haigneré	Seulement la garderie de 11h40-12h30 Transfert à l'ALAE du groupe scolaire Christian Blanc	Mercredi le midi 11h40-12h30 (si non inscrits ALSH)

2 Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) municipaux

Nom de la structure	Précisions (équipe, lieu, accueil)	Horaires
Centre de loisirs Rachety	Ces structures offrent des services associés : repas et goûter, prise en charge des enfants à la sortie de l'école le mercredi et transfert en bus vers le centre de loisirs du secteur.	2 formules pour les vacances scolaires - Journée complète (7h45-18h15) - ½ journée sans repas (7h45-12h ou 13h45-17h) Mercredi après-midi 11h40 – 18h15 (repas compris)
Centre de loisirs Claudie Haigneré		



Diagnostic multithématiques ENFANCE

Les dynamiques territoriales et principaux intervenants

Les élèves des écoles élémentaires peuvent bénéficier de 4 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) répartie dans les centres sociaux et les groupes scolaires. Ces CLAS sont destinés aux enfants et aux parents, et le dispositif est animé par le centre social. La commune a mis en place le dispositif de Veille Réussite Educative, témoignage d'une réflexion autour l'articulation des politiques éducatives et sociales. Les écoles, les centres d'accueil communaux et les centres sociaux, et le service jeunesse de la ville sont les principaux intervenants auprès de l'enfance.

Les CLAS des écoles élémentaires accompagnent à la scolarité et à la parentalité. L'ensemble des actions visant à offrir l'appui et les ressources pour réussir à l'école. Les actions développées contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Les CCAS de la commune pilotent le dispositif CLAS, avec les objectifs suivants :

- Déploiement du dispositif
- Dynamisation et animation des COPIL

Autres principaux intervenants auprès de l'enfance

- Service jeunesse (VRE, etc.)
- L'inspection de l'Education nationale
- Les associations (sports, culture etc.)
- Le quai des arts (conservatoire, éducation artistique et culturelle), Théâtre des grands enfants, musée aérosopia
- La CAF

Equipements

- 4 terrains de grands jeux

Nom de la structure	Horaires
CLAS- Espace Mosaïques	Lundi et jeudi de 17h30 à 18h30.
CLAS- Espace Arc-en-ciel	
CLAS - Ecole élémentaire Claudie Haigueré	
CLAS - Ecole élémentaire Christian Blanc	

Le dispositif de la Veille Réussite éducative (VRE)

Mis en place par la commune depuis 15an, l'objectif est d'apporter des réponses aux familles en situation de fragilité éducatives, sociale, culturelle, ou de santé.

Destinés aux enfants du quartier politique de la ville Vivier-Maçon entre 5 et 16 ans, ainsi qu'à leur famille

Entre 2007 et 2017 : 199 enfants et 173 familles ont été suivis.



THEME C. JEUNESSE

- Chiffre clés
- Analyse de l'offre
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux

Diagnostic multithématiques

JEUNESSE

Les chiffres clefs

Cugnaux est un territoire où vivent de nombreux jeunes. Les 10-19 ans sont présents en plus grande proportion qu'aux échelons métropolitains et départementaux. En outre, cette part augmente depuis 2013. Comme précédemment, la prise en compte de cette jeunesse cugnalaise est un enjeu pour la commune, à la fois en matière d'éducation, d'activités de loisirs et d'accompagnement.



Les 10-19 ans représentent 14% de la population totale

La part des 10-14 ans est marquée par rapport aux échelons métropolitains, départementaux et régionaux.

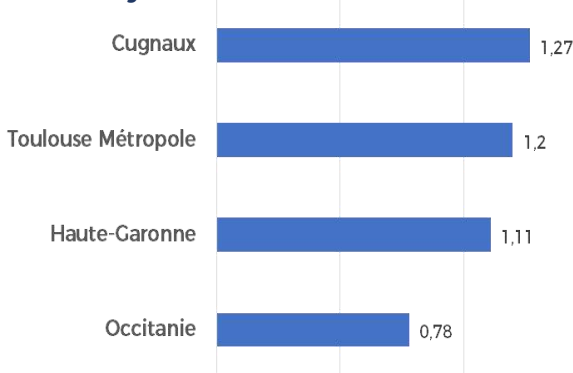


Une hausse de la proportion d'adolescents (10 à 19 ans) entre 2013 et 2018

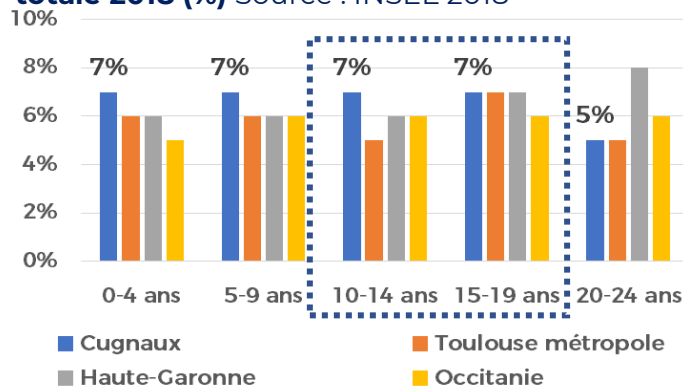


Un indice de jeunesse élevé, proche de Toulouse : 127 jeunes pour 100 habitants de + 60 ans.

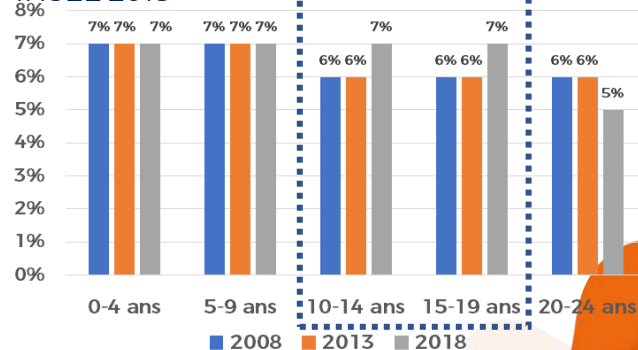
Indice de jeunesse Source Insee 2018



Part des enfants et jeunes dans la population totale 2018 (%) Source : INSEE 2018



Evolution de la part des enfants et jeunes dans la population totale 2008-2018 (%) Source : INSEE 2018



Diagnostic multithématiques

JEUNESSE

Analyse de l'offre jeunesse

Un collège et un lycée sont présents sur la commune. Compte tenu de la croissance démographique de cette partie de la population, un nouveau collège est en projet sur la ville. Les services communaux proposent des animations et un espace jeune. Egalement, plusieurs dispositifs d'accompagnement (permis, baby-sitting, voyage) sont destinés aux jeunes, organisés par le service jeunesse.

Un collège et un LGT sur la commune

Nom	Précisions (équipe, lieu, accueil)
Collège Montesquieu Cugnaux	Environ 830 élèves
Lycée Général et Technologique Henri Matisse	Environ 1 200 élèves Filières générales Filières technologiques BAC STMG BAC STI2D BAC ST2S BAC STL BAC STD2A BAC STAV Enseignement supérieur BTS Profession immobilière BTS Services informatiques aux organisations

Des animations et accompagnement proposés par la ville :

- Un espace jeune « Boit'J »
- Des animations sur les temps périscolaires et les vacances des collégiens et lycéens
- Plusieurs dispositifs d'accompagnement des jeunes, dont le dispositif phare « Réussite éducative »
- Des animations de type « chantiers » proposées par le Service jeunesse

Répartition de l'offre éducative et loisirs sur le territoire



Diagnostic multithématiques

JEUNESSE

Focus sur l'offre périscolaire

Le collège Montesquieu et le Lycée Matisse disposent chacun d'un système d'animation des temps périscolaires. Egalement, un CLAS est en place sur le collège (principalement à destination des élèves de 6^{ème}) pour les accompagner dans leur scolarité. Le dispositif CLAS accompagne à la parentalité. Ces activités ont lieu sur le temps périscolaire, pendant la pause méridienne ou après les cours.

2 systèmes d'animation des temps périscolaires des collégiens et lycéens

Nom	Fréquentation	Précisions (équipe, lieu, accueil)	Horaires
CLAC Collège Montesquieu Cugnaux	282 élèves en 2020	Mobilisation de 2 ou 3 animateurs Activités éducatives (sport, du jeu, de la culture, la citoyenneté etc.) Projets en partenariat avec le collège Actions avec le CVC et CML	Semaine (hors mercredi) 12h-14h
Système d'activités relatives aux permanences - LGT Henri Matisse	30 jeunes/séances	2 animateurs référents Ateliers jeux de société Actions avec le CVL	1 permanence par semaine

Structure d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité : Le CLAS (collège)

Nom	Fréquentation	Précisions (équipe, lieu, accueil)	Horaires
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Collège Montesquieu Cugnaux	Destiné aux collégiens (une majorité de 6 ^{ème}) 23 jeunes accompagnés en 2020	Accompagnement à la scolarité des jeunes, et accompagnement à la parentalité	Mardi et jeudi de 16h à 17h ou de 17h à 18h.

Diagnostic multithématiques

JEUNESSE

Focus sur le dispositif « Veille Réussite éducative »

La commune a mis en place un dispositif destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 14 ans pour prévenir les échecs scolaires et les ruptures éducatives. Le dispositif porte une attention aux enfants et jeunes du quartier politique de la ville. Cette initiative accompagne les familles également, et propose des séances avec des psychologues. Le dispositif rend compte d'une réflexion de la ville autour de l'articulation entre les politiques éducatives et sociales.

Dispositif « Veille Réussite éducative » (Service Réussite éducative et accès aux droits des jeunes)

Objectifs

- Prévenir les risques de rupture scolaire et sociale pour les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité (scolaire, éducative, culturelle, psychique) à travers des parcours personnalisés.
- Accompagner à la parentalité.

Equipe

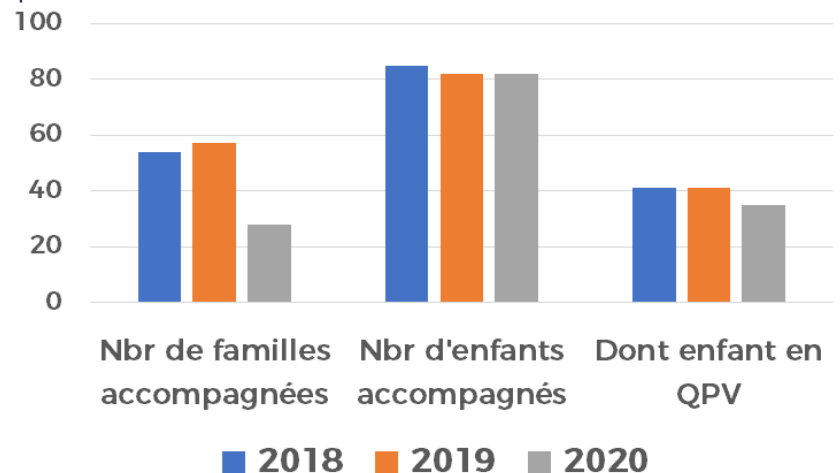
- Un coordinateur/référent de parcours (Commune)
- Une éducatrice spécialisée (Commune)
- 2 psychologues (association PRISM)

Accompagnement

- 9 cellules de veille (1/mois hors vacances scolaires)
- Une trentaine de sorties par an
- Durée moyenne d'accompagnement : 23 mois en 2020
- Tranche d'âge : entre 6 et 14 ans

Evolution de l'accompagnement « Réussite éducative »

Source : Rapports d'activité jeunesse-prévention



Diagnostic multithématiques

JEUNESSE

Analyse de l'offre de loisirs

L'espace jeune Boit'J est un élément-phare de l'offre de loisirs pour les adolescents proposée par la commune. L'âge moyen des inscrits est de 14 ans, et les activités sont proposées sur le temps extra-scolaire (hors vacances). En complément, le service jeunesse propose des animations et des ateliers pour les jeunes pendant les petites et grandes vacances scolaires.

1 espace jeune « Boit'J », proposé par le Service jeunesse

Fréquentation	Précisions	Horaires
Destiné aux jeunes de 11-25 ans 201 jeunes inscrits en 2019, Un âge moyen de 14 ans. Les 11/13 ans sont deux fois plus nombreux que les 14-25 ans (2019) Les familles des jeunes ont des revenus relativement élevés. Les familles non imposées sont moins captées	Ateliers cuisine, décoration, jeux, culture, sciences et magie, sport, prévention Projets communaux Rencontres collectives en soirée pour les « grands jeunes » Salle de musique équipée et insonorisée proche	Mercredi après-midi Vendredi et samedi (hors vacances scolaires)

Activités et 5 animations de type « chantiers » à destination des jeunes, proposées par le service jeunesse

Nom	Précisions	Horaires
Activités pendant les petites vacances et grandes vacances	15 modules proposés en été (animation + sortie) 61 jeunes en juillet/août en 2020	Petites vacances Juillet/août
Chantier vacances 11-17 ans	Un seul chantier en 2020 (février) du fait de la crise sanitaire (17 jeunes) Contrepartie à la participation : sorties ludiques et culturelles	Petites vacances
Séjour Chantier 14-17 ans	Contrepartie à la participation : sorties aquatiques (rafting, hydro speed)	Vacances scolaires
Chantier permis AM 14-18 ans	Contrepartie : financement permis 2 roues	
Chantier 16/18 ans	Travail pour la commune en échange d'une rémunération	Vacances de printemps
Chantier Parcours A'venir - 16-25 ans déscolarisés	Chantier (contrepartie financière) + suivi personnalisé dans un projet d'insertion professionnelle (ateliers CV, lettre de motivation etc.)	



Diagnostic multithématiques

JEUNESSE

Les dynamiques territoriales et principaux intervenants

Les structures scolaires et dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont les principaux intervenants auprès des jeunes adolescents. Le service jeunesse de la commune est très actif, et propose des activités de loisirs pendant les périodes scolaire à travers l'espace jeune Boit'J et sur les vacances scolaires (activités, chantiers). En outre, la commune propose divers accompagnements pour les adolescents (permis, voyage, baby-sitting) et les jeunes en situation de précarité (chantier spécifique, accompagnement)

Dispositif « Bourse au permis de conduire » (Service Jeunesse)



Projet jeune « Stage Baby-sitting » (Service Jeunesse)

Fin.
jeu
mo

Service Jeunesse : Collèges, Lycée, CS, R2EE, Mission locale, CRIJ, CEVIF, Arpad, ELEVA,

En contrepartie : un investissement de 60h pour la collectivité (ex : ateliers sportifs, intergénérationnels, cuisine etc.)
Accompagnement par un animateur référent



Deux sessions proposées

En 2020, 5 jeunes ont bénéficié du dispositif (7 jeunes en 2019)

l'enfant, gestes de 1^{er} secours, recherche emploi etc.)

Projet jeune « Sac-à-dos » (Service Jeunesse)

Destiné aux jeunes de 16-25 ans qui souhaitent partir pour la 1^{ère} fois en vacances sans adultes



Club de Prévention de Toulouse Métropole

- Action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes
- Accompagnement individuel et/ou collectif des 11/25 ans, travail de rue des éducateurs

Les autres intervenants :

- Inspection de l'éducation nationale
- Les associations sportives et culturelles
- Les différents services de la ville
- Les CCAS
- La CAF



THEME D. PARENTALITÉ

- Chiffre clés
- Les dynamiques territoriales et principaux intervenants
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux

Diagnostic multithématiques

PARENTALITÉ

Les chiffres clefs

Cugnaux est un territoire avec un profil famille. Et le nombre de familles ne cesse d'augmenter : par les nouveaux arrivants et par la natalité. L'accompagnement des parents sur différentes thématiques est en enjeu : accompagnement sur le suivi éducatif, sur les modes de garde, sur la prévention et la protection de l'enfance etc.



4 913 familles, soit 41% des ménages du territoire (2 302 couples avec enfant et 919 familles monoparentales) (33% à l'échelle de la Haute-Garonne) en 2018



45% des enfants -3 ans ont des parents actifs occupés en 2020 (52% sur la Haute-Garonne)



¾ des familles sont constituées d'un ou deux enfants de moins de 25 ans en 2018

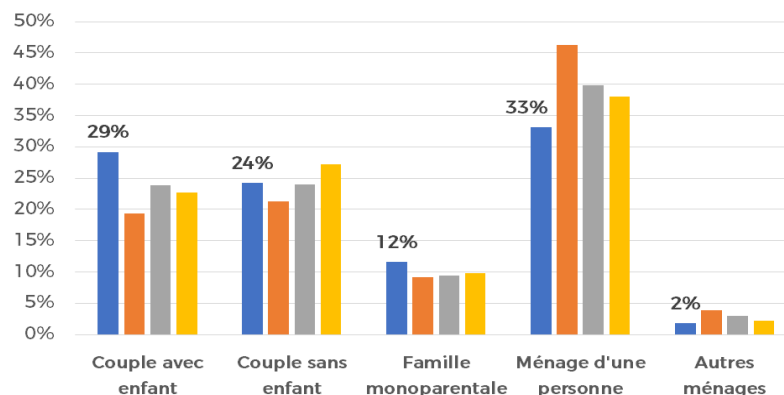


Un taux de croissance annuel moyen des couples avec enfants (+16/an) et des familles monoparentales (+4/an) faible entre 2008 et 2018, inférieur à la moyenne métropolitaine et départementale



+2,4% de croissance du nombre d'allocataires des allocations familiales par an entre 2016 et 2020, soit +35 allocataires en moyenne par an

Répartition des ménages par type Source : INSEE 2018



■ Cugnaux ■ Toulouse métropole ■ Haute-Garonne ■ Occitanie

	2008	2013	2018	TCAM
Cugnaux	2 003	2 133	2 302	0,8%
Toulouse métropole	70 467	72 823	75 619	1,4%
Haute Garonne	142 819	148 254	153 050	1,5%
Occitanie	615 653	624 149	621 069	1,4%
	2008	2013	2018	TCAM
Cugnaux	691	695	919	0,7%
Toulouse métropole	28 751	31 428	36 131	1,4%
Haute Garonne	45 983	51 924	60 406	1,6%
Occitanie	209 841	233 649	266 384	2,0%



Diagnostic multithématiques

PARENTALITÉ

Analyse de l'offre parentalité

Sur Cugnaux, nous retrouvons plusieurs dispositifs et structures d'accompagnement à la parentalité. Du côté des pouvoirs publics, ces structures sont liées à la petite enfance (RPE), à la protection de l'enfance et la prévention (PMI, Club de Prévention), ainsi qu'à l'accompagnement à la scolarité (CLAS pour élèves de l'élémentaire et du collège). Des associations, comme Elheva, soutiennent la parentalité à travers des actions spécifiques (handicap, fragilités).

Structures principales

- Le Relai Petite enfance (RPE)
- 2 structures de prévention spécialisée et de protection de l'enfance
- 5 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), dont 2 destinés aux parents (dans les CCAS)
- Les CCAS et leur axe « Projet famille »
- L'association Elheva, à destination des familles avec une situation d'handicap ou de fragilité

Les autres intervenants

- Egalement : la ludothèque (Espace Mosaïques) et la médiathèque peuvent être des lieux de socialisation et de rencontres intergénérationnelles
- Service jeunesse
- Département, Toulouse métropole
- Couvert par REAAP porté par Parents31

Répartition de l'offre sur le territoire



Diagnostic multithématiques

PARENTALITE

Focus sur le Relai Petite Enfance

La commune a mis en place en 2018 un Relai Petite Enfance. Si cette structure est un sujet pour la petite enfance, elle participe à l'accompagnement à la parentalité des nouveaux parents. La structure diffuse des informations sur les modes d'accueil collectif des petits enfants, mais également sur les modalités de l'accueil individuel.

Le Relai de la Petite Enfance (ex « RAM ») est un espace dédié aux familles et aux professionnels et futur(e)s professionnel(le)s de l'accueil individuel. C'est un lieu d'écoute, d'accompagnement et de médiation.

Depuis 2018, la commune dispose d'un RPE, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Un.e éducateur/trice jeunes enfants est salariée, avec 3 missions dont une principale « Positionner le RAM comme guichet unique de traitement des demandes d'accueil formulées sur le site « mon-enfant.fr »

A destination des professionnels



- informer et accompagner les professionnels
- informer et accompagner des assistantes maternelles sur des temps de professionnalisation animer des temps collectifs proposés aux professionnels

A destination des parents



Accompagnement accueil collectif

- information sur les modes d'accueil de la commune
- inscription pour une demande de place en crèche municipale
- accompagnement à la parentalité



Accompagnement accueil individuel

- diffusion de la liste et disponibilités des AM agréées par la DTS sur Cugnaux
- information et accompagnement sur les démarches administratives et juridiques liées au recrutement d'une AM ou d'une garde à domicile

Les familles de Cugnaux ont accès à deux structures (métropolitaine et départementale) de protection de l'enfance et de la petite enfance, et de prévention à destination des jeunes. Elles agissent sur l'accompagnement à la parentalité sur les aspects sociaux, médicaux, d'insertion. Un accompagnement axé sur la scolarité est proposé pour les parents d'élèves d'élémentaire et de collégiens, au sein d'établissements scolaires et des CCAS.

2 Structures de protection de l'enfance et de prévention spécialisée

Nom	Précisions (équipe, lieu, accueil)
MDS/ Protection maternelle infantile (PMI) (rattaché au CD31)	Consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans Activités de planification familiale et d'éducation familiale. Un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément , surveillance et contrôle des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation Actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger
Club de Prévention (rattaché à Toulouse Métropole)	Vise à une meilleure insertion sociale des jeunes (11-25 ans) Le Club s'adresse aux jeunes, mais aussi à leurs parents qui pourraient rencontrer des difficultés et avoir besoin de soutien et d'accompagnement

Dispositifs d'accompagnement à la scolarité

Nom	Précisions (équipe, lieu, accueil)
CLAS – Espace Mosaïques	CCAS – destiné aux parents
CLAS – Espace Arc-en-ciel	CCAS – destiné aux parents
CLAS - Ecole élémentaire Claudie Haighneré	Ecole élémentaire
CLAS - Ecole élémentaire Christian Blanc	Ecole élémentaire
CLAS - Collège Montesquieu Cugnaux	Collège
Dispositif « Veille Réussite éducative » (commune)	Prévenir les risques de rupture scolaire et sociale pour les enfants et adolescents et accompagner à la parentalité.

Diagnostic multithématiques

PARENTALITE

Focus sur les centres sociaux

Les centres sociaux accompagnent les familles à travers le pilotage des CLAS. Mais l'action des CCAS est plus globale que l'accompagnement à la scolarité : les centres coordonnent également le réseau parentalité et réalisent des actions dans le cadre de leur projet « Famille ». Notamment, des ateliers sont proposés à destination des nouveaux parents (parcours moteur, détente bébé etc.)

Les centres sociaux : des acteurs actifs dans l'accompagnement de la parentalité

Pilotage du CLAS

Coordination du réseau parentalité

Les ateliers proposés

- Eveil des sens, Rencontre autour de la naissance, Yoga du rire en famille, parcours moteur, éveil musical, ateliers parents-enfants, consultations psychologues, semaine de la parentalité, détente bébé etc.

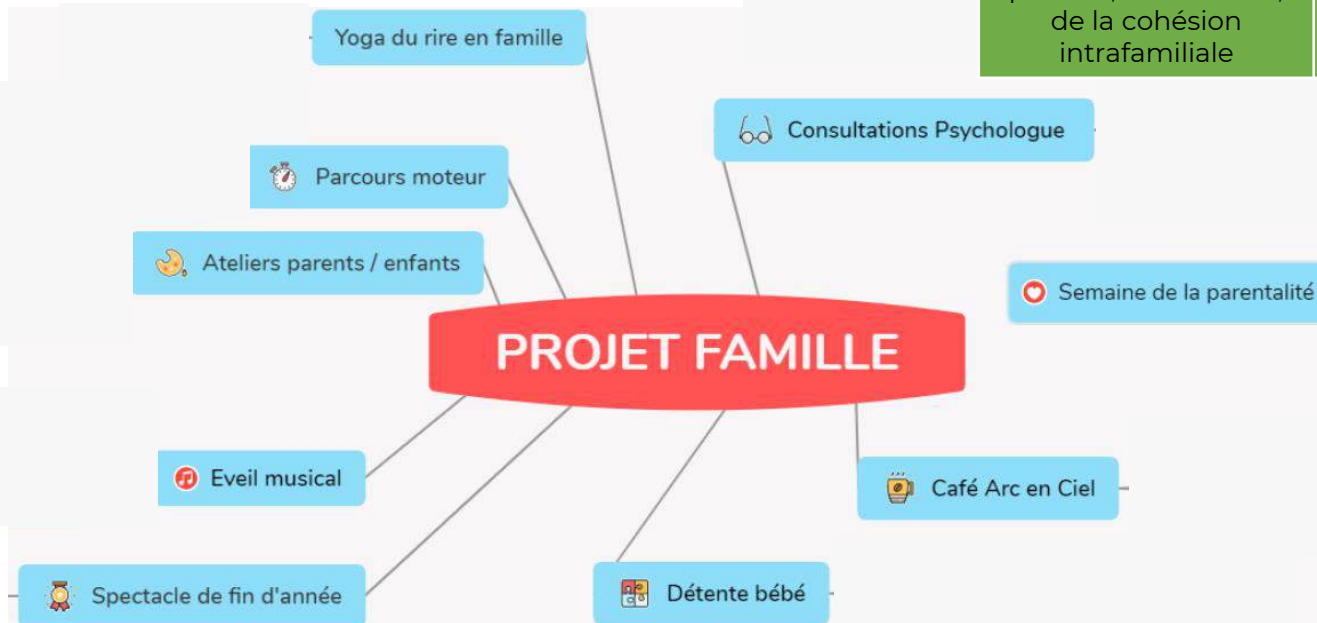
Les objectifs du projet « Famille » des CCAS

Contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur le territoire

Contribuer à la mise en œuvre de réponses aux problématiques familiales repérées sur le territoire

Développer des actions contribuant à l'épanouissement des parents, des enfants, de la cohésion intrafamiliale

Renforcer la coordination entre acteurs du champ de la parentalité



Diagnostic multithématiques

PARENTALITÉ

Focus sur l'association Elheva

L'offre d'accompagnement de parentalité se compose aussi de structures privées. L'association Elheva est un exemple de structure qui propose un accompagnement à la parentalité. Cet accompagnement est à destination des familles en situation de handicap ou de fragilité. A ce titre, elle vient compléter l'offre publique d'accompagnement à la parentalité.

L'association Elheva :

Association de loi 1901, Elheva a pour but de promouvoir et de développer un espace dédié aux enfants, petits et grands, en situation de handicap ou de fragilité. Créée à l'initiative de 6 mamans en 2015.

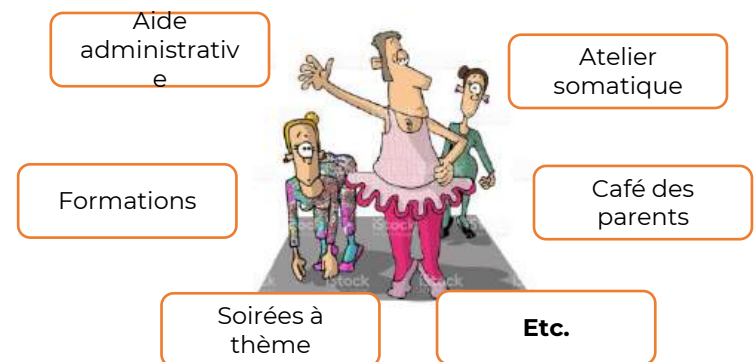
Elhéva se situe dans un centre para médical avec différents professionnels libéraux en rééducation et en bien-être

Activités éducatives et récréatives pour des enfants et jeunes adultes en situation de handicap

Répit, des activités ludiques, des temps de rencontre et des sorties pour toute la famille et les aidants

Soutien administratif auprès des parents (dossier MDPH...)

Activités pour adultes



Activités pour enfants





THEME E. Cadre de vie et vie locale

- Chiffre clés
- Analyse de l'offre
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux

Diagnostic multithématiques

CADRE DE VIE, VIE LOCALE

Les chiffres clefs

Le territoire compte des équipements sportifs et culturels, bien qu'il ne soit pas particulièrement maillé densément par rapport aux échelons métropolitains, départementaux et régionaux (en particulièrement vrai pour les équipements de proximité). Cugnaux est un territoire dynamique d'associations : le territoire compte plus de 125 associations, principalement dans la culture, le social et l'humanitaire ainsi que le sport. Le nombre de licenciés sportifs est comparable à celui de la métropole. Le forum annuel des associations est un évènement important dans la dynamique associative et l'intégration des nouveaux arrivants.



13 équipements sportifs et culturels de proximités (boulodrome, tennis, terrain multisports, bibliothèque) (12 équipements **sportifs et culturels de gamme intermédiaire** - salle de sport, piscine, athlétisme, skate park - ; **1 équipement supérieur** - parcours sportif, théâtre, cinéma, lieu d'expositions)



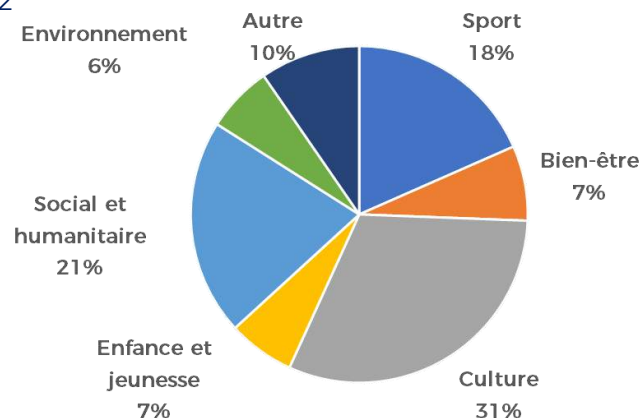
23,6 licenciés sportifs pour 100 habitants (23,8 pour Toulouse Métropole, 25 en Haute-Garonne)

Plus de 20 associations sportives :

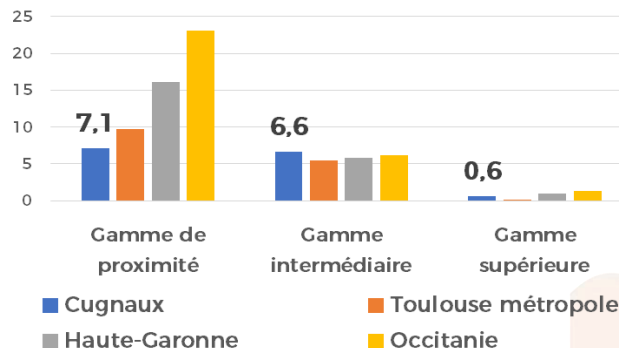
Omnisports, Arts martiaux, Athlétisme, Basket, Boule lyonnaise, Boxe Cugnaux, Natation, Plongée, Football, Gymnastique, Tir à l'arc, Pétanque, Rugby, Ski, Tennis, Ping-pong, Roller (2), Vélo, Volley, Club agility, Tir sportif etc.

Plus de 125 associations sur la commune, dont **31% d'associations à thématique culturelle**

Thématiques des associations Source : Guide des associations 2021-2022



Taux d'équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants Source : INSEE 2020



Diagnostic multithématiques

CADRE DE VIE, VIE LOCALE

Analyse de l'offre de loisirs et d'équipements sportifs

La commune compte plusieurs équipements sportifs, notamment des gymnases. La plaine des sports regroupe plusieurs des grands équipements. Plus de 20 associations sportives sont présentes, et des manifestations sportives sont organisées. A noter, les infrastructures sportives sont principalement utilisées par les élèves lors des temps scolaires, ce qui réduit le temps disponible pour la pratique sportive associative. L'association Omnisports est un partenaire dynamique.

Equipements sportifs

Stade Jean Dardé (football)
Complexe Antoine de Marchi (boxe anglaise, pétanque)
Bazardens : Parcours santé
Air de tir à l'arc – Payrol
Club canin – Payrol
City-stade – Vivier (basket, football)
City-stade – Agora (basket, football, handball)
Préfabriqué gymnastique – Parc du manoir
Skate park – Parc de la Françoï (skate, roller)

4 gymnases

- **Gymnase Léo Lagrange** (basket, roller, volley)
- **Gymnase Jean Roure** (volley, badminton, basket)
- **Gymnase Jean Bouin** (basket)
- **Complexe Michel Jazy** (basket, tir à l'arc, arts martiaux, danse, athlétisme, musculation, gymnastique)

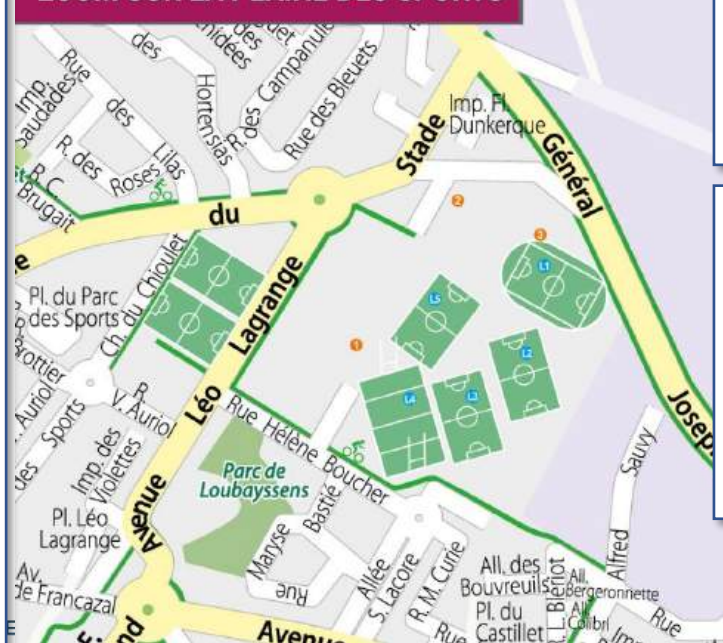
La plaine du sport

- Complexe Jean Gauchassin (tennis)
- Stade d'athlétisme
- 5 terrains (rugby et foobal)

Plus de 20 associations sportives :

Omnisport, Arts martiaux, Athlétisme
Basket, Boule lyonnaise, Boxe cugnaux, Natation, Plongée, Football, Gymnastique, Tir à l'arc, Pétanque, Rugby, Ski, Tennis, Ping pong, Roller (2), Velo, Volley, Club agility, Tir sportif

ZOOM SUR LA PLAINE DES SPORTS



Manifestations sportives

Cugn'Oxygène (mai)

- Sensibilisation à la pratique sportive, et lien avec Santé, Nutrition, Handicap et Développement durable
- 4 villages sportifs
- Parc du Manoir

Corrida (juin)

- Course pédestre de 5 à 10km (organisée par Association Tony Guagliato – pour lutter pour l'enfance malheureuse)

Dispositif « Ticket sport »

Destiné aux 6-12 ans, du Cugnaux et communes voisines
Objectif : faire découvrir les clubs sportifs
Période : pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi (9h-12h ou 14h-16h)

Diagnostic multithématiques

CADRE DE VIE, VIE LOCALE

Analyse de l'offre culturelle

Cugnaux a investi dans ses équipements culturels avec la création, en 2015, du Quai des arts. Regroupant les activités culturelles de la ville à destination des petits et des grands, le Quai des arts est un symbole de l'investissement culturel de la commune. Cependant, cette structure gagnerait à être plus connue et fréquentée. En outre, la vie culturelle locale est rythmée par deux festivals emblématiques sur la danse contemporaine et les arts du cirque.

Le Quai des arts, un espace (> 4000 m²) qui concentre les équipements dédiés à la culture depuis 2015 :

- **La médiathèque** : 4 000 lecteurs actifs, gratuite.
- **Le centre des Arts visuels** : hall d'exposition, lieu de diffusion d'art contemporain, membre de PinkPong, réseau d'art contemporain de Toulouse et son agglomération, conférence sur l'histoire de l'art
- **L'Ecole municipale des enseignements artistiques (EMEA) (Conservatoire)*** : ateliers dans quatre domaines artistiques : la musique, la danse (2 salles), le théâtre (1 salle) et les arts plastiques, pour enfants et adultes. Il y a environ 560 élèves.
- **L'éducation artistique et culturelle (EAC)*** : à destination des enfants à l'école élémentaire et maternelle, vise à permettre la constitution d'une culture personnelle et artistique, de contribuer à la formation artistique en développant la capacité d'analyse, d'expression, d'apprentissage et de création.

Un plan d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire a été mis en place en 2009.

L'association Kioske à Musique est un acteur actif de la commune. La ludothèque (CCAS) est aussi un lieu de culture.



Festivals et événements

- **LE NEUF NEUF FESTIVAL ET LA PLATEFORME** (novembre) : Création chorégraphique contemporaine avec des pièces pour tous les publics
- **LE FESTIVAL DES ARTS DU CIRQUE** : Parenthèse artistique, conviviale et familiale dans la ville, au parc du Manoir, mais aussi dans le quartier du Vivier-Maçon.

Et aussi : Fête de la musique, carnaval, Fête de Noël, Jeunes'tival ...

Diagnostic multithématiques

CADRE DE VIE, VIE LOCALE

Focus sur les centres sociaux

Les centres sociaux sont des acteurs très présents dans la vie locale cugnalaise. Ils interviennent sur de nombreuses thématiques, notamment la parentalité, l'accompagnement à la scolarité. Les actions menées sont plus larges que cela : elles sont pleinement ancrées dans l'animation de la vie locale. Le CCAS Espace Mosaïque, situé sur le quartier Vivier-Maçon, compte deux fois plus d'adhérents (216 foyers en 2020, dont 25% de familles monoparentales). Le CCAS Espace Arc-en-ciel est fréquenté par des habitants du quartier Agora (en observation).

Nom	Précisions
CCAS Espace Arc-en-ciel	102 foyers adhérents, pour 169 usagers en 2019 18% de familles monoparentales en 2020 2/3 d'allocataires caf en 2020 Fréquenté en majorité par les habitants des quartiers Loubayssen, Agora et Les aviateurs (sur la période 2019-2021)
CCAS Espace Mosaïque (quartier Vivier-Maçon)	216 foyers adhérents, pour 829 usagers en 2019 25% de familles monoparentales en 2020 2/3 d'allocataires caf en 2020 Fréquenté en majorité par les habitants des quartiers Vivier, Le casque (sur la période 2019-2021)

Nombre d'utilisateurs du CCAS Espace Arc-en-Ciel Source : Bilan intermédiaire 2019/2020



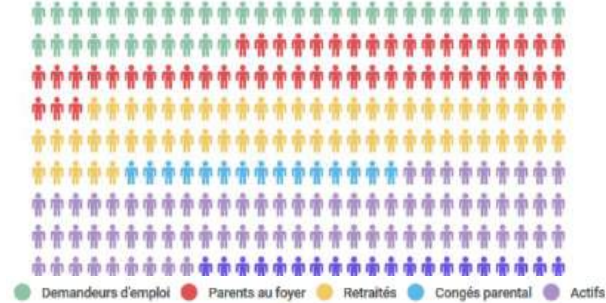
2019/2020 : 169 usagers
2020/2021 : 122 usagers

Nombre d'utilisateurs du CCAS Espace Mosaïque Source : Bilan intermédiaire 2019/2020



2019/2020 : 829 usagers
2020/2021 : 556 usagers

Répartition des adhérents par situation 2020/2021 CCAS Espace Arc-en-Ciel Source : Bilan intermédiaire 2019/2020



Répartition des adhérents par situation en 2020/2021 Espace Mosaïque Source : Bilan intermédiaire 2019/2020



Diagnostic multithématiques

CADRE DE VIE, VIE LOCALE

Focus sur les centres sociaux

Les centres sociaux organisent des actions autour des axes « Participation des habitants » et « projet social ». Dans ce cadre, toutes sortes d'activités et d'ateliers destinés aux habitants de Cugnaux sont mises en place. Les CCAS sont les principaux acteurs des actions sociales de la ville. En cela, ce sont piliers dans l'animation de la vie locale et sociale.

Animation « Participation des habitants » par les CCAS :

- **Festivités et événements** : Fête des bénévoles, Cugnaux fête l'été, Week-end famille au Cap d'Agde, Festifree, Vivier en fête
- **Ateliers et animations** : ateliers parentalités positive, porteurs de paroles, repas collectif ateliers « lire et créer », animation vacances, café mosaïques, cinéma plain air, confection de déguisements, vide grenier, yoga, marathon du jeu
- **Partenariats** : ludothèque, loto sénior, farandole musicale

Objectifs « Participation des habitants » des CCAS Source bilan intermédiaire 2019-2020

❖ Favoriser l'émergence de projet à l'initiative des habitants	❖ Renforcer la consultation des habitants (sur activités des CCAS + actions du territoire)
❖ Favoriser l'implication bénévole / dans la vie associative	❖ Consolider la mise en œuvre des projets avec les habitants
❖ Participer à la dynamique du réseau QPV	



Animations « projet social » par les CCAS :

Le CCAS de Cugnaux coordonne les actions menées dans le champ social sur le territoire communal. **Il est un des principaux acteurs de la ville en matière d'actions sociales.**

Les CCAS organisent des séances liées :

- **Au bien être** (yoga, gym, musculation, sophrologie),
- **A l'accès à la culture** (ludothèque, atelier lire et créer, sortie famille, anglais)

Objectifs « Projet social » des CCAS Source bilan intermédiaire 2019-2020

❖ Favoriser les dynamiques d'insertion sociale – Parcours d'accompagnement personnalisé	❖ Favoriser les dynamiques d'insertion sociale – Bien-être
❖ Participer à des projets de la commune en apportant de l'expertise sociale	❖ Favoriser l'accès à la culture pour tous



Diagnostic multithématiques

CADRE DE VIE, VIE LOCALE

Focus sur le Relai Solidaire

Ouvert récemment, le relai solidaire héberge des associations investies dans le domaine de la solidarité : aides alimentaires, vestimentaires, etc. L'épicerie sociale de la commune est présente sur le site. Le relai permet aux associations d'avoir des locaux sur Cugnaux et de pouvoir se consacrer financièrement à leurs actions. En outre, le regroupement des acteurs de la solidarité permet une meilleure coordination entre elles et avec le CCAS.

Le Relai Solidaire (proche quai des arts)

- **Ouverture récente en 2021**, dans un ancien bâtiment réhabilité.
- **Equipements** : poste informatique (pour favoriser l'accès aux droits), mise en place d'un jardin/potager permaculture
- Les **associations présentes** : Aides aux familles (aides vestimentaires), Secours Catholique, Croix-Rouge, Respects etc.
- **Deux dispositifs communaux présents** :
 - **L'épicerie sociale « Le panier solidaire »**
 - **Dispositif « fragilité »** : repérage et prévention de la perte d'autonomie chez les seniors + **une halte répit Alzheimer** (présence d'animateurs de la goutte d'or, en partenariat avec France Alzheimer).

Premières impressions des acteurs associatifs :

Points positifs : davantage de rencontres entre acteurs travaillant sur des thèmes similaires (la solidarité), mise en place d'actions transversales (Chasse au trésor à Pâques), meilleure coordination avec le CCAS (présence d'un travailleur social au relai)

A améliorer : signalétique de l'endroit, énumération des associations présentes etc.



Diagnostic multithématiques

CADRE DE VIE, VIE LOCALE

Focus sur le conseil citoyen

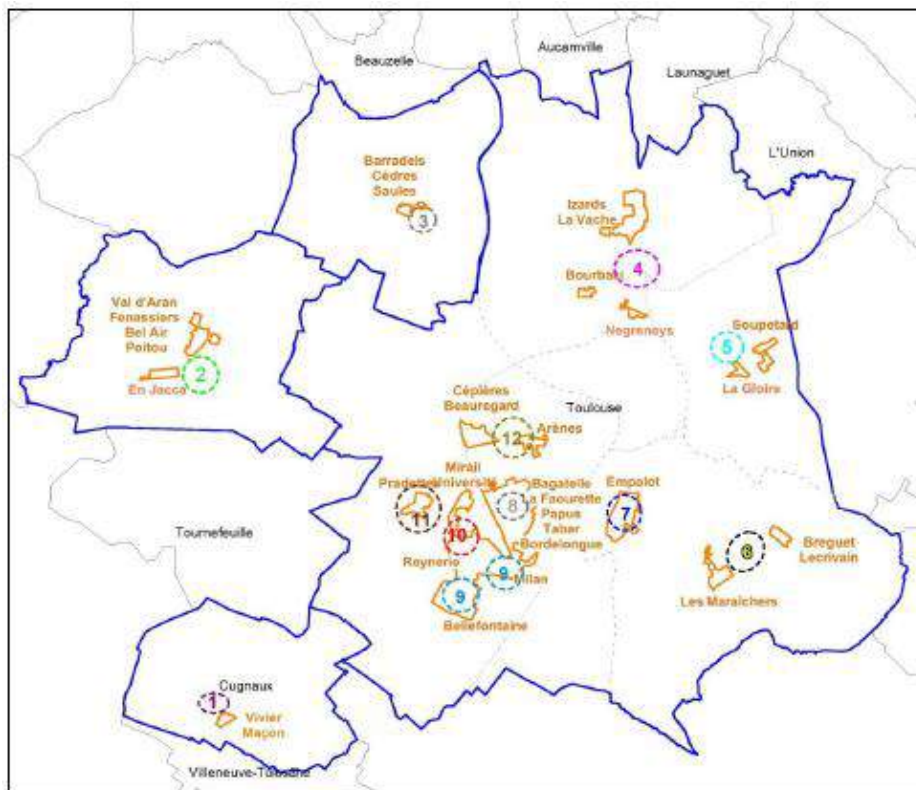
Cugnaux compte l'un des 12 conseils de citoyens de la métropole toulousaine. Ce dispositif traduit une volonté d'impliquer les citoyens dans la vie locale. Le conseil est constitué de citoyens volontaires et tirés au sort, ainsi que de structures volontaires. L'objectif est de réconcilier les habitants avec la vie sociale et politique.

Le conseil de citoyens de Cugnaux fait partie des 12 conseils recensés sur Toulouse Métropole (1 à Blagnac, 1 à Colomiers, 9 à Toulouse)

- **Composition du conseil : 21 membres, dont 45% d'habitants tirés au sort sur la liste électorale (puis acceptant la nomination), 30% d'habitants candidats volontaires et 25% de structures locales candidates.**
- Les conseils de citoyens sont associés à toutes instances de pilotage du Contrat de ville. La mise de ces conseils est une réelle opportunité après 30 ans d'injonction à la participation : ils permettent de mieux représenter les « sans-voix ».
- Toulouse Métropole anime et soutient le dispositif

La commune a mis en place un budget participatif de plus de 100 000€.

Périmètres des 12 conseils de citoyens Source Contrat de la ville 2015-2020





THEME F. Accès aux droits et aux soins

- Chiffre clés
- Analyse de l'offre
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux

Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS, AUX SOINS

Les chiffres clefs

L'accès aux soins des habitants de Cugnaux est relativement bon, du fait d'une proximité aux services de santé. Cela ne doit pas faire oublier la précarité d'une certaine partie de la population : 3 habitants du quartier Vivier-Maçon sur 10 bénéficient de la complémentaire santé solidaire (C2S). La situation des seniors nécessite une attention : 169 personnes sont en situation de non-recours aux soins.



En 2019, **aucun habitant n'est éloigné à plus de 20 minutes d'un service de santé** de proximité



La population a un accès potentiel aux médecins généralistes de 4 consultations par an en 2018, proche de la moyenne française à 3,9 consultations (5,1 sur Toulouse métropole, 4,8 sur la Haute-Garonne,)



1 807 bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) non participative soit 9,6 % de la population en 2020 (27% des hab. de Vivier-Maçon). Parmi les jeunes de -18 ans, 16,6% bénéficient de la C2S en 2019 (45% des -18 ans à Vivier-Maçon).

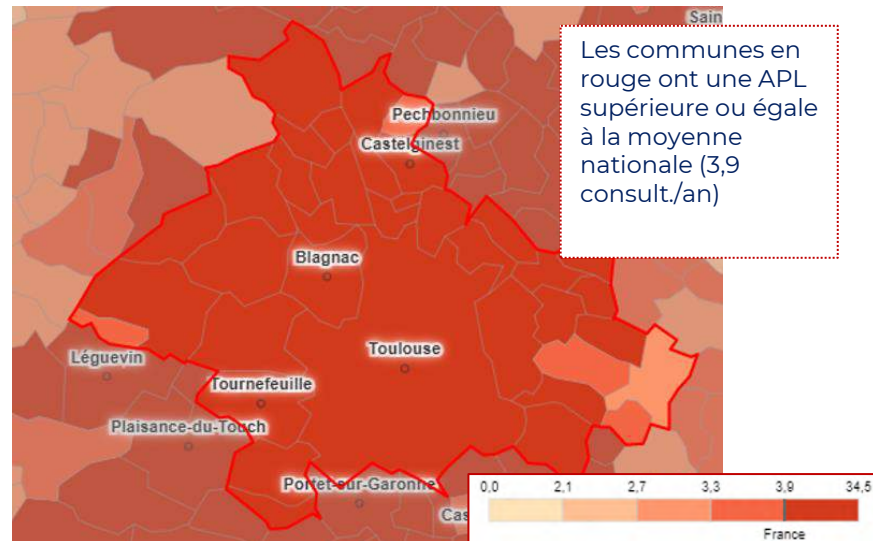


6,3 % de la population de plus de 16 ans n'a pas de médecin traitant (soit 941 personnes) (11% au niveau national en 2021)



15,8 % de la population n'ont pas consulté de médecin généraliste au cours des 24 derniers mois (soit 2 347 personnes) et **7,1 % de la population de plus de 16 ans n'a pas eu recours à des soins** (soit 1 050 personnes)

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes (nombre de consultations/an) Source INSEE 2018



Focus sénior

- ❖ **2,1% n'ont pas de médecins traitants** (103 personnes)
- ❖ **3,5% sont en situation de non-recours aux soins** (soit 169 personnes)
- ❖ **40,7% des seniors sont en ALD** (1 994 personnes)

Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS, AUX SOINS

Les chiffres clefs

Le nombre d'habitants concernés par le handicap augmente depuis 2016, à la fois parmi les adultes et les enfants (< 20 ans). Les questions d'inclusion et l'accès des droits sont des enjeux pour la commune.



306 adultes allocataires de l'AAH en 2020. Le nombre d'allocataires augmente de +2,2% par an en moyenne (soit + 4 allocataires/an) depuis 2016



7% des allocataires CAF sont concernées par l'AAHH (8% pour la Haute-Garonne)

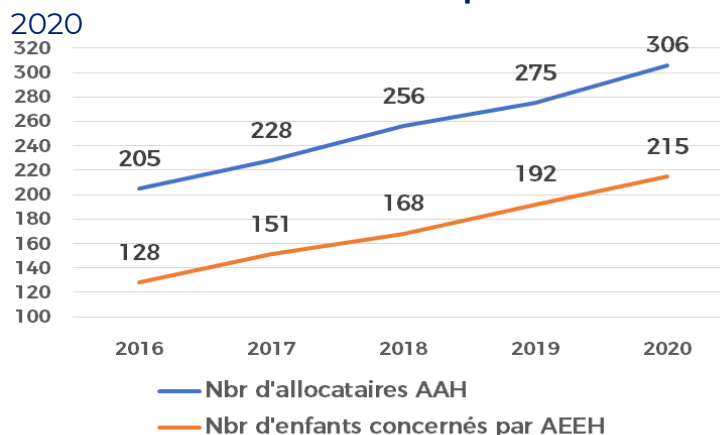


215 enfants sont concernés par l'AEEH en 2020, réparties dans 196 foyers allocataires. Le nombre d'enfants concernés augmente de +2,1% par an en moyenne (soit + 3 allocataires/an) depuis 2016

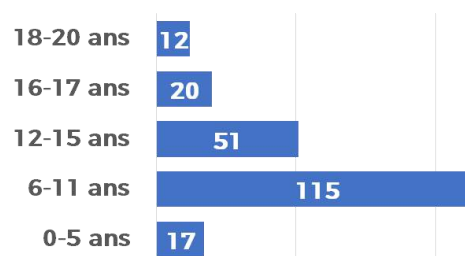


5% des foyers allocataires CAF sont concernés par l'AEEH (4% pour la Haute-Garonne)

Evolution du nombre d'adultes allocataires AAH et nombre d'enfants concernés par AEEH Source : Caf



Tranches d'âge des enfants concernés par AEEH Source : Caf



0 Hébergement adultes handicapés
1 Hébergement enfants handicapés

Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS, AUX SOINS

Analyse de l'offre de soins

Une offre diversifiée de professionnels de santé, concentrée sur le centre-ville. Aucun pédiatre et gynécologue sur une commune, qui a pourtant un fort taux de natalité et qui abrite de nombreuses familles. Si les médecins généralistes relativement jeunes, leur âge augmente, or la croissance de la population engendre une augmentation des besoins de soins.

Cartographie de l'accès aux soins Source :
Diagnostic offre et accès aux soins Cugnaux 2022



Professions médicales

- 18 Médecins généralistes (dont 2 installés en QPV)
- 4 Sage-femme
- 22 Médecins spécialistes
 - 1 Ophtalmologue
 - 1 Rhumatologue
 - 2 Dermatologues
 - 1 Pneumologue
 - 1 Angiologue
 - 9 Dentistes
 - 6 Podologues
 - 1 Psychiatre

Il n'y a pas de pédiatre, ni de gynécologue sur le territoire

Equipements de santé (Insee 2020)

- 5 Pharmacies
- 2 Laboratoires
- 2 Ambulances
- 2 Centres de radiologie

Autres professions liées à la santé et au bien-être

- 20 Psychologues
- 12 Ostéopathes
- 1 Psychanalyste

Professions paramédicales

- 22 Infirmiers
- 17 Orthophonistes
- 20 Masseurs kinésithérapeutes

Des omnipraticiens plus jeunes que la moyenne régionale et nationale :
surreprésentation de la tranche 40-49 ans

Cependant, l'âge moyen des praticiens est en augmentation et suit la tendance nationale

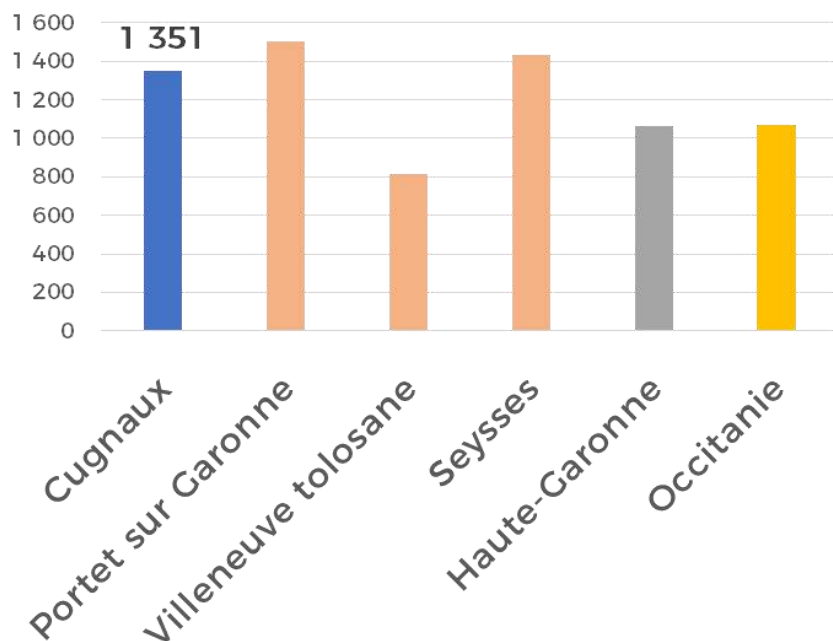
Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

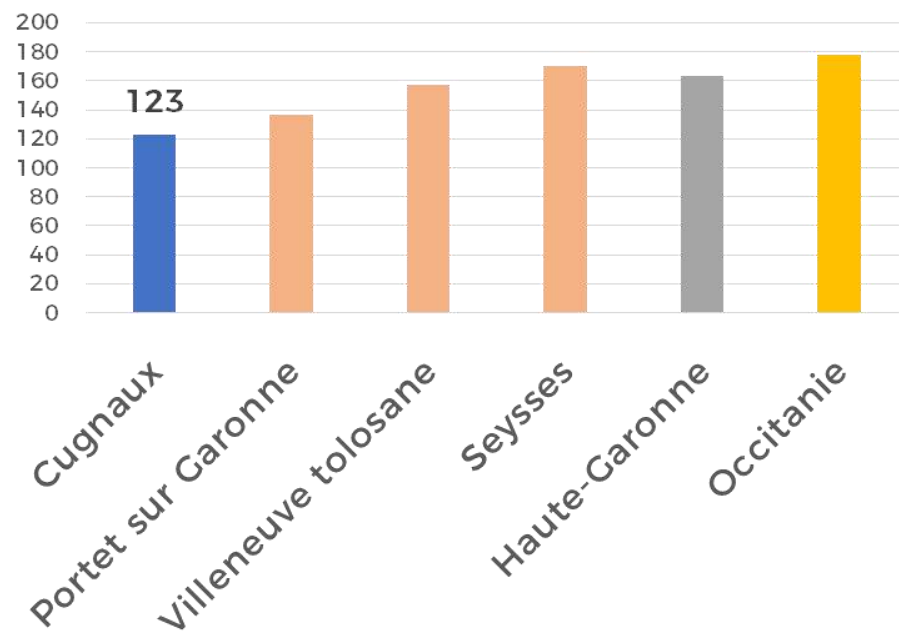
Analyse de l'offre de soins

Par rapport aux territoires voisins, la commune est plutôt bien positionnée entre densité d'infirmier.e.s pour le nombre de patients. Pour la densité des médecins généralistes, l'offre est similaire aux territoires voisins, bien que moins importante qu'aux échelons départementaux et régionaux.

Nombre de patients par omnipraticiens Source Diagnostic offre et accès aux soins Cugnaux 2022



Nombre de patients par infirmiers Source Diagnostic offre et accès aux soins Cugnaux 2022



Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Analyse de l'offre d'accès aux droits

Les actions liées à l'accès aux droits sont menées par des acteurs publics communaux, à savoir les centres sociaux et différents services de la ville. Les dispositifs proposés concernent l'accès au logement, aux biens de première nécessité, à l'alimentation, d'accès à l'emploi, d'aide aux démarches administratives. La fréquence des ateliers d'aide administrative a été augmentée au vu de la forte demande croissante, et du fait de la crise sanitaire, les bénéficiaires de l'épicerie solidaire et des associations de solidarité a augmenté. La fréquentation de ces dispositifs par les cugnalais montre qu'ils répondent à un besoin de la population.

Les centres sociaux : des acteurs actifs dans l'accès aux droits

Différents dispositifs de la commune :

- L'épicerie solidaire
- Attribution de logements temporaires
- Attribution de logements sociaux
- « Stop violences »
- Relai entreprise emploi
- Pôle seniors
- *Projet de Mise en place d'un bus itinérants des droits (soutenu par l'ARS)*
- *Semaine de l'handicap*

Autres intervenants

- Pôle social : Croix rouge, CFCV CCF, France victime 31, CARSAT, CIDFF, MDS, CAF, associations (Cugnaux en transition, Cocagne, acteurs du relai solidaire etc.)
- Emploi : Reflet 31, pôle emploi, la mission locale, EGEE, Maison des chômeurs, l'ADI, le Greta, Prisme etc.
- Conseil départemental
- MDPH, CPAM, Association Eléonor (handicap), service de la métropole
- « Accessibilité handicap »

Répartition de l'offre sur le territoire



Epicerie sociale
et relai
solidaire



Services
communaux et
CCAS



Résidence
sénior
Loubayssen



Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Focus sur les centres sociaux

Les centres sociaux, acteurs principaux du champ d'action sociale de la commune, sont actifs dans l'accès aux droits. L'action-phare est le « rendez-vous papier », dont le nombre de séances hebdomadaire a été augmenté depuis 2015 face à la demande toujours croissante des bénéficiaires.

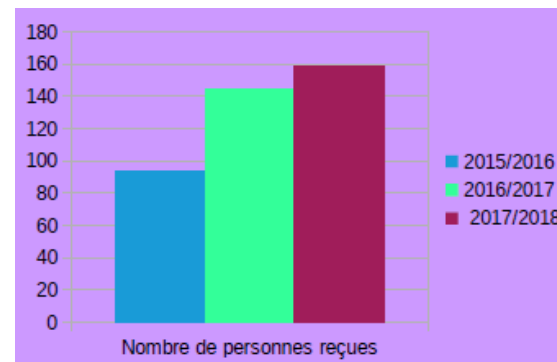
Les centres sociaux : des acteurs actifs dans l'accès aux droits

Le nombre de demandes reçues pour de l'aide administrative a augmenté entre 2015 et 2018.

L'offre de journée d'aide administrative a été augmentée en conséquence (½ journée à 3 ½ journées) sur les deux CCAS et la Maison de la solidarité

+ Journées de sensibilisation : Octobre rose

Nombre de personnes reçues pour de l'aide administratives: Contrat de projet 2018/2022 CCAS Arc-en-ciel



Nom de l'action	Fréquentation	Précisions	Horaires
Les rendez-vous papier	297 habitants en 2019 (228 hab. les mercredis et lundis, 69 hab. les vendredis)	Objectif général : Favoriser l'accès aux droits et aux services de tous les cugnais	3 demi-journées / semaine (CCAS AEC) : mercredi, vendredi, lundi (occasionnel)
Animation du réseau « Accès aux droits » (CCAS AEC)			1 rencontre / trimestre avec les partenaires (CAF, MDPH, CARSAT, CPAM, Conseil départemental, Mission locale)
Animation du Centre d'information du Droit des Femmes et de la Famille (CIDFF)	9 rendez-vous en 2019		

Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Focus sur l'épicerie sociale

L'épicerie sociale est un dispositif d'accès aux droits, situé dans le Relai Solidaire récemment ouvert. Les bénéficiaires sont en nombre croissant et dans des situations variées, bien que 4 bénéficiaires sur 10 soient en recherche d'emploi. L'épicerie est également un lieu de création de lien social.

Accès à l'alimentation et aux produits d'hygiène :

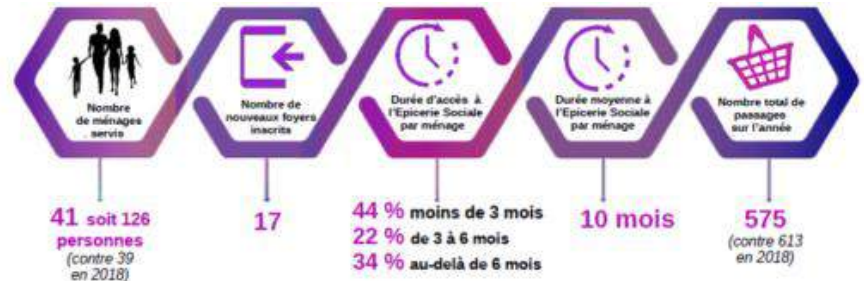
L'épicerie sociale (géré par CCAS, présent sur le Relai solidaire)

- **Lieu d'approvisionnement en denrées alimentaires et produits d'hygiène.** Principe du libre choix en contrepartie d'engagement de la personne.
- Accès 2 matinées / semaine, distribution sur rdv.
- **Objectif** : lutter contre les exclusions, promouvoir le lien social.
- Partenariat avec la Banque alimentaire, la croix rouge.
- **Activités**: animation autour de l'alimentation, l'accès à la culture, à des animations familiales

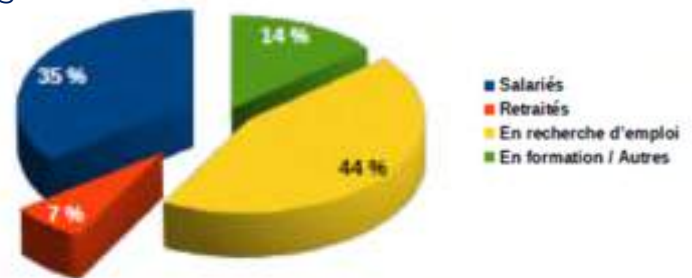
● Motifs de demandes d'accès à l'Épicerie Sociale (sachant qu'un même bénéficiaire peut cumuler plusieurs motifs) :

- Dettes à rembourser : **63 %** contre 85 % en 2018
- Revenus insuffisants : **49 %**
- Ruptures de droits sociaux : **39 %** contre 24 % en 2018
- Pertes d'emploi : **17 %**
- Séparations / divorces : **15 %**
- Problèmes de santé : **12 %** contre 26 % en 2018

Zoom sur les activités de l'épicerie sociale Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux



Situation des ménages Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux



Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Focus sur l'accès aux logements

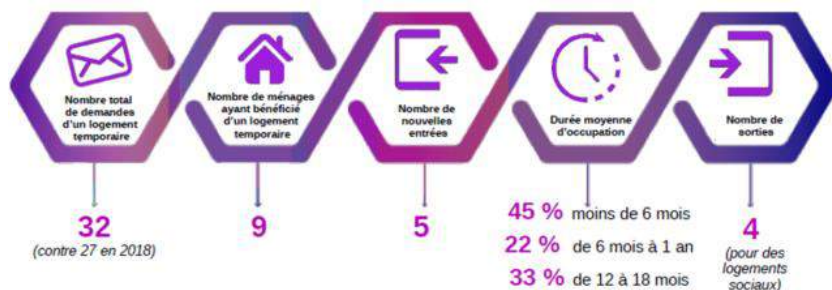
L'accès aux logements sociaux et temporaires est un marqueur important de l'accès aux droits. La commune dispose de logements pour accueillir temporairement des personnes, pour des durées dépassant peu les 6 mois. Néanmoins, le nombre de personnes hébergées (9 en 2019) est inférieur au nombre de demandes (32). Concernant l'accès aux logements sociaux, le délai d'attente est inférieur aux territoires voisins et dépasse peu les 21 mois.

L'accès aux logements temporaires

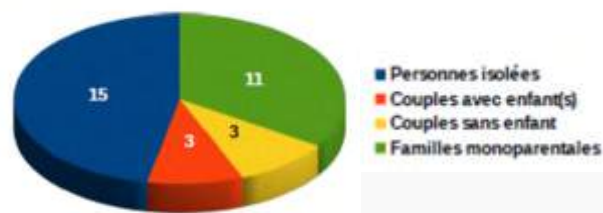
Sur 9 ménages ayant eu accès aux logements temporaires

- 6 sont bénéficiaires des minimas sociaux
- 5 personnes isolées et 4 familles monoparentales

Zoom sur l'accès aux logements temporaires Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux



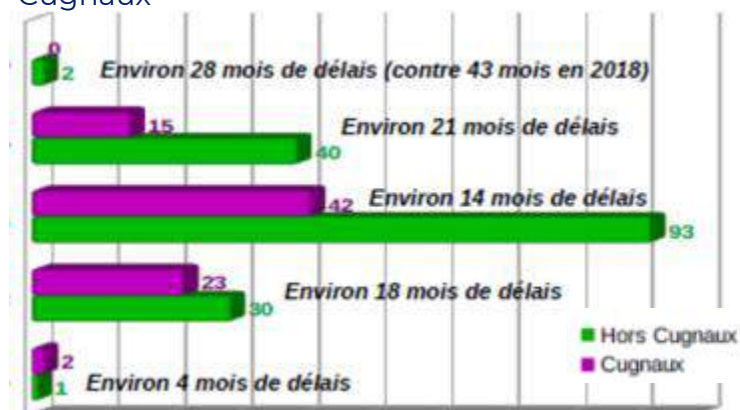
Situation des ménages demandeurs de logements temporaires Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux



L'accès aux logements sociaux

La moyenne du traitement des demandes est entre 14 et 18 mois de délais. Contrairement aux territoires voisins, ce délai dépasse rarement les 21 mois.

Délai d'attente pour les demandes de logements sociaux satisfaites Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux



Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Focus sur le Relai Entreprise Emploi

Parmi les dispositifs communaux pour favoriser l'accès aux droits, le Relai Entreprise Emploi s'attache à accompagner des personnes dans leur retour à l'emploi. Des animations et formations (CV, lettre de motivation) sont proposées. Ce service est très important pour les habitants, en particulier des quartiers politiques de la ville ou en observation, qui sont les principaux bénéficiaires. De plus, il n'y a pas de service pôle emploi sur la commune.

Accès à l'emploi : Relai Entreprise Emploi (R2E)

(Service Cohésion des territoires)

106 personnes accompagnées, dont 39 nouveaux entrants

Parcours proposés :

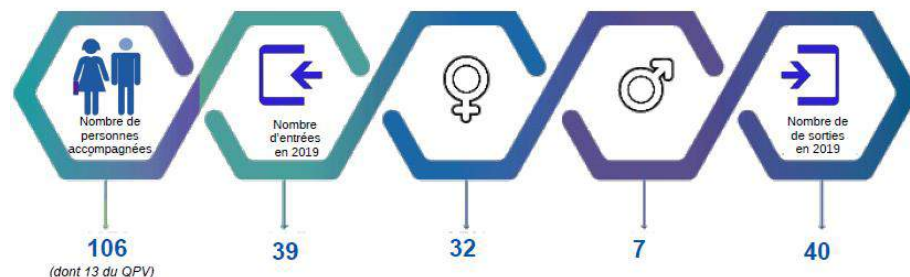
- Parcours emploi : ateliers CV, lettre de motivation, entretien, réseau. L'objectif : permettre un retour à l'emploi (ou une insertion) sur le marché du travail – 3 sessions – 15 inscrit.e.s
- Café de l'emploi : l'objectif est de comprendre pôle emploi et son organisation, en rompant l'isolement des demandeurs – 2 sessions – 14 inscrit.e.s

Autres activités : rencontres emplois, semaine européenne de l'emploi, nocturne découverte des métiers, Jeudi des jeunes etc.

NB : Il n'y a pas de service pôle emploi sur la commune (un à Portet-sur-Garonne).

NB : La commune envisage de devenir un « Territoire Zéro chômeurs »

Zoom sur l'accompagnement réalisé par la Conseillère PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)



Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux

Caractéristique du public accompagné :

- Habite en zone QPV (Vivier-Maçon) ou en quartiers en vigilance (Caque, Agora),
- 57% d'hommes
- Principalement entre 16 et 55 ans (en 2019)

Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Focus sur le pôle seniors

Le pôle seniors de la commune participe à l'accès aux droits à travers l'accompagnement dans les démarches administratives diverses. En plus de cela, la résidence Loubayssen est une structure importante sur Cugnaux, qui permet à des seniors encore autonomes de vivre en collectif et de bénéficier d'aides et de suivi. Une réhabilitation de la résidence est prévue en 2022, avec des logements dédiés aux jeunes en échange de services aux résidents (portage des repas etc.)

Le pôle seniors : accompagnement à l'accès aux droits seniors

- **Accompagnement dans les démarches administratives divers** : Allocation personnalisée d'autonomie, aide au retour à domicile après hospitalisation, déclaration d'impôt, demande de retraite, d'allocation de solidarité etc. Un guichet unique est prévu.
- **Aide éducative budgétaire**
- **Surendettement**
- **Dispositif « grand froid et canicule »**
- **Portage des repas** : 2 agents livrent jusqu'à 90 repas/jours (75 bénéficiaires)
- **Coupe d'or** : service municipal qui propose des activités de loisirs aux retraités Cugnais : après-midi récréatif dansant, jeux, ateliers de rencontre inter-génération, sorties à la journée, etc.
- ❖ **La Conseillère en économie sociale et familiale**
 - Sa mission : participer au mieux vieillir à domicile et au maintien de l'autonomie en favorisant le lien social et l'accès aux droits
 - Public : habitants seniors et professionnels
- ❖ **La résidence Autonomie Loubayssens (hébergement collectif)**
 - 56 résidents, principalement des femmes, de 90 ans en moyenne
 - Diverses activités proposées

Activités proposées dans la résidence Loubayssens

Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux

ATELIERS D'EXPRESSION A TRAVERS L'ART

ATELIERS STIMULATION COGNITIVE

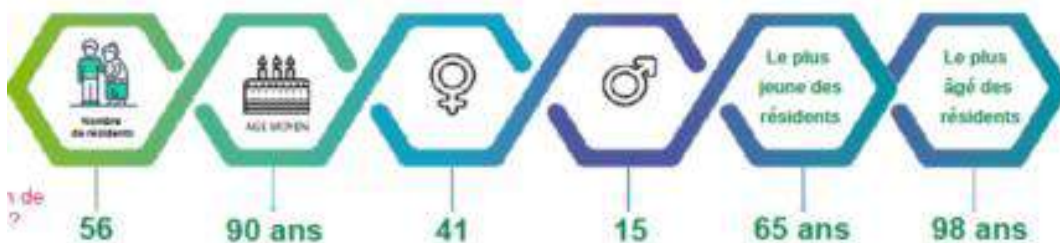
AIDE A LA MARCHÉ

SORTIES

ATELIERS BIEN-ÊTRE

ACTIVITES PHYSIQUES ET PREVENTION DES CHUTES

Zoom sur la résidence Loubayssens Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux



Diagnostic multithématiques

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Focus sur le dispositif « Stop violences »

Le dispositif Stop violences est un outil de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. En permettant l'orientation et la prise en charge des victimes, ce dispositif contribue à l'accès aux droits des habitantes cugnauses.

Dispositif « Stop violences » (Direction de la cohésion sociale et des solidarités)

- **Objectif** : prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes.
- **La cellule « Stop violence » propose un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil, d'orientation à la prise en charge des victimes**

Zoom sur le dispositif « Stop violences » Source Rapport d'activités 2019 Cugnaux



Les origines des signalements

5 signalements par la personne elle-même

10 signalements par les services de la direction Cohésion sociale et solidarités

11 signalements par des partenaires



1. Contexte de l'étude

2. Diagnostic sociodémographique

- A. La population
- B. La vie économique et l'emploi
- C. L'environnement social et structures familiales

3. Diagnostic multithématiques, analyse de l'offre existante et des besoins

- A. Petite enfance
- B. Enfance
- C. Jeunesse
- D. Parentalité
- E. Cadre de vie et vie locale
- F. Accès aux droits et aux soins

4. Synthèse et enjeux du territoire

- A. Rappel des enjeux de la signature de la CTG
- B. Synthèse générale
- C. Les grands enjeux issus du diagnostic

SYNTHÈSE ET ENJEUX DU TERRITOIRE

LES ENJEUX DE LA SIGNATURE D'UNE CTG SELON LA CAF

TERRITORIALISER L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES

Adapter le projet social aux besoins des publics, du territoire et tenir compte des partenaires présents et schémas existants.

FAVORISER LA COORDINATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Des champs de compétence partagés : accès aux droits, parentalité, petite enfance, temps libre, familles vulnérables, aide à domicile, etc. En recensant les interventions de chacun, la CTG clarifie les missions premières et souligne les complémentarités.

DONNER DU SENS ET GAGNER EN EFFICIENCE

Une logique objectifs – résultats à partir d'un diagnostic systématique favorisant la bonne utilisation des fonds publics et une bonne implantation territoriale des services.

IMPULSER DES PROJETS PRIORITAIRES EN FAVORISANT LES COMPLÉMENTARITÉS

Valoriser l'ensemble des actions conduites sur le territoire et permettre aux acteurs de mieux appréhender l'ensemble des problématiques de leur territoire. Faciliter les choix stratégiques des acteurs et leur engagement à définir une programmation des actions à mettre en œuvre.

RATIONALISER LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Rationaliser les engagements d'un même signataire, en particulier sur les fonctions transversales telles que les fonctions de coordination, d'ingénierie, de diagnostic, d'évaluation et de co-pilotage, d'information des familles et des partenaires. Disposer d'un document cadre de référence où la complémentarité des interventions avec la CAF est mise en valeur.

Les problématiques dominantes exprimées lors des entretiens avec des personnes « ressources » et par les habitants dans leurs réponses aux questionnaires sont :

- **L'offre d'accueil disponible pour les 0-3** (un manque de places, une liste d'attente pour les demandes d'accueil en augmentation, des difficultés dans le maintien de la qualité d'accueil)
- Les **difficultés d'accès aux services enfance et d'équité**, d'adaptabilité des services aux besoins spécifiques et une faiblesse dans la coordination et la communication liée à ces services,
- **Manque d'offre pour la jeunesse et d'accompagnement dans l'accès aux services, des problématiques liées à la mobilité**
- **La problématique d'accessibilité aux services dans une stratégie « d'aller-vers »**
- **La communication et la lisibilité sur les droits et services existants**
- **La question de l'accompagnement des publics invisibles**
- **Une prise en charge inclusive des publics en difficulté**
- **L'absence de lieux de rencontre**, et d'inadéquation entre les services et les temps de vie (horaires) des services inadaptés
- **Le manque de ressources humaines dans l'ensemble des thématiques de la CTG**

On constate 8 profils de besoins :

- **Adaptation en matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance**
- **Prise en charge de la parentalité**
- **Renforcement de l'accompagnement de la politique inclusion pour tous les âges**
- **Création de lien et de coopération entre les acteurs de la ville**
- **Dimensionnement des services dans une logique de culture commune**
- **Adaptation des services à la jeunesse du territoire**
- **Renforcement de la visibilité de l'offre par une communication plus claire et signalée**
- **Accessibilité et d'inclusion des services**



- 1) Accompagner les familles en adaptant/développant de manière cohérente la couverture de l'offre d'accueil petite-enfance
- 2) Permettre une offre de services pour l'enfance coopératif et inclusif accessible à tous (penser le parcours petite-enfance/enfance, scolaire/périscolaire/extrascolaire, dimensionner les services via une coordination des divers acteurs)
- 3) Accompagner les jeunes, les faire participer à la vie du territoire en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'équipements et de services (lieux de regroupement, accès aux soins, implication via les outils de communication de la ville)
- 4) Renforcer l'offre et l'accès aux droits et aux services essentiels afin de répondre aux besoins de tous les publics (diversifier l'offre, favoriser la lisibilité et la mobilité)
- 5) Créer une dynamique de mise en réseau des acteurs de la vie sociale qui favorise la visibilité et renforce la coordination
- 6) Faire vivre le territoire à travers ses citoyens, et mener une politique d'inclusion de tous les publics



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 DE LA VILLE DE CUGNAUX :

**UNE FEUILLE DE ROUTE STRUCTURÉE
AUTOUR DE 27 FICHES-ACTIONS**

RAPPEL DE LA DÉMARCHE CTG	3
SYNTHESE GLOBALE	5
AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES SERVICES AUX FAMILLES	11
O 1 : DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET FAVORISER SON ADAPTATION A L'ÉVOLUTION DES BESOINS TERRITORIAUX	12
OP 1.1 : Pérenniser et adapter l'offre d'accueil afin de proposer un mode de garde à tous	12
OP 1.2 : Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance - RPE	14
OP 1.3 : Valoriser les métiers de la Petite Enfance	16
O 2 : PROMOUVOIR UNE OFFRE COOPÉRATIVE ET INCLUSIVE EN DIRECTION DES ENFANTS	18
OP 2.1 : Favoriser la continuité et la cohérence éducatives	18
OP 2.2 : Favoriser la construction d'un parcours éducatif incluant pour tous	20
O 3 : PROMOUVOIR L'AUTONOMIE DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT CITOYEN	22
OP 3.1 : Favoriser la mobilité et l'accès à l'autonomie des jeunes	22
OP 3.2 : Encourager l'implication et l'engagement des jeunes	24
O 4 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ	26
OP 4.1 : Mettre en place un lieu ressource parentalité et développer des actions de soutien à la parentalité à tous les âges de l'enfant	26
OP 4.2 : Consolider et pérenniser le réseau parentalité	28
AXE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET POUR TOUS	30
O 5 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACCES AUX DROITS	31
OP 5.1 : Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans les démarches administratives et la lutte contre le non-recours	31
OP 5.2 : Faciliter l'inclusion numérique de tous	33
O 6 : FAVORISER L'ACCES AUX SOINS ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITES SOCIALE DE SANTÉ	35
OP 6.1 : Contribuer au développement d'une offre de santé coordonnée sur le territoire	35
O 7 : FACILITER LA MOBILITÉ DES HABITANTS	37
OP 7.1 : Améliorer la connaissance de l'offre de services de proximité en termes de mobilité	37
OP 7.2 : Contribuer à la mise en place de dispositifs adaptés pour faciliter les déplacements des publics empêchés	39



O 8 : ADAPTER LES SERVICES AUX BESOINS SINGULIERS DE CERTAINS PUBLICS	41
O P 8.1 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques publiques	41
O P 8 .2 : Favoriser le bien vieillir et l'inclusion des aînés dans la ville par la mise en place d'un lieu ressource seniors	43
O 9 : AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LES OFFRES DE SERVICES EXISTANTES/ RESSOURCES LOCALES	45
OP 9.1 : Poursuivre la démarche qualité pour l'accueil des publics	45
OP 9.2 : Développer les supports de communication dans un objectif de lisibilité des ressources locales et dans un souci d'adaptation en fonction des publics	47
O 10 : FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES ET PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE	49
OP 10.1 : Favoriser l'accès au sport pour tous	49
OP 10.2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous	51
AXE 3 : DÉVELOPPER DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROXIMITÉ INCLUSIVES ET PARTENARIALES	53
O 11 : CONSOLIDER LES DYNAMIQUES DE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS	54
OP 11.1 : Structurer une veille d'observation sociale partagée à l'échelle du territoire	54
OP 11.2 : Favoriser le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgence et les ruptures de parcours	56
OP 11.3 : Permettre la structuration des réseaux interprofessionnels thématiques	58
O 12 : FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE COMMUNAL A TRAVERS SES CITOYENS	60
OP 12.1 : Soutenir la vie associative et encourager le bénévolat	60
OP 12.2 : Encourager la participation citoyenne	62
O 13 : ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES ET AMÉLIORER SON IDENTIFICATION	64
OP 13.1 : Assurer le déploiement du Relais Mobile	64
OP 13.2 : Penser le déploiement de l'offre de services dans un souci de couverture de l'ensemble du territoire communal par une stratégie « d'Aller vers »	66



RAPPEL DE LA DÉMARCHE CTG

UN NOUVEAU CADRE PARTENARIAL POUR REPENSER L'OFFRE DE SERVICES AUX HABITANTS

Depuis mars 2022, la Ville de Cugnaux s'est engagée dans la démarche de renouvellement de sa Convention Territoriale Globale. Après une 1^{ère} CTG couvrant la période 2019-2022, cette seconde CTG a vocation à s'étendre de 2023 à 2027.

Construite en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et l'ensemble des acteurs du territoire de la commune (partenaires institutionnels et associatifs, habitants...), elle porte un projet social global de territoire s'adressant à l'ensemble de la population cugnauxaise.

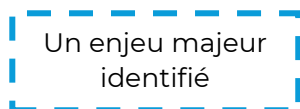
Pour rappel, ce cadre partenarial proposé par la CAF - par remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) - a vocation à :

- ➡ **couvrir un périmètre large et multithématique**, allant de la petite enfance à l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion & handicap, l'animation de la vie sociale ou encore l'accès aux droits et aux services.
- ➡ **définir les priorités et moyens à mettre en œuvre dans un plan d'actions adapté pour les années à venir, en réponse aux besoins des habitants et aux défis du territoire :**
 - Maintenir la population et accueillir de nouveaux habitants ;
 - Œuvrer pour une meilleure qualité de vie des familles du territoire ;
 - Répondre aux enjeux de proximité et de maillage des services proposés.

Se fondant sur un diagnostic territorial actualisé et sur une démarche de co-construction ayant très largement mobilisé les acteurs locaux sur plus de 10 mois, la CTG 2023-2027 s'articulera autour de :

- ➡ **3 axes stratégiques :**
 - **Renforcer l'attractivité du territoire par le développement et la valorisation des services aux familles ;**
 - **Améliorer l'accès aux droits et services sur l'ensemble du territoire communal et pour tous ;**
 - **Déployer des politiques publiques de proximité, inclusives et partenariales.**

- ➡ **13 orientations déclinées en objectifs opérationnels et traduits en 27 fiches actions**



L'appropriation de la démarche et des enjeux par les parties prenantes, ce qui implique une approche transversale.

L'élaboration de la CTG a reposé sur une très large démarche partenariale, marquée par :

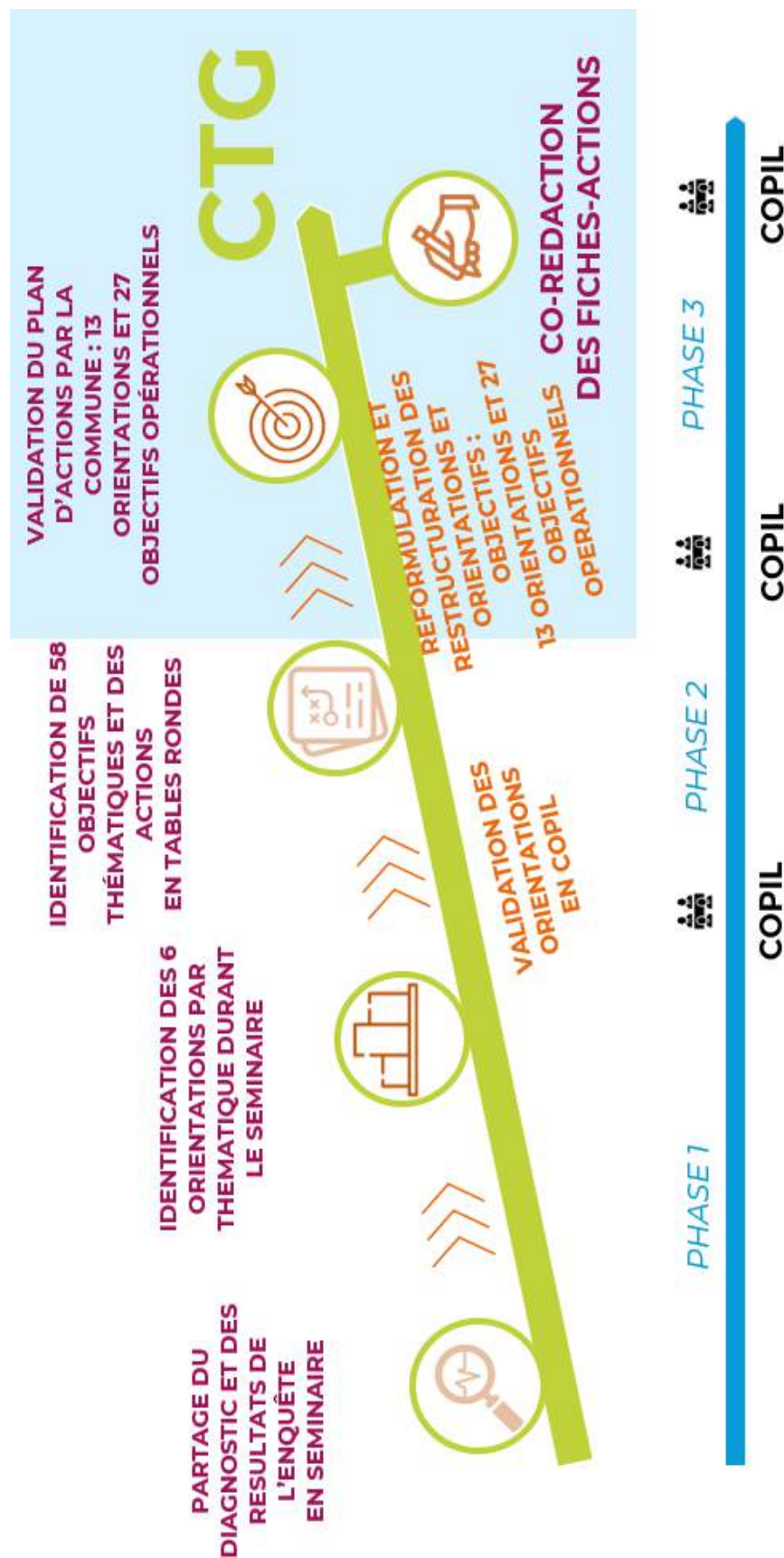
- La **mobilisation des habitants**, sollicités par le biais d'un **questionnaire** pour faire part de leurs attentes et de leurs besoins dans les domaines précités. **496 réponses ont été obtenues ;**
- Des **entretiens individuels ou semi-collectifs : 15 entretiens ont été menés avec des acteurs clés du territoire**, afin de bien comprendre les actions mises en œuvre et les problématiques rencontrées et d'avoir une approche plus « nuancée » du territoire ;
- **L'organisation de 3 temps collectifs, ayant rassemblé au total près de 200 personnes, dont 120 acteurs différents :**
 - 1 atelier d'identification des forces, faiblesses et orientations pour le territoire, composé de 6 groupes thématiques (petite-enfance, enfance, jeunesse, accès aux services/droits/soins, cadre de vie/cohésion sociale, inclusion/citoyenneté/handicap). Une centaine d'acteurs (techniciens, élus...) ont ainsi été mobilisés ;
 - 1 atelier d'identification des objectifs opérationnels et premières idées d'actions associés aux 6 orientations validées en Comité de pilotage. Près de 60 participants se sont réunis sur ce temps ;
 - 1 atelier de corédaction des actions identifiées, après reformulation et restructuration du plan d'actions, ayant donné lieu à 13 orientations et 27 objectifs opérationnels prioritaires.



RAPPEL DE LA DÉMARCHE CTG

UN NOUVEAU CADRE PARTENARIAL POUR REPENSER L'OFFRE DE SERVICES AUX HABITANTS

Schéma récapitulatif de la démarche CTG engagée par la ville de Cugnaux :



AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES SERVICES AUX FAMILLES

- 01 - Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et favoriser son adaptation à l'évolution des besoins territoriaux
- 02 - Promouvoir une offre coopérative et inclusive en direction des enfants
- 03 - Promouvoir l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
- 04 - Renforcer l'accompagnement à la parentalité

AXE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET POUR TOUS

- 05 - Renforcer la lutte contre le non-recours et l'accompagnement dans l'accès aux droits
- 06 - Favoriser l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales de santé
- 07 - Faciliter la mobilité des habitants
- 08 - Adapter les services aux besoins singuliers de certains publics
- 09 - Améliorer l'information sur les offres de services existantes / sur les ressources locales
- 10 - Favoriser l'accès aux services et promouvoir le vivre ensemble

AXE 3 : DÉVELOPPER DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROXIMITÉ INCLUSIVES ET PARTENARIALES

- 010 - Consolider les dynamiques de mise en réseau des acteurs
- 012 - Faire vivre le territoire communal à travers ses citoyens
- 013 - Adapter l'offre de service et améliorer son identification

AXE 1: RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES SERVICES AUX FAMILLES

FICHES ACTION			DESCRIPTIF DE L'ACTION			
Orientation 1 - Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et favoriser son adaptation à l'évolution des besoins territoriaux						
1.1	Pérenniser et adapter l'offre d'accueil afin de proposer un mode de garde à tous	Consolider l'offre d'accueil existante	Favoriser le développement d'une offre d'accueil plurielle et une couverture équitable du territoire	Poursuivre la démarche de mise en réseau entre les EAJE du territoire	Mieux faire connaître l'offre d'accueil en MAM	
1.2	Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance - RPE	Conforter le RPE dans sa fonction ressource à destination des familles	Renforcer le RPE dans sa fonction ressource à destination des Assistantes maternelles	Consolider le rôle du RPE dans sa mission de lieu de rencontres et d'échanges	Accompagner le RPE dans l'exercice de sa mission d'observation et de veille	
1.3	Valoriser les métiers de la Petite Enfance	Travailler à la valorisation de l'accueil individuel	Ouvrir l'accès aux métiers de la petite enfance sur le territoire			
Orientation 2 - Promouvoir une offre coopérative et inclusive en direction des enfants						
2.1	Favoriser la continuité et la cohérence éducatives	Favoriser l'interconnaissance des acteurs	Conforter les articulations existantes et la communication entre les différents acteurs	Associer les familles au fonctionnement des structures		
2.2	Favoriser la construction d'un parcours éducatif incluant pour tous	Favoriser le développement de l'autonomie des enfants	Encourager la formation du personnel des structures d'accueil	Structurer un réseau d'acteurs pour accompagner les situations de fragilité et structurer une cellule dédiée à la gestion des « cas complexes »	Poursuivre le travail qualitatif du dispositif de Réussite Educative	Consolider les passerelles entre les secteurs de la Petite Enfance et de l'Enfance
Orientation 3 - Promouvoir l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen						
3.1	Favoriser la mobilité et l'accès à l'autonomie des jeunes	Sensibiliser et informer sur l'offre de déplacements	Sensibiliser sur les questions de santé	Développer l'accompagnement des jeunes par l'animation du réseau d'acteurs	Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie	
3.2	Encourager l'implication et l'engagement des jeunes	Développer l'accès à l'information des jeunes	Favoriser l'expression et l'implication des jeunes dans l'action publique locale	Soutenir la formation et l'intervention des jeunes dans les structures locales		



Orientation 4 - Renforcer l'accompagnement à la parentalité						
4.1	Mettre en place un lieu ressource parentalité et développer des actions de soutien à la parentalité à tous les âges de l'enfant	Mettre en place un lieu ressource parentalité	Développer de nouvelles actions parentalité et créer du lien avec les parents dans les différentes structures	Développer des stratégies « d'Aller vers » pour accompagner les familles		
4.2	Consolider et pérenniser le réseau parentalité	Poursuivre la dynamique de mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité	Créer un support de communication pour une meilleure diffusion de l'offre des dispositifs existants	Sensibiliser les professionnels aux nouvelles formes de parentalité		



AXE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET POUR TOUS

FICHES ACTION		DESCRIPTIF DE L'ACTION			
Orientation 5 : Renforcer la lutte contre le non-recours et renforcer l'accompagnement dans l'accès aux droits					
5.1	Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans les démarches administratives et la lutte contre le non-recours	Lutter contre le non recours en favorisant les démarches d'« Aller vers » et le développement de modes d'intervention en collectif	Développer les dynamiques de travail coordonné entre acteurs	Favoriser des réponses en proximité sur le territoire	
5.2	Faciliter l'inclusion numérique de tous	Développer une offre d'ateliers numériques	Favoriser la coordination entre les services communaux et avec les partenaires		
Orientation 6 – Favoriser l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales de santé					
6.1	Contribuer au développement d'une offre de santé coordonnée sur le territoire	Renforcer les partenariats entre acteurs du champ social et professionnels de santé	Accompagner la mise en œuvre d'un centre de santé		
Orientation 7 – Favoriser la mobilité des habitants					
7.1	Améliorer la connaissance de l'offre de services de proximité en termes de mobilité	Communiquer, sensibiliser et faciliter la pratique des mobilités actives	Mettre en place un outil de communication spécifique sur l'offre de transports et de mobilités douces		
7.2	Contribuer à la mise en place de dispositifs adaptés pour faciliter les déplacements des publics empêchés	Favoriser la gestion de l'espace public pour faciliter les déplacements de tous	Multiplier les lieux d'échange et de partage dans l'espace public		
Orientation 8 – Adapter les services aux besoins singuliers de certains publics					
8.1	Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques publiques	Poursuivre la mise en place d'actions d'inclusion	Poursuivre le travail de sensibilisation des professionnels de la collectivité sur les enjeux du handicap et de l'inclusion	Améliorer la sensibilisation auprès du grand public / des acteurs du territoire	
8.2	Favoriser le bien vieillir et l'inclusion des aînés dans la ville par la mise en place d'un lieu ressource seniors	Mettre en place un lieu ressource Seniors	Favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement		



Orientation 9 – Améliorer l’information sur les offres de services existantes/sur les ressources locales					
9.1	Poursuivre la démarche qualité pour l’accueil des publics	Poursuivre et consolider la démarche qualité relative aux accueils communaux	Consolider les articulations entre les différents lieux d’accueil des publics sur le territoire communal y compris hors services communaux		
9.2	Développer les supports de communication dans un objectif de lisibilité des ressources locales et dans un souci d’adaptation en fonction des publics	Renforcer la signalétique dans une perspective de lisibilité et d’accessibilité	Engager la refonte du site internet de la commune	Développer de nouveaux supports de communication à forte valeur transversale	Garantir la dématérialisation de l’ensemble des démarches relatives aux dispositifs des secteurs Education et Jeunesse
Orientation 10 – Favoriser l’accès aux services et promouvoir le vivre ensemble					
10.1	Favoriser l’accès au sport pour tous	Consolider et développer les actions en faveur de l’accès aux sports pour les plus jeunes	Promouvoir le sport comme outil de construction citoyenne	Poursuivre et consolider le partenariat avec l’Omnisports et les clubs sportifs	
10.2	Favoriser l’accès à la culture et aux loisirs pour tous	Améliorer l’accès au Quai des arts	Travailler des projets et actions qui rassemblent largement autour de propositions artistiques et culturelles de qualité	Poursuivre et consolider l’accès à l’éducation artistique et culturelle (EAC) à travers le déploiement du label 100% EAC	Faire émerger une appropriation citoyenne des enjeux culturels

AXE 3 : DÉPLOYER DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROXIMITÉ, INCLUSIVES ET PARTENARIALES

FICHES ACTION		DESCRIPTIF DE L'ACTION			
Orientation 11 – Consolider les dynamiques de mise en réseau des acteurs					
11.1	Structurer une veille d'observation sociale partagée à l'échelle du territoire	Actualiser et partager régulièrement le diagnostic social local	Favoriser des temps et espaces de rencontre à compétences pluridisciplinaires		
11.2	Favoriser le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgence et les ruptures de parcours	Structurer les dynamiques d'échanges entre acteurs sur les situations dites « complexes »			
11.3	Permettre la structuration de réseaux interprofessionnels thématiques	Structurer un réseau d'acteurs autour de l'accès aux droits et aux soins	Consolider et pérenniser le réseau parentalité	Poursuivre la démarche qualité pour l'accueil des publics – Réseau des accueils communaux	
Orientation 12 – Faire vivre le territoire communal à travers ses citoyens					
12.1	Soutenir la vie associative et encourager le bénévolat	Encourager les temps de rencontre et d'échange avec et entre les associations	Soutenir l'engagement bénévole dans les associations		
12.2	Encourager la participation citoyenne	Renforcer les dispositifs / instances de participation citoyenne mises en œuvre sur le territoire	Consolider le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	Formaliser un réseau des acteurs de la participation citoyenne	Favoriser l'émergence de projets issus d'initiatives citoyennes / habitantes
Orientation 13 – Adapter l'offre de services et améliorer son identification					
13.1	Assurer le déploiement du Relais Mobile	Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du Relais Mobile	Créer un réseau accès aux droits et aux soins, coordonné par le Relais Mobile	Développer l'axe « médiation santé » sur le territoire	Faire connaître le dispositif auprès des partenaires et des habitants
13.2	Penser le déploiement de l'offre de services dans un souci de couverture de l'ensemble du territoire communal par une stratégie d'« Aller vers »	Développer une stratégie globale d'« Aller vers »	Faciliter le maintien de permanences d'acteurs institutionnels et associatifs sur le territoire communal	Développer des actions « Aller vers » via le dispositif Relais Mobile de la commune	

**AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE PAR LE
DÉVELOPPEMENT ET LA
VALORISATION DES SERVICES AUX
FAMILLES**

Objectif opérationnel 1.1 : Pérenniser et adapter l'offre d'accueil afin de proposer un mode de garde à tous



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur la démographie générale :

- Part des 0-3 ans dans la population cugnalaïse : 4,2 % en 2018
- Un taux de natalité supérieur à la moyenne nationale de 13,7 ‰ et une hausse des naissances depuis 2018
- 45 % des enfants de moins de 3 ans ont leurs deux parents actifs occupés en 2020
- Des besoins en mode de garde qui sont amenés à s'amplifier

Sur le taux de couverture de la commune et l'offre :

- Un taux de couverture global de 62,4 %
- Un réseau de structures important avec des lieux d'accueil publics et privés : 3 multi-accueils collectifs municipaux, 2 crèches et 3 micro-crèches privées, 4 Maisons d'Assistants Maternelles, sans oublier les Assistants maternelles et le Relais Petite Enfance,



OBJECTIFS

- Pérenniser les structures existantes
- Adapter l'offre d'accueil collectif et individuel en fonction des besoins identifiés



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Consolider l'offre d'accueil existante**
 - Soutenir le maintien du multi-accueil collectif et familial
 - Maintenir l'accueil type « Halte-garderie »
 - S'appuyer sur le Relais mobile ou toute initiative locale adaptée (exemple : la fête de la famille) pour valoriser / faire connaître l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant du territoire
 - Engager la réflexion sur le dispositif des crèches AVIP dans un objectif d'élargissement de l'offre proposée aux habitants
- **Favoriser le développement d'une offre d'accueil plurielle en réponse aux besoins identifiés (dont accueil des 2-3 ans) et dans l'objectif d'une couverture équitable de l'ensemble du territoire communal**
 - Consolider le réseau des différents types d'accueil, afin d'optimiser le potentiel de réponse aux besoins des familles
 - Pérenniser les articulations existantes entre les acteurs publics et privés
 - Réfléchir à l'opportunité d'un développement de places (publiques ou privées)
- **Poursuivre la démarche de mise en réseau entre les EAJE du territoire**
Encourager les actions de formation mutualisées entre les responsables des structures
- **Mieux faire connaître l'offre d'accueil en MAM**
 - Prendre appui sur le RPE et ses missions afin de promouvoir l'offre d'accueil en MAM
 - Développer la communication sur ce mode de garde via des outils consacrés (numérique,

ORIENTATION 1 : DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET FAVORISER SON ADAPTATION A L'ÉVOLUTION DES BESOINS TERRITORIAUX

Objectif opérationnel 1.1 : Pérenniser et adapter l'offre d'accueil afin de proposer un mode de garde à tous



INDICATEURS

- Evolution des listes d'attente
- Evolution du taux de couverture
- Evolution du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire
- Nombre d'actions mutualisées inter structures

Pilotage :



Direction Petite
Enfance

Partenaires sollicités :



Assistantes maternelles,
MAM, EAJE, RPE, CAF,
PMI, Directions
partenaires de la
commune (DAC,
Cohésion sociale,
Enfance)

Public cible :



Parents d'enfants âgés
de 0 à 3 ans, structures
d'accueil collectif et
individuel

Moyens financiers et matériels :



Budget communal
Subventions CAF

Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTG

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance - RPE



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur les tendances générales :

- Portage par la commune d'un Relais Petite Enfance - RPE
- 4 MAM permettant d'accueillir 44 enfants avec des amplitudes horaires en semaine larges (7h-19h) et possibilité d'accueil en horaires atypiques
- Une stagnation (voire une baisse) du nombre d'Assistants maternelles en activité entre 2013 et 2016
- Un déficit d'« image » de l'accueil individuel et un manque d'attractivité du métier
- Le constat d'un vieillissement des Assistantes Maternelles

Sur l'enquête habitants CTG :

- Sur 98 répondants, 73 % déclarent n'avoir jamais fréquenté le RPE de la ville
- Sur 27 répondants, 46 % fréquentent le RPE pour un accompagnement dans leur recherche d'Assistants Maternelles / garde d'enfant à domicile, 38 % pour un accompagnement dans leur recherche d'un mode d'accueil collectif
- Sur 123 répondants, 26 % utilisent comme mode d'accueil un accueil individuel
- Seuls 5 répondants déclarent avoir recours à une Assistante Maternelle qui exerce en dehors du territoire



OBJECTIFS

- Consolider le RPE comme lieu de proximité dédié à l'accueil du jeune enfant
- Asseoir sa fonction ressource à destination des familles et des professionnels
- Développer une mission de veille sur le territoire



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Conforter le RPE dans sa fonction ressource à destination des familles**
Soutenir la mission de « Guichet unique » du RPE, notamment sur la recherche d'un mode de garde
- **Renforcer le RPE dans sa fonction ressource à destination des Assistantes maternelles**
 - Mettre en place des actions de sensibilisation – notamment en lien avec les obligations relatives à l'agrément « Assistante maternelle »
 - Soutenir la mise en place de temps dédiés à l'analyse des pratiques
- **Consolider le rôle du RPE dans sa mission de lieu de rencontres et d'échanges**
- **Accompagner le RPE dans l'exercice de sa mission d'observation et de veille sur l'évolution démographique et l'offre d'accueil existante**
Réactualiser le diagnostic des besoins en accueil collectif et individuel via la consultation des familles
Permettre un observatoire ouvert à l'ensemble des partenaires

ORIENTATION 1 : DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET FAVORISER SON ADAPTATION A L'ÉVOLUTION DES BESOINS TERRITORIAUX

Objectif opérationnel 1.2 : Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance - RPE



INDICATEURS

- Nombre d'actions de sensibilisation conduites auprès des Assistantes maternelles et niveau de participation
- Nombre d'actions consacrées à l'analyse des pratiques
- Nombre de rencontres organisées au sein du RPE
- Fréquence et qualité des mises à jour de statistiques (fréquentation, motivation...) par le RPE

Pilotage :



Direction Petite
Enfance – Relais Petite
Enfance

Partenaires sollicités :



Structures d'accueil
(collectif et individuel),
CAF

Public cible :



Familles et assistantes
maternelles

Moyens financiers et matériels :



PS RPE
Compléments de financement CAF
selon les projets / Fonds publics et
territoires

Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTG

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Objectif opérationnel 1.3 : Valoriser les métiers de la Petite Enfance



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Difficultés de recrutement observées au sein des structures Petite Enfance municipales
- Un constat partagé avec l'ensemble des structures du territoire
- Une stagnation (voire une baisse) du nombre d'Assistantes maternelles en activité entre 2013 et 2016
- Un déficit d'« image » de l'accueil individuel et un manque d'attractivité du métier
- Le constat d'un vieillissement des Assistantes Maternelles



OBJECTIFS

- Engager une démarche globale de valorisation du métier d'Assistante maternelle
- Encourager l'attractivité et la promotion des métiers de la Petite Enfance



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Travailler à la valorisation de l'accueil individuel**
 - Créer des conditions favorables à l'installation des Assistantes maternelles
 - Garantir et maintenir une qualité d'accueil chez les Assistantes maternelles
 - Accompagner les candidats et futurs candidats à l'agrément Assistantes maternelles
 - Augmenter l'offre de garde individuelle sur la commune
- **Ouvrir l'accès aux métiers de la petite enfance sur le territoire**
 - Encourager l'accueil de stagiaires au sein des structures (stage d'observation 3ème, BEP/BAC pro, CAP APE)
 - Créer des événements spécifiques aux 0-3 ans (Fête de la famille, expositions, animations parents/enfants)
 - Développer la communication sur les métiers de la Petite Enfance et sur l'offre de formation afférente

Objectif opérationnel 1.3 : Valoriser les métiers de la Petite Enfance



INDICATEURS

- Evolution du nombre d'Assistantes maternelles en exercice sur le territoire
- Nombre de stagiaires accueillis au sein de structures d'accueil
- Nombre d'événements et d'outils de communication déployés

Pilotage :



Direction Petite Enfance

Partenaires sollicités :



Structures d'accueil individuel et collectif, établissements scolaires, Directions partenaires de la commune (Communication)

Public cible :



Professionnels de la Petite Enfance, familles et jeunes du territoire

Moyens financiers et matériels :



PS RPE
Bonus supplémentaire, lorsque le RPE s'engage dans au moins une des missions renforcées

Échéancier :



Objectif opérationnel 2.1 : Favoriser la continuité et la cohérence éducatives



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur la démographie et l'offre :

- Une part des jeunes et des enfants au sein de la population cugnaise en augmentation : 2 habitants sur 10 ont moins de 15 ans
- 10 écoles, regroupant près de 2 100 élèves
- 7 accueils de loisirs (5 ALAE hébergés dans les écoles et 2 ALSH dont 1 dans un bâtiment dédié)
- Un PEDT mis en place en 2018, mettant l'accent sur la réussite éducative, la citoyenneté, l'écocitoyenneté et le bien-être : appropriation de la CTG dans le cadre du PEDT 2022-2025 et volonté d'articuler les différents dispositifs et partenaires (Réseau parentalité, CLAS, PEAC, dispositif VRE, conservatoire...)
- Label 100 % Education artistique et culturelle (EAC) du Ministère de la Culture obtenu fin 2022

Sur les tendances générales :

- Des pratiques partenariales déjà ancrées (ex : sur le dispositif de veille VRE, partenariats avec la communauté éducative au quotidien, conventions avec le lycée et le collège...)

Sur l'enquête CTG :

- Le constat d'une insuffisante connaissance / appropriation des dispositifs par la population : sur 242 répondants, 71 % ne connaissent pas le dispositif CLAS et 82 % ne connaissent pas le dispositif Réussite Educative



OBJECTIFS

- Encourager l'émergence d'une culture commune partagée par l'ensemble des acteurs mobilisés sur la question éducative
- Développer la communication et la coordination entre les différents acteurs
- Favoriser la construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous
- Promouvoir la représentation des familles au sein des instances de gouvernance du secteur Enfance (3-11 ans)



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Favoriser l'interconnaissance des acteurs**
 - Soutenir le développement d'actions de formation et d'information partagées
 - Créer des espaces de rencontre à partir de temps formels et informels (ex. séminaires, événements, actions communes)
- **Conforter les articulations existantes et la communication entre les différents acteurs** (Education/Petite enfance, Education/Culture, Education/Sport, Éducation/Cohésion Sociale, Education/Associations)
 - Développer la communication et la coordination entre les différents acteurs
 - Structurer les échanges entre les différents acteurs à partir de temps consacrés (EAC, CLAS, secteur associatif)
 - Soutenir le maintien des actions passerelles entre les différents publics (ex. passerelle crèche / Petite section)
 - Encourager le développement de temps forts (ex. rentrée, Noël, Carnaval) et de thématiques transversaux aux différents acteurs (ex. journées Portes ouvertes, gaspillage alimentaire)
 - Soutenir la mutualisation des moyens, des compétences et la complémentarité de l'action éducative
 - Concevoir des outils de fonctionnement (ex. échéancier, procédure) et d'intervention partagés (ex. Charte de l'encadrant, Règlement intérieur)
 - Encourager une définition et une gestion collectives des actions à l'échelle des écoles et des A.L.A.E notamment
 - Inclure le tissu associatif dans le quotidien des écoles à travers le développement de partenariats

Objectif opérationnel 2.1 : Favoriser la continuité et la cohérence éducatives

DESCRIPTIF DE L'ACTION (suite)

- **Associer les familles au fonctionnement des structures**
 - Adapter l'offre de services aux besoins identifiés des publics (parents et enfants)
 - Diversifier les supports et les réseaux de communication afin d'optimiser l'accès au plus grand nombre (numérique et papier)
 - Impliquer les parents dans les instances de gouvernance des structures



INDICATEURS

- Nombre d'actions de formation / d'information organisées et fréquentation
- Nombre d'actions / événements passerelles mis en place et fréquentation
- Nombre et type d'outils partagés mis en place
- Nombre d'événements ouverts aux parents / 3^{ème} âge / associations et fréquentation
- Evaluation du PEDT

Pilotage :



Direction de l'Education et de la Jeunesse

Partenaires sollicités :



Directions Petite Enfance, Affaires culturelles, Sports et vie associative, Cohésion sociale, associations.

Réseau parentalité, association des parents d'élèves, CAF, Département,

Public cible :



Familles du territoire et acteurs de terrain

Moyens financiers et matériels :



Fond d'amorçage – dispositif TAP
CAF
Budget communal

Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTG

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Objectif opérationnel 2.2 : Favoriser la construction d'un parcours éducatif incluant pour tous



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur la démographie et l'offre :

- Une part des jeunes et des enfants en augmentation : 2 habitants sur 10 ont moins de 15 ans
- 10 écoles, regroupant près de 2 100 élèves
- 7 accueils de loisirs (5 ALAE hébergés dans les écoles et 2 ALSH dont 1 dans un bâtiment dédié)
- Un PEDT mis en place en 2018, mettant l'accent sur la réussite éducative, la citoyenneté, l'écocitoyenneté et le bien être : appropriation de la CTG dans le cadre du PEDT 2022-2025 et volonté d'articuler les différents dispositifs et partenaires (Réseau parentalité, CLAS, PEAC, dispositif VRE, théâtre, centre culturel ...)
- Présence de 4 CLAS animés par les centres sociaux
- Mise en place du dispositif VRE

Sur l'enquête CTG :

- Sur 242 répondants, 71% ne connaissent pas le dispositif CLAS et 82% ne connaissent pas le dispositif Réussite éducative



OBJECTIFS

- Etablir des conditions de prise en charge adaptées aux besoins des enfants, dans leur singularité
- Favoriser les décloisonnements entre acteurs au service d'un meilleur accompagnement des enfants



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Favoriser le développement de l'autonomie des enfants**
 - Recueillir les besoins des structures et des familles de la commune
 - Intégrer la question spécifique du handicap dans les projets de structure
- **Encourager la formation du personnel des structures d'accueil**
 - Développer du lien avec les institutions chargées de l'inclusion en accueil collectif de mineurs (ex. S.I.A.M.)
 - Diversifier l'offre de formations en l'élargissant aux secteurs de la restauration collective, de l'animation et du handicap
- **Structurer un réseau d'acteurs qui participe à l'accompagnement des enfants les plus jeunes relevant d'une situation de fragilité (scolaire, éducative, culturelle, psychique) et structurer une cellule dédiée à la gestion des « cas complexes » sur la tranche d'âge des 0-25 ans**
 - Encourager l'instauration d'une commission thématique « Inclusion » en lien avec les différents partenaires et les élus
 - Structurer une charte d'engagement partenariale visant à coordonner l'accompagnement des publics dans leur diversité
- **Poursuivre le travail qualitatif du dispositif de Réussite Educative**
- **Consolider les passerelles entre les secteurs de la Petite Enfance et de l'Enfance**

Objectif opérationnel 2.2 : Favoriser la construction d'un parcours éducatif incluant pour tous



INDICATEURS

- Evolution du besoin des familles et des structures
- Nombre, thématique et fréquentation des formations proposées
- Effectivité du réseau d'acteurs
- Evolution des résultats du dispositif RE
- Nombre de rencontres organisées par la cellule de gestion des « cas complexes »

Pilotage :



Direction de
l'Education et de la
Jeunesse

Partenaires sollicités :



Directions Petite Enfance,
Affaires culturelles, Cohésion
sociale, VRE

CMPP, MDPH, IME, PMI, RPE,
Education nationale, SIAM,
réseau parentalité,
associations de parents
d'élèves, ELHEVA

Public cible :



Familles du territoire,
enfants aux besoins
spécifiques, personnel
des structures

Moyens financiers et matériels :



CAF
Budget communal

Échéancier :



Objectif opérationnel 3.1 : Favoriser la mobilité et l'accès à l'autonomie des jeunes**ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC****Sur la démographie et l'offre :**

- La part des 10-19 ans représente 14% de la population de Cugnaux
- 127 jeunes pour 100 habitants de plus de 60 ans sur la commune
- Un collège et un lycée d'enseignement général technologique sur la commune
- Des animations et des accompagnements proposés sur les temps périscolaires – via une présence active sur les établissements – et sur les vacances scolaires (au sein de la Boît'J notamment)
- Dispositif Réussite Éducative, chantiers jeunes proposés, CLAC

Sur l'enquête CTG :

- Sur 323 réponses, 63 % indiquent que le sujet préoccupant le plus les jeunes est leur autonomie (pour se déplacer, accéder aux ressources locales), 59 % leur bonheur / développement / épanouissement, 59 % Internet / les réseaux sociaux / jeux vidéo, 55 % la scolarité / les études / formation professionnelle

OBJECTIFS

- Développer les réseaux de mobilité et diversifier l'offre de déplacement mise à la disposition des jeunes
- Accompagner les jeunes dans la gestion de leur capital santé et développer leur capacité à prendre soin d'eux au quotidien
- Développer la formation des pairs et la prévention par les pairs
- Encourager l'exercice de l'autonomie par l'aménagement d'espaces dédiés / adaptés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Sensibiliser et informer les publics jeunes et les structures sur l'offre de déplacements existante**
Développer une communication spécifique aux mobilités actives et les différentes lignes de desserte bus/trains
- **Sensibiliser les publics jeunes sur les questions de santé**
 - Développer des actions « Aller vers » via le dispositif Relais Mobile de la commune et le Club de prévention (Toulouse Métropole)
 - Encourager la production de supports audio et vidéo par les jeunes et à destination des jeunes
 - Soutenir l'organisation d'évènements dédiés à la sensibilisation des publics (conférences, échanges/débats, forums d'information, animations)
 - Promouvoir l'information et la formation par les pairs
 - Développer des partenariats avec les établissements scolaires (dont les infirmières scolaires)
 - Développer les partenariats extérieurs avec les associations et professionnels spécialisés
- **Développer l'accompagnement des jeunes par l'animation du réseau d'acteurs**
 - Pérenniser et conforter la mise en réseau des acteurs agissant auprès du public jeune
 - Réaliser un état des lieux des acteurs et des actions déployées à destination des jeunes
 - Définir les missions, le fonctionnement et les objectifs associés au réseau d'acteurs Jeunesse
 - Encourager l'émergence d'une coordination à l'échelle du réseau et des actions Jeunesse (calendrier et communication)
 - Permettre une articulation des réseaux Parentalité et Jeunesse via l'implication des services
 - S'appuyer sur le réseau existant pour mettre en œuvre une communication adaptée à ce public

Objectif opérationnel 3.1 : Favoriser la mobilité et l'accès à l'autonomie des jeunes

DESCRIPTIF DE L'ACTION (suite)



- **Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie**
 - Pérenniser les dispositifs Bourse aux permis de conduire et Chantier permis AM (125cm3)
 - Animer des temps d'information collectifs à destination des jeunes (16-25 ans)
 - Accompagner des groupes de jeunes volontaires aux projets de vacances en autonomie (Cf. sac'ados via l'association Vacances ouvertes)
 - Mettre en place des actions d'accompagnement individuelles en lien avec des structures partenaires (CCAS, R2E, Mission locale et Club de prévention)
 - Organiser des chantiers dédiés aux 16-18 ans avec rémunération associée
 - Développer des actions partenariales en lien avec le tissu associatif, notamment dans le cadre de projets de cohabitation intergénérationnelle
 - Encourager l'accès à l'offre culturelle (ex. pass culture) et sportive

INDICATEURS



- Evolution de la fréquentation des transports existants par les jeunes
- Evolution des besoins des usagers jeunes en termes d'équipements / structures
- Nombre de jeunes concernés par les différents dispositifs
- Nombre d'événements / actions mis en œuvre en lien avec les questions de santé et fréquentation
- Effectivité du réseau des acteurs
- Nombre de jeunes inscrits au conservatoire et à la médiathèque

Pilotage :



Direction de
l'Education et de la
Jeunesse

Partenaires sollicités :



Acteurs de la jeunesse (Boit'J, CMJ, CS, Mission locale, CRIJ, ARPADE, ELHEVA...), Région, Département, Education nationale, Relais Mobile, associations, réseau parentalité, Club de prévention

Public cible :



Jeunes âgés de 11 à 17
ans

Moyens financiers et matériels :



- Projet collectif jeune CAF / MSA
- CAF / PS jeune
- Appels à Projets, Etat (SDJES)

Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTG

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Objectif opérationnel 3.2 : Encourager l'implication et l'engagement des jeunes



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur la démographie et l'offre :

- La part des 10-19 ans représente 14% de la population de Cugnaux
- 127 jeunes pour 100 habitants de plus de 60 ans sur la commune
- Un collège et un lycée d'enseignement général technologique sur la commune
- Des animations et des accompagnements proposés sur les temps périscolaires – via présence active sur les établissements – et sur les vacances scolaires (au sein de la Boît'J notamment).
- Dispositif Réussite Éducative, chantiers jeunes proposés, CLAC

Sur l'enquête CTG :

- Sur 323 réponses, 63% indiquent que le sujet préoccupant le plus les jeunes est leur autonomie (pour se déplacer, accéder aux ressources locales), 59% leur bonheur, développement, épanouissement, 59% Internet, les réseaux sociaux, jeux vidéo, 55% la scolarité, les études et formation professionnelle
- Sur 323 réponses, 36% des réponses indiquent que les addictions, les informations en matière de sexualité, la socialisation sont des sujets qui préoccupent les jeunes



OBJECTIFS

- Rendre le jeune acteur dans l'exercice de sa citoyenneté
- Améliorer la communication et avoir une attention particulière pour les grands jeunes
- Valoriser l'engagement et le bénévolat des jeunes en appui des dispositifs et des instances existants



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Développer l'accès à l'information des jeunes**
 - Impliquer les publics à travers des outils numériques adaptés, ludiques et ergonomiques
 - Valoriser le rôle fédérateur de la Boît'J dans les actions Jeunesse
 - Communiquer sur le fonctionnement des structures Jeunesse à partir du site Internet de la ville
 - Améliorer l'accessibilité des informations par les familles
- **Favoriser l'expression et l'implication des jeunes dans l'action publique locale (11-25 ans)**
 - Développer des actions « Aller vers » via le dispositif Relais Mobile pour recenser les besoins et les attentes des jeunes
 - Réfléchir au développement de bourses dédiées à l'engagement des jeunes (ex. Chantiers)
 - Développer les liens entre l'Education nationale et la commune, à partir de dispositifs / instances existants
 - Impliquer, mobiliser les parents des jeunes dans les actions proposées
- **Soutenir la formation et l'intervention des jeunes dans les structures locales**
 - Soutenir le développement d'une offre de formation Jeunesse en lien avec les partenaires spécialisés
 - Développer la représentation des jeunes dans les instances dédiées à l'action Jeunesse (CMJ, associations locales, Conseil Démocratique de Cugnaux)
 - Développer la formation par les pairs en s'appuyant sur des partenaires existants (ex. ARPADÉ)

Objectif opérationnel 3.2 : Encourager l'implication et l'engagement des jeunes



INDICATEURS

- Nombre d'actions mises en œuvre et fréquentation (ex. chantiers jeunes...)
- Nombre de jeunes concernés par les actions
- Nombre et type de formations proposées aux jeunes
- Evolution du nombre de jeunes impliqués dans les instances jeunesse

Pilotage :



Direction de
l'Education et de la
Jeunesse

Partenaires sollicités :



Ensemble des structures
jeunesse du territoire
(Boit'J, CMJ, Mission locale,
CRIJ, ARPADE, ELHEVA...),
associations, Relais Mobile,
Education nationale, Club
de prévention

Public cible :



Jeunes âgés de 11 à 25
ans

**Moyens financiers
et matériels :**



- Projet collectif
jeune CAF/MSA
- CAF PS jeune
- Appels à Projets,
Etat (SDJES)

Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTC

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Objectif opérationnel 4.1 : Mettre en place un lieu ressource parentalité et développer des actions de soutien à la parentalité à tous les âges de l'enfant



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur la démographie et l'offre :

- Un profil démographique « familial » de la commune et un nombre de familles en constante augmentation (nouveaux arrivants et hausse de la natalité) : 4 913 familles, soit 41 % des ménages de la commune avec un taux de croissance annuel moyen des couples avec enfants de +16 % / an et +4 % / an pour les familles monoparentales
- Plusieurs dispositifs et structures d'accompagnement ou contribuant au soutien à la parentalité : RPE, PMI (permanences au sein du Centre social Arc-en-Ciel), 2 centres sociaux, Club de prévention avec antenne sur le QPV Vivier-Maçon, CLAS, association Elheva, Ludothèque, Médiathèque, Dispositif VRE, EAJE...

Sur l'enquête CTG :

- Sur 508 réponses, 21% expriment avoir des questionnements liés au développement et à l'éducation de leur enfant
- Sur 324 réponses, 30% indiquent qu'ils n'ont pas connaissance de lieux ou de personnes ressources pour avoir des réponses en cas de difficulté
- Pour accompagner les parents dans leurs questionnements, 65% aimeraient avoir une ressource numérique à disposition, 45% aimeraient la mise en place d'un lieu d'information et 34% souhaiteraient avoir des temps d'échanges avec des professionnels



OBJECTIFS

- Développer l'interconnaissance des différents acteurs et structures de l'accompagnement et du soutien à la fonction parentale et valoriser leurs missions
- Développer la co-organisation d'actions transversales pour le soutien et l'accompagnement des parents d'enfants de 0 à 18 ans
- Créer du lien avec les parents et répondre à leurs besoins
- Identifier un lieu « parentalité » avec des personnes ressources, repérées de tous



DESRIPTIF DE L'ACTION

- **Mettre en place un lieu ressource parentalité**
 - Mettre en œuvre la démarche projet dès 2023 : identification d'un comité de pilotage
 - Mobiliser les partenaires associés à la réflexion (institutionnels, associatifs, multithématiques)
 - Organiser des temps / réunions pour une meilleure interconnaissances entre acteurs et identification des besoins des familles
- **Développer de nouvelles actions parentalité dans le cadre de ce lieu ressource et créer du lien avec les parents dans les différentes structures**
 - Accompagner les parents dans les 1ères années de la vie de leur enfant (ex : communiquer sur le projet national des 1000 premiers jours)
 - Développer des actions et services de soutien en direction des parents d'adolescents
 - Accompagner les parents dans leur relation à l'école et favoriser l'expression des familles au sein des EAJE municipaux par la mise en œuvre d'une instance participative – le Conseil des Parents

Objectif opérationnel 4.1 : Mettre en place un lieu ressource parentalité et développer des actions de soutien à la parentalité à tous les âges de l'enfant

DESCRIPTIF DE L'ACTION (suite)

- **Développer des stratégies « d'Aller vers » pour accompagner les familles dans l'éducation de leurs enfants / dans l'exercice de leur fonction parentale**
 - S'appuyer sur le Relais mobile pour proposer des actions ciblées sur des lieux adaptés, des permanences dans le bus de professionnels (santé, social, PMI, loisirs, culture...) et communiquer le planning du bus dans toutes les structures du territoire
 - Utiliser les locaux des écoles en temps hors-scolaire pour déployer de nouvelles démarches d'Aller vers
 - Développer les rencontres parents / enfants autour de temps de restitution des projets artistiques au sein des structures et du Quai des Arts (farandole musicale, résidences d'artistes en crèches)
 - Favoriser les échanges entre professionnels mobilisés sur des démarches d'Aller vers, leur proposer des formations partagées pour favoriser une culture commune



INDICATEURS

- Nombre et type d'actions proposées par le lieu ressource parentalité
- Nombre de parents fréquentant le lieu ressource parentalité
- Nombre et type de formations proposées aux professionnels et participation

Pilotage :



Directions Cohésion sociale et Petite Enfance

Partenaires sollicités :



Structures en lien avec les enfants de 0 à 17 ans présentes sur la commune, Centres sociaux, réseau parentalité, Relais Mobile, Education nationale, DAC, service enfance, service jeunesse – Boît'J

Public cible :



Parents d'enfants de 0 à 17 ans

Moyens financiers et matériels :



CAF
AAP REAAP

Échéancier :

Démarche projet
Lieu ressource parentalité pour installation début 2024

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Objectif opérationnel 4.2 : Consolider et pérenniser le réseau parentalité



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur la démographie et l'offre :

- Un profil démographique « familial » de la commune et un nombre de familles en constante augmentation (nouveaux arrivants et hausse de la natalité) : 4 913 familles, soit 41 % des ménages de la commune avec un taux de croissance annuel moyen des couples avec enfants de +16 % / an et +4 % / an pour les familles monoparentales
- De nouvelles formes de familles et de nouvelles parentalités
- Un réseau parentalité, coordonné par le centre social Arc-en-ciel de la commune, déjà particulièrement actif et s'appuyant sur la pluralité de l'offre en place sur la commune
- Plusieurs dispositifs et structures d'accompagnement à la parentalité (RPE, PMI, Club de prévention, CLAS, association Elheva, CCAS, Ludothèque, Médiathèque, EAJE, RE, Centres Sociaux)

Sur l'enquête CTG :

- Pour accompagner les parents dans leurs questionnements, 65% aimeraient avoir une ressource numérique à disposition



OBJECTIFS

- Favoriser la coordination et la cohérence des actions conduites sur le territoire en matière de soutien à la parentalité
- Promouvoir les actions parentalité et favoriser leur accès à tous les habitants de la commune
- Favoriser le partage d'expériences entre les professionnels



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Poursuivre la dynamique de mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité :**
 - Mobiliser le réseau Parentalité et favoriser son identification lors des événements communaux (accueils des nouveaux arrivants, JeunS'Tival, Journées Santé Environnement Prévention...)
 - Développer des actions nouvelles ou consolider l'existant (Fête de la famille...)
 - Former les professionnels au soutien à la parentalité
 - Créer une plateforme ressource
 - Travailler sur la place des parents dans le réseau pour promouvoir une participation active
- **Créer un support de communication dédié au réseau parentalité pour une meilleure diffusion de l'offre / des dispositifs existants sur le territoire**
S'appuyer sur le réseau et structures existantes pour la diffusion de ce support
- **Sensibiliser les professionnels aux nouvelles formes de parentalité**

Objectif opérationnel 4.2 : Consolider et pérenniser le réseau parentalité



INDICATEURS

- Nombre de partenaires associés au réseau parentalité
- Nombre de parents impliqués au sein du réseau parentalité, sur des actions / événements
- Nombre et type d'événements / actions menés par le réseau et fréquentation

Pilotage :



Direction Cohésion
Sociale et Solidarités -
Réfèrent familles
centre social Arc-en-
Ciel

Partenaires sollicités :



Ensemble des membres du
réseau parentalité existant,
acteurs agissant sur les
enjeux de parentalité

Public cible :



Ensemble des parents

Professionnels
intervenant sur les
enjeux de soutien à la
parentalité

**Moyens financiers
et matériels :**



Mise à disposition de
salles et d'espaces de
rencontre et d'échange

Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTG

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027



AXE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET POUR TOUS



ORIENTATION 5 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACCES AUX DROITS

Objectif opérationnel 5.1 : Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans les démarches administratives et la lutte contre le non-recours



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur l'enquête CTG :

- Sur 226 répondants, la grande majorité indiquent ne pas connaître les différents dispositifs présents sur le territoire (Relais Solidaire, Epicerie Sociale, Mission logement, Relais Entreprises Emploi...) et les différentes permanences tenues par les partenaires
- Sur 261 répondants, 30% indiquent rencontrer parfois des difficultés et 5% régulièrement dans leurs démarches administratives
- Le portail famille est considéré comme peu ergonomique, sont exprimés des difficultés d'obtention de créneaux ainsi qu'un manque de contact humain et le sentiment de services trop éloignés par certaines personnes

Sur l'offre :

- Des pratiques d'« Aller-vers » déjà ancrées pour les professionnels (notamment des deux centres sociaux, du service Jeunesse-Boit'J,...)
- Mise en œuvre du dispositif communal des « Rendez-vous papier » - centres sociaux : 3 fois par semaine, 296 rendez-vous en 2021.



OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et l'appropriation des dispositifs existants par les habitants
- Lever les freins psychologiques et physiques pour permettre un accès réel aux droits
- Accompagner les personnes à la dématérialisation des démarches



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Lutter contre le non-recours en favorisant les démarches d' « Aller vers » et le développement de modes d'intervention en collectif**
 - Former les professionnels aux pratiques d'« Aller vers »
 - S'appuyer sur le Relais Mobile pour encourager le développement de nouvelles démarches / actions (cf. fiche action n°13.1)
 - Mobiliser les habitants pour « parler » aux habitants
 - Accompagner les webinaires collectifs organisés par les partenaires (CAF, CPAM, CARSAT...), visualisés dans des locaux en proximité et animés par des professionnels de la collectivité / Identifier les partenaires et former les professionnels à ce mode d'intervention
 - Organiser des temps d'information / formation sur l'usage du numérique dans des espaces informatiques en libre-service (CCAS, Médiathèque) avec l'intervention de l'équipe du Relais Mobile
 - Proposer des modes d'intervention en collectif au sein des différents services afin de répondre aux demandes récurrentes des administrés / Diagnostiquer les besoins au préalable (ex : C2S, économie d'énergie, déclaration trimestrielle CAF, Pôle Emploi...) et identifier les partenaires potentiels pour l'animation de ces ateliers collectifs
- **Développer les dynamiques de travail coordonné entre acteurs**
 - Développer des outils d'interconnaissance
 - Favoriser les formations interinstitutionnelles et pluriprofessionnelles
 - Créer des outils d'information et de communication communs pour assurer un premier accueil de qualité permettant une meilleure prise de relais

Objectif opérationnel 5.1 : Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans les démarches administratives et la lutte contre le non-recours

DESCRIPTIF DE L'ACTION (suite)

- **Favoriser des réponses en proximité sur le territoire**
 - Faciliter le maintien de permanences d'acteurs institutionnels et associatifs sur le territoire communal
 - Poursuivre le développement du dispositif communal « Rendez-vous papier » par son déploiement sur de nouvelles structures recevant des publics en situation de fragilité



INDICATEURS

- Nombre d'actions collectives et fréquentation
- Fréquentation des rendez-vous papiers et identification des besoins d'accompagnement exprimés
- Nombre de professionnels formés aux enjeux du non-recours

Pilotage :



Direction Cohésion Sociale et Solidarités – Relais Mobile

Partenaires sollicités :



Centres sociaux, guichet unique, R2E, service solidarités, acteurs institutionnels, acteurs associatifs

Public cible :



Habitants du territoire

Moyens financiers Et matériels :



AAP

Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTG

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027



ORIENTATION 5 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS ET L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACCES AUX DROITS

Objectif opérationnel 5.2 : Faciliter l'inclusion numérique de tous



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur l'offre :

- Une offre d'insertion numérique déjà plurielle sur le territoire :
 - Libre accès à du matériel informatique (Maison de la solidarité – R2E, Médiathèque...)
 - Mise en œuvre d'ateliers numériques au sein de différentes structures de la collectivité (Médiathèque, Service Animations Seniors – Coupe d'Or, Relais Entreprises Emploi...)
- Développement de partenariats pour le portage d'actions numériques (La Poste, Fondation Agir Contre l'Exclusion...)

Sur les besoins identifiés :

- Des besoins de nature plurielle :
 - Assistance ponctuelle / « coup de pouce »,
 - Demande d'accompagnement dans des démarches spécifiques
 - Demande de formations vers l'autonomie numérique



OBJECTIFS

- Lutter contre les phénomènes d'exclusion numérique dans un contexte d'accélération de la dématérialisation des démarches administratives
- Promouvoir la coordination des actions mises en place sur le territoire communal en faveur de l'e-inclusion
- Adapter l'offre existante aux besoins identifiés sur le territoire



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Développer une offre d'ateliers numériques pour l'ensemble des publics et visant l'autonomisation de tous**
 - Réaliser un état des lieux de l'offre d'ateliers numériques développés sur le territoire : Quelles actions ? Portées par qui ? Et pour quels publics cibles ?
 - Questionner le public sur les difficultés rencontrées avec la dématérialisation (Portail Famille, CAF, Pôle Emploi...)
 - Identifier les manques et les doublons éventuels entre actions portées sur le territoire
 - Créer de nouvelles actions selon les besoins identifiés
 - Engager la réflexion sur l'opportunité de mise en place d'un Point d'Accès Numérique (PAN) dans les centres sociaux
- **Favoriser la coordination entre les services communaux et avec les partenaires**
 - Développer le travail en réseau pour harmoniser et coordonner les actions – dans le cadre du réseau « accès aux droits »
 - Consolider et développer les partenariats
 - Créer un outil de communication unique (flyer « Ateliers numériques »)

Objectif opérationnel 5.2 : Faciliter l'inclusion numérique de tous



INDICATEURS

- Nombre d'ateliers numériques proposés et fréquentation
- Nombre de partenaires mobilisés
- Evaluation d'une autonomisation acquise par les participants dans les usages numériques

Pilotage :



Direction Cohésion Sociale et Solidarités – Relais Mobile

Partenaires sollicités :



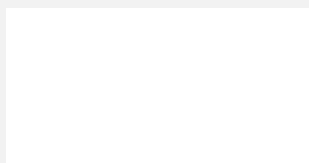
Centres sociaux, guichet unique, R2E, service solidarités, acteurs institutionnels, acteurs associatifs

Public cible :



Habitants du territoire, personnes en situation d'exclusion numérique

Moyens financiers et matériels :



Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTG

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Objectif opérationnel 6.1 : Contribuer au développement d'une offre de santé coordonnée sur le territoire



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur l'offre globale :

- Une proximité des services de santé : aucun habitant n'est éloigné de plus de 20 min d'un service de santé, APL (Accessibilité Potentielle Localisée) de 4 consultations / an en 2018
- Des personnes en situation de précarité : 3 habitants du quartier Vivier-Maçon sur 10 bénéficient de la C2S
- 169 séniors sont en situation de non-recours aux soins
- 6,3 % de la population de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant
- 15,8 % de la population n'ont pas consulté de médecin généraliste au cours des 24 derniers mois

Sur l'enquête CTG :

- Sur 250 répondants, 47 % indiquent rencontrer des difficultés dans leurs démarches de santé
- 88 % évoquent des délais d'attente pour obtenir des rendez-vous (notamment les nouveaux patients), 62 % rencontrent des difficultés pour accéder à un spécialiste



OBJECTIFS

- Décloisonner l'accompagnement social et sanitaire des habitants par une approche transdisciplinaire
- Favoriser la communication entre les professionnels du champ médico-social
- Contribuer à la mise en œuvre d'une offre de santé diversifiée et de proximité



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Renforcer les partenariats entre acteurs du champ social et professionnels de santé**
 - Organiser des temps d'échanges entre les professionnels de santé et les acteurs du champ social (temps d'immersion entre ces acteurs, séminaires thématiques visant à favoriser la connaissance et à « fabriquer » du lien, petits déjeuners partenaires...) en lien avec le réseau « accès aux droits et aux soins »
 - Connaître et s'appuyer sur les structures existantes pour accompagner les personnes en situation complexe (MATA, réseau de santé...)
 - Mettre en place des temps d'échanges sur des situations individuelles ciblées et en pluridisciplinarité / Favoriser les rendez-vous tripartites avec les personnes accompagnées
- **Accompagner la mise en œuvre d'un centre de santé (dans le cadre du GIP régional « Ma santé, Ma région »)**
 - Etablir un diagnostic des besoins : santé mentale, orthophoniste, psychologue, médecine générale... / démarche d'enquête auprès des professionnels du territoire et du public sur les besoins de santé et les difficultés qu'ils rencontrent pour y remédier / S'appuyer sur le diagnostic du Relais Mobile
 - Être en soutien de l'élaboration du projet de santé associé au futur centre de santé
 - Intégrer les acteurs du centre de santé dans le réseau « accès aux droits et aux soins » : mettre en place des temps de rencontre entre professionnels (acteurs du centre de santé, services communaux en lien avec le public et partenaires)
 - Développer le partenariat entre le Relais Mobile et le centre de santé, notamment pour l'identification des fragilités (ex : seniors, situation de handicap...) afin de favoriser l'inclusion de tous

Objectif opérationnel 6.1 : Contribuer au développement d'une offre de santé coordonnée sur le territoire



INDICATEURS

- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de rencontres partenariales
- Evaluation qualitative du dialogue/des articulations entre acteurs du champ social et professionnels de santé

Pilotage :



Direction Cohésion Sociale et Solidarités – Relais Mobile

Partenaires sollicités :



Relais Mobile, MSP, CPTS – Communauté professionnelle territoriale de santé, acteurs institutionnels et associatifs

Public cible :



Habitants du territoire
Acteurs du champ social et professionnels de santé

Moyens financiers et matériels :



AAP
ARS

Échéancier :

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Démarche projet « Centre de santé »
(projet santé et projet immobilier)

Objectif opérationnel 7.1 : Améliorer la connaissance de l'offre de services de proximité en termes de mobilité



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur l'enquête CTG :

- Sur 250 répondants, 3 % indiquent rencontrer des difficultés de mobilité pour effectuer leurs démarches de santé
- Sur 261 répondants, 4 % indiquent rencontrer des difficultés de mobilité pour effectuer leurs démarches administratives
- Sur 190 réponses, 72 % indiquent qu'ils amènent leur enfant en voiture afin qu'ils puissent se rendre à ses activités de loisirs. 54 % des jeunes se déplacent à pied, 48 % utilisent le vélo, 25 % utilisent les transports en commun pour s'y rendre
- Des propositions d'amélioration de la vie quotidienne concernent : le développement de nouvelles pistes cyclables sécurisées, la mise en place de parkings à vélos, plus de navettes, la mise en place d'un service de covoiturage local

Sur l'offre :

- Un travail de fond mené sur la promotion des modes de déplacement alternatifs
- Un maillage consolidé de l'offre de transports en commun (Lineo 11 en service depuis janvier 2023)



OBJECTIFS

- Faciliter les mobilités douces
- Travailler en collaboration étroite avec Toulouse Métropole pour la continuité et la cohérence des réseaux modes doux
- Communiquer et sensibiliser sur la pratique de la mobilité douce (et plus particulièrement la mobilité active)



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Communiquer, sensibiliser et faciliter la pratique des mobilités actives**
 - Renforcer les infrastructures déjà existantes : passer de bandes cyclables à des pistes cyclables (Avenue de Maurens par exemple)
 - Développer d'autres pistes cyclables et mettre en œuvre les opérations identifiées par les usagers dans le cadre des ateliers participatifs du Plan vélo
 - Installer des parkings à vélos dans les lieux stratégiques
 - Faciliter la création d'ateliers de réparation solidaires
 - Faciliter l'installation d'un réparateur vélos sur la commune
 - Partir des besoins des usagers et les faire participer
 - Créer une carte des pistes cyclables à Cugnaux (existantes, prévues et les itinéraires conseillés si aucune piste n'existe) et des parkings à vélos
 - Consolider les actions existantes : AYAV/Semaine de la mobilité/Réseau express vélo « REV »
 - Créer d'autres événements de sensibilisation à la mobilité douce ou active - en appui des associations d'usagers des deux roues)
- **Mettre en place un outil de communication spécifique (numérique et physique) sur l'offre de transports et de mobilités douces présente à Cugnaux et à l'échelle de la Métropole** : plaquette/cartographie d'informations sur les trajets de mobilité actives de la commune, relayer les informations sur les moyens de transport et de mobilité douces à l'échelle de la Métropole

Objectif opérationnel 7.1 : Améliorer la connaissance de l'offre de services de proximité en termes de mobilité



INDICATEURS

- Evolution de l'utilisation des transports existants (par type de transport)
- Evolution des besoins des usagers des équipements/structures
- Effectivité des outils locaux (évolution du nombre d'usagers des solutions alternatives de mobilité...)
- Nombre d'actions / initiatives mises en œuvre en lien avec la mobilité et fréquentation

Pilotage :



Direction des Services Techniques
(Responsable Espaces publics et Environnement et Chargée de mission transition écologique)

Partenaires sollicités :



Région, Département, Etat, structures locales

Public cible :



Habitants du territoire

Moyens financiers et matériels :



Région AMI
Département
Etat (Plan Vélo)

Échéancier :



Objectif opérationnel 7.2 : Contribuer à la mise en place de dispositifs adaptés pour faciliter les déplacements des publics empêchés



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur l'offre :

- Mise en place du dispositif de Navette municipale et évolution récente dans son fonctionnement (en service TAD – transport à la demande, pour partie, à partir du 1^{er} janvier 2023)
- Mise en service du Linéo 11 depuis janvier 2023

Sur les ateliers :

- Ressentis des acteurs : des espaces piétonniers à développer, manque de sécurité pour les pistes cyclables, question de l'accessibilité aux poussettes et aux personnes atteintes de handicap, mobilité difficile d'un quartier à un autre



OBJECTIFS

- Rendre la commune plus accessible à l'ensemble des citoyens (objectif sur les déplacements)
- Favoriser l'utilisation de l'espace public par l'ensemble des Cugnais (objectif sur l'occupation de l'espace)



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Favoriser la gestion de l'espace public (accessibilité des lieux publics, lieux de regroupement, terrasses, places, trottoirs) pour faciliter les déplacements de tous (poussettes, fauteuils roulants...)**
 - Poursuivre le travail d'élargissement de l'ensemble des trottoirs (Exemple : boulevard de Maurens)
 - Travailler à la mise en place d'une signalétique plus lisible des différentes structures / administrations / lieux de loisirs / commerces...
 - Poursuivre le travail de fond engagé en faveur de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (Cf. Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et mise en œuvre de l'Ad'AP)
 - Développer le partenariat avec Handicap Défi dans l'objectif de réalisation d'un diagnostic approfondi / Participation des usagers à ce diagnostic
- **Multiplier les lieux d'échange et de partage dans l'espace public**
 - S'appuyer sur des espaces déjà identifiés et poursuivre leur identification dans l'espace public (exemple : place de la République)
 - Engager la réflexion pour le réaménagement de lieux existants (exemples : Agora, place de la libération)
 - Mutualiser des actions transverses pour permettre la rencontre des différents publics

Objectif opérationnel 7.2 : Contribuer à la mise en place de dispositifs adaptés pour faciliter les déplacements des publics empêchés



INDICATEURS

- Résultats du diagnostic
- Nombre de dispositifs permettant de faciliter les déplacements mis en place
- Nombre d'actions transversales mises en place, nombre de participants et mixité des publics

Pilotage :



Direction des Services Techniques

Partenaires sollicités :



Direction de l'urbanisme et attractivité du territoire, structures locales

Public cible :



Habitants de la commune
Publics empêchés

Moyens financiers et matériels :



Région
Département
Etat
AMI/AAP

Échéancier :



Objectif opérationnel 8.1 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques publiques



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur la démographie et l'offre :

- Un nombre d'habitants concernés par le handicap en augmentation depuis 2016 : 306 adultes allocataires de l'AAH en 2020, 215 enfants concernés par l'AEEH
- Un engagement consolidé de la commune dans le champ du handicap : redynamisation de la Commission partenariale Handicap en 2022 et élargissement de son périmètre de mobilisation (enjeux d'accessibilité et, plus globalement, enjeux d'inclusion dans la ville des personnes en situation de handicap)
- Une programmation associée à la semaine du handicap renforcée en 2022, en partenariat avec Toulouse Métropole (démarche « Ville pour tous »)
- Un partenariat consolidé de la commune avec l'association ELHEVA

Sur l'enquête CTG :

- Des parents ont évoqué des difficultés concernant l'accompagnement des enfants en situation de handicap : sur 242 répondants, 19 % auraient besoin d'être mieux informés sur les ressources mobilisables pour faciliter l'accueil et l'accompagnement des enfants aux besoins spécifiques



OBJECTIFS

- Développer une action globale et transversale, à l'échelon communal, pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Cité
- Promouvoir la sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux enjeux du handicap :
 - Sensibiliser et former l'ensemble des professionnels communaux
 - Poursuivre le travail sur l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des accueils communaux
 - Sensibiliser les entreprises au recrutement des personnes reconnues RQTH
 - Sensibiliser la population à travers les manifestations portées par la collectivité



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Poursuivre la mise en place d'actions d'inclusion**
 - Poursuivre la participation à la démarche « Ville pour tous » de Toulouse Métropole dans laquelle la commune est engagée depuis début 2022
 - Adapter les supports de communication communaux pour rendre inclusifs les actions / dispositifs / événements communaux (langage inclusif FALC par exemple)
 - Valoriser les équipements engagés dans une démarche d'accessibilité (Médiathèque – lecture publique)
 - Développer des partenariats pour la mise en œuvre de projets inclusifs (en lien avec la CCAPH)
 - Recenser les propositions en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion, recueillir les besoins des usagers, de leurs aidants et des structures (en lien avec la CCAPH)
- **Poursuivre le travail de sensibilisation des professionnels de la collectivité sur les enjeux du handicap et de l'inclusion**
 - Proposer des formations et accompagnements des agents (par exemple, appui à pratique sur l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des publics en situation de handicap) / S'appuyer notamment sur le SIAM et les formations proposées dans le cadre du Schéma Départemental du Service aux Familles (SDSF) pilotées par la Caf 31, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'Education nationale-Académie
 - Disposer d'une connaissance partagée des actions et dispositifs communaux en faveur des personnes en situation de handicap (en lien avec la CCAPH)
 - Améliorer la communication en interne sur tous les dispositifs / actions existants en matière d'inclusion (en lien avec la CCAPH)



Objectif opérationnel 8.1 : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des politiques publiques



DESCRIPTIF DE L'ACTION (suite)

- **Améliorer la sensibilisation auprès du grand public / des acteurs du territoire**
 - Mettre en place des actions de sensibilisation, événements inclusifs en lien avec la démarche « Ville pour tous » de Toulouse Métropole
 - Sensibiliser les habitants aux besoins spécifiques via des programmations culturelles, sportives...
 - Proposer des réunions d'information collectives à destination des partenaires, acteurs économiques
 - Développer les partenariats avec les acteurs du secteur médico-social et les associations



INDICATEURS

- Nombre et type de formations proposées en interne
- Nombre de professionnels formés
- Nombre d'actions / événements inclusifs mis en place en lien avec la démarche « Ville pour tous » et fréquentation

Pilotage :



Direction Cohésion
Sociale et Solidarités

Partenaires sollicités :



Services communaux,
acteurs associatifs,
entreprises, Toulouse
Métropole

Public cible :



Habitants aux besoins
spécifiques et/ou en
situation de handicap

Moyens financiers et matériels :



Temps libéré pour les
acteurs de terrain, mise
à disposition de salles
pour des réunions
AMI/AAP

Échéancier :





Objectif opérationnel 8.2 : Favoriser le bien vieillir et l'inclusion des aînés dans la ville par la mise en place d'un lieu ressource seniors

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Sur la démographie :

- 21% de la population cugnalaise est âgée de plus de 60 ans
- Un indice de vieillesse de 60 personnes de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans
- Une augmentation du nombre de seniors isolés : la part des seniors vivant seuls a augmenté de 6 % pour les 65-79 ans et de 7 % pour les plus de 80 ans
- Concernant l'accès aux soins des seniors : 2,1 % n'ont pas de médecins traitants (103 personnes), 3,5 % sont en situation de non-recours aux soins (soit 169 personnes), 40,7% sont en ALD (1 994 personnes)

Sur l'offre :

- Une offre communale plurielle : une résidence autonomie communale, un service d'aide et d'accompagnement à domicile et la mise en œuvre d'une prestation de portage de repas à domicile, un service d'animation dédié aux seniors (avec une attention particulière sur les enjeux de prévention de la perte d'autonomie)
- Un partenariat consolidé avec les acteurs locaux du champ gérontologique (ex : partenariats avec le gérontopôle-CHU de Toulouse relatif au dispositif « Fragilités »)



OBJECTIFS

- Identifier un lieu " seniors ", repéré de tous, regroupant l'ensemble de l'offre de services communale et porteur des dynamiques de collaboration avec l'ensemble des acteurs du champ gérontologique
- Renforcer la mise en place d'actions / dispositifs transversaux en faveur du maintien à domicile des personnes âgées



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Mettre en place un lieu ressource Seniors**
 - Proposer un guichet unique avec l'ensemble des services communaux à destination des seniors (Aide sociale, SAAD, actions d'animation, de prévention, portage de repas, accompagnement social et accès aux droits, Halte Relais Alzheimer)
 - Travailler sur l'accessibilité du bâtiment au public seniors
 - Renforcer les partenariats avec les services de la collectivité et les acteurs du territoire
- **Favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement**
 - Poursuivre la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie et le déploiement d'une offre de services pour répondre aux enjeux de maintien à domicile (SAAD, portage de repas, portage de livres...)
 - Favoriser la prise en charge des situations d'isolement par le développement d'actions de type « Aller vers »
 - Développer des actions intergénérationnelles sur le territoire (dans le champ culturel, soutien scolaire...)
 - Réfléchir au développement de l'aide aux aidants (actions de soutien individuel et/ou collectif)

Objectif opérationnel 8.2 : Favoriser le bien vieillir et l'inclusion des aînés de la ville par la mise en place un lieu ressource seniors



INDICATEURS

- Nombre d'actions de prévention de la perte d'autonomie et actions d'« Aller vers » mises en œuvre et fréquentation
- Nombre d'actions intergénérationnelles mises en place
- Fréquentation du lieu ressource « seniors » et nombre d'orientations vers les dispositifs (portage de repas, portage de livres, SAAD, halte relais Alzheimer, Résidence Loubayssens...)

Pilotage :



Direction Cohésion
Sociale et Solidarités –
Pôle Seniors

Partenaires sollicités :



Réseau Mobile, Espace
Mosaïque, Direction des
Affaires Culturelles, acteurs
institutionnels et associatifs

Public cible :



Seniors de la commune

Moyens financiers et matériels :



AAP

Échéancier :

Démarche projet –
Lieu Ressource

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Objectif opérationnel 9.1 : Poursuivre la démarche qualité pour l'accueil des publics



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur les ressentis des acteurs et des habitants :

- Un manque de signalétique des services
- Une volonté de développer des partenariats afin de favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire
- Adapter la communication aux différents types de publics (familles, seniors, jeunes, barrière de la langue, accès aux droits des étrangers, dématérialisation...)
- Un manque de communication sur les services / dispositifs existants et une multiplicité des « portes d'entrée »



OBJECTIFS

- Poursuivre la démarche qualité associée aux accueils communaux
- Consolider les articulations entre les différents lieux d'accueil des publics sur le territoire communal (y compris hors services communaux) dans un objectif de lutte contre les phénomènes d'« errance administrative » et de promotion de l'accès aux droits



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Poursuivre et consolider la démarche qualité relative aux accueils communaux**
 - Accompagner les agents d'accueil dans un parcours qualifiant et professionnalisant / Mettre en place des formations auprès des agents d'accueil afin de les outiller dans le contexte actuel (mutations sociales et constat d'un accroissement des phénomènes d'incivilité / d'agressivité) et d'améliorer la qualité d'accueil auprès des publics spécifiques
 - Poursuivre les appuis à pratique mis en place auprès des agents d'accueil communaux
 - Elaborer un référentiel « Accueils communaux » dans un objectif de professionnalisation / de modernisation des métiers d'accueil et de renforcement de l'orientation usager
 - « Faire vivre » la charte de l'accueil élaborée en 2022-2023 dans une logique participative / de mobilisation des habitants
- **Consolider les articulations entre les différents lieux d'accueil des publics sur le territoire communal - y compris hors services communaux**
 - S'appuyer sur les dynamiques de mise en réseau (parentalité, accès aux droits...) pour favoriser l'interconnaissance entre professionnels de l'accueil
 - Associer Toulouse Métropole à la démarche (en lien avec le projet de réorganisation des services PROXIMA)

Objectif opérationnel 9.1 : Poursuivre la démarche qualité pour l'accueil des publics



INDICATEURS

- Nombre et type de formations mises en place auprès des professionnels communaux
- Fréquence des réunions du réseau des accueils communaux
- Nature des réclamations des usagers

Pilotage :



Direction Cohésion Sociale et Solidarités, Direction Administration générale

Partenaires sollicités :



Ensemble des agents d'accueil communaux, partenaires porteurs de lieux d'accueil sur le territoire

Public cible :



Public accueilli dans les différents services
Publics spécifiques

Moyens financiers Et matériels :



Temps libéré pour les acteurs de terrain, mise à disposition de salle pour des réunions

Échéancier :



Objectif opérationnel 9.2 : Développer les supports de communication dans un objectif de lisibilité des ressources locales et dans un souci d'adaptation en fonction des publics



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur les ressentis des acteurs et des habitants :

- Un manque de signalétique des services
- Un nécessaire effort d'adaptation dans la communication aux différents types de publics (familles, seniors, jeunes, personnes confrontées à la « barrière de la langue », accès aux droits des étrangers, dématérialisation)
- Un manque de communication sur les services existants et une multiplicité des « portes d'entrée »



OBJECTIFS

- Renforcer l'information de la population, la communication sur les actions et l'offre de services existante
- Favoriser le développement de supports de communication adaptés aux singularités de certains publics



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Renforcer la signalétique (fléchage des structures et des manifestations, appellations) dans une perspective de lisibilité et d'accessibilité**
 - Travailler à la mise en œuvre d'une charte graphique globale
 - Associer les partenaires et les habitants à la démarche dans un souci de prise en compte de l'expertise d'usage
- **Engager la refonte du site internet de la commune**
 - Travailler au déploiement d'un site internet plus ergonomique / Repenser l'arborescence du site afin qu'il réponde aux attentes des publics / utilisateurs dans leur diversité
 - Consolider l'organisation et la mobilisation des services en interne à la collectivité pour la mise à jour en continu du site internet (missions des contributeurs au sein des services communaux)
- **Développer de nouveaux supports de communication à forte valeur transversale de nature à produire une information synthétique à destination de publics cibles**

Exemple : Créer une plaquette d'informations « Être famille à Cugnaux »
- Dans le prolongement de la mise en œuvre du Portail Famille, **garantir la dématérialisation de l'ensemble des démarches relatives aux dispositifs des secteurs Education et Jeunesse**



ORIENTATION 9 : AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LES OFFRES DE SERVICES EXISTANTES / RESSOURCES LOCALES

Objectif opérationnel 9.2 : Développer les supports de communication dans un objectif de lisibilité des ressources locales et dans un souci d'adaptation en fonction des publics



INDICATEURS

- Déploiement d'une nouvelle signalétique sur le territoire
- Site internet de la commune : nombre de consultations et indicateurs de satisfaction
- Nombre de nouveaux supports de communication à valeur transversale et mesure d'impact

Pilotage :



Direction de la Communication

Partenaires sollicités :



Ensemble des services communaux et des acteurs du territoire

Public cible :



Ensemble de la population

Moyens financiers et matériels :



Equipe communication de la collectivité

Échéancier :



Objectif opérationnel 10.1 : Favoriser l'accès au sport pour tous



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur l'offre du territoire :

- 13 équipements sportifs et culturels de proximité, 12 équipements sportifs et culturels de gamme intermédiaire, des équipements supérieurs (4 gymnases, une plaine des sports)
- 23,6 licenciés sportifs pour 100 habitants
- Plus de 20 associations sportives
- Déploiement du dispositif « Ticket Sport » avec proposition d'animations sportives au cours des vacances scolaires pour les 6-12 ans de Cugnaux et communes voisines

Sur l'enquête CTG :

- Sur 221 répondants, 70 % ont des enfants de 3 à 11 ans pratiquant 1 à 2 activités culturelles, sportives ou de loisirs régulièrement
- Pour 69 % des répondants, l'activité pratiquée par leur enfant est proposée par une association de la commune
- Sur 83 parents de jeunes de 11 à 17 ans, 84 % ont des enfants qui pratiquent une activité extrascolaire régulièrement



OBJECTIFS

- Rendre la pratique sportive inclusive et accessible dès le plus jeune âge
- Valoriser les associations, infrastructures et manifestations sportives cugnaises
- Impliquer les habitants dans la vie citoyenne de la commune à travers la pratique sportive



DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- **Consolider et développer les actions en faveur de l'accès aux sports pour les plus jeunes**
 - Mettre en place des actions pendant les temps de vacances scolaires pour favoriser la découverte d'activités sportives pour les enfants cugnais (Tickets sports, cours de natation...)
 - Permettre un coût de cotisation « abordable » pour les familles cugnaises (aide à la cotisation, subvention de fonctionnement au mouvement sportif)
 - Accompagner l'Omnisports dans sa démarche d'inclusion par le sport
 - Soutenir et développer la pratique sportive en accès libre
 - Accentuer le travail partenarial entre les services communaux (CLAE, Centres Sociaux...)
 - Développer l'événementiel sportif sur l'ensemble du territoire et encourager l'intervention des clubs dans les événements existants sur la commune
 - Exemples : Vivier en fête, Journées Santé Environnement Prévention...
- **Promouvoir le sport comme outil de construction citoyenne**
 - Développer l'implication bénévole permanente ou ponctuelle au sein du mouvement sportif et lors des événements portés par les associations ou la Ville, notamment en s'appuyant sur la réserve citoyenne
- **Poursuivre et consolider le partenariat avec l'Omnisports et les clubs sportifs cugnais**
 - Confirmer l'Omnisports comme partenaire central de la politique sportive locale
 - S'inscrire dans une démarche de projets avec les sections (événementiels ou autres)
 - Soutenir les projets des sections
 - Accentuer la démarche de proximité pour être au plus près des besoins des sections

Objectif opérationnel 10.1 : Favoriser l'accès au sport pour tous



INDICATEURS

- Nombre d'actions en faveur de l'accès au sport mises en place et fréquentation
- Nombre de carnets du bénévole distribués
- Evolution du partenariat avec les acteurs sportifs du territoire

Pilotage :



Direction des sports, de
la vie associative et
citoyenne

Partenaires sollicités :



Associations sportives du
territoire, Omnisports,
CLAE, ALSH, Centres
sociaux

Public cible :



Habitants du territoire

**Moyens financiers
et matériels :**



Moyens humains de la
Direction des Sports
Vie associative et
citoyenne

Échéancier :



Objectif opérationnel 10.2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur l'offre du territoire :

- 3 équipements culturels rassemblés au sein du Quai des arts (un espace d'arts visuels, un conservatoire à rayonnement communal - musique, danse, théâtre et arts-plastiques et une médiathèque) et un service d'actions culturelles porteur de la politique d'éducation artistique et culturelle et d'une programmation spectacle vivants (dont le festival des arts du cirque)
- 1 ludothèque au sein du QPV Vivier-Maçon
- Un tissu associatif riche avec 31 % des associations du territoire qui sont des associations culturelles
- Des structures culturelles privées : le Théâtre des Grands Enfants, école de cirque *ça cirkule*, des écoles de danse
- Label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle) jusqu'à 2027
- L'offre en chiffres : plus de 10 000 personnes touchées par la programmation Arts Vivants, plus de 2 000 scolaires concernés par la programmation EAC, plus de 3 500 usagers réguliers du Quai des Arts

Sur l'enquête CTG :

- Sur 221 répondants, 70 % ont des enfants de 3 à 11 ans pratiquant 1 à 2 activités culturelles, sportives ou de loisirs régulièrement
- Pour 69 % des répondants, l'activité pratiquée par leur enfant est proposée par une association de la commune
- Sur 83 parents de jeunes de 11 à 17 ans, 84 % ont des enfants qui pratiquent une activité extrascolaire régulièrement



OBJECTIFS

- Rendre accessible la culture et les loisirs à tous et à tous les âges de la vie
- Favoriser l'appropriation du Quai des arts et de sa programmation par le plus grand nombre
- Encourager l'expression artistique et culturelle par la pratique et la rencontre avec différentes formes d'expression artistiques et culturelles



DESCRIPTIF DE L'ACTION

Améliorer l'accès au Quai des arts :

- Poursuivre le projet de réaménagement du Quai des arts (hall d'accueil et médiathèque) en favorisant la convivialité, l'émergence d'usages modernes et l'ouverture à tous les publics
- Dans le cadre de l'étude de densification du centre-ville incluant les abords du Quai des Arts, travailler de manière concertée avec les publics et les professionnels pour favoriser l'intégration du lieu dans son environnement
- Travailler en relation avec la Direction de la Communication et l'ensemble des services du Pôle « Services à la population » pour une meilleure visibilité et valorisation des actions menées (actions culturelles régulières, événements et projets participatifs)
- Favoriser l'utilisation des espaces du Quai des arts par l'ensemble des services du Pôle « Services à la population » dans une approche décroisée et dans une logique de diversification des publics

Travailler des projets et actions qui rassemblent largement autour de propositions artistiques et culturelles de qualité :

- Co-construire des projets autour de critères et objectifs communs au sein du Quai des arts, dans les structures partenaires, hors-les-murs et espaces publics, dans l'événementiel porté par la DAC ou par d'autres services communaux
- Encourager la transversalité des approches dans les champs culturels et artistiques au sein du Pôle « Services à la population »

Objectif opérationnel 10.2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous

DESCRIPTIF DE L'ACTION (suite)

- Poursuivre et valoriser la diversité et la qualité des partenariats financiers ou de compétences qui lient la commune à son territoire métropolitain, départemental et régional : Département, DRAC, Education Nationale, Région, La Grainerie, Dispositif « Danse à l'école », notamment
- S'appuyer sur l'ensemble des acteurs culturels du territoire (associations, école de cirque - ça cirkule, Théâtre des Grands Enfants).
- **Poursuivre et consolider l'accès à l'éducation artistique et culturelle (EAC) à travers le déploiement du label 100% EAC en transversalité au sein du Pôle « Services à la population »**
 - Retravailler le programme scolaire d'EAC en collaboration avec les partenaires (en lien avec l'objectif 2.1 de la CTG)
 - Etablir avec l'ensemble des services communaux des axes de travail et des critères partagés, afin de travailler en complémentarité
 - Etudier la faisabilité d'une inscription de la ville de Cugnaux dans les actions du *Pass Culture* (dispositif national) sur le versant individuel et sur le versant collectif (offre dédiée aux collégiens de 4^e et 3^e)
 - Poursuivre le déploiement d'une offre EAC vers les temps hors-scolaires
- **Faire émerger une appropriation citoyenne des enjeux culturels :**
 - Développer des projets culturels participatifs et intergénérationnels
 - Encourager la participation citoyenne/habitante dans les projets culturels : bénévolat, portage de livres aux publics empêchés, soutien aux actions de la médiathèque, événements et temps forts



INDICATEURS

- Fréquentation du Quai des arts et nombre d'inscrits à ses activités et évolution
- Nombre de personnes touchées par les actions d'EAC avec l'ensemble des services municipaux
- Nombre de bénévoles mobilisés
- Nombre de subventions obtenues / nombre de partenariats annuels

Pilotage :



Direction des Affaires Culturelles

Partenaires sollicités :



Ville dont l'ensemble du Pôle services à la population, associations culturelles, Théâtre des Grands Enfants, Toulouse Métropole, Département, Région, services de l'Etat

Public cible :



Habitants du territoire : familles, actifs, nouveaux arrivants, scolaires, publics du champ social, seniors notamment

Moyens financiers et matériels :



Collectivité
Subventions et AAP
Co-financement avec des partenaires privés

Échéancier :





AXE 3 : DÉPLOYER DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROXIMITÉ, INCLUSIVES ET PARTENARIALES

Objectif opérationnel 11.1 : Structurer une veille d'observation sociale partagée à l'échelle du territoire



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Des données d'analyse du territoire multiples et éparées
- Une difficulté à « rassembler » l'ensemble des données pour produire une photographie objective du territoire et de ses évolutions
- Une difficulté à « objectiver » des éléments de ressenti, en particulier par les acteurs sociaux du territoire
- Des rapports d'activités annuels riches en informations élaborés par différents acteurs du territoire : Centre Communal d'Action Sociale, associations caritatives et solidaires de proximité...



OBJECTIFS

- Assurer un suivi régulier / en continu des dynamiques démographiques et socio-économiques du territoire afin d'adapter l'offre de services
- Associer l'ensemble des acteurs du territoire à cette dynamique d'observation sociale
- Produire une analyse « opérationnelle » des dynamiques du territoire, mise au service de la prise de décision (élus et acteurs institutionnels)



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Actualiser et partager régulièrement le diagnostic social local**
 - Mettre à jour régulièrement le diagnostic social du territoire (échancier et personne(s) en charge de l'actualisation à déterminer)
 - Recenser les diagnostics déjà existants ou à venir
 - S'appuyer sur les indicateurs de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)
 - Collecter et compiler toutes les données pour construire une observation sociale globale du territoire
 - Produire une analyse par thématique pour vérification en continu de la cohérence avec les actions inscrites dans le plan d'actions de la CTG
- **Favoriser des temps et espaces de rencontre à compétences pluridisciplinaires**
 - Mettre en place des temps de concertation avec les partenaires thématiques
 - Faire le lien avec l'ensemble des réseaux et commissions thématiques du territoire existant sur les thématiques CTG
 - Partager le diagnostic actualisé avec les acteurs du territoire

Objectif opérationnel 11.1 : Structurer une veille d'observation sociale partagée à l'échelle du territoire



INDICATEURS

- Elaboration d'un support de synthèse sur les évolutions démographiques et socio-économiques
- Nombre de temps de rencontres pluridisciplinaires proposés

Pilotage :



Chargé de coopération CTG

Partenaires sollicités :



Elus, acteurs institutionnels, services communaux

Public cible :



Ensemble des acteurs du champ social du territoire

Moyens financiers et matériels :



Temps libéré pour les acteurs de terrain, mise à disposition de salle pour des réunions

Échéancier :

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

Elaboration d'un support de synthèse sur les évolutions démographiques et socio-économiques : tableaux de bord et indicateurs clés

Objectif opérationnel 11.2 : Favoriser le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgence et les ruptures de parcours



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Des dispositifs locaux pour la prise en charge de situations d'urgence
Exemple : Dispositif Stop Violence pour l'accompagnement de victimes de violences conjugales et intra-familiales
- Des dispositifs locaux proposant des accompagnements dans la durée pour prévenir des situations d'urgence
Exemples : Epicerie sociale, dispositif Logements temporaires
- Des dynamiques de partage entre acteurs sur des situations individuelles déjà à l'œuvre :
 - sur un mode formel
Exemple : Dispositif Veille et Réussite Educative et cellule de veille
 - sur un mode informel par des échanges directs interpersonnels entre professionnels



OBJECTIFS

- Permettre le décloisonnement entre acteurs (décloisonnement métiers/institutions/social-sanitaire...) et soutenir les professionnels dans leurs pratiques
- Renforcer les articulations dans la prise en charge de situations complexes
- Favoriser l'échange de pratiques et la connaissance entre professionnels pour mieux identifier / repérer les situations complexes



DESCRIPTIF DE L'ACTION

Structurer les dynamiques d'échanges entre acteurs sur les situations dites « complexes »

- Formaliser et structurer la mise en place d'une « cellule de prévention des cas complexes » (situations d'urgence et ruptures de parcours) en interne à la collectivité (Enfance / Jeunesse / Education / Cohésion sociale)
- Mettre en place les outils méthodologiques nécessaires pour accompagner les professionnels dans l'analyse des situations, les relations avec les partenaires
- Identifier les partenaires à associer et travailler sur la structuration des échanges (opportunité d'une charte d'engagement partenariale à étudier)

Objectif opérationnel 11.2 : Favoriser le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgence et les ruptures de parcours



INDICATEURS

- Nombre de rencontres de la « cellule de prévention des cas complexes »
- Nombre de situations présentées au sein de la cellule
- Nombre d'acteurs / services sollicitant la cellule

Pilotage :



Direction Cohésion Sociale et solidarités – Pole social

Partenaires sollicités :



Services municipaux (Cohésion Sociale et Solidarités / Jeunesse - Éducation / Petite Enfance), partenaires du champ social

Public cible :



Familles en situation d'urgence et autres « cas complexes »

Moyens financiers et matériels :



Temps libéré pour les acteurs de terrain, mise à disposition de salle pour des réunions

Échéancier :

Structuration de la « cellule de prévention des cas complexes »

2023 >>> 2024 >>> 2025 >>> 2026 >>> 2027

BASSE

Objectif opérationnel 11.3 : Permettre la structuration de réseaux interprofessionnels thématiques



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Une mise en œuvre volontariste par la collectivité d'outils programmatiques porteurs d'échanges interprofessionnels
Exemples : Projet Educatif Territorial (PEDT), Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Un décloisonnement structuré entre services à la population au sein de l'administration communale avec l'identification d'un Pôle Services à la population (Direction de la Cohésion Sociale et Solidarités, Direction de la Petite Enfance, Direction de l'Education et de la Jeunesse, Direction des Affaires Culturelles, Politique de la Ville, Direction des sports, de la vie associative et citoyenne)
- Des dynamiques de réseau structuré déjà à l'œuvre sur le territoire
Exemple : Réseau Parentalité avec portage par la Direction de la Cohésion Sociale et Solidarités - Centre social Arc-en-Ciel



OBJECTIFS

- Mettre en réseau les acteurs locaux intervenant sur différentes thématiques structurantes pour favoriser l'interconnaissance, le travail partenarial et la complémentarité
- Porter à la connaissance du plus grand nombre (professionnels et public) les ressources locales et les actions mises en place sur les différentes thématiques
- Mieux identifier les besoins des habitants
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'accès aux droits, soins et services
- Reconnaître le Relais Mobile comme outil d'information et de sensibilisation sur le territoire



DESCRIPTIF DE L'ACTION

STRUCTURER UN RÉSEAU D'ACTEURS AUTOUR DE L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

- **Réaliser un état des lieux des liens et partenariats existants entre les différents acteurs**
 - Réaliser un diagnostic de l'offre du territoire
 - Identifier les besoins recensés par les partenaires
- **Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire / la structuration d'un réseau « Accès aux droits et aux soins » autour du Relais Mobile (cf. fiche 13.1)**
 - Définir les missions et les actions de chacun
 - Mettre en place des rencontres régulières
 - Développer des actions au sein du réseau par la mobilisation des intervenants en fonction des thématiques
- **Former & sensibiliser le personnel recevant du public dans un souci d'optimisation de l'orientation des publics**
- **Développer des actions de prévention / sensibilisation / promotion de la santé, avec une attention particulière portée aux publics jeunes**
 - Construire des partenariats avec les structures et professionnels de santé pour favoriser la prise en charge des publics
 - Mettre en place un binôme Toulouse Métropole / Ville pour la mise en place d'actions ciblées jeunes
 - Construire des actions sur les lieux actuels
 - Elaborer une charte au sein du réseau de partenaires
 - Affirmer un binôme santé / social au sein de la collectivité

CONSOLIDER ET PÉRÉNNISER LE RESEAU PARENTALITÉ (cf. fiche 4.2)

POURSUIVRE LA DEMARCHE QUALITÉ POUR L'ACCUEIL DES PUBLICS – RÉSEAU DES ACCUEILS COMMUNAUX (cf. fiche 9.1)

Objectif opérationnel 11.3 : Permettre la structuration des réseaux interprofessionnels thématiques



INDICATEURS

- Nombre de réseaux thématiques d'acteurs mis en place
- Effectivité des différents réseaux
- Evolution du nombre de partenaires au sein du réseau Accès aux droits et aux soins
- Nombre des réunions mises en place
- Nombre et types d'actions thématiques réalisées
- Nombre d'actions en lien avec la prévention et la santé développées par le Relais Mobile
- Nombre d'actions spécifiques en direction des jeunes mises en place et mesure des publics effectivement touchés

Pilotage :



Chargé de coopération CTG

Partenaires sollicités :



Ensemble des acteurs en lien avec les réseaux thématiques

Public cible :



Professionnels par entrée thématique

Moyens financiers et matériels :



Temps libéré pour les acteurs de terrain, mise à disposition de salle pour des réunions AAP/AMI

Échéancier :



Objectif opérationnel 12.1 : Soutenir la vie associative et encourager le bénévolat



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Richesse du tissu associatif local (125 associations)
- Des partenariats forts avec la commune et en cours de consolidation dans différents champs d'intervention
Exemples : Mise en place du Relais Solidaire en 2021 et consolidation d'un travail collaboratif avec différentes associations solidaires de proximité
Refonte et clarification du partenariat Ville – Omnisports
- Un engagement financier fort de la commune auprès des associations (aides directes et indirectes)
- Un double défi rencontré par le monde associatif : une difficulté de recrutement de nouveaux bénévoles et de maintien à un même niveau des activités proposées



OBJECTIFS

- Poursuivre et consolider le soutien communal au monde associatif local
- « Intégrer » les associations et structurer leur place / mobilisation dans le débat citoyen
- Encourager et accompagner l'engagement citoyen au travers de l'implication associative



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Encourager les temps de rencontre et d'échange avec et entre les associations**
 - Favoriser l'interconnaissance et les échanges de pratiques et outils
 - Mieux identifier les besoins des associations en matière de formation, de gestion, d'organisation, de gouvernance, de matériel, de soutien au montage de dossier de demande de subvention, moyens humains...
 - Organiser des temps d'information / formation en lien avec les besoins repérés
- **Soutenir l'engagement bénévole dans les associations**
 - Poursuivre l'appui logistique apporté par la collectivité aux associations dans la mise en œuvre de leurs actions
 - Créer une plateforme recensant l'offre et la demande de bénévolat des associations
 - Travailler à la mise en articulation avec la réserve citoyenne mise en œuvre sur le territoire communal fin 2020
 - Développer l'offre de formations aux associations
 - Permettre une lisibilité des services et structures
 - Accompagner la complémentarité entre bénévoles et services existants

Objectif opérationnel 12.1 : Soutenir la vie associative et encourager le bénévolat



INDICATEURS

- Type d'appui logistique apporté aux associations
- Création et mise en service d'une plateforme « offre/demande de bénévolat – associations »
- Nombre de formations réalisées auprès des associations

Pilotage :



Direction des sports, de
la vie associative et
citoyenne

Partenaires sollicités :



Ensemble du tissu
associatif cugnais

Public cible :



Habitants du territoire
Associations
Bénévoles

Moyens financiers et matériels :



Temps libéré pour les
acteurs de terrain, mise
à disposition de salle
pour des réunions
AMI/AAP

Échéancier :



Objectif opérationnel 12.2 : Encourager la participation citoyenne



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Des instances plurielles de participation citoyenne au sein de la collectivité : Conseil Municipal des Jeunes, Conseil Citoyen, Conseil Démocratique Cugnalais (CDC), Conseil des Sages
- Mise en place d'un budget participatif associé au Conseil Démocratique Cugnalais de 100 000€
- Une démarche volontariste de soutien aux initiatives habitantes – notamment au travers du dispositif Agir dans mon quartier – Quartier Politique de la Ville du Vivier-Maçon
- Un soutien volontariste de la collectivité en faveur de l'engagement citoyen avec notamment la mise en œuvre de la réserve citoyenne fin 2020



OBJECTIFS

- Encourager la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques locales / Impliquer les habitants dans les projets de la Ville
- Faire de l'enjeu participatif un outil / levier de promotion du lien social et du Vivre Ensemble
- Soutenir l'émergence / accompagner les projets citoyens et les initiatives habitantes



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Renforcer les dispositifs / instances de participation citoyenne mises en œuvre sur le territoire communal (dont Réserve Citoyenne, Conseil citoyen, Conseil démocratique cugnalais)**
 - Structurer et inscrire ces instances dans la durée
 - Impliquer les jeunes, citoyens de demain, dans ces différents dispositifs / instances
 - Travailler aux articulations entre ces instances (pour éviter tout effet de chevauchement)
 - Mettre la réserve citoyenne en articulation avec le monde associatif local (fiche objectif opérationnel 12.1 et enjeu de soutien dans le recrutement de nouveaux bénévoles)
- **Consolider le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**
 - Consolider et renforcer la parole des jeunes du primaire au lycée
 - Former des animateurs relais au sein de chaque école pour soutenir les jeunes élus
 - Poursuivre la communication via les réseaux sociaux
- **Formaliser un réseau des acteurs de la participation citoyenne**
 - Organiser des temps de rencontre entre les acteurs de la participation citoyenne pour développer l'interconnaissance, le travail partenarial et la co-construction d'actions
- **Favoriser l'émergence de projets issus d'initiatives citoyennes / habitantes**
 - Prendre appui sur les dispositifs d'Aller vers pour recueillir les propositions des habitants avec la mobilisation en particulier du centre social Mosaïque
 - Elargir le dispositif ADMQ à tous les quartiers de Cugnaux
 - Promouvoir la mise en œuvre de débats citoyens - du type « Banquets citoyens » (initiatives des centres sociaux)

Objectif opérationnel 12.2 : Encourager la participation citoyenne



INDICATEURS

- Effectivité des différentes instances participatives (CMJ, Réserve Citoyenne, Conseil citoyen, Conseil démocratique cugnalais)
- Typologie des citoyens / habitants mobilisés sur les différentes démarches participatives
- Typologie des partenaires associés aux actions et projets
- Nombre, cartographie et typologie des actions mises en œuvre sur le territoire
- Mise en œuvre effective du réseau des acteurs de la participation citoyenne

Pilotage :



Chargé de mission
Politique de la Ville et
Démocratie partagée

Partenaires sollicités :



Ensemble des services
communaux dont
Centres sociaux - Espace
Mosaïque
Elus
Associations

Public cible :



Ensemble des citoyens
de la commune

Moyens financiers et matériels :



Budget participatif
AAP
Mise à disposition de
salles pour les réunions

Échéancier :



Objectif opérationnel 13.1 : Assurer le déploiement du Relais Mobile



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur l'enquête CTG :

- Sur 226 répondants, la grande majorité indiquent ne pas connaître les différents dispositifs présents sur le territoire (Relais Solidaire, Epicerie Sociale, Mission logement, Relais Entreprises Emploi...) et les différentes permanences tenues par les partenaires
- Sur 261 répondants, 30 % indiquent rencontrer parfois des difficultés et 5 % régulièrement dans leurs démarches administratives
- Le portail famille est considéré comme peu ergonomique, sont exprimés des difficultés d'obtention de créneaux ainsi qu'un manque de contact humain et le sentiment de services trop éloignés par certaines personnes

Sur le territoire :

- Une multiplicité des lieux d'accueil des publics susceptibles d'apporter de l'information
- Mais une hyper concentration des équipements publics en cœur de ville



OBJECTIFS

- Faire du Relais mobile un outil d'information et de sensibilisation sur le territoire pour tous les services communaux
- Ancrer le Relais Mobile sur le territoire et au sein d'un réseau d'acteurs
- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention, notamment pour les publics les plus vulnérables à travers la médiation santé

DESCRIPTIF DE L'ACTION



- **Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du Relais Mobile**
 - Etablir le bilan des premiers mois d'intervention avec les publics, les services, les partenaires
 - Elargir l'implantation géographique du Relais Mobile (nouveaux emplacements)
 - Elargir le périmètre d'intervention à l'ensemble des services à la population : information et inscriptions aux animations jeunesse, temps périscolaire, conservatoire...
 - Poursuivre l'installation de l'équipe du Relais Mobile (médiateur santé, agent social accompagnement aux démarches et au numérique)
- **Créer un réseau accès aux droits et aux soins, coordonné par le Relais Mobile - Réseau composé d'acteurs institutionnels, d'instances et d'associations du territoire afin d'assurer un maillage du territoire avec une approche multi-thématiques et multi-publics**
 - Consolider une dynamique inter services
 - Identifier les partenaires à associer
 - Organiser des réunions régulières d'interconnaissance (connaissance des partenaires et de leurs missions)
 - Etablir un diagnostic de l'offre du territoire pour repérer les besoins en fonction des lieux, des âges, des thématiques (santé, droits, services...) et qualifier les besoins recensés par les partenaires
 - Utiliser le Relais Mobile comme outil pour recenser les besoins de la population dans sa pluralité, en particulier ceux des jeunes
 - Développer des actions nouvelles sur un mode thématisé au sein du réseau en mobilisant les intervenants en fonction des thématiques
 - Mettre en œuvre dans le Relais Mobile des actions hors les murs des services (actions parentalité, actions auprès des familles en difficulté dans l'éducation de leurs enfants...)
- **Développer l'axe « médiation santé » sur le territoire**
 - Accompagner les démarches liées à la santé et faire le lien avec les professionnels de santé
 - Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé
 - Impliquer des professionnels de santé pour intervenir au sein du Relais Mobile, notamment sur des questions de sensibilisation sur la santé et de prévention auprès des jeunes du territoire

Objectif opérationnel 13.1 : Assurer le déploiement du Relais Mobile

DESCRIPTIF DE L'ACTION (suite)

- **Faire connaître le dispositif auprès des partenaires et des habitants**
 - Assurer la communication via le site de la ville, réseaux sociaux, identifier des relais d'informations (écoles, parents d'élèves, associations sportives et artistiques, professionnels de santé, restos du cœur, Conseil citoyen, Conseil démocratique cugnalais, CMJ...)
 - Mobiliser le réseau des accueils communaux comme relais d'information



INDICATEURS

- Nombre de services communaux impliqués
- Nombre de partenaires extérieurs mobilisés
- Nombre de personnes accueillies
- Nombre de personnes accompagnées dans les démarches d'accès aux droits et aux soins
- Nombre d'orientations
- Nombre d'actions collectives proposées et fréquentation

Pilotage :



Direction Cohésion Sociale et Solidarités – Relais Mobile

Partenaires sollicités :



Services communaux, acteurs institutionnels, acteurs associatifs, professionnels de santé

Public cible :



Ensemble des habitants du territoire (public ciblé par entrée thématique)

Moyens financiers et matériels :



Temps libéré pour les acteurs de terrain, mise à disposition de salle pour des réunions AAP

Échéancier :



Objectif opérationnel 13.2 : Penser le déploiement de l'offre de services dans un souci de couverture de l'ensemble du territoire communal par une stratégie d' « Aller vers »



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Une très forte concentration des équipements publics, des services d'accès aux soins et aux droits en cœur de ville
- Une faible présence de services publics au sein même du QPV du Vivier Maçon (Centre social Mosaïque, Multi-accueil, antenne Club de prévention, Maison de Protection des Familles)
- Une imparfaite couverture du territoire communal compensée par des démarches plurielles d'Aller vers et par le dispositif récent de Relais Mobile
- Des inégalités d'accès aux services en fonction des zones géographiques liées à la mobilité / à la couverture en offre de transports collectifs
- Des problématiques de besoins spécifiques, de dématérialisation et d'isolement, entraînant un éloignement réel ou symbolique de certains habitants



OBJECTIFS

- Permettre à l'ensemble des Cugnais d'accéder à l'offre de services communal et répondre aux besoins de tous les habitants
- Favoriser une proposition d'actions par les services communaux « hors les murs »
- Renforcer la présence des acteurs (communaux, institutionnels, associatifs) dans l'espace public pour favoriser des temps de rencontre et d'échange



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Développer une stratégie globale d'aller vers**
 - Former les professionnels communaux à la démarche d' « Aller-vers » / S'appuyer notamment sur les formations proposées dans le cadre du Schéma Départemental du Service aux Familles (SDSF)
 - S'appuyer sur le dispositif Relais Mobile de la commune pour :
 - ✓ Favoriser la rencontre avec les publics
 - ✓ Communiquer sur l'offre de services existante
 - ✓ Lutter contre les phénomènes d'isolement (cf Fiche action 8.2)
- **Favoriser une proposition d'actions pas les services communaux hors les murs :**
 - Etablir un état des lieux des espaces/salles susceptibles d'accueillir des propositions d'actions sur l'ensemble du territoire
 - Favoriser le rapprochement avec les publics (ex : actions seniors et résidence Les Chênes)
 - Favoriser des démarches croisées avec les partenaires du territoire pour proposer des actions en proximité (ex : travail partenarial Centres sociaux/Service Jeunesse./Club de prévention)

Objectif opérationnel 13.2 : Penser le déploiement de l'offre de services dans un souci de couverture de l'ensemble du territoire communal par une stratégie d' « Aller vers »



INDICATEURS

- Nombre d'agents formés à la démarche « d'aller-vers »
- Nombre d'actions hors les murs développées et fréquentation

Pilotage :



Chargé de mission CTG

Partenaires sollicités :



Services municipaux
Acteurs institutionnels
Acteurs associatifs

Public cible :



Habitants du territoire en général
Publics isolés

Moyens financiers et matériels :



Temps libéré pour les acteurs de terrain, mise à disposition de salle pour des réunions

Échéancier :

Déploiement tout au long de la CTG

2023



2024



2025



2026



2027



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°35

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9 (ROURE, ANDREU-SEIGNE, BAR, AUJOULAT, LYORET, BURTIN, BESNEHARD, DOUCHET, EL BAHLAOUI)

Objet : Renouvellement Projet éducatif de territoire et Plan mercredi / Période 2022-2025

Service : Éducation / Jeunesse

Rapporteur : Maryse DROUILLET

La question éducative constitue l'un des axes prioritaires en termes de politiques publiques portées par la commune :

- Au cours de la dernière période, la collectivité a engagé un ensemble de chantiers structurels, sur un mode volontariste, dans le champ éducatif :
 - Renforcement des équipes sur le terrain et création de 7,5 postes d'ATSEM depuis le début du mandat ;
 - Amélioration de l'équipement numérique des écoles et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement ;
 - Requalification de l'établissement scolaire Montel et ravalement des façades de l'ensemble de l'équipement) ;
 - Mise en place d'un plan de rafraîchissement concernant les 5 groupes scolaires (rafraîchissement de l'ensemble des bâtiments ou de salles spécifiques) ;
 - Réfection de l'ensemble des sols et peintures de l'école Blum élémentaire ;
 - Végétalisation à venir des cours d'écoles...
- D'un point de vue financier, le budget consacré aux politiques éducatives occupe une place essentielle : sur 100 € de budget communal, 18 € leur sont consacrés.

Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT) 2022-2025, outil programmatique structurant venant définir les orientations de la politique éducative communale en faveur des enfants et des jeunes âgés de 3 à 25 ans.

Démarche d'élaboration du PEDT

- ***Un enjeu de décloisonnement entre politiques publiques et d'articulation entre dispositifs contractuels***

Le PEDT s'inscrit, en premier lieu, dans un souci de décloisonnement des politiques publiques de proximité et d'articulation avec les différents dispositifs contractuels qui structurent l'action communale et, notamment, la Convention Territoriale Globale (CTG), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les Contrats de projet des deux centres sociaux (Espaces Arc-en-Ciel et Mosaïque), le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC), la Politique de la Ville...

Sur cette base, dans un souci de cohérence globale de l'action publique et à l'instar d'autres communes de la métropole toulousaine, la Ville de Cugnaux a été à l'initiative d'une demande de « croisement » des calendriers de renouvellement de la CTG et du PEDT.

- ***Un enjeu de mobilisation partenariale***

L'élaboration du PEDT s'est inscrite dans une démarche partenariale forte entre la commune, l'Éducation nationale, les services de l'État, la CAF, les associations locales et les représentants des parents d'élève.

Articulée avec l'élaboration de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), la réflexion partenariale associée au PEDT s'est ainsi appuyée sur 3 séminaires, animés par la commune sur la période de juin à septembre 2022 : ces temps partagés ont réuni près d'une centaine d'acteurs et associé de manière transversale des professionnels de l'éducation (Directions d'école, ATSEM, Directions ALAE, animateurs, centres sociaux, CLAS, prévention spécialisée, culture), mais aussi des usagers du service public tels que des jeunes du territoire et des parents d'élèves ou encore des associations spécialisées.

Objectifs et contenu du PEDT

Réel outil de collaboration locale porté par la Ville en lien avec ses partenaires, le PEDT doit contribuer à la mise en œuvre d'un parcours éducatif cohérent et de qualité organisé avant, pendant et après l'école, en veillant au respect des compétences de chacun.

Soucieuse de proposer un accompagnement de qualité sur les temps périscolaires, la municipalité s'est saisie de l'opportunité du PEDT pour travailler notamment une nouvelle offre d'activités périscolaires organisée dans le prolongement du temps de classe (TAP) et développée en partenariat avec les acteurs sportifs, artistiques et culturels du territoire.

Pour rappel, les orientations du PEDT 2018-21 – prolongé par avenant sur l'année 2022 en raison de la crise sanitaire – se structuraient autour de 3 axes : éco-citoyenneté, réussite éducative pour tous, épanouissement de la personne / reconnaissance en qualité d'individu au sein d'un groupe.

A l'issue des phases de bilan et de diagnostic, les orientations du nouveau PEDT ont été retravaillées en profondeur pour mieux s'adapter aux enjeux locaux.

Les nouvelles orientations issues des groupes de travail sont les suivantes :

- Pour l'Enfance (3-11 ans) :

Enjeux	Objectifs
Environnement et activité ► Encourager l'émergence d'une culture commune	→ Identifier et développer des thématiques de travail transversales et partagées ; → Renforcer la communication inter-institutionnelle et inter-service (ex. école/A.L.A.E.) ; → Développer une approche mutuelle des publics.
Publics ► Favoriser la construction d'un parcours incluant pour tous ► Participer à l'ouverture des familles et à leur représentation au sein des instances	→ Formaliser le fonctionnement et l'articulation des acteurs ; → Proposer des conditions de prise en charge adaptées aux besoins des enfants, favorisant leur intégration au sein des groupes ; → Accompagner et soutenir les parents.
Acteurs ► Développer la communication et la coordination entre les acteurs	→ Favoriser la connaissance entre les différents acteurs ; → Créer une cellule de coordination ou un Comité de pilotage afin de planifier les accès aux infrastructures ; → Inclure le tissu associatif dans le quotidien des écoles ; → Associer les parents dans le fonctionnement général.

- Pour la Jeunesse (11-25 ans) :

Enjeux	Objectifs
Environnement et activité ► Favoriser la mobilité et l'autonomie des jeunes	→ Développer les réseaux de mobilité et diversifier l'offre de déplacement mise à la disposition des jeunes ; → Accompagner les jeunes dans la gestion de leur capital santé et développer leur capacité à prendre soin d'eux au quotidien ; → Développer la formation des pairs et la prévention par les pairs ; → Encourager l'exercice de l'autonomie par l'aménagement d'espaces dédiés et adaptés.
Publics ► Développer l'accès à l'information des jeunes	→ Repenser la méthode et les outils de communication afin d'encourager l'implication et la mobilisation des jeunes dans la politique Jeunesse ; → Renforcer l'accompagnement à l'orientation des jeunes dans leur parcours d'instruction et de formation.
Acteurs ► Accéder à tous les jeunes en consolidant les réseaux Jeunesse et les partenariats	→ Intégrer les différents publics jeunes et leur parole dans les réseaux partenariaux existants ; → Développer un réseau de professionnels sensibilisés aux enjeux des différents groupes d'âge de 11 ans et plus.

Objectifs et contenu du Plan mercredi

Dans le prolongement du PEDT, la commune agit de manière volontariste en faveur de la qualité des offres périscolaires et son ambition pour tous a été labellisée à l'échelle nationale au travers du Plan mercredi.

Ce dispositif – qui vise à offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs de qualité sur le mercredi après-midi – a fait l'objet d'une réécriture en appui du travail engagé sur le PEDT.

Les nouvelles orientations sont les suivantes :

Enjeux	Objectifs 2022-25
Développement de la complémentarité éducative	► Encourager la connaissance mutuelle des acteurs socio-éducatifs locaux ; ► Associer les parents et les impliquer dans le fonctionnement des accueils ; ► Encourager le développement de liens avec le tissu associatif local.
Inclusion et accessibilité de tous les publics	► Se doter de compétences et former les personnels des structures d'accueil ; ► Développer une offre de service adaptée, ouvrant l'accès à des aménagements au sein des accueils.
Inscription du projet sur le territoire et développement de partenariats	► Structurer les mercredis sur des temps forts et autour de thématiques partagées ; ► Conforter les articulations existantes entre les différents

Développement d'activités éducatives de qualité

secteurs d'activités.

- ▶ Rendre l'enfant acteur de son accueil, dans son fonctionnement et son contenu ;
- ▶ Améliorer les pratiques d'expression et la participation des enfants ;
- ▶ Se doter de compétences et former les personnels des structures d'accueil ;
- ▶ Proposer des thèmes en lien avec l'actualité des publics.

L'éducation s'inscrit dans un temps long et sur la base d'un principe de complémentarité des actions éducatives. La mise en œuvre du PEDT s'appuiera donc sur une gouvernance et des groupes de travail thématiques qui auront pour missions de développer, d'enrichir et d'évaluer le plan d'actions établi pour la période 2022-25.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les nouvelles orientations du Projet éducatif de territoire 2022-2025 et autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite établie avec l'État et la CAF ;**
- **APPROUVE les nouvelles orientations du Plan mercredi de la ville et autoriser M. le Maire à signer la convention spécifique établie avec l'État et la CAF.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

Projet éducatif de territoire (P.E.D.T.)

Période 2022-2025*

** Présentation réalisée dans le cadre des comités de pilotage animés les 14-04 et 13-09-2022.*



ville-cugnaux.fr





SOMMAIRE

► P.E.D.T.

- Présentation du dispositif ;
- Avantages pour la ville ;
- Aides financières de l'État et de la C.A.F. ;
- Cahier des charges fixé par l'État et autres partenaires ;
- Synthèse du P.E.D.T. actuel (période 2018-21).

► Renouvellement - Rythmes scolaires / Période 2022-2025

- Cadre réglementaire ;
- Procès verbaux / Conseils d'école extraordinaires ;
- Projet d'organisation scolaire / Période 2022-2025.

► Renouvellement - Dispositifs C.T.G. / P.E.D.T.

- Calendrier, étapes & groupes de travail.

○ État des lieux (annexes)

- Étude prospective / Effectifs scolaires du 1^{er} degré (Cédégis / Démo stratégie) ;
- Étude socio-démographique & sectorielle (Cabinet Élan).

○ Diagnostics & enjeux sectoriels

- Secteur Enfance (3-11 ans) ;
- Secteur Jeunesse (11-17 ans).

○ Objectifs et plan d'actions

- Secteur Enfance (3-11 ans) ;
- Secteur Jeunesse (11-17 ans).

○ Pilotage du projet

- Comité de pilotage P.E.D.T. ;
- Critères d'évaluation.

1

Le Projet Educatif de Territoire

Présentation du dispositif

« Un outil simple et pratique au service de la politique éducative et de l'attractivité du territoire »



Le Projet Educatif Territorial

Présentation du dispositif

- ▶ Démarche qui permet aux collectivités territoriales de :
 - proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école,**
 - **organiser** – dans le respect des compétences de chacun – **la complémentarité des temps éducatifs.**

- ▶ Démarche conduite à **l'initiative de la collectivité territoriale compétente**, en lien avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux :
 - **qui favorise l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires**, voire extrascolaires,
 - permette une **meilleure mise en cohérence de l'offre existante**, dans l'intérêt de l'enfant.



Le Projet Educatif Territorial

Présentation du dispositif

► Outil de collaboration locale :

→ **rassemble l'ensemble des acteurs** intervenant dans le domaine de l'éducation,

→ **garantie la continuité éducative** entre les projets scolaires (école, collège, lycée) et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

→ permet d'**organiser les activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation** et en complémentarité avec lui,

→ **à destination des enfants scolarisés** sur le territoire ciblé,

→ **peut s'étendre** à l'ensemble des temps scolaires, péri-extrascolaires, **de la maternelle au lycée**.



Le Projet Educatif Territorial

Présentation du dispositif

► **Engagement contractuel** pris entre la collectivité territoriale, les services de l'État et les autres partenaires (C.A.F. notamment) :

→ document signé entre la collectivité, le préfet, le D.A.S.E.N. et les autres partenaires, auquel le Conseil départemental peut s'associer, en raison des transports scolaires.

► L'élaboration et le suivi du projet sont confiés à un **comité de pilotage** (coordination communale) ;

► Le P.E.D.T. prend en compte l'offre périscolaire existante et **peut s'appuyer sur les différents dispositifs existants (ex. C.T.G, P.E.A.C., C.L.A.S., politique Ville) ;**



Le Projet Educatif Territorial

Présentation du dispositif

► Les activités développées **s'appuient sur les personnels d'animation** et peuvent mobiliser le mouvement associatif, dont les associations de parents d'élèves ;

► Elles se déroulent dans les **locaux et les équipements scolaires** conformément à l'article L. 212-15 du code de l'éducation.

► Les activités proposées **n'ont pas de caractère obligatoire**, mais chaque enfant doit pouvoir en bénéficier ;

► Les activités favorisent le **développement personnel** de l'enfant, **de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques**, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

2

Le Projet Educatif de Territoire

Avantages pour la ville

« Éducatifs et sociaux »



Le Projet Educatif Territorial

Avantages sur le plan éducatif et social

► Projet au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants.

→ Coordination des acteurs en vue du respect du **rythme et des besoins des enfants** ;

► Facteur d'attractivité du territoire pour les familles.

→ **Organisation familiale facilitée** par une offre d'activités périscolaires établie en continuité et complémentarité avec l'école.

► Cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires

→ Bénéficier d'une **dérogation aux taux d'encadrement réglementaires** :

- 1 animateur / 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 10),
- 1 animateur / 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 14) ;

→ **Possibilité d'inclure les intervenants ponctuels** dans les taux d'encadrement ;

→ Durée de fonctionnement journalière minimale d'un accueil de loisirs périscolaire ramenée à une heure.



Le Projet Educatif Territorial

Avantages sur le plan éducatif et social

- ▶ **Favoriser l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants.**
 - Une place nouvelle des familles et à leurs représentants au sein du comité de pilotage ;
 - Une mobilisation possible au sein des activités périscolaires (selon les compétences).
- ▶ **Favoriser le développement des loisirs pour tous et contribuer à la réduction des inégalités sociales.**
- ▶ **Dynamiser la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire.**
 - Mobilisation des bénévoles / salariés associatifs dans le cadre scolaire et/ou périscolaire ;
 - Ouverture des associations au monde éducatif local et à l'élaboration de projets partenariaux.

3

Le Projet Educatif de Territoire

Aides financières de l'État et de la C.A.F.



Le Projet Educatif Territorial

Aides financières de l'État et de la C.A.F.

► Ouverture des droits aux financements de l'état

Versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires **pérennisé et conditionné** à :

- la conclusion d'un P.E.D.T.,
- un projet d'organisation scolaire basé sur 4,5 jours d'école.

► L'aide de l'État est constituée :

- **50 € par élève et par an,**
- Majoration + 40 € par élève et par an
Communes éligibles à la D.S.U. (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) dite « cible » ou D.S.R. (dotation de solidarité rurale) dite « cible », -ainsi que dans les DOM. Ville de Cugnaux non-éligible.
- **Soit 100 400 € pour l'année 2021.**



Le Projet Educatif Territorial

Avantages sur le plan économique

► Aides de la C.A.F. non directement liées au P.E.D.T.

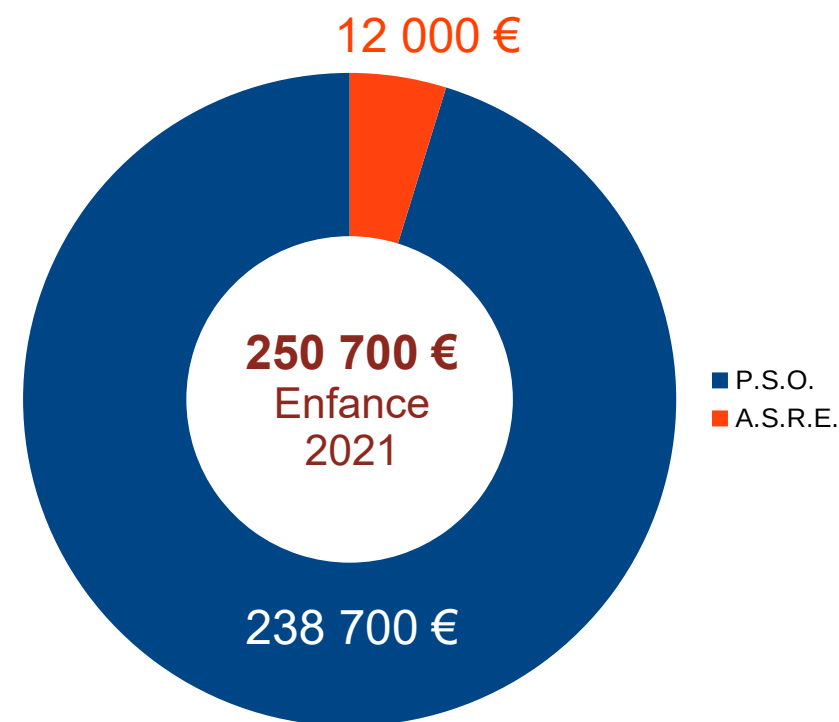
○ Aide Spécifique liée aux Rythmes Éducatifs (A.S.R.E.)

→ pour les nouvelles heures périscolaires dégagées par la réforme (3h par semaine);

○ Prestation de service ordinaire liée au accueils de loisirs sans hébergement (A.L.A.E. / A.L.S.H.)

→ pour les autres heures périscolaires ;

○ Aide à l'accessibilité des activités périscolaires aux enfants en situation de handicap.



4

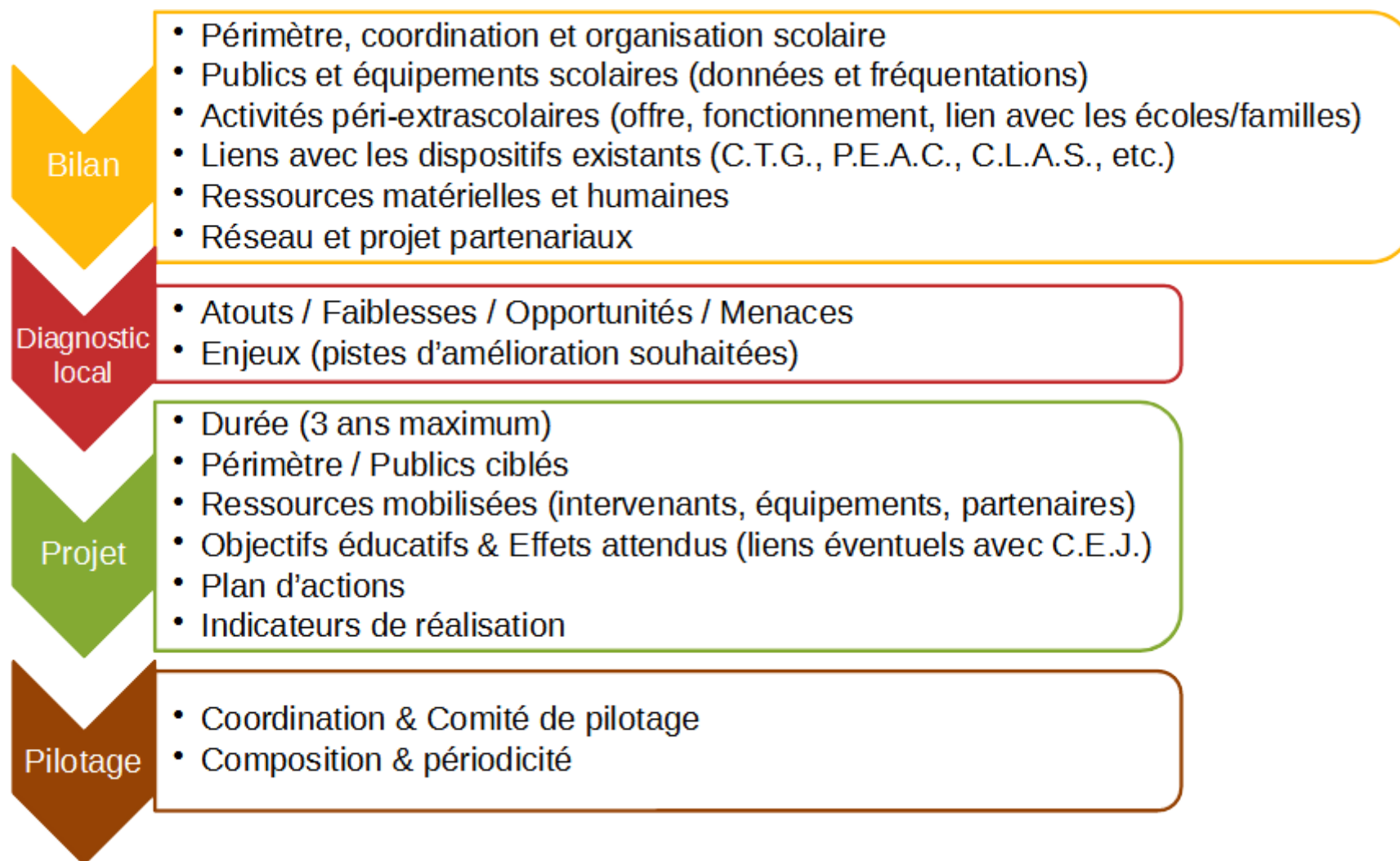
Le Projet Educatif de Territoire

Cahier des charges fixé par l'État et autres partenaires



Le Projet Educatif Territorial

Cahier des charges fixé par l'État et autres partenaires



5

Le Projet Educatif de Territoire

Synthèse du P.E.D.T. / Période 2018-2021



Le Projet Educatif Territorial

Synthèse du P.E.D.T. → Période 2018-2021

Périmètre Public	○ Ville de Cugnaux ○ Petite Enfance de 0 à 3 ans ○ Enfance de 3 à 11 ans ○ Jeunesse de 11 à 17 ans ○ Parents / Familles <i>voire personnes âgées</i>
Établissements scolaires	○ École maternelle / élémentaire ○ Collège ○ Lycée
Partenaires mobilisés	○ Service Enfance (A.L.A.E / A.L.S.H.) ○ Service Jeunesse (Boît' J) ○ Centres sociaux ○ Service Réussite éducative ○ Service Culture

Axes du projet

Citoyenneté et éco citoyenneté

Réussite éducative pour tous

Épanouissement de la personne et reconnaissance en tant qu'individu au sein du groupe



Le Projet Educatif Territorial

Synthèse du P.E.D.T. → Période 2018-2021

Effets attendus

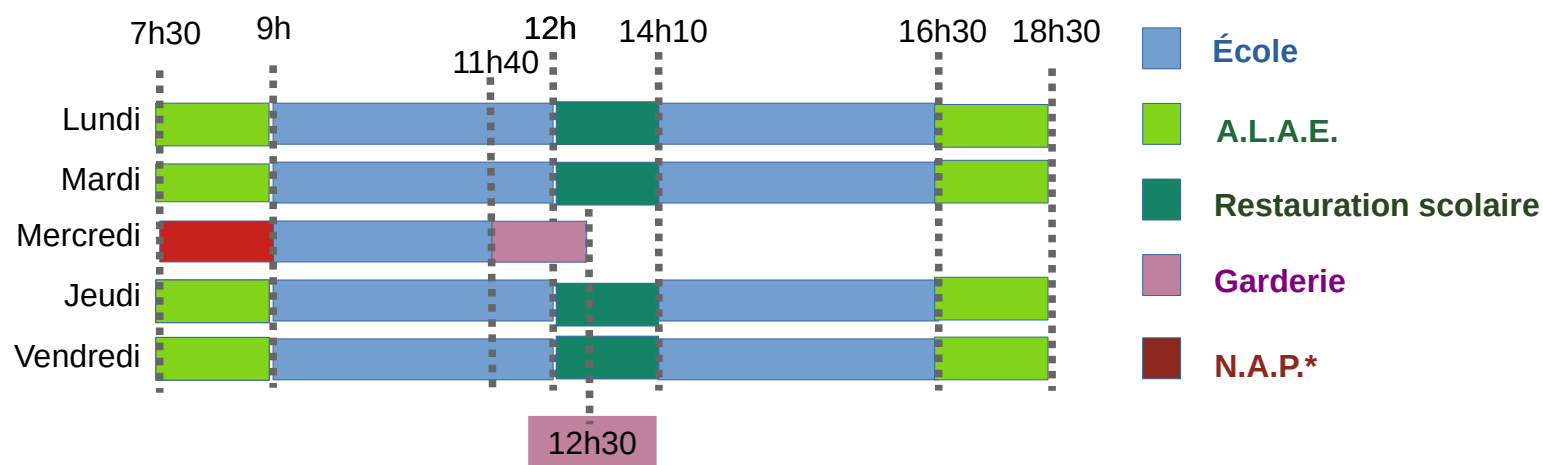
► Encadrement de qualité	○ 1 Responsable périscolaire par équipement ○ animateurs titulaires du B.A.F.A. ○ Pérennisation des animateurs / Temps périscolaires ○ Appel à des prestataires qualifiés pour la conduite d'animations ○ Appui sur les associations locales pour proposer des activités nouvelles ○ Meilleure communication sur les dispositifs existants auprès du public
► Normes d'encadrement réglementaires	○ 1 encadrant <u>pour 14 enfants</u> en classe de maternelle ○ 1 encadrant <u>pour 18 enfants</u> en classe élémentaire
► Espaces d'accueil variés, sécurisés et identifiés par l'ensemble des acteurs	○ Redéfinition des modalités d'utilisation et de partage des locaux ○ Adaptabilité des locaux par rapport aux activités proposées ○ Sécurisation de la transition entre les différents temps de l'enfant dans l'enceinte de l'école
► Propositions pédagogiques de qualité	○ Définition d'objectifs pédagogiques en lien avec les projets d'école
► Co construction des projets éducatifs	○ Articulation Ville / écoles – collège - lycée ○ Lien collège / écoles



Le Projet Educatif Territorial

Synthèse du P.E.D.T. → Période 2018-2021

Organisation scolaire / périscolaire



* Nouvelles Activités Périscolaires issues de la réforme des rythmes scolaires

5

Renouvellement - Rythmes scolaires

Période 2022-2025



Renouvellement des rythmes scolaires

Cadre & enjeux

► Horaires des écoles publiques

Validés par l'Inspecteur Académique - Directeur académique des services de l'éducation nationale (I.A. – D.A.S.E.N.).

► Procédure consultative réglementaire

Conduite au terme de 3 années de fonctionnement sur un même mode d'organisation scolaire ;

▷ 1^{er} niveau de consultation (local) :

- Conseils d'école ;
- Collectivités territoriales compétentes (Commune, E.P.C.I., etc.).

▷ 2nd niveau de consultation (départemental) :

- Conseil départemental (en charge des transports scolaires) ;
- Conseil départemental de l'éducation nationale (C.D.E.N.).

► Une procédure consultative qui porte sur 2 régimes horaires :

▷ Régime horaire de « droit commun » :

- 24h d'enseignement réparties / 4,5 jours (dont mercredi matin) ;
 - 5h30 par jour,
 - 3h30 par 1/2 journée,
 - 1h30 par pause méridienne.

▷ Régime horaire dérogatoire au « droit commun » :

- 24h d'enseignement réparties sur
 - 4,5 jours (dont le samedi matin – hors mercredi matin)
 - 4 jours (hors mercredi)



Renouvellement des rythmes scolaires

Procès verbaux / Conseils d'école extraordinaires

- Une **consultation des conseils d'école** organisée à la demande de la commune (de décembre 2021 à janvier 2022) ;
- Une **procédure mise en œuvre en accord avec les partenaires institutionnels** :
 - Inspectrice de circonscription (I.E.N.) ;
 - Directions d'école ;
 - Représentants de parents d'élèves élus.

ÉCOLES	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE
C-BLANC	► 4 votes* / 4 jours ► 2 votes / 4,5 jours **72 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>	► 9 votes* / 4 jours ► 8 votes / 4,5 jours **67 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>
L-BLUM	► 8 votes* / 4 jours ► 3 votes / 4,5 jours **60 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>	► 3 votes / 4 jours ► 16 votes* / 4,5 jours
C-HAIGNERÉ	► 4 votes / 4 jours ► 6 votes* / 4,5 jours **65 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>	► 6 votes / 4 jours ► 7 votes* / 4,5 jours **68 % de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>
J-JAURÈS	► 12 votes / 4 jours ► 17 votes* / 4,5 jours **Majorité de parents <u>pour le maintien de 4,5 jours</u>	► 12 votes* / 4 jours ► 17 votes / 4,5 jours
E-MONTEL	► 7 votes* / 4 jours ► 6 votes / 4,5 jours	► 15 votes* / 4 jours ► 5 votes / 4,5 jours

* votes exprimés par les membres des Conseils d'école (enseignants et représentants de parents d'élèves élus), en dehors de la présence des élus de la commune ;

** résultats d'enquêtes menées auprès des parents d'élèves par la F.C.P.E. locale.



Renouvellement des rythmes scolaires

Procès verbaux / Conseils d'école extraordinaires

► Constats

▷ Une part égale de conseil d'école souhaite :

- le maintien d'une organisation de la semaine sur la base de 4 journées 1/2 (5 écoles),
- le renouvellement du rythme scolaire sur la base de 4 jours (5 écoles).

▷ Pour les écoles, dont les membres du Conseil s'expriment en faveur d'une semaine à 4 jours :

- **les parents d'élèves sondés s'expriment en majorité pour le maintien de la semaine à 4,5 jours.**

► Enjeux

- ▷ Favoriser la **conduite d'une consultation plus optimale à l'échelle de la ville** ;
- ▷ Encourager l'**implication de l'ensemble des partenaires socio-éducatifs locaux dans la démarche** (écoles, familles, associations notamment).



Renouvellement des rythmes scolaires

Projet d'organisation scolaire / Période 2022-2025

- ▶ **Un moratoire d'1 an sur la prise de décision liée aux rythmes scolaires, associé au :**
 - ▷ maintien des horaires d'école actuels sur la base de 4,5 jours ;
 - ▷ prolongement de la matinée d'école du mercredi matin jusqu'à 12h ;
 - ▷ allongement de la matinée d'école (+ 5 mins) sur le lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
 - ▷ maintien de la garderie périscolaire organisée le mercredi matin jusqu'à 12h30 au sein des écoles.

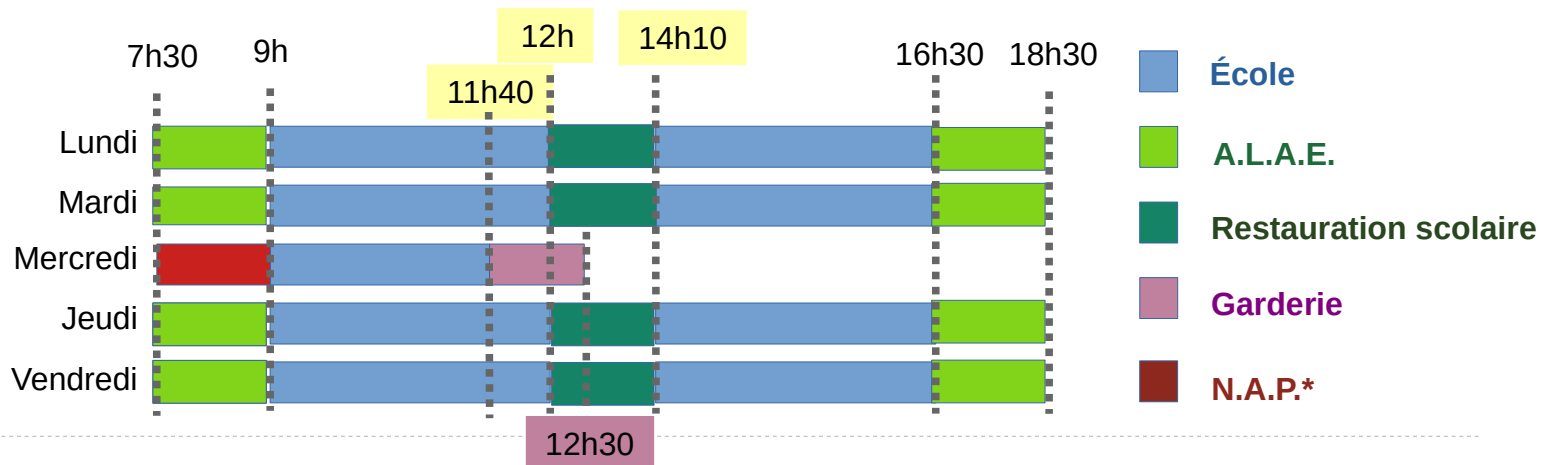
- ▶ **Une réflexion à engager sur les rythmes scolaires au cours de la 1ère année de renouvellement :**
 - ▷ avec une analyse portée sur l'offre d'accueil de loisirs du mercredi matin.



Renouvellement des rythmes scolaires

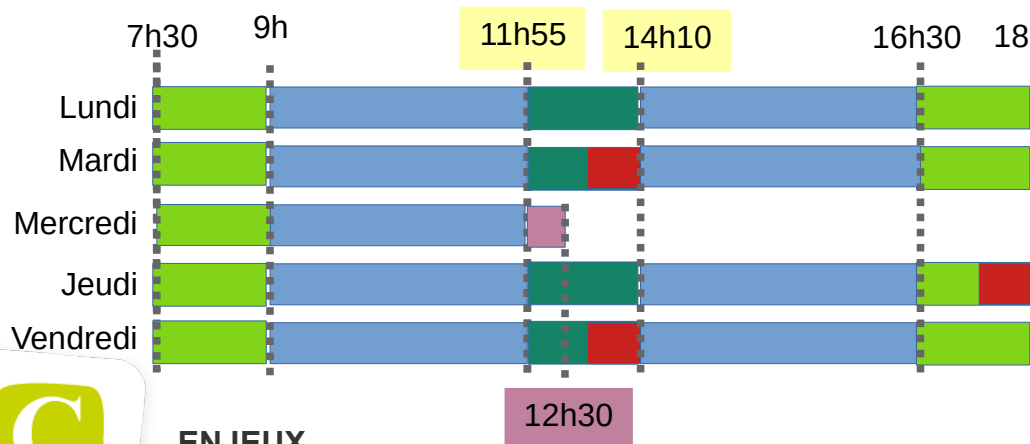
Projet d'organisation scolaire / Période 2022-2025

Organisation des rythmes scolaires & périscolaires Année 2021-22

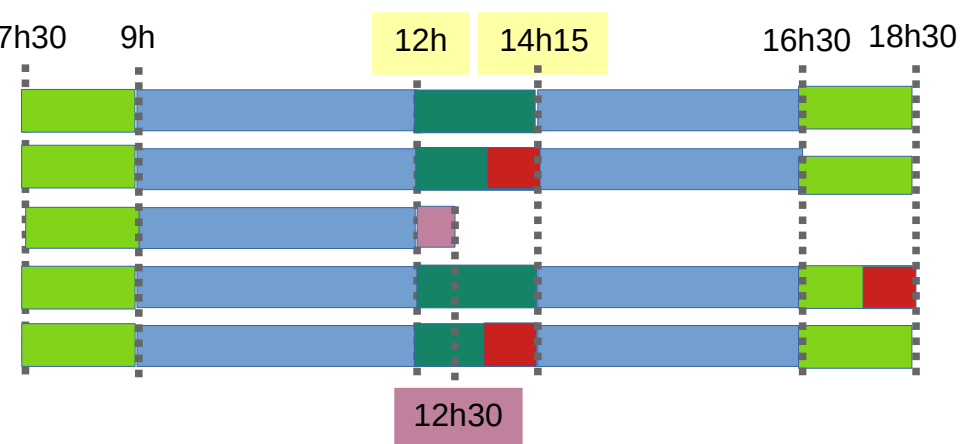


Organisation scolaire & périscolaire étudiée pour l'année scolaire 2022-23

Option A



Option B



ENJEUX

- Positionnement des N.A.P. qui favorise le développement de partenariats
- Bonne articulation des différentes activités (A.P.C., N.A.P., association)

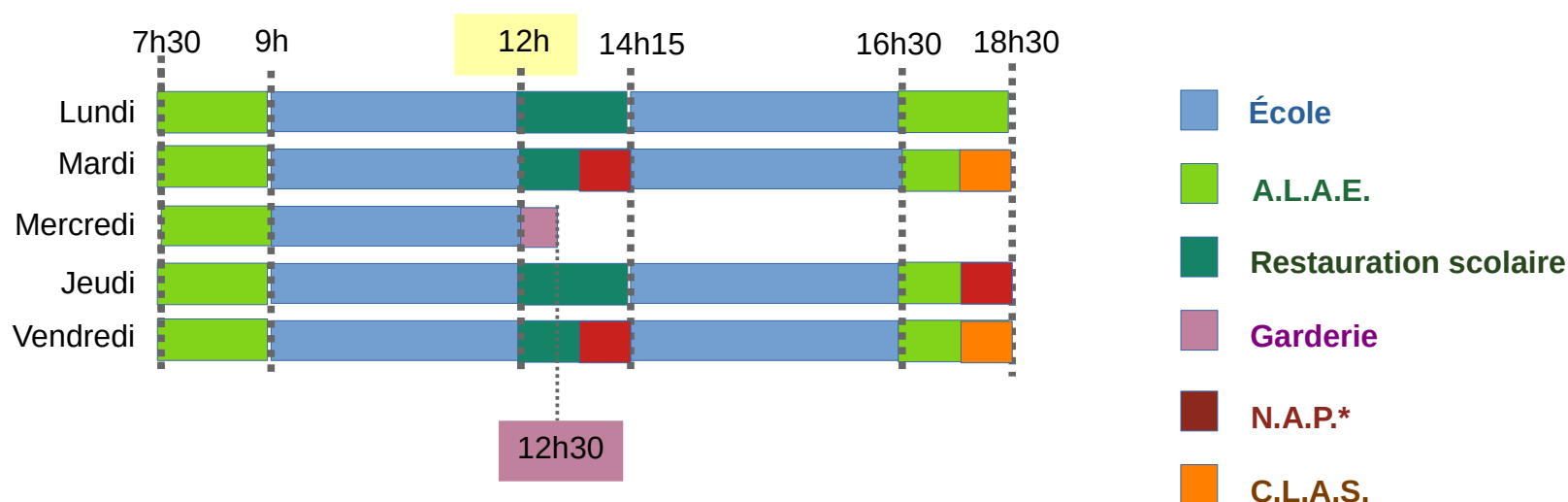
* *Nouvelles Activités Périscolaires issues de la réforme des rythmes scolaires*



Projet d'organisation scolaire

Année scolaire 2022-23

Écoles E-Montel, C-Haigneré et C-Blanc



*ENJEUX

Un positionnement des N.A.P. établi en coordination avec les différents acteurs, qui vise :

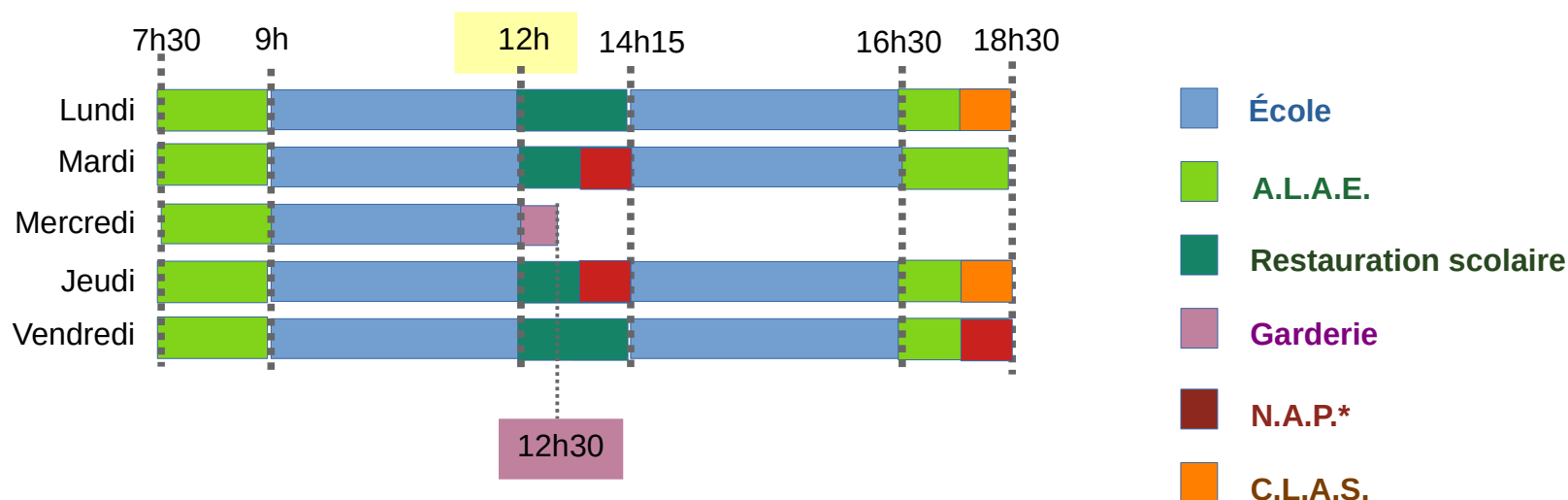
- ▶ l'animation de 3 séquences d'1 heure d'initiation et de découverte d'activités artistiques, culturelles, sportives ;
- ▶ le développement de partenariats avec le tissu socio-éducatif local (associations notamment) ;
- ▶ une articulation optimale des différents temps de vie de l'enfant (école, A.P.C., A.L.A.E., N.A.P., activité associative, sieste, etc.).



Projet d'organisation scolaire

Année scolaire 2022-23

Écoles L-Blum et J-Jaurès



* ENJEUX

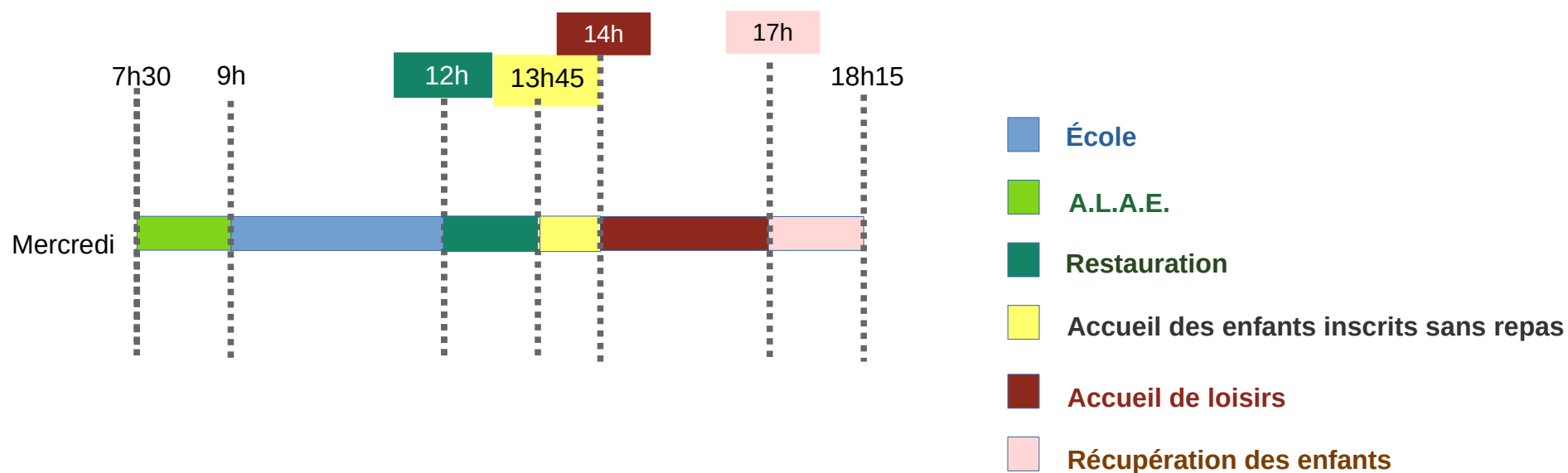
Un positionnement des N.A.P. établi en coordination avec les différents acteurs, qui vise :

- ▶ l'animation de 3 séquences d'1 heure d'initiation et de découverte d'activités artistiques, culturelles, sportives ;
- ▶ le développement de partenariats avec le tissu socio-éducatif local (associations notamment) ;
- ▶ une articulation optimale des différents temps de vie de l'enfant (école, A.P.C., A.L.A.E., N.A.P., activité associative, sieste, etc.).



Projet d'organisation horaire

Mercredi / Année scolaire 2022-23



5

Renouvellement – Dispositifs C.T.G / P.E.D.T.

Calendrier et étapes



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Calendrier & étapes

C.T.G.

Avril

Mai

Juin

Juillet

Septembre

13-04-22

Bilan C.T.G. 2019/22

Entretiens élus / techniciens
+ Questionnaires usagers

09-06-22

1^{er} séminaire

Bilan – Diagnostic C.T.G. / 2019-22
Enjeux / 2023-2025

14-06-22

COPIL

Validation du diagnostic
CTG / PEDT

28-06-22

2nd séminaire

Axes stratégiques -
Plan d'action C.T.G. / 2022-2025

A définir

COPIL

Enjeux & axes stratégiques
C.T.G. / P.E.D.T.

A définir

3^{ème} séminaire

Plan d'action
2023-2025

A définir

COPIL

Plan d'action
& restitution finale
C.T.G. / P.E.D.T.

COPIL
Lancement de la démarche
Validation de la méthodologie

P.E.D.T.

Avril

Mai

Juin

Juillet

Septembre

14-04-22

Bilan P.E.D.T. 2018/22

Questionnaires familles
+ Consultations des jeunes
Animations thématiques
(collège – Lycée)

14-06-22

Enfance – Jeunesse

Bilan – Diagnostic P.E.D.T. / 2018-22
Enjeux / 2023-2025

14-06-22

Enfance – Jeunesse

Axes stratégiques -
Plan d'action P.E.D.T. / 2022-2025

A définir

Rédaction P.E.D.T.

A définir

Envoi P.E.D.T.

S.D.J.E.S. / C.A.F.

COPIL
Lancement de la démarche
Validation de la méthodologie



COPIL partagé
C.T.G. / P.E.D.T.



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Groupe de travail / Enfance (3-11 ans)*



Groupes travail

► Responsables de service (ville)

- Enfance
- Réussite éducative
- Affaires scolaires
- Cohésion sociale (C.L.A.S. 1^{er} degré)
- Culture (P.E.A.C.)

► Directions d'école (maternelle et élémentaire) + représentants I.T.E.P. « Les Bruyères »

► Représentants de parents d'élèves (1 par école)

- École 1^{er} degré (maternelle et élémentaire)

► Directions A.L.A.E.

► A.T.S.E.M.

Missions

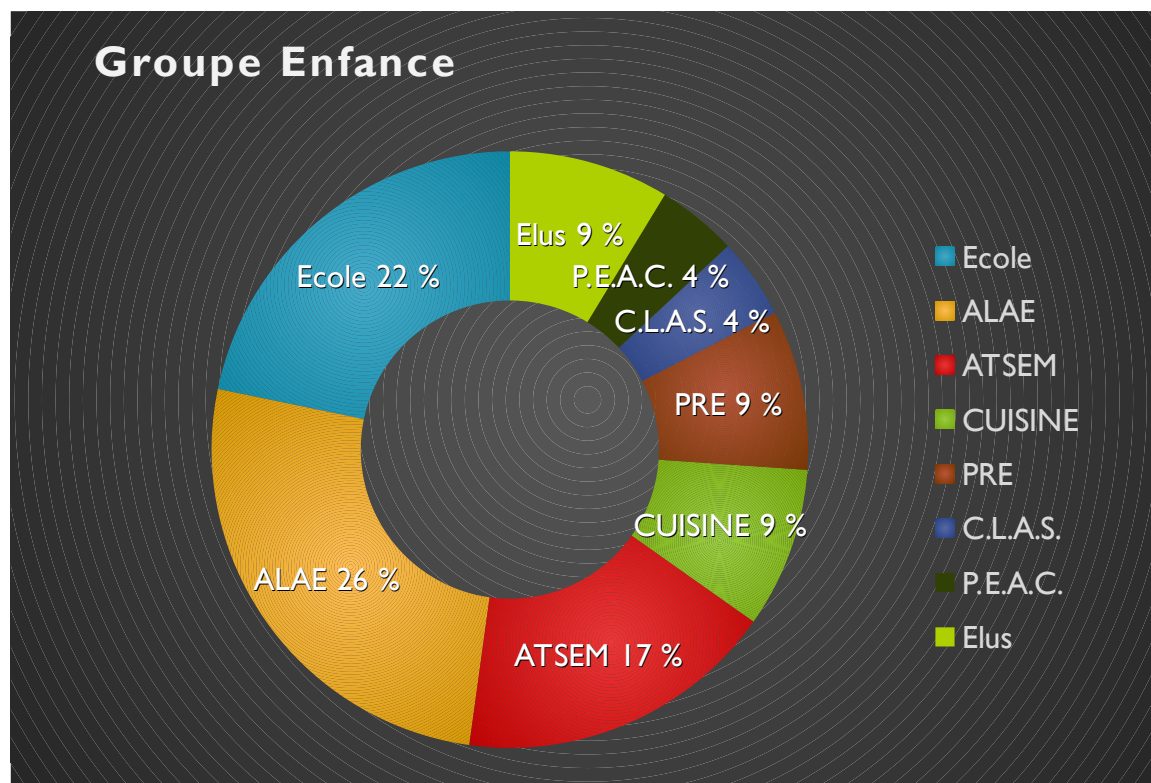
- Participer au bilan de la période 2018-2021
- Travailler sur les orientations 2022-2025 (enjeux, objectifs et plan d'actions)

**Composition type du groupe de travail*



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Groupes de travail / Enfance (3-11 ans)



- Une trentaine d'acteurs mobilisés
- 2 séminaires C.T.G. / P.E.D.T.
 - Diagnostic socio-démographique & Évaluation sectorielle (9-06-2022)
 - Diagnostic sectoriel & Orientations stratégiques (28-06-2022)



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Groupe de travail / Jeunesse (11-25 ans)*



Groupes travail

► Responsables de service (ville)

- Boît'J
- Réussite éducative
- Cohésion sociale (R2E, centres sociaux, C.L.A.S.)
- Culture (D.A.C.)

► Conseillers Principaux d'Éducation (collège + lycée)

► Représentants de parents d'élèves (collège)

► M.C.P.F. (anciennement B.P.D.J.)

► Club de prévention

► Mission locale

► C.R.I.J.

► Associations

- CVIFS
- ARPADE
- ELHEVA

► Jeunes issus de dispositifs (Bourse au permis, C.M.J., Conseil de la Vie des Lycéens)

Missions

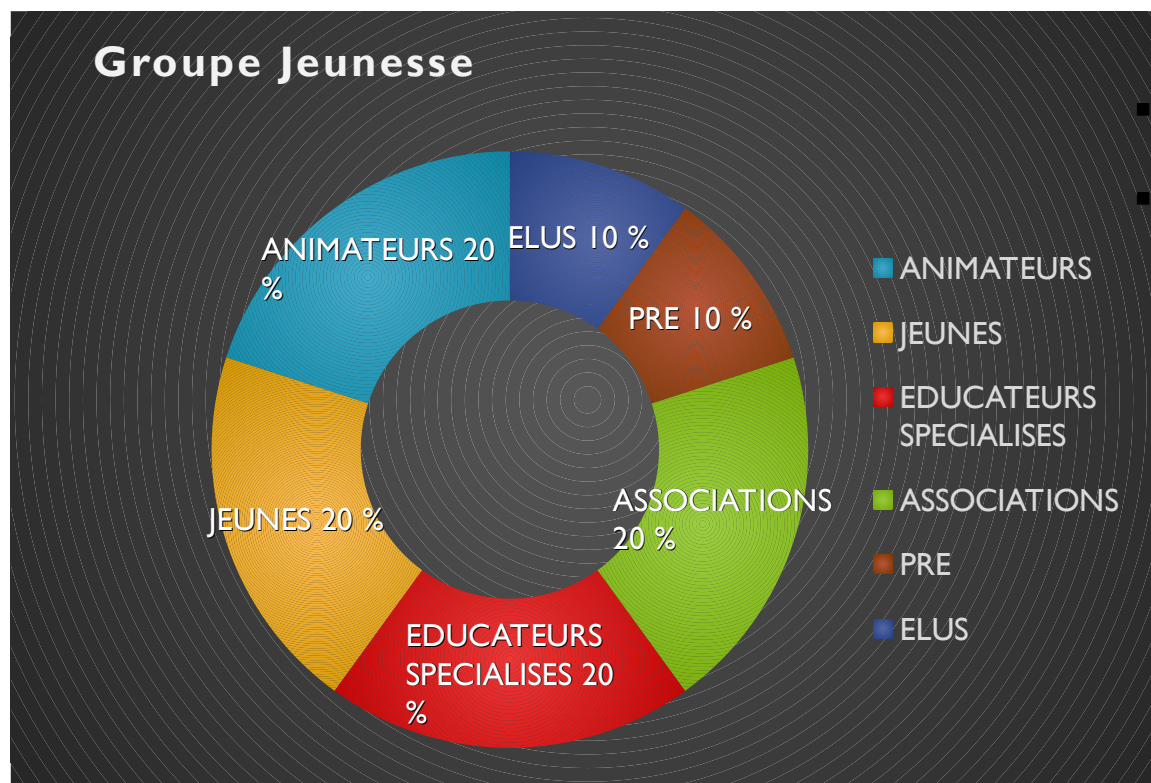
- Participer au bilan de la période 2018-2021
- Travailler sur les orientations 2022-2025 (enjeux, objectifs et plan d'actions)

**Composition type du groupe de travail*



Renouvellement C.T.G. / P.E.D.T.

Groupes de travail / Jeunesse (11-25 ans)



- Une quinzaine d'acteurs mobilisés
- 2 séminaires C.T.G. / P.E.D.T.
 - Diagnostic socio-démographique & Évaluation sectorielle (9-06-2022)
 - Diagnostic sectoriel & Orientations stratégiques (28-06-2022)

5

Diagnostic & enjeux

Enfance (3-11 ans)



Diagnostic sectoriel

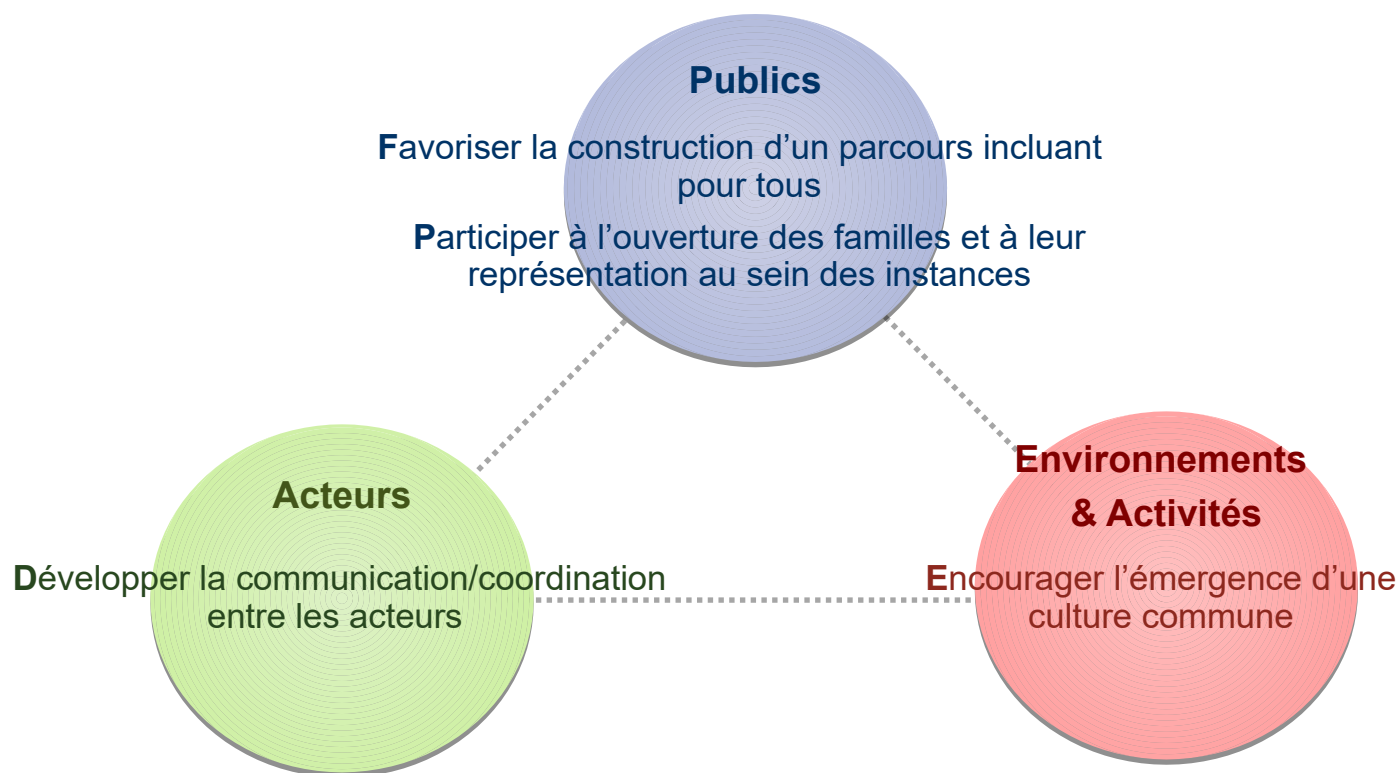
Enfance (3-11 ans)

	Atouts	Faiblesses Besoins non satisfaits
Environnements & Activités	+ Diversité de l'offre de services et des infrastructures ; + Implication des acteurs et effort porté sur la gestion des manifestations ; + Environnement favorable au développement des projets transversaux, avec une vigilance à porter sur le volet sportif et le maintien des articulations établies sur les périodes de transition d'âges (crèche/école, école/collège).	- Difficultés d'accès aux services et d'équité, interrogeant la planification liée aux infrastructures et aux solutions de transport ; - Faiblesse dans la coordination et la communication liées aux services et activités ; - Forte démographie qui engendre une nécessaire adaptation des équipements, des moyens humains et une mise en tension des services.
Publics	+ Forte représentation des familles : mixité des populations et richesse culturelle importante ;	- Inégalité d'accès des différents publics aux offres de services, nécessitant le développement d'une politique d'accès et de transport ; - Disparition des moments de partage et de convivialité ; - Augmentation des situations d'allergie et troubles liés à l'alimentation ; - Repli des familles, accompagné d'une défaillance de représentation au sein des instances institutionnelles.
Acteurs	+ Pratique partenariale existante à conforter ; + Construction d'une culture de projets partagée (socioculturels, alimentaires et préventifs) ancrée dans le PEDT.	- Difficultés dans la mise en œuvre de la politique inclusive de l'État, liées au déficit d'encadrement et de qualification (déficit AESH, hausse des situations de mise en danger).



Enjeux sectoriels

Enfance (3-11 ans)





Objectifs & plan d'actions

Enfance (3-11 ans)

Enjeux	Objectifs	Actions
ENVIRONNEMENT & ACTIVITÉ ► Encourager l'émergence d'une culture commune	→ Identifier/Développer de thématiques de travail transversales / partagées ; → Renforcer la communication inter-institutionnelle / inter-service (ex. école/A.L.A.E.) ; → Développer une approche mutuelle des publics ;	• Repenser l'offre des manifestations et la structurer autour de temps forts (ex. rentrée, Noël, carnaval) & de thèmes communs sur l'année (ex. gaspillage alimentaire, protection de l'environnement) ; • Structurer les échanges à partir de temps consacrés ; • Concevoir des outils de liaison & d'intervention partagés (ex. Charte de l'encadrant, Règlement intérieur) ; • Conforter les articulations existantes entre les différents secteurs d'activités (Petite Enfance/Enfance, Enfance/Jeunesse, Éducation/Action sociale dont le pôle senior).
PUBLICS ► Favoriser la construction d'un parcours incluant pour tous ► Participer à l' ouverture des familles et à leur représentation au sein des instances	→ Formaliser le fonctionnement et l'articulation des acteurs ; → Proposer des conditions de prise en charge adaptées aux besoins des enfants , favorisant leur intégration au sein des groupes ; → Accompagner/soutenir les parents.	• Élaborer des outils communs et partagés (échancier, procédures, contacts) ; • Adapter les locaux afin de favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ; • Se doter de compétences et former les personnels des structures d'accueil (ex. éducation spécialisée, S.I.A.M.) ; • Structurer un réseau d'acteurs qui participe à l'accompagnement des enfants les plus jeunes (moins de 5 ans) relevant d'une situation de fragilité scolaire, éducative, culturelle ou psychique ; • Développer une offre de service dédiée, ouvrant l'accès à des accompagnements spécialisés (démarches administratives, médecine spécialisée).
ACTEURS ► Développer la communication/coordination entre les acteurs	→ Favoriser la connaissance entre les différents acteurs ; → Créer une cellule de coordination ou un Comité de Pilotage afin de planifier les accès aux infrastructures ; → Inclure le tissu associatif dans le quotidien des écoles ; → Associer les parents dans le fonctionnement général.	• Organiser des journées de formation et d'information partagées ; • Créer d'un outil commun de communication à destination des familles ; • Réaliser un état des lieux des liens existants entre les acteurs (pour chacun d'entre eux, diagnostic des forces / faiblesses) ; • Développer du lien à travers les N.A.P. et la définition de projets pédagogiques adaptés ; • Mettre en œuvre des actions conjointes (café des parents, journées d'observation, débats).

5

Diagnostic & enjeux

Jeunesse (11-25 ans)



Diagnostic sectoriel

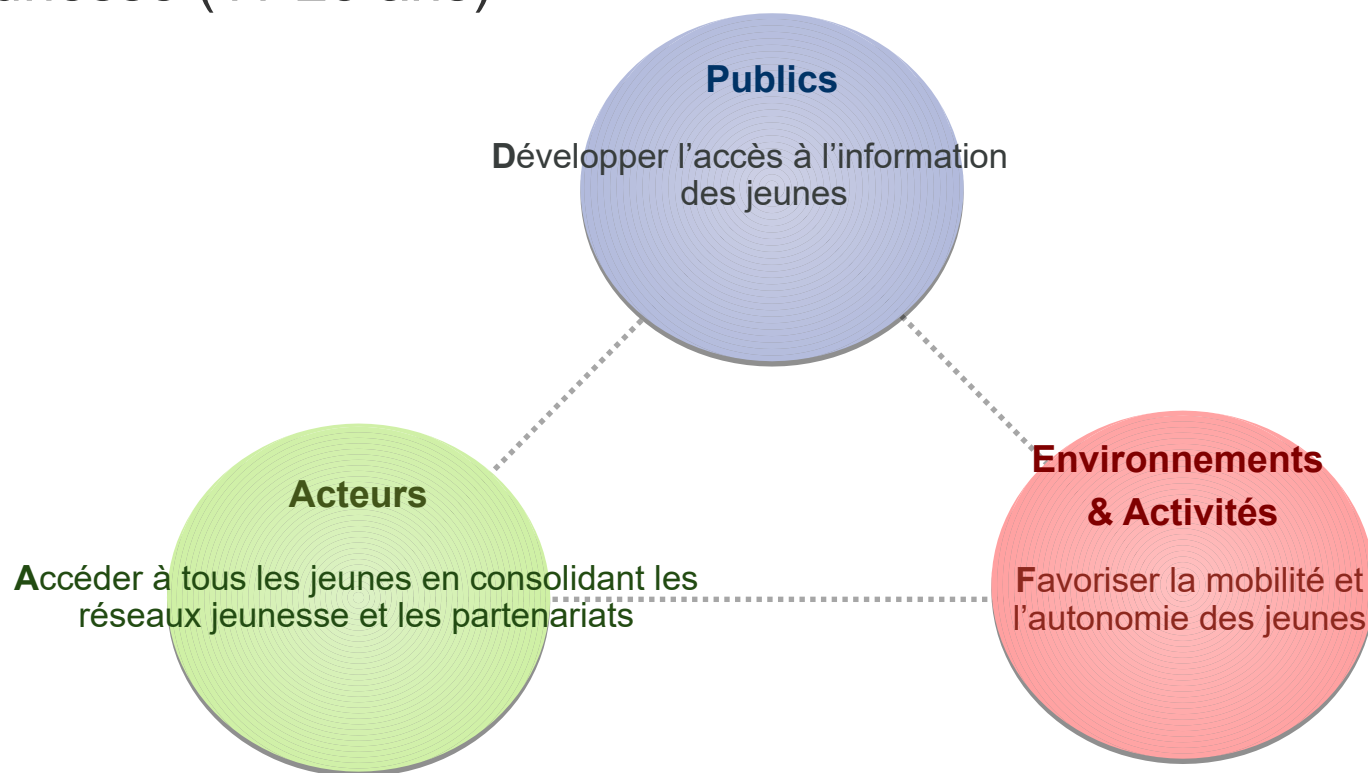
Jeunesse (11-25 ans)

	Atouts	Faiblesses Besoins non satisfaits
Environnements & Activités	+ Présence d'un Espace Jeunes Boit'J ainsi qu'un CMJ actif et engagé ; + Un PAEJ Financé par Toulouse Métropole sur le lycée Henri Matisse (intervention d'un éducateur spécialisé d'A.R.P.A.D.E. sur de l'accompagnement individuel sur le thème de l'addiction) ; + Un équipement scolaire multiple : collège, lycée, écoles ; + Des infrastructures pour les jeunes de 11 à 25 ans : Quai des arts, Boit'J, clubs notamment ; + Présence d'une antenne de la Prévention spécialisée (Toulouse Métropole).	- Problème de mobilité avec les villes mitoyennes ; - Manque de lieux autorisant des regroupements indépendants de jeunes, des locations permettant l'organisation d'événements personnels ; - Difficulté d'accès et d'utilisation des infrastructures communales ; - Manque de connaissance des dispositifs proposés aux 20-25 ans ; - Manque de stands de prévention lors des événements festifs (besoin de lien et de prévention) ; - Manque d'accompagnement ou de dispositifs dédiés à la parentalité des grands jeunes.
Publics	+ Une forte présence des jeunes sur le territoire ; + Une place réelle et visible des jeunes (CMJ, espaces publics, clubs) ; + Un accompagnement des familles via le dispositif Réussite éducative.	- Difficultés d'accès aux soins pour les jeunes (psychiatre, psychologues, addictions, etc.) ; - Difficulté à mobiliser les jeunes sur les sujets qui les concernent, et à les engager pour la commune ; - Manque de représentation de tous les jeunes dans différentes instances dont le C.M.J. et le Conseil de Vie des Lycéens (C.V.L.).
Acteurs	+ Un large tissu associatif culturelles et sportives ; + Plusieurs manifestations proposées tout au long de l'année.	- Manque de communication sur les projets et actions ;



Enjeux sectoriels

Jeunesse (11-25 ans)





Objectifs & plan d'actions

Jeunesse (11-25 ans)

Enjeux	Objectifs	Actions
ENVIRONNEMENT & ACTIVITÉ ► Favoriser la mobilité et l'autonomie des jeunes	 → Développer les réseaux de mobilité et diversifier l'offre de déplacement mise à la disposition des jeunes ; → Accompagner les jeunes dans la gestion de leur capital santé et développer leur capacité à prendre soin d'eux au quotidien ; → Développer la formation des pairs et la prévention par les pairs ; → Encourager l'exercice de l'autonomie par l'aménagement d'espaces dédiés / adaptés.	 • Intégrer les enjeux Jeunesse dans le Plan mobilité de la commune et œuvrer au développement des pistes cyclables ; • Établir la liste des socio-professionnels de santé et participer à leur connexion au public Jeune du territoire ; • Mettre en œuvre un suivi d'actions spécifiques Jeunesse et développer des actions de sensibilisation variées (ex. santé, réduction des risques, mobilité, etc.) ; • Encourager l'information entre les jeunes issus des différents groupes d'âges (entre paires) et favoriser l'expression / le partage d'expériences ; • Favoriser la création de lieux de regroupement en gestion autonome et de tiers-lieux participant au développement de liens / d'actions intergénérationnels.
PUBLICS ► Développer l'accès à l'information des jeunes	 → Repenser la méthode et les outils de communication afin d'encourager l'implication / la mobilisation des jeunes dans la politique Jeunesse ; → Renforcer l'accompagnement à l'orientation des jeunes dans leur parcours d'instruction / de formation.	 • Vulgariser les propositions d'information à destination des parents et encourager une diffusion à l'échelle de l'ensemble des classes sociales ; • Dématérialiser les différents dispositifs Jeunesse (Boussole, Suricat, Promeneur du Net, E.N.T., livret infos, carnet de correspondance) afin d'en faciliter l'accès ; • Renforcer les liens existants entre les acteurs de l'Éducation nationale et de la politique Jeunesse communale.
ACTEURS ► Accéder à tous les jeunes en consolidant les réseaux jeunesse et les partenariats	 → Intégrer les différents publics jeunes et leur parole dans les réseaux partenariaux existants ; → Développer un réseau de socio-professionnels sensibilisés aux enjeux des différents groupes d'âge de 11 ans et plus.	 • Animer le réseau d'acteurs local afin d'optimiser l'accompagnement, voire les réponses apportées, aux besoins des grands jeunes (+16 ans) ; • Prendre appui sur le dispositif Bus des droits afin de favoriser les actions de type « aller vers » et faciliter la sensibilisation / l'expression des jeunes sur les thématiques diverses (ex. santé) ; • Mobiliser les jeunes, voire d'anciens jeunes – notamment par la mobilisation de l'association des anciens élèves du lycée de la commune – dans la définition et la mise en œuvre de la politique Jeunesse locale.



Pilotage du projet

Comité de pilotage P.E.D.T.



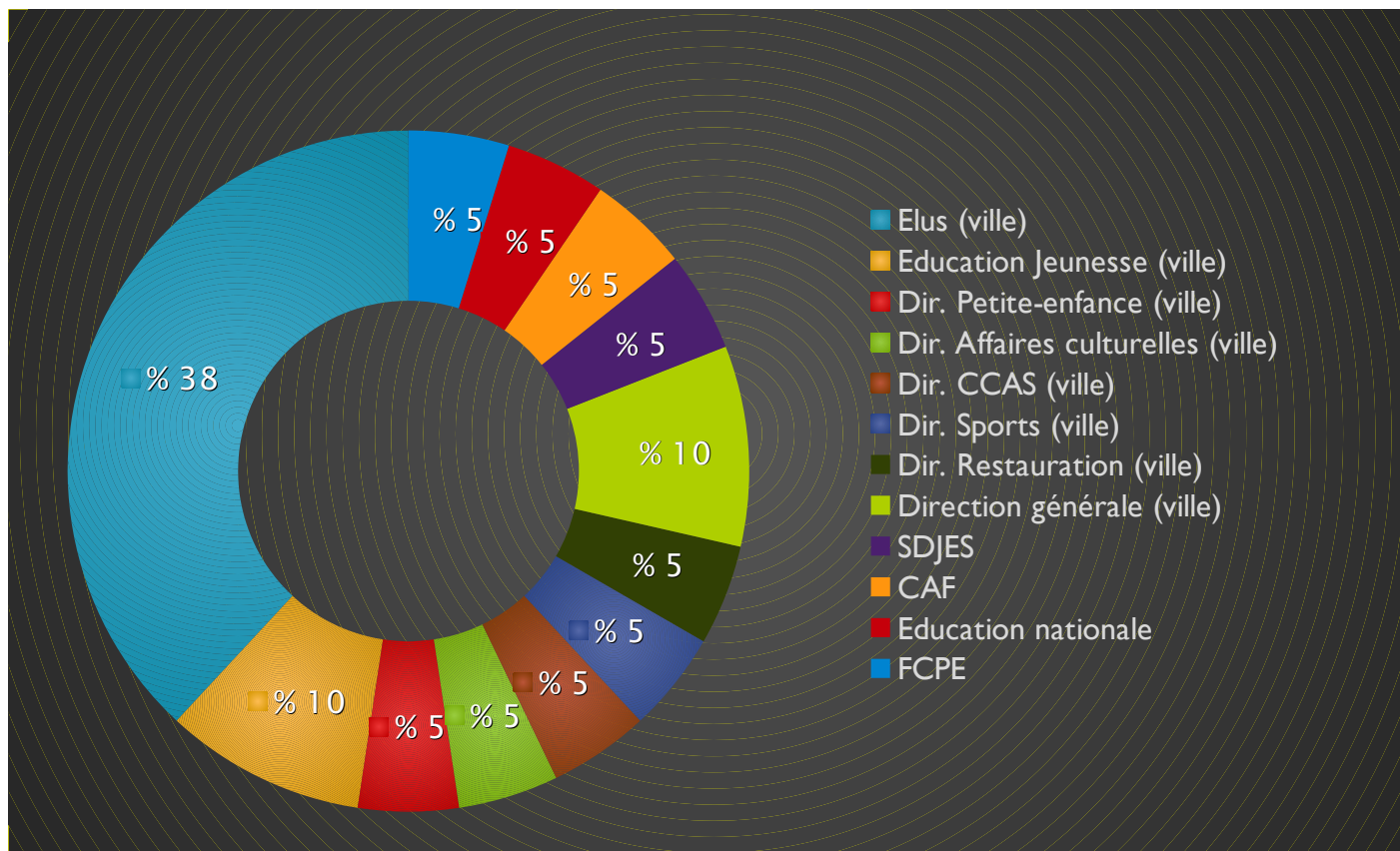
**COMITE
PILOTAGE**

- ▶ **Maire**
 - ▶ **Adjointes et conseillers municipaux**
 - Éducation – Jeunesse
 - Restauration
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Culture et enseignement artistique
 - Activités et vie sportives
 - Petite enfance
 - Participation des jeunes à la vie publique
 - ▶ **Administration**
 - Direction générale
 - Directions concernées
 - ▶ **Institution partenaires**
 - Caisse d'allocations familiales (C.A.F.)
 - Service départemental à la jeunesse, l'engagement et aux sports (S.D.J.E.S.)
 - Éducation nationale (Inspectrice de circonscription)
 - Représentants de parents d'élèves (conseil local F.C.P.E.)
- Missions**
- Confirmation de la démarche de renouvellement et du bilan 2018-2021
 - Validation des orientations 2022-2025 (enjeux, objectifs et plan d'actions)
 - Définition de la gouvernance (composition et calendrier)



Pilotage du projet

Comité de pilotage P.E.D.T.



► Coordination du Projet

→ **Maryse DROUILLET**

Adjointe au Maire ;

Déléguee à l'éducation et à la jeunesse.

→ **Éric TILLIER**

Directeur de l'éducation et de la jeunesse

► Fréquence de réunion

→ semestrielle (2 au minimum par an) ;

→ Veille des vacances d'hiver ;

→ Veille des vacances d'été.



Pilotage du projet

Indicateurs de résultat / Secteur Enfance (3-11 ans)

Enjeux	Actions	Indicateurs de résultat
ENVIRONNEMENT & ACTIVITÉ ► Encourager l'émergence d'une culture commune	• Repenser l'offre des manifestations et la structurer autour de temps forts (ex. rentrée, Noël, carnaval) & de thèmes communs sur l'année (ex. gaspillage alimentaire, protection de l'environnement) ; • Structurer les échanges à partir de temps consacrés ; • Concevoir des outils de liaison & d'intervention partagés (ex. Charte de l'encadrant, Règlement intérieur) ; • Conforter les articulations existantes entre les différents secteurs d'activités (Petite Enfance/Enfance, Enfance/Jeunesse, Éducation/Action sociale dont le pôle senior).	→ Portage collectif de projets / manifestations à l'échelle de différents acteurs éducatifs (écoles, A.L.A.E., associations, etc.) ; → Temps d'échange / réflexion collaboratifs réunissant plusieurs acteurs éducatifs ; → Harmonisation des pratiques à l'échelle des différents temps de vie de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire) ; → Maintien / développement d'actions passerelles qui favorisent la transition – voire la rencontre – entre les différentes tranches d'âges.
PUBLICS ► Favoriser la construction d'un parcours incluant pour tous ► Participer à l'ouverture des familles et leur représentation au sein des instances	• Élaborer des outils communs et partagés (échancier, procédures, contacts) ; • Adapter les locaux afin de favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ; • Se doter de compétences et former les personnels des structures d'accueil (ex. éducation spécialisée, S.I.A.M.) ; • Structurer un réseau d'acteurs qui participe à l'accompagnement des enfants les plus jeunes (moins de 5 ans) relevant d'une situation de fragilité scolaire, éducative, culturelle ou psychique ; • Développer une offre de service dédiée, ouvrant l'accès à des accompagnements spécialisés (démarches administratives, médecine spécialisée).	→ Repérage des dispositifs / démarches inclusifs déployés par les différents acteurs locaux ; → Accessibilité de l'ensemble des publics aux différents lieux / temps d'activité (scolaires, péri et extrascolaires) ; → Abaissement des situations à risque dans la prise en charge des enfants et de leur diversité ; → Précocité du repérage et amélioration de l'accompagnement des situations de carences (dès l'entrée en école maternelle) ; → Programmation d'actions partenariales établies entre la ville, l'Éducation nationale et les professionnels de santé spécialisés.
ACTEURS ► Développer la communication/coordination entre les acteurs	• Organiser des journées de formation et d'information partagées ; • Créer des outils communs de communication à destination des familles ; • Réaliser un état des lieux des liens existants entre les acteurs (pour chacun d'entre eux, diagnostic des forces / faiblesses) ; • Développer du lien à travers les N.A.P. et la définition de projets pédagogiques adaptés ; • Mettre en œuvre des actions conjointes (café des parents, journées d'observation, débats).	→ Intervention possible des différents acteurs sur les secteurs d'activité périphériques (école, A.L.A.E. notamment) ; → Syncrétisme informatif développé à l'échelle des différents temps de vie de l'enfant (scolaires, péri et extrascolaires) ; → Intervention d'acteurs associatifs, scolaires voire de parents d'élèves volontaires sein des accueils de loisirs ; → Tuilage des projets / actions qui participe à la lecture / compréhension des différents environnements éducatifs qui



Pilotage du projet

Indicateurs de résultat / Secteur Jeunesse (11-25 ans)

Enjeux	Actions	Indicateurs de résultat
ENVIRONNEMENT & ACTIVITÉ ► Encourager l'autonomie des jeunes	• Intégrer les enjeux Jeunesse dans le Plan mobilité de la commune et œuvrer au développement des pistes cyclables ; • Établir la liste des socio-professionnels de santé et participer à leur connexion au public Jeune du territoire ; • Créer des postes de Service civique dédiés au suivi d'actions spécifiques Jeunesse et au développement d'actions de sensibilisation variées (ex. santé, réduction des risques, mobilité, etc.) ; • Encourager l'information entre les jeunes issus des différents groupes d'âges (entre paires) et favoriser l'expression / le partage d'expériences ; • Favoriser la création de lieux de regroupement en gestion autonome et de tiers-lieux participant au développement de liens / d'actions intergénérationnels.	→ Prise en charge communale de formations dédiées aux jeunes âgés de 14 ans et + (Bourse au permis de conduire B / A.M.) ; → Accès facilité des publics aux infrastructures / services communaux ; → Projets partenariaux dédiés à l'information, l'orientation, la sensibilisation voire le dépistage des jeunes ; → Mixité des groupes organisée à partir du décroisement des tranches d'âges ; → Responsabilisation des grands jeunes (16 ans et +) dans l'animation de temps dédiés à différents publics ; → Formation de Juniors-associations autour de lieux de vie / projets spécifiques.
PUBLICS ► Favoriser l'accès à l'information des jeunes	• Vulgariser les propositions d'information à destination des parents et encourager une diffusion à l'échelle de l'ensemble des classes sociales ; • Dématérialiser les différents dispositifs Jeunesse (Boussole, Suricat, Promeneur du Net, E.N.T., livret infos, carnet de correspondance) afin d'en faciliter l'accès ; • Renforcer les liens existants entre les acteurs de l'Éducation nationale et de la politique Jeunesse communale.	→ Temps d'animation dédiés à l'information des publics (parents et jeunes) sur les dispositifs Jeunesse ; → Représentation équilibrée des différents Q.F. dans l'offre d'accueil et de loisirs ; → Développement des N.T.I.C. dans la politique Jeunesse communale ; → Connaissance réciproque des instances et des acteurs œuvrant à l'accompagnement des jeunes et de leurs projets.
ACTEURS ► Accéder à tous les jeunes en consolidant les réseaux jeunesse et les partenariats	• Animer le réseau d'acteurs local afin d'optimiser l'accompagnement, voire les réponses apportées, aux besoins des grands jeunes (+16 ans) ; • Prendre appui sur le dispositif Bus des droits afin de favoriser les actions de type « aller vers » et faciliter la sensibilisation / l'expression des jeunes sur les thématiques diverses (ex. santé) ; • Mobiliser l'association des anciens élèves du lycée de la commune dans la définition et la mise en œuvre de la politique Jeunesse locale ;	→ Temps de rencontre pluridisciplinaires animés sur le suivi de situations individuelles ou collectives chez les 16 ans et + ; → Déplacements du service Jeunesse sur les différents lieux de vie / regroupement des jeunes ; → Projets d'animation spécifiquement conçus à partir de l'expression des jeunes du territoire ; → Mobilisation du C.M.J. – voire de jeunes extérieurs à ce dispositif – dans les instances de pilotage / suivi du P.E.D.T.



Direction de l'éducation et de la jeunesse

Directeur : Eric Tillier / eric.tillier@mairie-cugnaux.fr

Tél. 05.62.20.76.04. / 06.29.20.09.35.

Directrice adjointe : Carole D'Artensac / carole.dartensac@mairie-cugnaux.fr

Tél. 05.61.76.82.79.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°36

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Fusion des écoles : maternelle et élémentaire Christian Blanc

Service : Éducation / Jeunesse

Rapporteur : Maryse DROUILLET

Dans le cadre de ses compétences, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide de la création et de l'implantation des écoles et classes d'enseignement public – maternelles et élémentaires – après avis du représentant de l'État dans le département (articles L.212-1 du code de l'éducation et L.2121-30 du code général des collectivités territoriales).

L'ensemble des compétences communales s'articule aux missions de l'État en matière d'éducation, qui portent notamment sur la définition des programmes nationaux, l'organisation et le contenu des enseignements, le recrutement et la gestion des personnels qui relèvent de sa responsabilité (article L211-1 du code de l'éducation).

Dans ce contexte, la commune a été sollicitée par l'Inspection de l'Éducation Nationale de circonscription au sujet de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Christian Blanc.

Ce projet a émergé à la faveur d'un mouvement de la Direction de l'école élémentaire à l'issue de l'année scolaire 2021-22, et à la fonction d'intérim tenue par la Direction de l'école maternelle depuis la rentrée scolaire 2022-23. Il a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'école extraordinaire organisé le 24 janvier 2023 (document annexé à la délibération).

Aussi, à la demande et en concertation avec l'Inspection de l'Éducation Nationale de circonscription, il est proposé de fusionner administrativement l'école maternelle et l'école élémentaire Christian Blanc à compter du 1er septembre 2023. Ce projet permettra d'établir une continuité pédagogique de la Petite section au CM2 et de simplifier la gestion administrative et technique de l'établissement via la définition d'un seul interlocuteur avec la commune.

Au regard des effectifs prévisionnels de l'année scolaire 2023-24, l'école primaire Christian Blanc serait composée de 6 classes en maternelle et de 9 classes en élémentaire, pour un effectif global de près de 415 élèves. Aussi, afin de disposer du temps nécessaire à l'exercice des responsabilités que comporte la fonction de Direction d'école en matière de pilotage pédagogique, de fonctionnement de l'école et de relations avec les parents et les partenaires, la Direction de l'école primaire Christian Blanc disposera d'une décharge totale d'enseignement (article 1 du décret n° 89-122 du 24 février 1989).

Ce projet de fusion nécessitant un avis de la commune, le Conseil Municipal :

- **Approuve la fusion administrative des écoles Christian Blanc – maternelle et élémentaire – en une entité unique dès la rentrée scolaire 2023-24 ;**
- **Approuve la nouvelle dénomination de l'établissement « École primaire Christian Blanc ».**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°37

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Constitution d'un groupement de commandes relatif à une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un Délégué à la Protection des Données (DPO) – Conseil et assistance sur la mise en conformité avec le « RGPD », avec Toulouse Métropole, certaines de ses communes membres et leur CCAS et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR) – Approbation de la convention

Service : Marchés Publics

Rapporteur : M. ARTERO

Le rapporteur informe l'assemblée que Toulouse Métropole, certaines de ses communes membres et leur CCAS ont décidé d'un commun accord de faire appel ensemble à une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un Délégué à la Protection des Données (DPO) – Conseil et assistance sur la mise en conformité avec le « RGPD ».

Il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique. Ce groupement de commandes permettra :

- d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations,
- de doter les collectivités d'un outil commun,
- de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivité.

La convention constitutive du groupement est annexée à la présente délibération.

Entendu l'exposé de M. le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention portant création de groupement de commandes en vue de participer ensemble à une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un Délégué à la Protection des Données (DPO) – Conseil et assistance sur la mise en conformité avec le « RGPD », dans les conditions visées par des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique ;
- **DÉSIGNE** Toulouse Métropole comme coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention, tout acte aux effets ci-dessus et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°38

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures scolaires, matériel de peinture et travaux manuels, livres scolaires et parascolaires, de bibliothèque, jeux et matériels éducatifs et d'éveil pour la Ville de Cugnaux et son Centre Communal d'Action sociale - Approbation de la convention

Service : Marchés Publics

Rapporteur : M. ARTERO

La Ville de Cugnaux et son Centre Communal d'Action Sociale ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à la passation d'un marché de fournitures scolaires, matériel de peinture et travaux manuels, livres scolaires et parascolaires, de bibliothèque, jeux et matériels éducatifs et d'éveil.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est décidé de créer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique en vue de retenir le titulaire de ce marché.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Ville de Cugnaux comme coordonnateur. Le coordonnateur a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre.

La convention est annexée à la présente délibération.

Entendu l'exposé de M. le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☐ **APPROUVE** la convention portant création d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures scolaires, matériel de peinture et travaux manuels, livres scolaires et parascolaires, de bibliothèque, jeux et matériels éducatifs et d'éveil dans les conditions visées par les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique ;
- ☐ **DÉSIGNE** la Ville de Cugnaux comme coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- ☐ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention, tout acte aux effets ci-dessus et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°39

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Constitution d'un groupement de commandes relatif à l'acquisition de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires, restaurant 3ème âge, centres de loisirs, crèches municipales, centres sociaux, Coupe d'Or et résidence Loubayssens pour la Ville de Cugnaux et son Centre Communal d'Action sociale – Approbation de la convention

Service : Marchés Publics

Rapporteur : M. ARTERO

La Ville de Cugnaux et son Centre Communal d'Action Sociale ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à la passation d'un marché de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires, restaurant 3ème âge, centres de loisirs, crèches municipales, Centres sociaux, Coupe d'Or et Résidence Loubayssens.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est décidé de créer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique en vue de retenir le titulaire de ce marché.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Ville de Cugnaux comme coordonnateur. Le coordonnateur a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre.

La convention est annexée à la présente délibération.

Entendu l'exposé de M. le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☐ **APPROUVE** la convention portant création de groupement de commandes en vue de passer un marché de prestations de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires, restaurant 3ème âge, centres de loisirs, crèches municipales, centres sociaux, Coupe d'Or et résidence Loubayssens dans les conditions visées par les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique ;
- ☐ **DÉSIGNE** la Ville de Cugnaux comme coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- ☐ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention, tout acte aux effets ci-dessus et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°40

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Choix des entreprises pour le marché d'entretien des espaces verts - Attribution

Service : Marchés Publics

Rapporteur : M. Bernard ARTERO

Monsieur le rapporteur informe l'assemblée qu'une procédure d'appel d'offres ouverte conformément aux dispositions des articles L.2124-1, R.2124-1, L.2124-2, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique, a été lancée en vue de choisir les entreprises pour l'entretien des espaces verts de la commune de Cugnaux.

Le marché se décompose en 2 lots répartis comme suit :

- Lot n°1 : prestation d'entretien d'espaces verts zones 1 et 2 (lot réservé article L2113-12).
- Lot n°2 : prestation d'entretien d'espaces verts zones 3 à 5.

Le marché est conclu pour une période initiale allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023. Le marché peut être reconduit par tacite reconduction 3 fois par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Le marché prendra fin au 31 décembre 2026.

Le présent marché est un accord-cadre composite comportant des prestations à prix forfaitaires et des prestations à prix unitaires sur bons de commande, en application des articles R.2112-6, L.2125-1 1° et R.2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique.

Intitulé du lot	Maxi annuel (en € HT)
Lot n°1 : prestation d'entretien d'espaces verts zones 1 et 2 (lot réservé article L2113-12)	37 000,00
Lot 2 : prestation d'entretien d'espaces verts zones 3 à 5	135 000,00

TOTAL maximum, sur la durée totale du marché : 688 000,00 € HT
Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur les sites internet de la Ville et du profil acheteur achatpublic.com ainsi qu'au BOAMP et au JOUE.

L'ouverture des offres a eu lieu le 16 décembre 2022.

Concernant le lot n°1, aucune offre n'a été déposée sur la plate-forme de dématérialisation achatpublic.com

Concernant le lot n°2, 5 offres ont été déposées et enregistrées sur la plate-forme de dématérialisation achatpublic.com

L'analyse des plis a ensuite été confiée au service espaces verts.

Les sociétés ayant déposé une offre sont énumérées ci-dessous :

Lot 2	GESTION TECHNIQUE AMENAGEMENT
	IDVERDE AGENCE DE TOULOUSE MAINTENANCE
	CAUSSAT ESPACES VERTS
	PINSON PAYSAGE MIDI-PYRENEES
	BELLEFONTAINE-SERVICES

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par le service espaces verts, les marchés ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 février 2023, comme suit :

	Attributaire	Code postal et Ville
Lot 1	Procédure sans suite pour cause d'infructuosité	
Lot 2	GESTION TECHNIQUE AMENAGEMENT	31200 TOULOUSE

Entendu l'exposé de M. le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☐ **AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise dénommée ci-dessus et aux conditions exposées ci-avant ainsi que tous documents s'y rapportant y compris les avenants dans la limite de 10 % du montant initial de chaque lot ;**
- ☐ **DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Albert Sanchez", written over a horizontal line.

Albert SANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°41

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (ROURE, ANDREU-SEIGNE, BAR, AUJOULAT, LYORET)

Objet : SDEHG – 06 AT 283 - Programme LED Haute-Garonne 2026 ++ décoratif

Service : Techniques

Rapporteur : M. Patrick JEANBON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 270 points lumineux de type boule de la liste jointe en annexe par des appareils Leds dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier/résidentiel.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	14 604€/an
Factures d'électricité	19 576€/an	3 013€/an
Total des dépenses	19 576€/an	17 618€/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

A l'issue des premières commandes relatives à ce programme, le SDEHG a obtenu des prix particulièrement compétitifs pour la fourniture et pose des appareils d'éclairage public.

Lors de sa réunion du 21 juillet dernier, le Bureau du SDEHG a donc décidé de faire bénéficier les communes des gains obtenus sur ces prix.

De ce fait, l'annuité théorique de 14 604 € constitue un maximum qui pourra être réajusté à la baisse.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet présenté ;
- **DÉCIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.



Pour extrait conforme

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Albert Sanchez', written over a horizontal line.

Albert SANCHEZ

CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue des Glières	28	1177	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2180986	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue des Glières	24	1178	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2180988	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place Achille Viadieu	7	1192	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181012	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place Achille Viadieu	5	1193	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181014	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place Achille Viadieu	3	1194	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181016	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Place Achille Viadieu	1	1195	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2184164	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Impasse des Corps Francs	3	1198	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181022	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Impasse des Corps Francs	17	1200	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181026	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Impasse des Corps Francs	21	1201	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181028	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Impasse du Vercors	7	1207	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181038	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Impasse du Vercors	8	1208	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181040	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Impasse du Vercors	7	1209	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181042	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue d'Oradour-sur-Glane		1212	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181048	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place de la Liberté	16	1213	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2184166	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place Achille Viadieu	24	1216	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181054	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place de la Liberté	11	1217	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181056	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Place Achille Viadieu	24	1218	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181058	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue du Huit Mai		1245	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181094	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place du Huit Mai 1945	1	1246	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181096	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place du Huit Mai 1945	4	1247	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181098	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Place du Huit Mai 1945	5	1248	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181100	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Avenue du Général de Gaulle	11	1249	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181102	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Henri Barbusse	11	1252	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181108	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Henri Barbusse	3	1259	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181116	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Henri Barbusse	10	1260	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181118	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Henri Barbusse	8	1261	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181120	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Henri Barbusse	2	1263	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181124	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Henri Barbusse		1264	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181126	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Henri Barbusse	1	1265	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PC ORADOUR	Impasse des Corps Francs	2181128	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	1	1396	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181310	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	3	1399	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181316	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	4	1400	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181318	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	5	1401	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181320	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	7	1402	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181322	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	8	1403	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181324	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	9	1405	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	4	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181328	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	12	1406	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181330	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	13	1407	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181332	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Lamartine	14	1408	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181334	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Alfred de Musset	2	1411	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181340	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Alfred de Musset	4	1417	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181352	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Alfred de Musset	4	1418	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181354	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Alfred de Musset	6	1419	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181356	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Alfred de Musset	8	1420	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181358	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	53	1421	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181360	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	51 bis	1422	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181362	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	12	1424	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181366	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	43	1427	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181372	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	27	1431	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181382	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	21	1433	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181386	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	19	1434	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181388	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	23	1435	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181390	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	70	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	13	1438	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE		2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181396	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	2 c	1439	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181398	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	9	1440	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181400	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	5	1441	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181402	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	2 bis	1442	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	PD LAMARTINI	Rue Lamartine	2181404	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	57	1446	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181412	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	59	1447	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181414	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	61	1448	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	BC BEAUDELAI	Rue Charles Baudelaire	2181416	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Chemin de la Cassagnère	19	1505	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER OCTOGONAL CONIQUE	3.50	2,31E+13	AT ROND POIN	Rue de la Francoy	2181516	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Chemin de la Cassagnère	17	1506	1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER OCTOGONAL CONIQUE	3.50	2,31E+13	AT ROND POIN	Rue de la Francoy	2181518	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Press																		

CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue du Docteur Jean Reygasse	23 bis	73504		1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,32E+13	EE DE ST SIM	Rue du Docteur Jean Reygasse	3689189	25-juil-11	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue du Docteur Jean Reygasse	24	73509		1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,32E+13	EE DE ST SIM	Rue du Docteur Jean Reygasse	3689194	25-juil-11	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue du Docteur Jean Reygasse	4	73511		1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,32E+13	EE DE ST SIM	Rue du Docteur Jean Reygasse	3689196	25-juil-11	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue Charles Baudelaire	61	1454		1INCONNU-TYPE BOULE	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	C BEAUDELA	Rue Charles Baudelaire	2181426	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132
CUGNAUX	Sodium Haute Pression	100	Lanterne Décorative Résidentielle	Rue de la Vimona	18	2183		DISANO-CLIMA	MAT ACIER CYLINDRIQUE	3.50	2,31E+13	VIMONA CIME	Rue de la Vimona	2182384	27-avr-07	0	00:00	00:00	6	132

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°42

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (ROURE, ANDREU-SEIGNE, BAR, AUJOULAT, LYORET)

Objet : SDEHG – 06 AT 289 - Programme LED Haute-Garonne 2026 ++

Service : Techniques

Rapporteur : M. Patrick JEANBON

Le Rapporteur informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 1316 points lumineux de type routier de la liste jointe en annexe par des appareils Leds dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier/résidentiel.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	71 446€/an
Factures d'électricité	110 331€/an	27 852€/an
Total des dépenses	110 331€/an	99 298€/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

A l'issue des premières commandes relatives à ce programme, le SDEHG a obtenu des prix particulièrement compétitifs pour la fourniture et pose des appareils d'éclairage public.

Lors de sa réunion du 21 juillet dernier, le Bureau du SDEHG a donc décidé de faire bénéficier les communes des gains obtenus sur ces prix.

De ce fait, l'annuité théorique de 71 446 € sera limitée à 51 571 €, conduisant à une économie de 28% sur les dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés au lieu des 10% annoncés.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

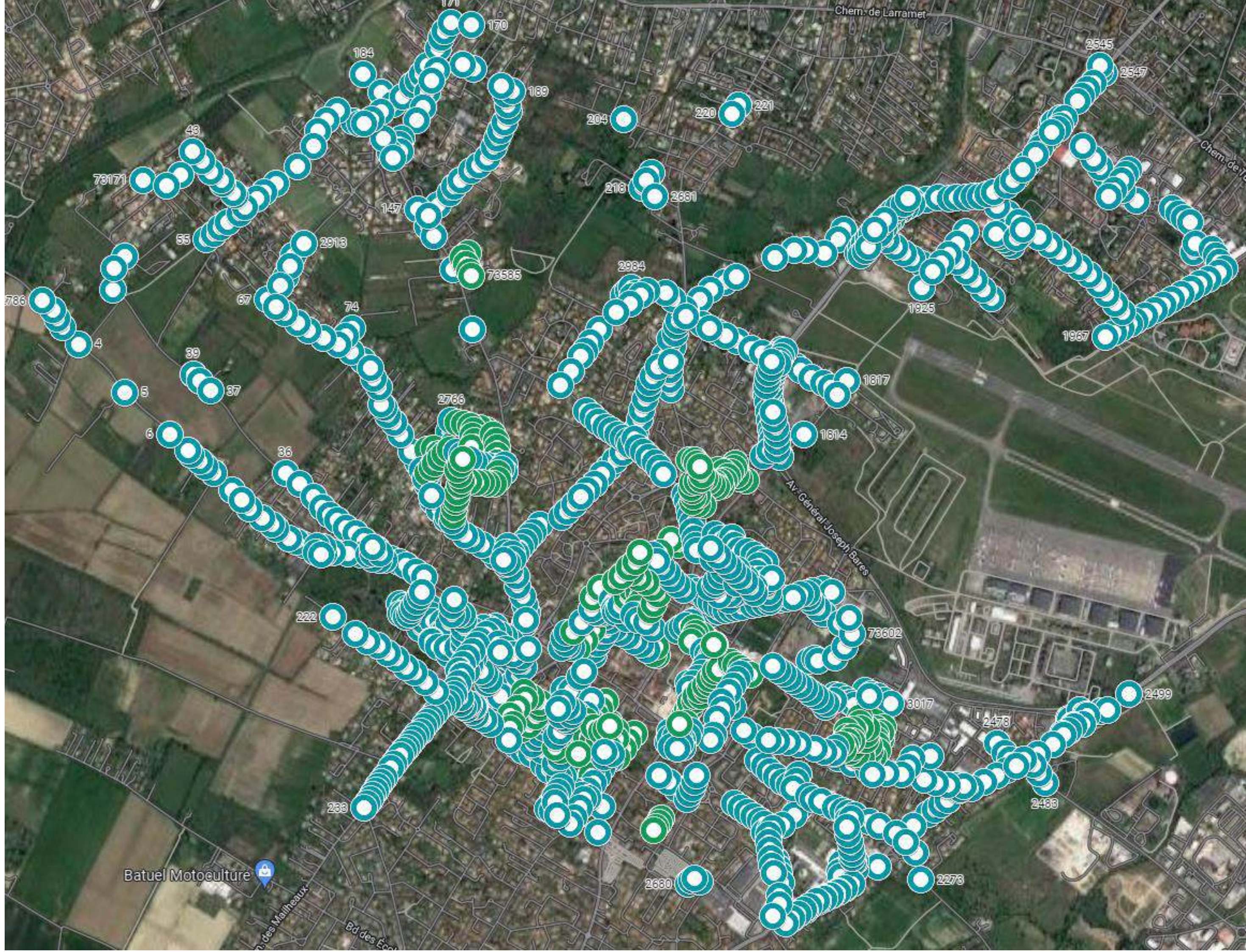
- ☐ **APPROUVE** le projet présenté ;
- ☐ **DÉCIDE** de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 avril 2023

DELIBERATION N°43

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BURTIN, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme DOUCHET donne procuration à Mme BURTIN
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Votants :

POUR :	32
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Projet de transfert des eaux usées de Portet-sur-Garonne vers Cugnaux
porté par le Syndicat à Vocation Multiple Saurune-Ariège-Garonne
(SIVOM SAGe)

Service : Techniques

Rapporteur : M. Patrick JEANBON

Le comité Syndical du SIVOM SAGe du 17 janvier 2022, réuni à Labarthe-sur-Lèze a voté :

- Le transfert des effluents de Portet-sur-Garonne vers la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Cugnaux ;
- Le rejet des effluents de la STEU de Cugnaux en Garonne ;
- L'augmentation de la capacité de traitement de la STEU de Cugnaux qui passe de 71 000 Équivalents/Habitants (EH) à 120 000 EH.

Par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception du 23 janvier 2023, le Préfet de la Haute-Garonne requiert les avis des représentants des personnes publiques par application des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement.

Entendu l'exposé de M. le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND acte de la décision du SIVOM SAGe concernant le transfert des effluents de Portet-sur-Garonne vers la STEU de Cugnaux et le rejet de cette STEU en Garonne ;**
- **ÉMET un avis favorable à ce projet sous réserve que le rejet soit en mesure de maintenir les niveaux de qualité chimique et bactériologique de la Garonne et garantir in fine les usages globaux de celle-ci.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

PREAMBULE

Source : Extrait du Dossier d'Avant-Projet « Transfert Portet-sur-Garonne / Cugnaux » - SIVOM SAGe – Juillet 2020.

1. Présentation succincte du projet

Le SIVOM SAGe souhaite supprimer les stations d'épuration de Portet-sur-Garonne dites du Bac et du Bois Vert au regard de leur état structurel, de leur fonctionnement et des perspectives de développement des territoires assainis. Les effluents seront transférés sur la station d'épuration de Cugnaux.

Par ailleurs, le territoire actuel assaini par la station d'épuration de Cugnaux est sujet à un fort développement nécessitant à moyen terme son extension de 71 000 EH à 120 000 EH. Cette extension est conditionnée par les services de l'Etat à un rejet en Garonne à l'aval des prises d'eau potable de la métropole toulousaine (prises d'eau des usines de Clairfont, Périphérie Sud-Est et Pech David).

2. Nature et objectifs du projet

Les aménagements projetés comportent les 2 volets suivants :

Volet 1 : Transfert des effluents de Portet sur Garonne vers la STEU de Cugnaux

- La création d'un poste de refoulement sur le site du Bac d'une capacité de pompage de 305 m³/h associé à un bassin de stockage d'un volume de 700 m³,
- La pose d'une canalisation DN400 de refoulement,
- La création d'un poste de refoulement sur le site du Bois Vert d'une capacité de pompage de 400 m³/h,
- La pose d'une canalisation DN400 de refoulement,

Volet 2 : Rejet des effluents traités de la STEU de Cugnaux en Garonne

- La création d'un ouvrage de mise en charge sur le site de la STEP de Cugnaux d'une capacité de transfert de 1 700 m³/h,
- La pose d'une canalisation DN700 en charge.

Remarques :

- Les ouvrages de transfert et de rejet sont dimensionnés pour prendre en compte les effluents futurs de la station d'épuration de Cugnaux même lorsque cette dernière verra sa capacité de traitement étendue à 120 000 EH.
- L'impact du rejet à 120 000 EH est étudié dans l'étude d'impact.
- La future reconfiguration de la station d'épuration du Cugnaux fera l'objet d'une actualisation de la présente étude d'impact.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Répondre aux évolutions futures et à l'augmentation de la population ;
- Se doter d'un outil de traitement performant répondant aux exigences de qualité, réglementaires et normatives.

DEKRA Industrial	SIVOM SAGe, 31 - Roques sur Garonne	Avril 2022 - Version 4
	Affaire n° 53295068	Page 16



Figure 1 : Vue globale des aménagements programmés

3. Situation réglementaire du projet

L'ensemble du projet est soumis aux procédures suivantes :

- Autorisation environnementale pour les IOTA suivantes :
 - ✓ Autorisation : 1.3.1.0, 2.1.1.0
 - ✓ Déclaration : 1.1.1.0, 2.2.1.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0
- Etude d'impact (R122-5 du Code de l'environnement)
- Etude d'incidence Natura 2000,
- Instauration de la servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement telle que régie par les articles L et R 152-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime,
- Schémas conceptuels des voies d'exposition sur le site de l'Oncopole,

Le présent dossier est déposé dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale pour les projets soumis à la loi sur l'eau.

Il permet de répondre à la réglementation applicable au projet global pour l'autorisation et la déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-11 et R.181-13 du code de l'Environnement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°44

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE
- Mme DOUCHET
- Mme BURTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Votants :

POUR :	30
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Plan communal pour la transition écologique 2023-2025

Service : Techniques

Rapporteur : Mme Isabelle DOURY

Les enjeux de transition écologique constituent un axe fort de la politique municipale : l'urgence environnementale nécessite une réponse globale et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics – au premier rang desquels les communes, au regard de l'enjeu de proximité que les réponses à apporter implique.

A ce titre, la commune de Cugnaux s'est engagée dans le déploiement d'actions plurielles en faveur de la transition écologique : préservation de la biodiversité et des milieux naturels, sensibilisation du public à l'environnement, rénovation des bâtiments publics, appui à la création d'une activité de maraîchage sur des terres acquises par la commune...

Afin d'asseoir, donner de la lisibilité et mettre en perspective l'engagement de la collectivité en ce domaine, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver un Plan communal pour la transition écologique 2023-2025. Celui-ci vient en complément des autres actions déjà portées sur un mode volontariste par la collectivité notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de sobriété énergétique et de réduction de l'éclairage public ou encore de déplacement par la promotion des modes doux et transports publics.

Objectifs de la démarche

Au travers du Plan communal pour la transition écologique 2023-2025, ce sont deux objectifs structurants qui sont visés :

- Valoriser les actions conduites par la collectivité en faveur de l'environnement ;
- Se doter d'un outil stratégique de coordination de la transition écologique afin de mettre en œuvre des projets majeurs de la municipalité sur la seconde partie du mandat.

En cela, il constitue un véritable outil programmatique et a vocation à définir une stratégie et des mesures destinées à poursuivre et à amplifier la transition écologique sur le territoire.

Un outil à forte plus-value opérationnelle

Prévu pour une période de trois ans, le Plan communal pour la transition écologique est avant tout un outil à forte plus-value opérationnelle. Il intègre ainsi un programme d'actions qui s'articulent autour de :

- *3 objectifs opérationnels :*
 - Développer la nature en ville et préserver la biodiversité ;
 - Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique ;
 - Faire de Cugnaux une ville exemplaire.
- *2 facteurs clés de réussite :*
 - Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes ;
 - Communiquer sur les actions conduites.

Il est précisé que, eu égard au caractère particulièrement transversal de ce programme d'actions, l'ensemble des services communaux ont été associés à son élaboration – notamment pour le bilan des actions conduites.

Suivi de la démarche

Afin de garantir le suivi de sa mise en œuvre, un Comité Transition Écologique a été créé. Il est composé des élus référents sur la thématique ainsi que des agents de l'administration concernés directement par les mesures du plan d'actions. Le comité se réunira une fois par trimestre.

Un bilan d'activité sera rédigé chaque année et présenté lors du premier comité transition écologique de l'année suivante.

Ce bilan pourra faire l'objet d'une présentation lors de la Commission Transition écologique, Aménagement et développement durable, Urbanisme et Déplacement.

Le Plan communal pour la transition écologique 2023-2025 fera l'objet d'une évaluation à son terme.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☐ APPROUVE le Plan communal pour la transition écologique 2023-2025.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

Ce programme d'actions se décline, de façon concrète, en 26 actions présentées dans le tableau ci-dessous :

Objectifs opérationnels et facteurs clés de réussite	Code action	Actions
Développer la nature en ville et préserver la biodiversité	1.A	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
	1.B	Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts et l'éco-pâturage
	1.C	Limiter la pollution lumineuse
	1.D	Favoriser la végétalisation de la ville
	1.E	Gérer les EEE et les espèces pouvant occasionner des dégâts
	1.F	Préserver et créer des habitats favorables à la biodiversité
Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique	2.A	Développer l'accès pour tous à une alimentation saine et locale
	2.B	Encourager les mobilités douces
	2.C	Favoriser les actions en faveur de la réduction des déchets
	2.D	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
	2.E	Affirmer la place de l'eau en ville pour lutter contre les îlots des chaleur urbains
Faire de Cugnaux une ville exemplaire	3.A	Inciter et aider les agents de la collectivité à réduire leur empreinte carbone au travail
	3.B	Développer une politique d'achat responsable et durable
	3.C	Sensibiliser les élus et les agents au changement climatique
Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes	4.A	Développer les animations pédagogiques dans les crèches et les écoles
	4.B	Participer à des événements nationaux et organiser des animations grand public
	4.C	Créer un parcours pédagogique dans le parc de Maurens
	4.D	Relancer l'action de permis de végétaliser
	4.E	Créer un dispositif pour signaler les animaux écrasés
	4.F	Proposer un atelier de sensibilisation aux enjeux climatiques
	4.G	Intégrer un critère de prise en compte de la biodiversité dans le règlement des maisons fleuries
Communiquer sur les actions conduites	5.A	Planifier les événements et les éléments de communication associé
	5.B	Créer une arborescence cohérente pour la rubrique "Transition écologique" du site internet de la ville et l'alimenter
	5.C	Mettre à jour les éléments du site internet
	5.D	Alimenter le journal de la commune, les réseaux sociaux et la lettre d'information

Le Plan communal pour la transition écologique 2023-2025 joint à la présente délibération comporte :

- un bilan des actions conduites (sous forme de tableau de synthèse) ;
- un descriptif des objectifs opérationnels et des facteurs clés de réussite ;
- des fiches actions intégrant des indicateurs de suivi et un calendrier prévisionnel.



Plan communal pour la transition écologique

2023-2025

Sommaire

Introduction.....	3
I. La commune de Cugnaux est engagée dans la transition écologique.....	4
II. Continuer et amplifier l'action.....	4
III. Mise en œuvre du plan.....	6
1. Structure du plan.....	6
2. Gouvernance et suivi.....	6
IV. Objectifs opérationnels et facteurs clés de réussite.....	7
1. Objectif opérationnel 1 : Développer la nature en ville et préserver la biodiversité (6 actions).....	7
2. Objectif opérationnel 2 : Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique (5 actions).....	7
3. Objectif opérationnel 3 : Faire de Cugnaux une ville exemplaire (3 actions).....	8
4. Facteur clé de réussite 1 : Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes (7 actions).....	8
5. Facteur clé de réussite 2 : Communiquer sur les actions conduites (4 actions).....	9
V. Tableaux de synthèse.....	9
VI. Fiches actions.....	11
1. OO1 : Développer la nature en ville et préserver la biodiversité.....	11
2. OO2 : Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique.....	17
3. OO3 : Faire de Cugnaux une ville exemplaire.....	22
4. FCR1 : Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes.....	25
5. FCR2 : Communiquer sur les actions conduites.....	27
VII. Bibliographie.....	28
Annexe 1 : Bilan des actions conduites en faveur de l'environnement.....	29
Annexe 2 : Calendrier prévisionnel.....	32

Introduction

La transition écologique est une évolution de notre modèle économique et social actuel vers un modèle qui intègre des solutions pérennes face aux principaux enjeux environnementaux que nous connaissons aujourd'hui (changement climatique, raréfaction des ressources, multiplication des risques sanitaires environnementaux et perte accélérée de biodiversité). Dès 2015, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) démontrait que le lien entre réchauffement climatique et activités humaines était « sans équivoque » (GIEC, 2015). Il faut donc repenser notre manière de consommer, de produire, de se déplacer, de travailler et de vivre ensemble. Au-delà de la dimension environnementale, la transition écologique nécessite d'adopter une vision intégrée car les enjeux sont transverses. Elle doit reposer sur trois piliers : l'écologie, le social et l'économie. Ainsi, les trois volets doivent être pris en compte lors de la mise en place d'actions concrètes à l'échelle des territoires.

Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité sont aujourd'hui des réalités et sont des enjeux cruciaux pour notre société car ils ont un impact direct sur notre quotidien. Le changement climatique fragilise la sécurité alimentaire, sanitaire et induit une hausse des fréquences des épisodes météorologies extrêmes : canicules, feux de forêts, sécheresse, inondations, etc. (IPCC, 2022). Les villes et les régions métropolitaines sont particulièrement vulnérables à ces épisodes et sont de plus en plus impactées par la hausse de la température mondiale via le phénomène d'îlots de chaleur urbain (Sahnousne, 2021).

Face à ces enjeux, les collectivités locales ont un rôle clé et une responsabilité toute particulière pour apporter des réponses concrètes aux défis auxquels nous sommes confrontés. Depuis quelques années, les outils se multiplient pour faciliter et améliorer la capacité d'action des collectivités notamment au travers des documents de planification (SRCE, PCAET, PLUiH) qui leur permettent d'actionner de nombreux leviers à l'échelle locale. Conscientes des enjeux climatiques et énergétiques, les villes développent de plus en plus d'initiatives pour rendre leur territoire plus soutenable et durable. La réussite de la transition écologique demande de réaliser des choix stratégiques pertinents conduits dans le cadre de politiques publiques cohérentes. De plus, cette réussite est fortement conditionnée par la mobilisation de la population. La relation entre citoyens et élus est donc décisive dans ce processus (Dantec, 2015).

C'est pour répondre à toutes ces problématiques majeures que la commune de Cugnax a placé la transition écologique au cœur de l'action municipale. Un plan communal a été développé sur 3 ans pour poursuivre et amplifier cette transition. Il repose sur trois axes majeurs : la biodiversité et la nature en ville, le développement de la ville durable et soutenable pour tous et une administration exemplaire. L'adaptation de notre territoire est un défi qui relève de la volonté de tous. C'est pourquoi ce plan comprend également deux facteurs clés de réussite portant sur la communication et la mobilisation citoyenne. Ces deux volets permettront aux habitants de s'approprier certaines des mesures du plan et de participer activement à la transition écologique sur la commune.

I. La commune de Cugnaux est engagée dans la transition écologique

La commune de Cugnaux se situe au sein d'un contexte métropolitain fortement soumis à l'étalement urbain. Elle a donc pleinement conscience de l'importance de son territoire dans la préservation de l'environnement. Ainsi, depuis quelques années, la municipalité a engagé une politique forte de transition écologique. Celle-ci se veut transversale en irriguant l'ensemble des politiques publiques, de l'urbanisme à la gestion des espaces verts, en passant par la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette politique se traduit par de nombreuses actions déjà mises en œuvre depuis plus de deux ans ; la ville de Cugnaux a d'ailleurs été reconnue comme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en 2020. Un bilan des actions conduites par la commune est présenté en annexe 1.

Quelques actions déjà réalisées :

Depuis 2015, pour favoriser la nature en ville, la commune met en place de la gestion différenciée et de l'éco-pâturage pour entretenir ses espaces verts et naturels. Elle a également planté une micro-forêt en 2022 et créé des habitats favorables à la biodiversité (pose de nichoirs dans plusieurs parcs de la ville).

L'éducation à l'environnement est un facteur essentiel à la réussite de la transition écologique. Ainsi, la commune organise de nombreux événements de sensibilisation à l'environnement pour différents publics :

- Organisation de sorties naturalistes pour le grand public (découverte de la flore patrimoniale)
- Participation à des événements nationaux (Jour de la Nuit)
- Interventions dans les crèches et les écoles primaires (atelier plantation, construction d'hôtels à insectes, animation reconnaissance des oiseaux, etc.)

La thématique de la transition écologique est transversale : elle concerne tous les domaines d'activités de la collectivité. En effet, la commune travaille à la rénovation des bâtiments publics et adapte depuis plusieurs années l'éclairage public afin que celui-ci prenne en compte l'enjeu de pollution lumineuse. À ce titre, la commune est labellisée « Villes et Villages Étoilés ». Enfin, elle veille à favoriser les produits locaux et à intégrer des menus sans viande dans la restauration collective.

II. Continuer et amplifier l'action

Aujourd'hui, la commune souhaite poursuivre son engagement et veut continuer à agir concrètement pour l'environnement. Les élus de la collectivité ont manifesté leur envie d'accentuer la transition écologique en construisant une stratégie autour des axes suivants :

- l'adaptation du territoire face au réchauffement climatique
- la sensibilisation et l'appui aux initiatives citoyennes
- le développement d'une agriculture locale et une alimentation saine pour tous
- la préservation de la biodiversité locale
- la réduction des déchets

■ la rénovation énergétique

Ce plan construit pour la période 2023-2025 permet de répondre de manière opérationnelle à ces ambitions en proposant des **actions concrètes** pour préserver les ressources naturelles, limiter les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la biodiversité urbaine.

De nombreux services mettent déjà en place des actions qui s'intègrent pleinement dans la transformation écologique du territoire. L'objectif de ce plan n'est pas de couvrir toutes les actions déjà mises en œuvre mais de **proposer une sélection de projets et d'actions qui vont permettre d'amplifier les politiques déjà conduites**.

Bien que ce plan porte sur trois ans, un grand nombre d'actions devront s'installer dans le temps. Certaines représentent des projets structurants pour la commune. 2026 et les années suivantes devront permettre de développer de nouveaux axes de travail permettant la continuité des travaux réalisés sur la période 2023-2025.

Enfin, ce plan donne une ligne directrice à suivre pour trois ans, mais la transition écologique est en perpétuelle évolution. Il faudra donc veiller à rester souple et savoir faire preuve de l'agilité nécessaire afin de s'adapter aux évolutions et potentiels nouveaux besoins.

Adaptation face au changement climatique :

Ce plan d'action a pour objectif général de mettre en œuvre des mesures pour adapter le territoire aux changements climatiques attendus dans les prochaines années. Au niveau national, la politique d'adaptation est complémentaire à celle d'atténuation des effets des changements climatiques. La déclinaison de ces deux politiques à l'échelle locale est primordiale pour atteindre la neutralité carbone en 2050 visée par la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Cette adaptation repose notamment sur le développement de solutions fondées sur la nature (SaFN). Elles permettent de construire des aménagements et des processus qui reposent sur des « écosystèmes qui visent à s'adapter aux conséquences actuelles et futures du changement climatique, tout en contribuant à améliorer la biodiversité » (définition de l'OFB). Ce plan d'action comporte de nombreuses actions rentrant dans le cadre des SaFN :

- réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale et actions de préservation des habitats favorables à la biodiversité,
- actions de végétalisation de l'espace public,
- gestion différenciée des espaces verts,
- végétalisation des cours d'écoles,
- développement d'une activité maraîchère dont l'objectif final est de soutenir une pratique agro-écologique
- préservation des zones humides.

Ces actions sont surlignées dans les tableaux de synthèse (§V.).

III. Mise en œuvre du plan

La transition écologique implique la transformation nos modes de consommation, déplacement, de production et de vivre ensemble.

1. Structure du plan

Pour répondre à ces enjeux, ce plan a défini des **objectifs opérationnels** (OO) suivants :

- Développer la nature en ville et préserver la biodiversité
- Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique
- Faire de Cugnaux une ville exemplaire

Ce plan comporte également des **facteurs clés de réussite** (FCR) pour le territoire. Ces derniers sont essentiels à prendre en compte pour la réussite des actions inscrites au sein des objectifs opérationnels. En effet, ils peuvent influencer plus ou moins fortement leur réalisation. Les facteurs clés de réussite sont au nombre de deux :

- Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes
- Communiquer sur les actions conduites

Les actions de communication et de mobilisation citoyenne permettent d'impliquer et de responsabiliser tous les habitants de la ville et donc conditionnent en partie la réussite de changement de modèle.

L'ensemble de ces actions ont été construites avec les services qui seront amenés à participer à celles-ci. Le détail de la mise en œuvre des actions et des facteurs clés de réussite sera présenté dans une fiche action (voir **VI. Fiches actions**). Enfin, le volet « communication » étant important pour ce projet, les événements grand public et les autres actions de communication seront planifiées, autant que possible, chaque année pour l'année à venir.

2. Gouvernance et suivi

Un comité « Transition écologique » sera constitué et se réunira une fois par trimestre afin de suivre l'application de ce plan. Au vu des évolutions, ce comité sera également en charge, s'il y a lieu, d'adopter des compléments à ce plans.

Ce comité est composé des membres suivants :

Élus :

- Albert SANCHEZ – Maire de Cugnaux
- Isabelle DOURY – Deuxième adjointe déléguée à la transition écologique et solidaire
- Patrick JEANBON – Neuvième adjoint délégué au cadre de vie (sécurité, propreté, travaux et aménagement, espaces verts) et dépôts de plainte
- Stéphane LEFEBVRE – Conseiller municipal délégué à la mobilité et aux différents modes de déplacement.

- Yassin AMMAR – Conseiller municipal délégué à l'accompagnement des particuliers et bailleurs dans la rénovation des bâtiments et attributions liées à la lutte contre la précarité énergétique
- Thomas KARMANN – Conseiller municipal délégué au climat et à la résilience

Techniciens :

- Jérôme FOUCHAUX – Directeur Général des Services
- Gilles SERE – Directeur Général Adjoint Pôle Cadre de vie – Directeur des Services Techniques
- Pascal ILDEVERT – Responsable Unité – Environnement
- Camille GILLIOT – Chargée de mission Transition écologique

Chaque année, un bilan d'activité sera rédigé.

IV. Objectifs opérationnels et facteurs clés de réussite

1. Objectif opérationnel 1 : Développer la nature en ville et préserver la biodiversité (6 actions)

La commune de Cugnaux s'inscrit dans une zone métropolitaine dense. La préservation de ces espaces verts et naturels est donc indispensable pour maintenir les continuités écologiques. De plus, la création de nouveaux espaces pouvant accueillir de la nature en ville permettra d'adapter petit à petit le territoire au changement climatique. Enfin, la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité permettra de connaître les enjeux de biodiversité sur la commune et ainsi d'intégrer la dimension écologique dans les projets de gestion et d'aménagement de la collectivité.

Actions de l'objectif :

- Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
- Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts et l'éco-pâturage
- Limiter la pollution lumineuse
- Favoriser la végétalisation de la ville
- Gérer les EEE et les espèces pouvant occasionner des dégâts
- Préserver et créer des habitats favorables à la biodiversité

2. Objectif opérationnel 2 : Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique (5 actions)

La transition écologique nous concerne toutes et tous et de nombreuses actions sont à intégrer au quotidien pour préserver collectivement nos ressources naturelles et l'environnement : changement des modes de déplacements, d'alimentation et de consommation. Les collectivités locales ont un rôle clé pour favoriser la prise de conscience environnementale et pour accompagner les citoyens dans le changement de leurs habitudes. La commune de Cugnaux, en lien étroit avec les actions portées par Toulouse Métropole souhaite travailler notamment sur

l'alimentation durable, les nouvelles mobilités, la prévention des déchets et la rénovation énergétique des bâtiments.

Actions de l'objectif :

- Développer l'accès pour tous à une alimentation saine et locale
- Encourager les mobilités douces
- Favoriser les actions en faveur de la réduction des déchets
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
- Affirmer la place de l'eau en ville pour lutter contre les îlots de chaleur urbains

3. Objectif opérationnel 3 : Faire de Cugnaux une ville exemplaire (3 actions)

La transition écologique se matérialise également par l'intégration des enjeux environnementaux dans le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Toute collectivité qui s'engage dans, une démarche de transition écologique se doit d'appliquer elle-même ce qu'elle préconise à tous. C'est pourquoi, la démarche d'écoresponsabilité doit être poursuivie et amplifiée afin de limiter l'impact du fonctionnement courant de la commune sur l'environnement.

Actions de l'objectif :

- Inciter les agents de la collectivité à réduire leur empreinte carbone au travail
- Développer une politique d'achat responsable et durable
- Sensibiliser les élus et les agents au changement climatique

4. Facteur clé de réussite 1 : Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes (7 actions)

Bien que la commune de Cugnaux souhaite développer de nombreuses actions en faveur de la transition écologique, la mobilisation citoyenne est essentielle pour amplifier l'impact de ces actions. La commune de Cugnaux souhaite poursuivre les actions de sensibilisation à l'environnement et favoriser l'appropriation des actions et enjeux de la transition écologique par les citoyens.

Principales actions à développer :

- Développer les animations pédagogiques dans les crèches et les écoles
- Participer à des événements nationaux et organiser des animations grand public
- Créer un parcours pédagogique dans le parc de Maurens
- Relancer l'action de permis de végétaliser
- Créer un dispositif pour signaler les animaux écrasés
- Proposer un atelier de sensibilisation aux enjeux climatiques
- Intégrer un critère de prise en compte de la biodiversité dans le règlement des maisons fleuries

5. Facteur clé de réussite 2 : Communiquer sur les actions conduites (4 actions)

La communication est un facteur essentiel pour la réussite des actions en faveur de la transition écologique. Diffuser les connaissances et les expériences permet de stimuler l'innovation, la réplication des actions sur d'autres territoires et surtout incite les citoyens à mettre en place des actions concrètes et locales de préservation de l'environnement.

Principales actions à développer :

- Panifier les différents événements et éléments de communication associés
- Créer une arborescence cohérente pour la rubrique "Transition écologique" du site internet de la ville et l'alimenter
- Mettre à jour les éléments du site internet
- Alimenter le journal de la commune, les réseaux sociaux et la lettre d'information

V. Tableaux de synthèse

Les actions participant à l'adaptation du territoire face aux changements climatiques (SaFN) ont été identifiées et sont **surlignées en vert** dans les tableaux ci-dessous.

Tableau de synthèse des actions par objectif opérationnel (OO)

OO	Code action	Actions	Priorité
Développer la nature en ville et préserver la biodiversité	1.A	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	1
	1.B	Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts et l'éco-pâturage	1
	1.C	Limiter la pollution lumineuse	2
	1.D	Favoriser la végétalisation de la ville	1
	1.E	Gérer les EEE et les espèces pouvant occasionner des dégâts	2
	1.F	Préserver et créer des habitats favorables à la biodiversité	1
Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique	2.A	Développer l'accès pour tous à une alimentation saine et locale	1
	2.B	Encourager les mobilités douces	1
	2.C	Favoriser les actions en faveur de la réduction des déchets	2
	2.D	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique	1
	2.E	Affirmer la place de l'eau en ville pour lutter contre les îlots des chaleur urbains	2
Faire de Cugnaux une ville exemplaire	3.A	Inciter et aider les agents de la collectivité à réduire leur empreinte carbone au travail	1
	3.B	Développer une politique d'achat responsable et durable	1
	3.C	Sensibiliser les élus et les agents au changement climatique	2

Tableau de synthèse des actions par facteur clé de réussite (FCR)

FCR	Code action	Actions	Priorité
Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes	4.A	Développer les animations pédagogiques dans les crèches et les écoles	1
	4.B	Participer à des événements nationaux et organiser des animations grand public	1
	4.C	Créer un parcours pédagogique dans le parc de Maurens	1
	4.D	Relancer l'action de permis de végétaliser	2
	4.E	Créer un dispositif pour signaler les animaux écrasés	3
	4.F	Proposer un atelier de sensibilisation aux enjeux climatiques	1
	4.G	Intégrer un critère de prise en compte de la biodiversité dans le règlement des maisons fleuries	3
Communiquer sur les actions conduites	5.A	Planifier les événements et les éléments de communication associé	1
	5.B	Créer une arborescence cohérente pour la rubrique "Transition écologique" du site internet de la ville et l'alimenter	1
	5.C	Mettre à jour les éléments du site internet	1
	5.D	Alimenter le journal de la commune, les réseaux sociaux et la lettre d'information	1

Le calendrier prévisionnel de chaque action est précisé dans les fiches actions. Il est globalement présenté en annexe 2 de ce document.

VI. Fiches actions

1. OO1 : Développer la nature en ville et préserver la biodiversité

1.A	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale	Priorité 1
Objectif opérationnel	OO1 – Développer la nature en ville et préserver la biodiversité	
Contexte	La commune a conscience de l'importance de son rôle stratégique dans le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques fonctionnels au sein d'un contexte métropolitain fortement soumis à l'étalement urbain. L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) représente un outil précieux pour les communes car il permet grâce à une meilleure connaissance des habitats naturels, de la faune et de la flore de : - prioriser les enjeux des différentes politiques publiques, - mettre en œuvre des actions pour favoriser les continuités écologiques, - valoriser et faire connaître la biodiversité auprès des habitants. La commune de Cugnaux souhaite répondre à l'appel à projets (AAP) de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en début d'année 2023. Si la candidature est retenue, le projet pourra être lancé à l'été 2023 pour une durée de 2 à 3 ans.	
Pratiques actuelles	Un premier dossier avait été monté et déposé auprès de l'OFB en 2021. Celui-ci n'avait pas été accepté. Toutefois, certaines actions de sensibilisation fléchées dans ce dossier avaient été conduites auprès du grand public et des scolaires.	
Actions à effectuer	De nombreuses actions seront à mettre en place dans le cadre du projet qui s'articulera autour de 5 objectifs opérationnels : 1. Acquérir des connaissances sur la biodiversité de commune 2. Sensibiliser et mobiliser les habitants autour du projet 3. Communiquer sur les événements et l'état d'avancement du projet 4. Adapter la gestion des espaces verts et naturels selon les conclusions de l'ABC 5. Mettre en place une gouvernance adaptée permettant la bonne conduite des actions du projet	
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux, Nature en Occitanie (NEO), Bureau d'études, France Nature Environnement (FNE) Occitanie, LPO, autres associations locales	
Calendrier	• 2023 : constitution du dossier et réponse à l'APP, lancement du projet et des premières actions de mobilisation citoyenne • 2024 : inventaires naturalistes, actions de sensibilisation • 2025 : réalisation des cartographies, rédaction du document final, actions de sensibilisation, préparation du post-ABC <i>Le calendrier détaillé du projet sera précisé lors de la constitution du dossier pour l'AAP de l'OFB de 2023.</i>	
Budget	<i>Le budget précis de l'action sera détaillé lors de la constitution du dossier pour l'AAO de l'OFB de 2023. À noter que le budget moyen d'un ABC est de 35 000€ (avec un auto-financement des collectivités de 20%).</i>	
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Nombre de participants aux animations grand public et autres actions de sensibilisation • Écart de coût du projet	

1.B	Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts et l'écopâturage	Priorité 1																																																																																																																																																																																											
Objectif opérationnel	OO1 – Développer la nature en ville et préserver la biodiversité																																																																																																																																																																																												
Contexte	Depuis 2015, les espaces verts et naturels de la commune de Cugnaux sont gérés en gestion différenciée. Ce mode de gestion s'inscrit dans une démarche de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Au-delà des enjeux environnementaux, elle permet également de répondre à des enjeux culturels, sociaux et économiques. En 2016, une charte a été rédigée afin de définir un entretien pour chaque type d'espaces verts et naturels de la ville. Il existe à ce jour cinq grands types de parcs et jardins. En complément, plusieurs zones ont été placées en éco-pâturage (environ 1ha) en 2015. Cette mesure permet de préserver la biodiversité, de réduire les interventions mécaniques et de valoriser la relation entre la « ville » et la « ruralité ». Un bilan de cette action a été conduit par l'association Nature en Occitanie en 2019 sur le pâturage de 2018. Enfin, depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation de produits chimiques phytosanitaires par les collectivités sur l'ensemble de l'espace public. Cugnaux appliquait déjà cette pratique avant sa réglementation au niveau national. La ville souhaite valoriser et poursuivre le déploiement de cette démarche à plus large échelle en candidatant au label « Zéro phyto ».																																																																																																																																																																																												
Pratiques actuelles	Aujourd'hui, la gestion différenciée reste le mode de gestion principal des espaces verts. Toutefois, celui-ci n'est pas encore appliqué à toutes les zones de la ville. Aucun bilan de cette gestion n'a été fait. Chaque année, au printemps un petit cheptel d'environ 10 têtes s'installe sur les parcelles à pâturer jusqu'à la fin de l'été. La commune organise une transhumance urbaine à la fin du mois de mars pour l'arrivée du troupeau. Enfin, depuis 2015, la commune n'utilise plus aucun produit chimique phytosanitaire sur l'ensemble de l'espace public.																																																																																																																																																																																												
Actions à effectuer	1. Faire un bilan des actions conduites 2. Faire une cartographie des zones à la gestion différenciée doit être appliquée (par type de parcs et jardins) 3. Mettre à jour la charte de la gestion différenciée 4. Communiquer les mises à jour auprès des agents de terrain 5. Faire un bilan de l'action « éco-pâturage » et faire évoluer la pratique si besoin 6. Candidater au label « Objectif Zéro phyto »																																																																																																																																																																																												
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (services environnement et communication), Nature en Occitanie (NEO), FREDON Occitanie																																																																																																																																																																																												
Calendrier	Sur le terrain, la gestion différenciée s'applique chaque année en continu <table><tr><th rowspan="2">Sous-actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td colspan="6">Pâturage + bilan</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="6">Pâturage</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		Sous-actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1																																						2				Pâturage + bilan											Pâturage																							3																																					
Sous-actions	2023												2024												2025																																																																																																																																																																				
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																									
1																																																																																																																																																																																													
2				Pâturage + bilan											Pâturage																																																																																																																																																																														
3																																																																																																																																																																																													
Budget	• La mise en place technique de la gestion différenciée et de l'éco-pâturage relève du service environnement • Prévoir environ 3 000€ pour le suivi de l'éco-pâturage par NEO en 2023																																																																																																																																																																																												
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Résultats de l'action d'éco-pâturage sur la biodiversité (richesse floristique)																																																																																																																																																																																												

1.F	Préserver et créer des habitats favorables à la biodiversité		Priorité 1																																																																																																																																																																																								
Objectif opérationnel	OO1 – Développer la nature en ville et préserver la biodiversité																																																																																																																																																																																										
Contexte	L’artificialisation du territoire, liée à l’urbanisation et aux infrastructures de transport, est l'une des principales causes du déclin de la biodiversité. Maintenir, voir restaurer des corridors écologiques et des habitats permettant aux populations animales et végétales de réaliser leur cycle biologique est une action primordiale pour enrayer la perte de biodiversité. L'intégration d' « aménagements biodiversité » peut répondre en partie à cet enjeu. Ces aménagements doivent venir en complément au maintien/création/restauration d'habitats naturels.																																																																																																																																																																																										
Pratiques actuelles	En 2015, 20 nichoirs à oiseaux ont été installés dans 4 parcs de la ville. En 2018, 10 nichoirs à chauves-souris ont été installés sur la commune. Actuellement, les nichoirs ne sont pas visités chaque année (pas de bilan précis de l'occupation) et aucun entretien n'est réalisé. Nature en Occitanie, structure accompagnatrice sur cette action a effectué un suivi en 2019.																																																																																																																																																																																										
Actions à effectuer	1. Cartographier (1.a.), suivre (1.b.) et repositionner les nichoirs (1.c.) si besoin. Faire une cartographie des nichoirs installés 2. Étudier la faisabilité de la création d'une mare (action en partie dépendante des résultats de l'ABC) 3. Conduire un inventaire des arbres à cavités. Cet inventaire sera exploité dans le cadre de la rédaction de la charte de l'arbre et pourra être pris en compte dans les futurs aménagements																																																																																																																																																																																										
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (service environnement et communication), Nature en Occitanie (NEO)																																																																																																																																																																																										
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous- actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td>1.a.</td><td></td><td>1.b.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1.c.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1.b.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>			Sous- actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1		1.a.		1.b.								1.c.																1.b.									2																											2										3																																				
Sous- actions	2023												2024												2025																																																																																																																																																																		
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																							
1		1.a.		1.b.								1.c.																1.b.																																																																																																																																																															
2																											2																																																																																																																																																																
3																																																																																																																																																																																											
Budget	• Prévoir environ 1 500€/an pour le suivi des nichoirs (prestation)																																																																																																																																																																																										
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Taux d'occupation des nichoirs																																																																																																																																																																																										

2. OO2 : Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique

2.A	Développer l'accès pour tous à une alimentation saine et locale	Priorité 1
Objectif opérationnel	OO2 – Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique	
Contexte	La demande des citoyens pour de l'alimentation locale voire bio est de plus en plus forte. L'accès à une alimentation saine permet de répondre à des enjeux sociaux (permettre aux plus précaires d'accéder à une alimentation de qualité) et environnementaux (l'agriculture durable est aussi un bon moyen de préserver la biodiversité et la ressource en eau d'un territoire.). C'est également un facteur de bien-être et de prévention des maladies. C'est pour toutes ces raisons que Toulouse Métropole a construit une stratégie agricole et d'alimentation qui est déclinée au sein des communes membres de la métropole.	
Pratiques actuelles	Cugnaux, en tant que commune de la métropole de Toulouse, met en œuvre certaines actions du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain. Ainsi, elle a acquis en 2021, 52ha de terres agricoles avec pour objectif de favoriser l'installation d'une exploitation maraîchère. La construction du projet est en cours. De plus, la Direction de la Cohésion Sociale porte de nombreuses actions pour faciliter l'accès à tous à une alimentation saine et durable (épicerie solidaire, ateliers cuisine, jardins partagés, etc.). Enfin, la commune propose des animations aux scolaires afin de les sensibiliser au "bien manger" et participe à la démarche du PNNS (Programme National Nutrition Santé).	
Actions à effectuer	1. Faciliter l'installation d'une activité de maraîchage sur la commune 2. Travailler en collaboration avec la cuisine centrale pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets 3. Participer au défi "Foyers à alimentation positive" et encourager les habitants à changer leurs habitudes alimentaires 4. Valoriser les actions locales en faveur du "Bien manger"	
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (cohésion sociale, éducation et jeunesse, cuisine centrale et communication) & Toulouse métropole	
Calendrier	<i>Le projet maraîchage est toujours en cours de construction. Le calendrier détaillé n'est pas présenté ici.</i> <i>Le défi « Famille à alimentation positive » sera conduit au premier semestre 2023.</i> <i>Les autres actions sont à conduire en continu et doivent être menées en collaboration étroite avec Toulouse Métropole.</i>	
Budget	• Le budget précis du projet maraîchage ne peut pas être détaillé ici car le projet est en cours de construction et impacte plusieurs services de la commune. • Le budget Transition Écologique pourra être mobilisé en appui à la mise en œuvre de certaines actions portées par d'autres services. Il sera défini de manière plus précise lors de la réalisation des différents projets.	
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre et type d'échanges avec la métropole	

2.B	Encourager les mobilités douces	Priorité 1																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Objectif opérationnel	OO2 – Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Contexte	Les déplacements ont des conséquences majeures sur l'attractivité des territoires, l'organisation de l'espace mais également sur l'environnement et la santé. Les collectivités ont un rôle important à jouer dans le développement et la mise en œuvre des solutions alternatives à la voiture individuelle. La compétence « Transports et déplacements » est assurée par Toulouse Métropole qui travaille à la construction d'actions pour favoriser et accompagner les habitants à faire évoluer leurs pratiques.																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Pratiques actuelles	La commune travaille déjà en étroite collaboration avec Toulouse Métropole afin d'insérer la ville dans un réseau de transports en communs cohérent. Dans le cadre du plan de développement des mobilités douces de la métropole, des ateliers participatifs ont contribué à la définition d'un plan d'actions pour les prochaines années pour développer les réseaux des mobilités douces sur la commune. 150 opérations ont été identifiées suite à ces ateliers. Certains aménagements ont déjà été réalisés en 2021 et 2022. Ils seront poursuivis de 2023 à 2026. La commune a également organisé en 2022 une action "Allons-y à vélo" pour encourager les parents et les élèves à se rendre à l'école en vélo.																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Actions à effectuer	1. Poursuivre le travail avec Toulouse Métropole pour la continuité et la cohérence des réseaux modes doux 2. Participer à la construction du Réseau Express Vélo (REV) et du plan vélo de Toulouse Métropole 3. Mettre en place la “ville à 30” 4. Poursuivre la sécurisation des abords d'école 5. Créer un guide de valorisation des modes de déplacements doux et des promenades possibles sur le territoire communal																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (services techniques) et Toulouse Métropole																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous- actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>4</td><td colspan="12">Phase 1 : expérimentation</td><td colspan="12">Phase 2 : déploiement sur l'ensemble de la commune</td><td colspan="12"></td></tr><tr><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>6</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		Sous- actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1																																						2																																						3																																						4	Phase 1 : expérimentation												Phase 2 : déploiement sur l'ensemble de la commune																								5																																						6																																					
Sous- actions	2023												2024												2025																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																																																																																																																																										
1																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
2																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
3																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
4	Phase 1 : expérimentation												Phase 2 : déploiement sur l'ensemble de la commune																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
5																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
6																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Budget	Le budget Transition Écologique pourra être mobilisé en appui à la mise en œuvre de certaines actions de sensibilisation et de communication sur la thématique des mobilités durables.																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Nombre et type d'échanges avec la métropole																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

2.C	Favoriser les actions en faveur de la réduction des déchets		Priorité 2																																																																																																																																																																																											
Objectif opérationnel	OO2 – Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique																																																																																																																																																																																													
Contexte	La prévention de la production des déchets s'inscrit dans une démarche de transition vers une économie circulaire (modèle économique durable). La compétence « Gestion des déchets » est assurée par Toulouse Métropole qui est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets dont l'objectif est de mener des actions pour aider les habitants à réduire leur production de déchets. Dans ce cadre, Cugnaux œuvre déjà avec les services de la métropole pour atteindre cet objectif et décliner les actions du programme à l'échelle communale. En 2024, les collectes en porte-à-porte des déchets verts réalisées par Toulouse Métropole vont devenir payantes. En collaboration avec la métropole, la commune accompagnera les habitants dans la mise en place d'action favorisant le compost et/ou le broyage.																																																																																																																																																																																													
Pratiques actuelles	La commune relaye auprès des habitants les actions portées par la métropole (e.g. Documents de sensibilisation) et les actions citoyennes en faveur de la réduction des déchets. Les services « éducation et jeunesse » et « cuisine centrale » sont aussi très impliqués dans la thématique via des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion de bio-déchets.																																																																																																																																																																																													
Actions à effectuer	1. Relayer et participer aux actions du programme de prévention des déchets de Toulouse Métropole 2. Réduire les déchets lors des événements de la ville 3. Créer un support pédagogique pour inciter les habitants à jardiner au naturel ("Réduire les déchets au jardin")																																																																																																																																																																																													
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (cohésion sociale, éducation et jeunesse, cuisine centrale et communication) & Toulouse métropole																																																																																																																																																																																													
Calendrier	<i>En début de plan d'action, les services de Toulouse Métropole seront contactés afin d'identifier les actions possibles à décliner sur la commune.</i> <table><tr><th rowspan="2">Sous- actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td colspan="12">Contact TM</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td colspan="2">Rédaction</td><td></td><td>Com</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Sous- actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1	Contact TM																																						2																																					3				Rédaction			Com																												
Sous- actions	2023												2024												2025																																																																																																																																																																					
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																										
1	Contact TM																																																																																																																																																																																													
2																																																																																																																																																																																														
3				Rédaction			Com																																																																																																																																																																																							
Budget	Le budget Transition Écologique pourra être mobilisé en appui à la mise en œuvre de certaines actions sur la thématique de la gestion des déchets.																																																																																																																																																																																													
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Nombre de composteurs individuels commandés à Toulouse Métropole par les habitants de la commune • Nombre et type d'échanges avec la métropole																																																																																																																																																																																													

2.D	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique		Priorité 1																																																																																																																																																				
Objectif opérationnel	OO2 – Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique																																																																																																																																																						
Contexte	La transition écologique doit également favoriser les démarches d'adaptation de nos habitats afin de réduire les consommations d'énergies fossiles. Ainsi, les collectivités doivent accompagner le passage à l'action des bailleurs et des particuliers dans la rénovation thermique des logements. Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, Toulouse Métropole met en œuvre des aides directes pour accompagner les particuliers à intervenir sur l'isolation thermique de leurs logements via le dispositif « toulouse métropole renov' ».																																																																																																																																																						
Pratiques actuelles	La commune est engagée dans une démarche forte de rénovation énergétique des bâtiments publics (dans le cadre du décret du tertiaire). Elle relaye auprès des habitants les actions portées par Toulouse métropole sur le sujet et accueille une permanence décentralisée de « toulouse métropole renov' ».																																																																																																																																																						
Actions à effectuer	1. Poursuivre le travail avec le service Toulouse Métropole Renov pour le déploiement d'actions en faveur de la rénovation énergétique 2. Organiser la soirée de la thermographie La commune restera attentive à tous les dispositifs pouvant répondre aux problématiques énergétiques touchant les habitants. Chaque opportunité sera étudiée et pourra être mise en place selon les conclusions d'une étude de faisabilité du projet.																																																																																																																																																						
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (services techniques), Toulouse Métropole, experts																																																																																																																																																						
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous- actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Préparation</td><td></td><td>Animation</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Sous- actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1																																					2												Préparation		Animation																					
Sous- actions	2023												2024												2025																																																																																																																														
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																			
1																																																																																																																																																							
2												Préparation		Animation																																																																																																																																									
Budget	• Prévoir un budget d'environ 2 000 € pour l'organisation de la nuit de la thermographie																																																																																																																																																						
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Nombre d'habitants accompagnés par le dispositif « toulouse métropole renov' » via la permanence présente à Cugnaux • Nombre et type d'échanges avec la métropole																																																																																																																																																						

2.E	Affirmer la place de l'eau en ville pour lutter contre les îlots de chaleur urbaines		Priorité 2																																																																																																																																																																																							
Objectif opérationnel	OO2 – Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique																																																																																																																																																																																									
Contexte	L'évolution du climat entraîne l'apparition plus fréquente d'épisodes caniculaires en période estivale. Ces événements sont de plus en plus intenses et ne pourront plus être considérés comme exceptionnels dans les prochaines années. Les villes sont particulièrement impactées par ces épisodes qui subissent depuis ces dernières années le phénomène d'îlots de chaleur urbain. Pour lutter contre cet effet, il est essentiel de développer des solutions fondées sur la nature pour s'adapter au mieux à cette hausse des températures. Une de ces solutions est une meilleure gestion de l'eau en ville car les réservoirs, étangs, lacs, rivières, ruisseaux jouent le rôle de « refroidisseur climatique ».																																																																																																																																																																																									
Pratiques actuelles	De nombreux points d'eau sont déjà existants sur la commune. Ils sont à valoriser et à faire connaître auprès des habitants.																																																																																																																																																																																									
Actions à effectuer	1. Travailler avec Toulouse Métropole sur la thématique GEMAPI 2. Être vigilant à intégrer la question de la ressource en eau dans les nouveaux projets d'aménagements 3. Créer une carte des points d'eau de la commune																																																																																																																																																																																									
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (services techniques), Toulouse Métropole																																																																																																																																																																																									
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous- actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td>Réalisation</td><td>Com</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>			Sous- actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1																																					2																																					3				Réalisation	Com																														
Sous- actions	2023												2024												2025																																																																																																																																																																	
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																						
1																																																																																																																																																																																										
2																																																																																																																																																																																										
3				Réalisation	Com																																																																																																																																																																																					
Budget	Le budget Transition Écologique pourra être mobilisé en appui à la mise en œuvre de certaines actions ponctuelles sur la thématique de la gestion de la ressource en eau.																																																																																																																																																																																									
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Nombre et type d'échanges avec la métropole																																																																																																																																																																																									

3. 003 : Faire de Cugnaux une ville exemplaire

3.A	Inciter et aider les agents de la collectivité à réduire leur empreinte carbone au travail	Priorité 1																																																																																																																																																																																																																												
Objectif opérationnel	003 – Faire de Cugnaux une ville exemplaire																																																																																																																																																																																																																													
Contexte	Devenir une « ville exemplaire » implique une mobilisation interne de la part de chacun. La dynamique d'exemplarité doit s'appuyer sur une volonté forte des élus et des directeurs afin de se propager au sein des services. Ce sont des agents sensibilisés, formés et convaincus qui pourront, à leur tour, convaincre le mieux et appliquer des gestes de préservation de l'environnement. Plusieurs axes sont envisageables pour accompagner les agents dans la modification de leurs habitudes : déplacements, optimisation de l'utilisation du papier, tri des déchets, réduction des consommations d'énergie, etc.																																																																																																																																																																																																																													
Pratiques actuelles	De nombreuses actions sont déjà mises en place par les agents au quotidien : limitation des déplacements professionnels ou recours à des solutions alternatives (déplacements faits à pied ou en vélo), véhicules électriques, campagnes de sensibilisation pour limiter les impressions papier, recyclage des cartouches d'encre, etc.																																																																																																																																																																																																																													
Actions à effectuer	1. Participer à la journée mondiale sans voiture 2. Reprendre le déploiement du plan d'action de réduction du papier travaillé avec Toulouse métropole 3. Organiser une formation pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de la ripisylve 4. Organiser des ateliers sur les postes de travail pour sensibiliser aux éco-gestes																																																																																																																																																																																																																													
Intervenants potentiels	Ensemble des services de la collectivité et particulièrement le service RH, Toulouse métropole																																																																																																																																																																																																																													
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous-actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td colspan="8">Reprise ancien dossier. Contact avec TM si besoin Redéfinition des actions du plan établi en 2021</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		Sous-actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1																																					2	Reprise ancien dossier. Contact avec TM si besoin Redéfinition des actions du plan établi en 2021																																			3																																					4																																				
Sous-actions	2023												2024												2025																																																																																																																																																																																																					
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																																																										
1																																																																																																																																																																																																																														
2	Reprise ancien dossier. Contact avec TM si besoin Redéfinition des actions du plan établi en 2021																																																																																																																																																																																																																													
3																																																																																																																																																																																																																														
4																																																																																																																																																																																																																														
Budget	Le budget Transition Écologique pourra être mobilisé pour l'organisation de la journée sans voiture et la mise en place de certains éco-gestes sur les postes de travail. Il sera à préciser lors de la construction concrète de chaque événement.																																																																																																																																																																																																																													
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Efficacité des actions conduites (retours des agents sur la mise en place des éco-gestes)																																																																																																																																																																																																																													

3.B	Développer une politique d'achat responsable et durable		Priorité 1																																																																																																																																																					
Objectif opérationnel	OO3 – Faire de Cugnaux une ville exemplaire																																																																																																																																																							
Contexte	Depuis 2014, les dimensions sociales et environnementales sont considérées dans les procédures de passation de marché. La loi « Climat et résilience » a renforcé la prise en compte du développement durable au sein de la commande publique. Celle-ci représente 10 à 15 % du PIB national ce qui en fait un puissant levier d’action en faveur de l'environnement. La commande publique a donc un rôle majeur dans l'accompagnement de la transition écologique de notre société.																																																																																																																																																							
Pratiques actuelles	La commune s’investit d'ores et déjà dans des démarches écoresponsables dans l’ensemble de ses compétences et de ses activités. Elle a recours à des clauses environnementales quand cela est possible dans l’élaboration des marchés publics.																																																																																																																																																							
Actions à effectuer	1. Poursuivre la prise en compte systématique de la composante environnementale dans les marchés publics quand cela est possible 2. Valoriser l'existant et les résultats obtenus																																																																																																																																																							
Intervenants potentiels	Ensemble des services de la collectivité et particulièrement le service marchés publics																																																																																																																																																							
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous-actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Sous-actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1																																					2																																				
Sous-actions	2023												2024												2025																																																																																																																															
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																				
1																																																																																																																																																								
2																																																																																																																																																								
Budget	Pas de budget établi à cette date, au vu du stade de construction des actions (réflexion)																																																																																																																																																							
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Pourcentage de marchés publics intégrant des clauses environnementales (% par an)																																																																																																																																																							

3.C	Sensibiliser les élus et les agents au changement climatique		Priorité 2																																																																																																																	
Objectif opérationnel	OO3 – Faire de Cugnaux une ville exemplaire																																																																																																																			
Contexte	Pour pouvoir agir au quotidien, être attentifs et réceptifs aux sujets impliquant une dimension environnementale, les agents et les élus ont besoin d'un bon niveau de connaissance des enjeux de transition écologique. C'est en connaissant le contexte, les problématiques et les risques liés au changement climatique que les acteurs locaux pourront adhérer au mieux aux projets et apporter des solutions concrètes et au quotidien pour la préservation de l'environnement.																																																																																																																			
Pratiques actuelles	Une formation « Trame verte et bleue » a été effectuée en 2022 par Nature en Occitanie à destination des agents de la commune.																																																																																																																			
Actions à effectuer	Afin de sensibiliser les agents et les élus de la collectivité, il sera organisé un ou plusieurs ateliers de sensibilisation (type Fresque du Climat ou Atelier 2tonnes). Ces interventions plongent les participants dans le futur et chacun tente, par la suite, d'apporter des solutions pour limiter les effets du changement climatique. L'organisation de cet événement pourra être faite en interne car des agents ont été formés à l'animation de ce type d'ateliers.																																																																																																																			
Intervenants potentiels	Ensemble des services et des élus de la collectivité																																																																																																																			
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous- actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Ateliers</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Ateliers</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Sous- actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1											Ateliers																	Ateliers									
Sous- actions	2023												2024												2025																																																																																											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																
1											Ateliers																	Ateliers																																																																																								
Budget	• Prévoir un budget global d'environ 800€ pour l'organisation des événements de sensibilisation																																																																																																																			
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Taux de participation des élus et des agents à chaque atelier de sensibilisation																																																																																																																			

4. FCR1 : Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes

4	Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et favoriser les initiatives citoyennes																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Contexte	Pour réussir au mieux la transition écologique, il est essentiel que ce mouvement implique et mobilise l'ensemble des citoyens qui sont au centre de nombreuses actions du quotidien. C'est en réalisant des actions de sensibilisation et en créant des actions pour les mobiliser qu'ils se sentiront impliqués et qu'ils pourront à leur tour amplifier certaines démarches lancées par les collectivités. Il est donc essentiel de rendre accessible à tous, les solutions et actions mises en œuvre par la commune afin de créer une dynamique citoyenne qui ne doit exclure aucun des habitants de la commune.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Pratiques actuelles	La commune a déjà participé à plusieurs événements locaux, nationaux ou internationaux (sorties naturalistes, Jour de la Nuit, World Clean Up Day). Elle soutient et relaye les actions en faveur de l'environnement portées par d'autres structures (associations, groupes scolaires). La commune réalise des animations pédagogiques dans les crèches et certaines écoles primaires sur la thématique de la plantation et du « Bien manger ». Un permis de végétaliser a été élaboré en 2021 mais n'a pas été pérennisé.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Actions à effectuer	Priorité 1 : 1. Développer les animations pédagogiques dans les crèches et les écoles 2. Participer à des événements nationaux et organiser des animations grand public 3. Créer un parcours pédagogique dans le parc de Maurens 4. Proposer un atelier de sensibilisation aux enjeux climatiques Priorité 2 : 4. Relancer l'action de permis de végétaliser Priorité 3 : 5. Créer un dispositif pour signaler les animaux écrasés 6. Intégrer un critère de prise en compte de la biodiversité dans le règlement des maisons fleuries																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (notamment les services techniques, communication, affaires culturelles, éducation et jeunesse, cohésion sociale), associations de protection de la nature (Nature en Occitanie, France Nature Environnement Occitanie, etc.), Toulouse Métropole																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous- actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td colspan="7">Anim et contact. Prévoir année scolaire suivante</td><td colspan="5">Outils et progra 2023-2024</td><td colspan="5">Animations. Prépa 2025-2026</td><td colspan="4">Outils et progra 2024-2025</td><td colspan="5">Animations. Prépa 2026-2027</td><td colspan="4">Outils et progra 2025-2026</td><td colspan="4">Animations</td></tr><tr><td>2</td><td colspan="38">Voir feuille suivante</td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Sous- actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1	Anim et contact. Prévoir année scolaire suivante							Outils et progra 2023-2024					Animations. Prépa 2025-2026					Outils et progra 2024-2025				Animations. Prépa 2026-2027					Outils et progra 2025-2026				Animations				2	Voir feuille suivante																																						3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Sous- actions	2023												2024												2025																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
1	Anim et contact. Prévoir année scolaire suivante							Outils et progra 2023-2024					Animations. Prépa 2025-2026					Outils et progra 2024-2025				Animations. Prépa 2026-2027					Outils et progra 2025-2026				Animations																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
2	Voir feuille suivante																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

Calendrier		2023												2024												2025												
	Événements	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
	Fête de la Nature																																					
	Nuit de la Chauve-souris																																					
	Nuit de la Chouette																																					
	World Clean Up																																					
	Fréquence Grenouille (écoute ou sauvetage)																																					
	Intervention sur les EEE																																					
	Semaine de la réduction des déchets (action contre le gaspillage cantine)																																					
	Sortie nature grand public (selon les opportunités, journées du patrimoine par exemple)																																					
Transhumance éco-pâturage																																						
La participation a certains événements se feront dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (surlignés en jaune)																																						
Budget	• Prévoir un budget annuel d'environ 1 000€ pour l'organisation d'événements de sensibilisation																																					
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Nombre de participants à chaque événement																																					

5. FCR2 : Communiquer sur les actions conduites

5	Communiquer sur les actions conduites	Priorité 1																																																																																																																																																																																																																													
Contexte	La réussite de la transition écologique passe par des gestes au quotidien. Ils sont déterminants et pour que les initiatives et les bonnes pratiques se diffusent, les citoyens mais également les agents et élus de la commune doivent être tenus informés régulièrement et de manière répétée des actions portées par la collectivité en faveur de l'environnement. Il faut pour cela multiplier les supports de communication (exposition, diffusion web et médias) afin de promouvoir les actions conduites et espérer toucher un maximum de personnes.																																																																																																																																																																																																																														
Pratiques actuelles	Des actions de communication seront réalisées afin de promouvoir l'ensemble des actions portées par la commune. Les principaux canaux de diffusion sont les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn), le journal de la commune (publié tous les 2 mois) et la lettre d'informations (envoyée chaque semaine).																																																																																																																																																																																																																														
Actions à effectuer	1. Planifier les événements et les éléments de communication associés 2. Créer une arborescence cohérente pour la rubrique "Transition écologique" du site internet de la ville et l'alimenter 3. Mettre à jour les éléments du site internet 4. Alimenter le journal de la commune, les réseaux sociaux et la lettre d'information																																																																																																																																																																																																																														
Intervenants potentiels	Commune de Cugnaux (services techniques et communication)																																																																																																																																																																																																																														
Calendrier	<table><tr><th rowspan="2">Sous-actions</th><th colspan="12">2023</th><th colspan="12">2024</th><th colspan="12">2025</th></tr><tr><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>janvier</th><th>février</th><th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>septembre</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th></tr><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td colspan="12">Rédaction contenu</td><td colspan="24">Maj continue</td></tr><tr><td>4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		Sous-actions	2023												2024												2025												janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	1																																					2																																					3	Rédaction contenu												Maj continue																								4																																				
Sous-actions	2023												2024												2025																																																																																																																																																																																																						
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																																																											
1																																																																																																																																																																																																																															
2																																																																																																																																																																																																																															
3	Rédaction contenu												Maj continue																																																																																																																																																																																																																		
4																																																																																																																																																																																																																															
Budget	Le budget Transition Écologique pourra être mobilisé en appui à la mise en œuvre de certaines actions de communication (e.g. Dans le cas où de nouveaux supports seraient à développer)																																																																																																																																																																																																																														
Indicateurs et suivi	• Pourcentage de réalisation de chacune des actions du projet (taux d'avancement) • Nombre de publications sur les réseaux sociaux par an																																																																																																																																																																																																																														

VII. Bibliographie

Dantec, R. (2015). Les collectivités territoriales, des acteurs clés pour la réussite de la COP21. *Annales Des Mines - Responsabilité et Environnement*, N° 77(1), 65.

<https://doi.org/10.3917/re1.077.0065>

GIEC, 2014: Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer]., GIEC, Genève, Suisse, 161 p.

IPCC, 2022: Summary for Policymakers [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Tignor, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem (eds.)]. In: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 3–33, doi:10.1017/9781009325844.001

Sahnoune, S. (2021). Le changement climatique ; Conséquence du développement durable. *Revue El- Études de Développement Économique*, 04, 01–18.

Annexe 1 : Bilan des actions conduites en faveur de l’environnement

Domaine	Actions	Descriptif succinct	Compléments	État
Transition énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments communaux et maintenance des équipements techniques	- Réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux les plus consommateurs - Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux via des travaux sur l’enveloppe du bâti - Installation d’équipements techniques de Chauffage, Ventilation et Climatisation plus performants et mise en place de dispositifs de pilotage associés	13 diagnostics énergétiques réalisés, 2 opérations d’isolation des combles, 3 réfections de toitures avec remplacement d’isolation, 4 chaufferies rénovées, 23 sondes de température déployées dans les bâtiments communaux.	Terminée
			Travaux de rénovation énergétique sur 12 sites communaux : l’écart (en %) entre les consommations d’énergie entre l’année 2021 et l’année de référence (différente pour chaque bâtiment) est en moyenne de -25% pour les consommations d’électricité.	En cours
			Cube d’Or reçu en 2020. Sur un an, ces actions ont permis d’économiser 22 % d’énergie et de réduire de 24 % les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment (Centre technique municipal).	Terminée
			Déploiement de sondes de température connectées avec le prestataire d’exploitation et de maintenance des installations gaz avec un logiciel de supervision à distance	Terminée
	Optimisation des contrats énergétiques et de l’exploitation des équipements techniques		- Optimisation du marché gaz en 2019 : la passation d’un contrat avec un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) et le montage d’un marché de fourniture de gaz et d’exploitation (P1/P2/P3/P5) avec double intéressement d’une durée de 5 ans avec la société TPF effectif depuis le 1er janvier 2020 - Mise en place d’un marché d’entretien et de maintenance des équipements de climatisation et de ventilation effectif depuis le 01 janvier 2021 - Adhésion au groupement d’achat organisé par Toulouse Métropole au 01 janvier 2022 pour la fourniture d’électricité des bâtiments communaux pour une durée de 4 ans (part d’énergie verte retenue de 50 %) - Adhésion au groupement d’achat organisé par l’UGAP au 01 janvier 2022 pour la fourniture d’électricité de l’éclairage public pour une durée de 3 ans (part d’énergie verte retenue de 100 %) - Valorisation des Certificats d’Économies d’Énergie (CEE) – aides financières reçues en 2021 et 2022 dans le cadre des travaux de rénovations énergétiques (48 328 € HT au total). - Sobriété énergétique (fin 2022) : adaptation des températures dans les bâtiments communaux, en cohérence avec les politiques nationales	En continu
	Défi énergie : "Familles à énergie positive"	Réalisé en 2013, en partenariat avec Toulouse Métropole. L’objectif du défi, pour les 7 familles inscrites, était de réduire de 8% leurs dépenses énergétiques.		Terminée
	Accueil de permanences du dispositif "Toulouse métropole renov"		Entre 2018 et 2021, 57 rdv sur la permanence de Cugnaux ont été pris pour 18 permanences tenues. Les permanences sont toujours effectives en 2022 et 2023.	En cours
	Rénovation de l’éclairage public	- Suppression des luminaires type boules - Remplacement des luminaires routiers vétustes avec une puissance de 100W et plus par du Led dans le cadre du programme Led 2026++ - Ajustement des puissances souscrites après rénovation afin de baisser le coût de l’abonnement - Remplacement ou rénovation des armoires de commandes vétustes lors d’une opération de rénovation	Actions effectuées en collaboration étroite avec le Syndicat Départemental d’Énergie de la Haute-Garonne. Depuis 2015, extinction nocturne, de 1h00 à 5h30. En 2023, elle est renforcée de 23h00 à 6h00. Démarche "éclairer juste", prise en compte des enjeux environnementaux à concilier avec les activités nocturnes et les questions de sécurité. Rénovation LED de 212 points lumineux. 8% de boules contre 16% en 2017. Rénovation LED en cours de 313 points lumineux. À venir rénovation de 270 boules et 1316 points lumineux routiers, toujours dans le cadre du programme Led 2026++	En cours
	Énergies renouvelables	- Établissement d’un schéma de déploiement de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et en revente - Intégration et déploiement d’énergies renouvelables sur les nouveaux projets en cours (pompe à chaleur, géothermie et solaire thermique) - Établissement d’un schéma de déploiement d’un réseau de chaleur à partir d’une chaufferie biomasse alimentant plusieurs bâtiments communaux sur le périmètre du cœur de ville	- Établissement d’un schéma de déploiement de panneaux photovoltaïques en auto-consommation ou en revente avec la réalisation d’une étude d’opportunité par le SDEHG, reçue le 3 mai 2021, pour le déploiement de panneaux photovoltaïques en auto-consommation sur 5 sites par échantillon d’usage (1. Bâtiment sportif : complexe sportif Antoine De Marchi, 2. Bâtiment administratif : hôtel de ville, 3. Bâtiment scolaire : élémentaire Léon Blum, 4. Bâtiment culturel : quai des Arts, 5. Bâtiment petite enfance : crèche Agora) - Mise en place d’une installation solaire thermique d’une surface d’environ 37 m² dans le cadre de la réhabilitation de la résidence autonomie Loubayssens pour couvrir une partie des besoins en Eau Chaude Sanitaire en substitution de l’énergie gaz des 62 logements que comporte la résidence - Réseau de chaleur : l’étude porte sur le périmètre de bâtiments communaux du cœur de ville, notamment : groupe scolaire Jean Jaurès, Hôtel de ville, salle Albert Camus, service Urbanisme, espace Arc-en-ciel, groupe scolaire Léon Blum - Déploiement de panneaux photovoltaïques avec revente d’électricité : montage d’un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) dont la publication s’est achevée le 28 juin 2022 pour la mise à disposition de 5 toitures identifiées des bâtiments communaux dans le but de développer l’énergie solaire photovoltaïque avec un financement 100 % citoyens (1. boit’j, 2. chartreuse police municipale, 3. nouvelle tribune foot plaine des sports, 4. Vestiaires Pordié, 5. local cimetière Bachecame) - La substitution du chauffage gaz par des ENR sur les sites existants (Groupe scolaire C.Blanc équipé d’une pompe à chaleur).	En cours
	Surveillance de la qualité de l’air intérieur dans les établissements recevant du public	- Surveillance de la Qualité de l’Air Intérieur dans les établissements recevant du public - Sensibilisation des occupants à adopter un comportement éco-responsable	- Réalisation d’une campagne de prélèvements des polluants (formaldéhyde, benzène et CO₂) : (i) en 2014 sur les 3 crèches municipales., (ii) en 2019 sur le centre de loisirs Rachety, les établissements d’enseignement ainsi que la Ludothèque et l’espace Arc-en-ciel. Les résultats obtenus sont satisfaisant compte tenu des valeurs seuils imposées par la réglementation, à l’exception des valeurs de confinement relevées dans la salle de classe n°4 du bâtiment n°2 de l’école élémentaire Jean Jaurès. - Réalisation d’un diagnostic approfondi en 2020 par le Laboratoire Départemental 31 Eau Vétérinaire Air (EVA) sur l’école élémentaire Jean Jaurès, assorti de préconisations et d’un plan d’actions correctives. Une seconde campagne de prélèvement en 2021 a conclu à des résultats satisfaisants compte tenu des valeurs seuils imposées par la réglementation. - Création de grilles d’aération au cours de l’année 2020 sur l’ensemble des châssis des salles de classe avec 2 grilles de 45 m³/h par châssis, soit un total de 98 grilles de ventilation posées - Mise en place d’un marché d’entretien et de maintenance des équipements de climatisation et de ventilation effectif depuis le 01 janvier 2021 visant notamment au renforcement de l’entretien des Centrales de Traitement d’Air (CTA) et des groupes de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) sur l’ensemble des bâtiments communaux - Implication des usagers à travers des organes de commandes individuelles par zone, bridées en amplitude de réglage - Sensibilisation et formation des occupants à travers des campagnes de communication via le journal interne, des prospectus dématérialisés, des affichages ou encore les vignettes mail en lien avec le service communication	Terminée

Domaine	Actions	Descriptif succinct	Compléments	État
Mobilités	Mise en place de 2 bornes électriques en centre-ville			Terminée
	Sécurisation des abords d'écoles	Fermeture des routes à certains horaires (sortie de l'école)		En cours
	Action "Allons y à vélo"	Participation de la commune à plusieurs reprises au challenge proposé dans toute l'agglomération toulousaine.	En 2022, 79% des élèves de l'école maternelle Léon Blum sont venus en deux-roues	En continu
	Installation de range vélos au niveau des écoles	Programme de mise en place de locaux sécurisés pour les vélos dans les écoles, un point par an minimum	Opération pouvant bénéficier du programme de subvention alveole +	Terminée
	Mise en place d'une navette municipale	- En 2023, amélioration de la fréquence de passage : desserte régulière le matin + TAD l'après-midi - Mise en œuvre intermodalités pour correspondance avec réseau TISSEO (LINEO, etc.)	7 circuits le matin + 1 fin journée, transport «à la demande» l'après-midi	En continu
	Participation à la construction du plan vélo de Toulouse métropole	Diagnostic et lancement du plan de développement des mobilités douces avec l'organisation d'ateliers participatifs. Restitution en 2022.	Suite à ce diagnostic, 150 opérations sont prévues d'ici 2024.	Terminée
Alimentation durable	Acquisition de parcelles agricoles	Achat de parcelles pour y développer, à terme, un maraîchage bio et ainsi favoriser les circuits courts au profit des cantines de la ville et des cugnalais	Acquisition de 52 ha de terres agricoles sur la commune dans le but de sanctuariser ces espaces. 12 ha seront consacrés à l'activité de maraîchage	En cours
	Atelier cuisine dans les centres sociaux	Temps conviviaux pour favoriser les échanges et les savoirs autour d'ateliers cuisine. Chacun peut proposer des recettes, quels que soit ses goûts et ses envies. Cuisine saine, sans aditifs, utilisant des produits de saison, à petit coût, pour le plaisir de cuisiner soi-même ou en famille.	Adultes sur inscription les jeudis matins à l'Espace Mosaïque ou en ateliers parents/enfants pendant les vacances scolaires	En continu
	VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) en partenariat avec l'Espace Mosaïque	Lancement en janvier 2023 d'un groupement d'achats de produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologiques/équitable à des prix bas, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits courts) et superflux (limitation des emballages). Le groupement d'achat permet d'être acteur et vecteur d'échanges et de lien social entre habitants.	Distribution toutes les 5 semaines, prise de commande 15 jours avant	En continu
	Cantine durable	Circuits courts et produits locaux favorisés dans les commandes publiques. Démarche en cours de lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets.		En cours
	Mise en place d'une épicerie sociale	L'épicerie sociale propose tout au long de l'année des actions collectives autour de l'alimentation afin de rendre accessible à toutes et tous une alimentation de qualité	L'épicerie solidaire bénéficie des œufs du poulailler de l'école d'Haigneré	En continu
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Les restes de la cuisine centrale sont donnés de temps en temps au relais solidaire		En continu
Gestion des espaces verts et naturels/Préservation de la biodiversité	Mise en place des jardins partagés	Les jardins partagés sont mis en place depuis 2010. C'est un espace qui permet aux habitants de cultiver un potager, de se rencontrer, tout en se montrant responsables et respectueux de l'environnement. Ils contribuent également à favoriser l'accès à toutes et à tous à une alimentation de qualité.		En continu
	Mise en place d'éco-pâturage	Depuis 2017,l'éco-pâturage est mis en place sur 5 sites communaux. Bilan réalisé par Nature en Occitanie en 2017 et 2018.	Le troupeau remplace les tondeuses et les débroussailluses sur ces sites.	En continu
	Plantation d'une micro-forêt	Plantation d'une micro foret sur une parcelle communale pour créer un îlot de fraîcheur	Plantations effectuées en 2 temps (printemps et fin d'automne 2022). Collaboration avec le collectif micro-forêt Toulouse. Plantations effectuées par des classes de 6emes du collège Montesquieu et de CM1/CM2 de l'école Jean Jaurès. Des ateliers de sensibilisation au rôle de l'arbre dans la lutte face aux changements climatiques ont été conduits avant chaque plantation.	Terminée/ suivi en cours
	Gestion des EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) et EPOD (Espèces Pouvant Occasionner des Dégâts)	Pose de piège pour le frelon asiatique et la processionnaire du pin. Construction d'un projet de lutte contre les moustiques (notamment le moustique tigre)	En 2023, accompagnement technique de la commune auprès du Conseil Démocratique Citoyen, pour adopter des dispositifs de lutte contre les moustiques	En continu
	Parcs et espaces verts	- Acquisition du parc du château de Maurens pour préserver un espace de biodiversité et de promenade - Acquisition d'une parcelle pour permettre l'agrandissement du parc du Manoir et réaliser une liaison douce entre la rue du Moulin Vieux et la rue du Pré Vicinal.	L'objectif de ces deux acquisitions est de préserver un patrimoine arboré	
	0 Phyto	Depuis 2015, arrêt de l'emploi de produits chimiques phytosanitaires pour la gestion des espaces publics. Depuis l'été 2022, sur l'ensemble de la commune, arrêt de l'emploi d'engrais chimiques et tout produits de traitements non biologiques pour le traitement des terrains de sport : zérophyto total, au même titre que l'ensemble des espaces verts de la commune, y compris les cimetières.	Objectif de l'obtention du label en 2023	En continu
	Élaboration de la Charte de la gestion différenciée	Depuis 2016, Cugnaux est engagée dans une démarche d'entretien durable de ses espaces verts. Les pratiques ont été adaptées afin de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et de la préservation des sols et de la ressource en eau.	Exemples d'actions : tonte et taille respectueuses du végétal, recyclage et broyage des déchets verts avec réutilisation en paillage, utilisation de matériels à batterie (réduction des émissions de gaz à effet de serre), etc.	En continu
	Aménagements paysagers et fleurissements	Prise en compte du réchauffement climatique et des évolutions conjoncturelles pour la création de fleurissements et d'espaces végétalisés avec moins de besoins en eau et en entretien	Aménagements durables, débitumisation à chaque fois que c'est possible	En continu
	Végétalisation du Vivier – collaboration avec le conseil citoyen du Vivier	Plantations et installation d'hôtels à insectes	Malheureusement, toutes les plantations n'ont pas perduré dans le temps	Terminée
	Installation de nichoirs	Installation en 2015 de 20 nichoirs pour les oiseaux dans 5 parcs de la ville. En 2018, installations de nichoirs pour les chiroptères. Bilan réalisé par Nature en Occitanie en 2019. Pour 2023, en lien avec le Conseil Démocratique Citoyen, projet d'installation d'environ 80 nichoirs supplémentaires.		En cours
	Reconnaissance "Territoires Engagés pour la Nature"	En 2021, la commune a été reconnue "Territoire Engagé pour la Nature". Elle fait partie de ce réseau d'acteurs pour 3 ans	Ce dispositif vise à reconnaître les collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité	Terminée
	Obtention du Label "Villes et Villages étoilés"	En 2020, la commune a obtenu cette distinction au regard de ces actions de sensibilisation à la trame noire et de rénovation du réseau d'éclairage public		Terminée

Domaine	Actions	Descriptif succinct	Compléments	État
Gestion des déchets	Mise en place d'un lombri-composteur et un composteur et du tri sélectif au Relais Solidaire		Les restes des fruits et légumes sont aussi donnés à la voisine pour ses poules	En continu
	Concours de dessins "Ramassez vos déchets, pensez à notre avenir" dans le cadre des ALAE			Terminée
	Installation d'un lieu de collecte TerraCycle® pour toutes les gourdes desserts et compotes usagées			En continu
Culture	Expositions	Plusieurs des expositions proposées au Quai des Arts étaient en lien avec la thématique de l'environnement.	Artistes travaillant sur des oeuvres éphémères pour limiter les dépenses énergétiques. Les artistes locaux (limitation du transport) sont privilégiés.	En continu
	Education Artistique et Culturelle	Plusieurs projets en EAC ont été proposés sur la thématique de l'environnement	Sur l'année 2022-2023, un programme du conservatoire sur la thématique des oiseaux a été proposé par la compagnie "La part de l'Invisible".	
	Valises pédagogiques biodiversité	Constitution de 3 valises pédagogiques à destination des groupes scolaires de la ville. Elles sont composées de livres, dvd, jeux sur la thématique de la biodiversité. Portage de l'action par la médiathèque.	1 valises par niveau : petite enfance, maternelle et élémentaire	En cours
Actions de sensibilisation et pédagogie	Ateliers créatifs des centres sociaux et atelier couture	Sensibilisation en utilisant le plus possible du matériel de récupération pour le valoriser (objectif : ateliers ne nécessitant pas l'achat de matériel ou de tissu. Création d'un imaginarium marin	Ateliers réalisés tout au long de l'année	En continu
	Actions de sensibilisation auprès des classes de CP/CE1 dans les jardins partagés	Action autour des questions de "Qu'est ce qui pousse au potager selon les saisons ?", reconnaissance des arbres, les petits animaux du jardin, etc.	Actions réalisées en 2020/2021 et 2021/2022 auprès de 2 classes chaque année	Terminée
	Animation sur le relais solidaire	Création d'une spirale aromatique avec des matériaux recyclés, création de mobilier urbain en palette (atelier de récupération des matériaux).		Terminée
	Animation jardins au sein des jardins partagés	Sensibilisation à la permaculture et échanges de conseils.	1 groupe d'une dizaine de personnes adhérents aux centres sociaux et à la coupe d'or se retrouvant 1 à 2 fois par semaine. Partage des récoltes.	En continu
	Formation animateur Fresque du climat	2 animateurs ont été formé et souhait de mettre en place cette animation sur la ville		En cours
	Accompagnement technique des élus du Conseil Démocratique	Plusieurs sujets du Conseil démocratique ont des orientations portées sur le thème du développement durable (e.g. lutte contre les moustiques tigres)		En cours
	Programme d'animations dans les crèches, les ALAE, les centres de loisirs et les groupes scolaires	Animations autour de la plantation, du potager, de la découverte des légumes de saison, de l'alimentation durable, de la biodiversité		En continu
	Partenariat avec des associations locales pour l'organisation de sorties naturalistes	Découverte de la flore patrimoniale (Cugnaux en Transition et Nature en Occitanie)		Terminée/à reproduire
	Organisation des JSEP (Journées Santé, Environnement et Prévention)	Informers et sensibiliser sur les risques environnementaux, leurs impacts sur la santé et les bonnes pratiques à adopter. Pendant ces journées, il est proposé au public de participer à des ateliers, rencontrer des professionnels et assister à des conférences autour par exemple de l'alimentation, des perturbateurs endocriniens, des pesticides, de la qualité de l'air. Ces journées permettent également de promouvoir des outils, des expériences, des actions innovantes et des bonnes pratiques.	2 ^e édition en 2022	En continu
	Participation à des événements internationaux/nationaux	Organisation d'animations sur la thématique de la transition écologique	Jour de la Nuit, World Cleanup Day, journée internationale des légumineuses, etc.	En continu
Actions en interne	Amélioration de l'offre en matière de nettoyage et d'hygiène plus écologique	- Process DUOLINE et eau ozonée - Microfibres réutilisables pour réduction de l'essuyage jetable. - Produits lessiviels Ecocert sur blanchisserie et buanderie crèches. - Mise en place de doseurs automatique sur détergent. - Fontaine nettoyage pièces mécaniques remplacée par une biologique (recyclage du produit de nettoyage après filtration)		Terminée
	Plan papier	- Achats de papier reprographie à base de papier recyclé. - Achats de papier et enveloppes reprographie avec écolabel (écolabel européen, nordic swan, PEFC,FSC) - Campagne de communication auprès des agents et distribution de sacs de tri	- Baisse de 28% des consommations annuelles de papier reprographie entre 2015 et 2021. - 100% du papier reprographie blanc A4 et A3 en 80g/m² livré est en fibres recyclées. Arrêt livraisons papier en fibres recyclées en mars 2022 car rupture approvisionnement fournisseur liée à problème approvisionnement en matière première. - Pourcentage de factures dématérialisées de 55% en 2019 (40% en 2015)	En cours
	Verdissement de la flotte	Acquisition ou location des véhicules légers électriques pour remplacement véhicules existants.	Parc électrifié à plus de 10% de sa capacité 1 VL citadine pour prêt (E-208) – réception 3 VUL fourgonnettes (E-partner) pour les ST 1 VUL pour cimetières (Goupil) 1 VL ludospace pour Police municipale (E-Rifteer)	Terminée
	Mise à disposition de vélo pour les agents	Mise à disposition des agents municipaux de vélos pour leurs déplacements professionnels courte distance	3 vélos et 1 tricycle déjà en service avant 2020. 2 vélos mis en service en 2021 (Police Municipale)	En cours
	Formation "Trame verte et bleue"	Formation auprès des agents de la collectivité afin de les sensibiliser aux enjeux des continuités écologiques.	Formation réalisée par l'association Nature en Occitanie en 2020	Terminée
	Commande publique	- Systématisation des critères de développement durable dans la définition du besoin et la sélection des offres. - Renforcement des gestes de tri et des caractéristiques environnementales des produits,notamment leur compostabilité et leur recyclabilité. - Sélection de références avec écolabels (papier, bois,mobilier, classe énergétique A ou B etc.) Signataire de la charte "Small Business Act" depuis 2017 pour la prise en compte des objectifs environnementaux, sociaux et économiques	Intégration de critères environnementaux adaptés à chaque marché public quand cela est possible : sur les 73 marchés en cours, 52% possèdent des clauses environnementales. Elles portent principalement sur le recyclage des consommables, la réduction des pollutions, la réduction des impacts des activités sur l'environnement et la démarche environnementale des entreprises retenues. Certains marchés ne possèdent pas ce type de clauses car ils correspondent à des prestations intellectuelles où des clauses environnementales sont difficilement définissables.	En continu
		Réemploi		En continu
			Offre de mobilier d'occasion privilégiée notamment administratif et scolaire lors des besoins exprimés par les services	En continu

Annexe 2 : Calendrier prévisionnel

OO/FCR	Priorité	Code action	ACTIONS	SOUS-ACTIONS	2023												2024												2025																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
					janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Développer la nature en ville et préserver la biodiversité	1	1.A	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	Actions détaillées dans l'appel à projets de la démarche																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

OO/FCR	Priorité	Code action	ACTIONS	SOUS-ACTIONS	2023												2024												2025											
					janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Proposer un développement de la ville durable et répondant au défi climatique	1	2.A	Développer l'accès pour tous à une alimentation saine et locale	Faciliter l'installation d'une activité de maraîchage sur la commune			Recrutement futur-e-s exploitant-e-s																																	
				Travailler en collaboration avec la cuisine centrale pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets	Projet "Alimentation de qualité en restauration collective"																																			
				Participer au défi "Famille à alimentation positive" et encourager les habitants à changer leurs habitudes alimentaires	Défi																																			
				Valoriser les actions locales en faveur du "Bien manger"																																				
	1	2.B	Encourager les mobilités douces	Poursuivre le travail avec Toulouse Métropole pour la continuité et la cohérence des réseaux modes doux																																				
				Participer à la construction du Réseau Express Vélo et au plan vélo de Toulouse Métropole																																				
				Mettre en place la "ville à 30"	Phase 1 : expérimentation												Phase 2 : déploiement sur l'ensemble de la commune																							
				Poursuivre la sécurisation des abords d'école																																				
				Créer un guide de valorisation des modes de déplacements doux et des promenades possibles sur le territoire communal		Réalisation						Com																												
	2	2.C	Favoriser les actions en faveur de la réduction des déchets	Relayer et participer aux actions du programme de prévention des déchets de Toulouse Métropole	Contact TM																																			
				Réduire les déchets lors des événements de la ville																																				
				Créer un support pédagogique pour inciter les habitants à jardiner au naturel ("Réduire les déchets au jardin")			Rédaction				Com																													
	1	2.D	Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique	Poursuivre le travail avec le service Toulouse Métropole Renov' pour le déploiement d'actions en faveur de la rénovation énergétique																																				
				Organiser la soirée de la thermographie								Préparation			Animation																									
	2	2.E	Affirmer la place de l'eau en ville pour lutter contre les îlots des chaleur urbains	Travailler avec Toulouse Métropole sur la thématique GEMAPI																																				
				Etre vigilant à intégrer la question de la ressource en eau dans les nouveaux projets d'aménagement																																				
				Créer une carte des points d'eau de la commune			Réalisation				Com																													



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°45

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE
- Mme DOUCHET
- Mme BURTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Votants :

POUR :	30
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Candidature pour une reconnaissance de Cugnaux au dispositif « Atlas de Biodiversité Communale »

Service : Techniques

Rapporteur : Mme Isabelle DOURY

Contexte

La situation géographique de Cugnaux, en première couronne toulousaine, entraîne une forte pression d'urbanisation. Toutefois, la commune dispose encore d'espaces verts d'intérêt à la fois en termes de biodiversité et d'adaptation au dérèglement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, rétention d'eau...).

En effet, la commune recense une zone humide (boisement), plusieurs parcs, bois (en particulier le Bois de Rachety disposant d'une mare, le Parc de la Françoy traversé par le ruisseau du Larramet, identifiés comme d'intérêt notable), des bassins de rétention d'eaux pluviales, mais aussi plusieurs voies d'eau (le Roussimort, l'Ousseau, le Canal de Saint Martory...), qui constituent autant de milieux naturels, voire d'habitats distincts.

Depuis plusieurs années, Cugnaux a initié des actions en matière de préservation de la biodiversité, telles que la gestion éco-différenciée de ses espaces verts, la mise en place de l'éco-pâturage en 2015, l'installation de nichoirs et abris à oiseaux dans les parcs (plus de 26 nichoirs adaptés selon l'espèce pour rouge gorge, mésange bleue, chouette hulotte, chauve-souris et pic vert).

Afin d'agir pour la réduction de la pollution lumineuse, la commune a postulé en 2020 au label Villes et Villages Étoilés et souhaite faire le lien entre cette démarche concernant l'éclairage public et la démarche de préservation de la biodiversité sous l'angle de la Trame noire.

Par ailleurs, la commune a obtenu en décembre 2020 la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) dont une des 3 actions est l'élaboration d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC).

Objectifs de l'Atlas de Biodiversité Communale (ABC)

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) doit permettre l'identification, la préservation et la restauration des continuités écologiques sur le territoire de la ville.

Il a pour objet d'identifier les différents milieux naturels et habitats naturels d'intérêt situés sur la commune, en y intégrant les espaces publics, mais également les terrains privés qui pourraient constituer des éléments clés dans la restauration de corridors écologiques.

Une fois identifiés, ces corridors feront l'objet d'une démarche de renforcement ou de restauration de la continuité écologique concernant des espèces et habitats ciblés : il pourra s'agir d'actions d'aménagement de l'espace public mais également des actions permettant d'impliquer et de faciliter le passage à l'action des habitants qui souhaitent contribuer à cette démarche.

La démarche ABC représente un réel outil d'aide à la décision pour la prise en compte de la biodiversité dans les futurs aménagements. Les premiers résultats d'inventaires naturalistes de l'ABC viendront nourrir la réflexion ou permettre des arbitrages, dans le cadre de la ré-écriture du futur PLU-iH, en faveur de la préservation d'espaces naturels, de préservation ou restauration de continuité écologique.

Ce projet est également une opportunité pour faire de la biodiversité un thème fédérateur au sein de la commune et accessible à tous, en facilitant l'accès au savoir, la prise d'initiatives et la

rencontre des différents publics. Il devra être mis en cohérence avec les actions déjà engagées par la commune et avec les acteurs locaux (écoles, associations ...).
En cela, ce projet ABC s'inscrit dans une dynamique communale de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et de la place de la nature en ville.

Réponse à l'appel à projets ABC 2023 de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Depuis le 16 janvier 2023, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé un appel à projets « Atlas de la biodiversité communale », avec une date butoir fixée au 22 mars 2023. Il s'agit d'apporter aux collectivités un soutien afin de réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC).

Afin de répondre aux critères de l'appel à projets ABC 2023, la candidature de la commune doit donner lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;
- la production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrées dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire ;
- la production de publications, rapports ou annexes relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.

La commune a identifié, à ce jour, les partenaires suivants (liste non exhaustive), comme pouvant l'accompagner dans la mise en œuvre de l'ABC :

- l'association Nature en Occitanie ;
- Ecotone ;
- l'association Cugnaux en Transition ;
- l'association Respects ;
- l'association France Nature Environnement.

Ces partenaires se verront proposer la signature d'une convention financière ou de commande de prestation, une fois la notification d'attribution de subvention effectuée par l'OFB.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la démarche de candidature de la commune au dispositif « Atlas de Biodiversité Communale » dans le cadre de l'appel à projets ABC 2023 de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les actions mises en avant dans la candidature à l'« Atlas de Biodiversité Communale » portée par la commune ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif et prendre toutes les décisions nécessaires à la candidature et à la bonne mise en œuvre de l'ABC de la commune.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°46

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE
- Mme DOUCHET
- Mme BURTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Votants :

POUR :	30
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet : Convention de partenariat entre la commune de Cugnaux et l'association Nature En Occitanie relative à la préservation et à l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel de la commune

Service : Techniques

Rapporteur : Mme Isabelle DOURY

Madame la Rapporteur expose à l'assemblée que la commune souhaite engager un partenariat avec l'association Nature En Occitanie, pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Une journée d'animation avec les élèves d'une classe de CM2 de l'école élémentaire Eugène Montel ;
- Une journée d'animation Grand public sur la trame verte et bleue et la trame noire durant la journée du patrimoine (ou autre événement organisé par la commune) ;
- Un suivi des nichoirs installés sur la commune : identification des nichoirs occupés et préconisations de repositionnement de ceux qui ne seraient pas utilisés par la faune ;
- Un suivi floristique et faunistique sur le site du futur maraîchage (ferme de Hautpoul) et le parc de Maurens, afin d'avoir un état des lieux de la biodiversité de ces sites avant que de nouvelles activités s'y développent ;
- Un suivi floristique de 3 parcelles sur 5 placées en éco-pâturage.

Dans ce cadre, il est proposé d'apporter un financement à l'association Nature En Occitanie pour un montant annuel de 11.162,50 €.

La convention jointe à la présente délibération a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune et l'association Nature En Occitanie.

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☐ **AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci annexée.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Albert SANCHEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°47

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE
- Mme DOUCHET
- Mme BURTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Votants :

POUR :	23
CONTRE :	7 (ROURE, ANDREU-SEIGNE, BAR, AUJOULAT, LYORET, BESNEHARD, EL BAHLAOUI)
ABSTENTION :	0

Objet : 1ère révision du PLU de Portet-sur-Garonne – Avis de la Commune de Cugnaux sur le projet arrêté

Service : Urbanisme

Rapporteur : M. Frédéric GOUDAL

Contexte :

La Commune de Portet-sur-Garonne a prescrit la 1ère révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par délibération en date du 6 juillet 2012.

Les objectifs généraux poursuivis par la Commune de Portet-sur-Garonne sont les suivants :

- Assurer l'intégration du nouveau cadre législatif (et notamment la loi ENE du 12 juillet 2010) et la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial de la Grande Agglomération Toulousaine, SCoT GAT ;
- Répondre aux enjeux de développement durable en menant une réflexion sur les zones urbaines et à urbaniser, la préservation et la valorisation des zones agricoles et naturelles en affirmant la Garonne comme socle patrimonial commun ;
- Intégrer les orientations et principes d'aménagement définis par le Conseil Municipal.

Par délibération en date du 15 décembre 2022, la Commune a arrêté le projet de PLU et a transmis en suivant ledit projet aux Personnes Publiques Associées et Consultées pour avis.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la sollicitation de la Commune de Cugnaux afin d'émettre un avis sur le dossier.

Avis de la Commune de Cugnaux :

La Commune se limite à analyser le projet porté par la Commune de Portet-sur-Garonne sur les éléments ayant un impact pour son territoire, soit les 2 thèmes suivants : la mobilité et les Orientations d'Aménagement et de Programmation - OAP jouxtant la Commune de Cugnaux, à savoir l'OAP Bois vert.

Le dossier arrêté est mis à disposition des conseillers municipaux auprès du service urbanisme – 1, rue Vincent Auriol.

1/ L'OAP Bois vert

Cette OAP recouvre aujourd'hui un ensemble foncier de près de 27 hectares. Le secteur est bordé au Nord par l'aérodrome civil de Francazal, au Sud par la zone d'activités du Bois-Vert, à l'Ouest par la zone d'activités de l'Ecopole et à l'Est par la zone naturelle située au contact du domaine agricole de Candie tel que présenté sur le plan n°1.

L'OAP est présentée sur le plan n°2.

La première remarque porte sur le périmètre de l'Ecopole situé sur la Commune de Cugnaux. En effet, celui indiqué sur le plan n°1 ne prend pas en compte le développement de cette zone qui aura nécessairement un impact sur l'OAP Bois Vert (mobilité, assainissement et développement économique).

Il est donc proposé ici de présenter brièvement les projets de la ville :

S'agissant des projets d'équipements publics :

Extension du SIVOM-SAGe :

La station d'épuration est aujourd'hui quasiment saturée. Sans extension du site sur notre commune, l'OAP du bois vert, tout comme le Campus de Francazal, pourrait avoir de sérieuses problématiques d'évacuation des EP.

S'inscrivent dans l'ambition de renforcement du pôle gare comme centre d'intérêt de secteur à l'échelle du Muretain :

- l'accessibilité à la gare : mise en accessibilité PMR des quais, accès nord dans une première phase, puis accès sud dans un deuxième temps ; sécurisation de la traversée piéton-cycle du PN 9 / réflexion autour de la sécurisation du PN 9 ;
- le renforcement de la connexion entre la gare et le territoire du Muretain ou du sud toulousain via les TC et le train ;
- le renforcement des capacités de stationnement : création d'un parking de rabattement associé à la gare, accès nord ;
- le renforcement des modes doux : irrigation du territoire communal par un maillage cyclable connecté au REVe (Muret/Toulouse) et desserte cyclable depuis la gare vers le site de Francazal et au-delà par le REVe (Pins-Justaret/Colomiers).

Défendre une liaison en transport en commun depuis la gare de Portet-sur-Garonne vers la gare de Colomiers en passant par Cugnaux serait essentiel pour faciliter les déplacements du quotidien. En effet, les transports en commun sont inexistantes entre les gares, ce qui contraint très fortement les déplacements transversaux.

Par ailleurs, développer le RER serait également une ambition à porter pour le territoire.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :

- **DONNER un avis favorable sur le projet de 1ère révision du PLU de Portet-sur-Garonne sous réserve de prendre en compte les remarques ci-dessus citées à savoir :**
 - ☐ Assurer la continuité du Grand parc Margelle dans l'OAP Bois vert ;
 - ☐ Confirmer les aménagements paysagers, les ouvertures sur le grand paysage et le caractère plus urbain des projets le long de la route de Seysses porté dans l'OAP Bois vert ;
 - ☐ Prendre en compte les projets de la Commune notamment l'extension de l'Ecopole (zone d'activité, Parc Margelle et extension du SIVOM-SAGe) ;
 - ☐ Conforter la mobilité, notamment les connexions de gare à gare afin de faciliter les déplacements transversaux.
- **AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes découlant de la présente délibération.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

L'évolution du site serait donc conditionnée à l'extension du SIVOM-SAGe.

Connexion au Grand parc Margelle :

La Margelle de Garonne est un relief de coteau marquant la limite entre la Terrasse et la Plaine de Garonne. Elle débute sur la rive gauche de la commune de Toulouse, au sud du quartier Ancely, et s'étend vers le Sud jusqu'à Villeneuve-Tolosane, en passant par Portet-sur-Garonne puis Cugnaux.

Elle présente une succession d'espaces verts en « pas japonais », souvent boisés, marqués de patrimoines végétaux et bâtis s'étendant du néolithique jusqu'aux grands ensembles du XXe siècle.

Cette armature naturelle est à revaloriser et renforcer pour le bien être des habitants afin que ces derniers puissent profiter de ces espaces de nature, sans en dégrader la valeur écologique. Les modes actifs depuis et en direction de ce Grand parc sont à développer. Les aménagements d'espaces publics et naturels à venir sur ce Grand parc devront être guidés par une démarche volontaire de mise en valeur, qualitative et prospective.

L'objectif premier de ce Grand Parc, prochainement classé d'intérêt métropolitain, est de redonner une existence et une épaisseur à cette continuité paysagère structurante à l'échelle du grand paysage en :

- fédérant les acteurs autour d'un projet commun, ce qui se caractérisera par la création d'un itinéraire « modes doux » continu : le fil de la Margelle ;
- renforçant la naturalité des espaces en s'appuyant sur le déjà-là : des parcs marqués par une biodiversité notable et des sources naturelles qui créent en pleine ville des oasis reposantes ;
- fabriquant des parcours et programmations attractifs basés sur les atouts de l'identité des territoires et des sites singuliers.

La Margelle de Garonne étant présente sur la Commune de Portet-sur-Garonne et traversant l'OAP du Bois vert, il est donc primordial de poursuivre cette continuité permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers du site à l'échelle supra communale.

S'agissant des projets de développement économique :

Il s'agit du développement de la zone d'activité Ecopole en lien avec le Campus Francazal. Il est donc nécessaire de mesurer les impacts des deux projets, tant sur les mobilités et l'accessibilité des sites que sur les aménagements paysagers notamment en bordure de la route de Seysses qui vont inévitablement impacter l'entrée de ville de Cugnaux.

Par ailleurs, la ville de Cugnaux porte une étude sur la requalification de l'Avenue du Comminges (continuité de la route de Seysses) afin de :

- requalifier la voie dans un registre plus urbain et moins routier, incluant un partage de la voirie entre les différents modes de déplacements ;
- mettre en valeur des vues sur le grand paysage.

C'est pourquoi, il est demandé que le projet coté Portet-sur-Garonne, route de Seysses, prenne en compte ce registre plus urbain ayant des ouvertures sur le grand paysage et, notamment, la Margelle de Garonne afin de ne pas impacter négativement l'entrée de la commune de Cugnaux ; les aménagements se doivent d'être cohérents.

2/ Les mobilités :

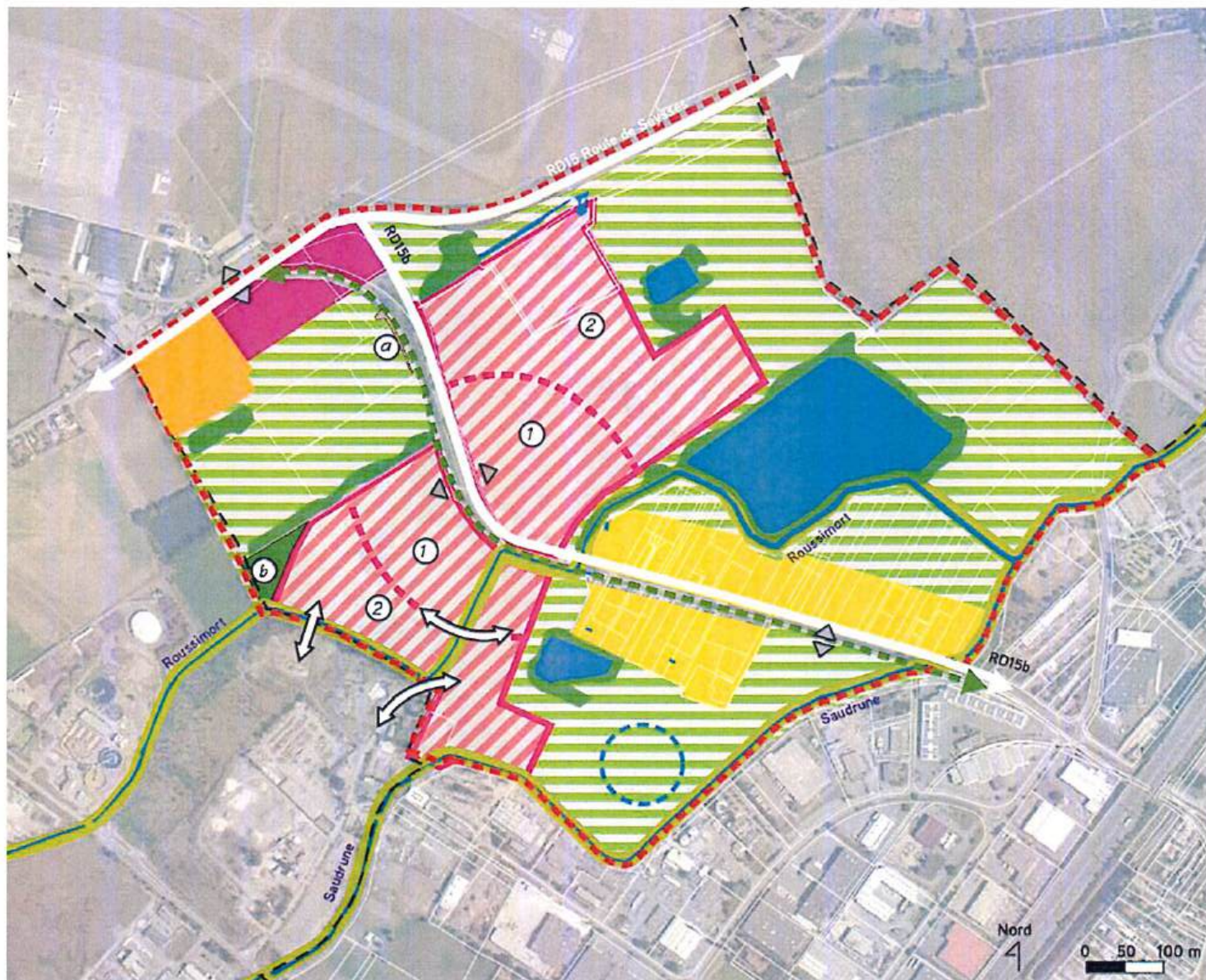
Les enjeux relatifs à la mobilité, déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Portet-sur-Garonne, sont de 3 niveaux :

- le renforcement de la connexion avec la Métropole vers la ligne A du métro à Basso Cambo et des déplacements transversaux – liaison vers le téléphérique « Teleo » ;
- le renforcement du pôle gare ;
- le maintien et le confortement des services TC Tisseo et communal.

**1ère révision du PLU de Portet-Sur-Garonne – Avis de la Commune de
Cugnaux sur le projet arrêté -
Plan annexé**

Plan n°1 : Localisation







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023**

DELIBERATION N°48

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOLAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE
- Mme DOUCHET
- Mme BURTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Votants :

POUR :	30
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Objet: Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur: M. le Maire

1 - Travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Loubayssens - Avenant 1

— — — — —

2 – Prestation de pompage de bacs à graisses, d'hydrocarbures et de curage de canalisations - Attribution

Une consultation a été lancée pour le pompage de bacs à graisses, d'hydrocarbures et de curage de canalisations de la ville de Cugnaux.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur les sites BOAMP, du profil acheteur et de la Ville.

La présente consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1-1° du code de la commande publique.

Le marché n'est pas alloti.

Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Le marché peut être reconduit 3 fois tacitement par période successive de 1 an pour une période maximale de 4 ans.

Au total, 3 offres ont été reçues.

Une négociation a été menée avec les 3 candidats, au regard des critères de jugement des offres.

Classement des offres (en € HT) :

Classement	Entreprises
1	METGE ENVIRONNEMENT
2	SAUR
3	GROUPE SARP

La Collectivité a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- l'offre de la société METGE ENVIRONNEMENT (31270 CUGNAUX) pour un montant de 10 500,00 € HT selon le Détail Quantitatif Estimatif.

- :- :- :- :- :- :- :

3 - Contrôle périodique des ascenseurs, des portes et portails automatiques – Attribution

Une consultation a été lancée pour le contrôle, l'entretien, la maintenance périodique et mise en sécurité et le dépannage des ascenseurs, portes, portails et barrières automatiques de la ville et du CCAS.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur les sites BOAMP, du profil acheteur et de la Ville.

La présente consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1-1° du code de la commande publique.

Le marché est composé de 2 lots :

Lot 1 : Ascenseurs

Lot 2 : Portes, portails et barrières automatiques

Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Le marché peut être reconduit 3 fois tacitement par période successive de 1 an pour une période maximale de 4 ans.

Au total, 5 offres ont été reçues pour le lot 1 et 10 offres pour le lot 2.

Pour le lot 2, 2 offres ont été éliminées conformément aux dispositions de l'article R. 2151-6 du code de la commande publique. En effet, le candidat OTIS avait déposé 3 fois une offre pour ce lot.

Une négociation a été menée avec les 3 premiers candidats pour le lot 1, au regard des critères de jugement des offres.

Lot 1 : Ascenseurs

Classement des offres :

Classement	Entreprises
1	OTIS
2	ACAF TOULOUSE
3	ORONA
4	ILEX MIDI-PYRENEES
5	RATP MAINTENANCE SERVICES

La Collectivité a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- l'offre de la société OTIS (31018 TOULOUSE) pour un montant annuel de 4 000,00 € HT pour les prestations forfaitaires.

Lot 2 : Portes, portails et barrières automatiques

Classement des offres :

Classement	Entreprises
1	ACAF TOULOUSE
2	COPAS
3	PORTIS BY OTIS
4	RATP MAINTENANCE SERVICES
5	ILEX MIDI-PYRENEES
6	OPNA
7	ORONA
8	SMF SERVICES

La Collectivité a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- l'offre de la société ACAF TOULOUSE (31100 TOULOUSE) pour un montant de 3 515,00 € HT pour les prestations forfaitaires.

- - - - -

4 – Création d'espaces verts – Attribution

Une consultation a été lancée pour la création d'espaces verts pour la ville de Cugnaux.

La consultation a fait l'objet d'une publicité sur les sites BOAMP, du profil acheteur et de la Ville.

La présente consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1-1° du code de la commande publique.

Le marché n'est pas alloti.

Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Le marché peut être reconduit 3 fois tacitement par période successive de 1 an pour une période maximale de 4 ans.

Au total, 7 offres ont été reçues.

Une négociation a été menée avec les 3 premiers candidats, au regard des critères de jugement des offres.

Classement des offres (en € HT) :

Classement	Entreprises
1	GESTION TECHNIQUE AMENAGEMENT
2	PINSON PAYSAGE MIDI-PYRENEES
3	SERPE
4	CAUSSAT ESPACES VERTS
5	LES PEPINIERES DU LANGUEDOC
6	MIDI-PYRENEES ENVIRONNEMENT
7	BECANNE ENVIRONNEMENT ET SERVICE

La Collectivité a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères établis dans le règlement de la consultation :

- l'offre de la société GESTION TECHNIQUE AMENAGEMENT (31200 TOULOUSE) pour un montant de 53 458,71 € HT selon le Détail Quantitatif Estimatif.

- - - - -

5 – Vérification installation électrique et gaz – Avenant n°2

La Ville de Cugnaux a notifié le 29 juillet 2021, le marché de Vérification installation électrique et gaz, à l'entreprise BUREAU VERITAS INCENDIE.

Dans le cadre du marché « Vérification installation électrique et gaz », il est décidé d'acter une modification.

Il a été décidé d'ajouter les sites suivants :

- MAM MINI'COLOS – 3, impasse des Violettes – 31270 Cugnaux
Superficie plancher : 143 m²

- SALON SENIOR – Résidence Les Chênes – 15, rue de la Concorde – 31270 Cugnaux
Superficie plancher : 37 m²

La présente modification de marché public n'entraîne pas d'incidence financière s'agissant d'un accord-cadre à bons de commande. Les prix du BPU actuel seront appliqués pour ces sites supplémentaires.

La présente modification n°2 du marché public n°2021-15 a été prise dans le respect de l'article 139 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

- :: :: :: :: :: :: ::

6 – Travaux de mise en accessibilité selon l'AD'AP

Une consultation a été lancée auprès de 3 sociétés pour l'exécution des travaux de mise en accessibilité selon le programme AD'AP 2022.

La consultation est passée selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence tel que prévu par l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (dite loi ASAP).

Le marché est composé de 3 lots :

Lot 1 : Maçonnerie

Lot 2 : Menuiserie

Lot 3 : Electricité

Le marché commence à compter de la date de notification. Un ordre de service de démarrage sera envoyé au titulaire.

Pour les établissements scolaires, les travaux seront obligatoirement réalisés et achevés durant la période de vacances scolaires de Noël, d'hiver et au plus tard aux vacances scolaires de printemps 2022-2023.

Tout travaux commencé durant une période de vacances scolaires devra être achevé avant la fin de cette même période.

Pour les établissements hors scolaires (centre de loisirs, crèche, trésorerie, salle municipale), les travaux pourront être réalisés hors vacances scolaires, et seront achevés au plus tard le 8 mai 2023.

Le lot 1 du marché est passé avec la SARL KIWI pour les montants suivants :
45 036,50 € HT soit 54 043,80 € TTC selon l'acte d'engagement.

Le lot 2 du marché est passé avec la société ALUX pour les montants suivants :
29 844,90 € HT soit 35 813,88 € TTC selon l'acte d'engagement.

Le lot 3 du marché est passé avec la SAS Jean-Pierre GASC pour les montants suivants :

1 150 € HT soit 1 380 € TTC selon l'acte d'engagement.

- :- :- :- :- :- :- :

7 – Travaux de rénovation des équipements rugbystiques de la Commune de Cugnaux – Lot 2 : Gros œuvre / Démolition / Désamiantage - Avenant 3

La Ville de Cugnaux a notifié le 26 avril 2022, le lot 2 du marché de rénovation des équipements rugbystiques de la commune de Cugnaux à l'entreprise SAS SLB.

Dans le cadre de ce marché de travaux, la modification a pour objet modifier l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la réception des travaux. En effet, dans le CCAP initial, il était indiqué qu'aucune réception partielle par lot ou au sein d'un lot ne serait pratiquée. La nouvelle rédaction de l'article 36 est la suivante :

« Par dérogation à l'article 41 du CCAG-Travaux :

- Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une réception partielle par lot. La réception a lieu à l'achèvement des travaux relevant du ou des lots considérés ; elle prend effet à la date de cet achèvement ;

- Chaque entrepreneur avise le pouvoir adjudicateur et le maître d'œuvre de la date à laquelle ses travaux sont ou seront considérés comme achevés ; le maître d'œuvre a à sa charge de provoquer les opérations de réception lorsque l'ensemble des travaux de tous les lots est achevé.

Postérieurement à cette action, la procédure de réception se déroulera comme indiqué à l'article 42 du CCAG-Travaux.

Cette modification n'entraîne aucune modification financière sur le marché.

Il est précisé que les prestations, objet de cet avenant, sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage.

La présente modification n°3 du marché public n°2021-2501 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :- :- :- :- :- :- :

8 – Travaux de rénovation des équipements rugbystiques de la Commune de Cugnaux – Lot 3 : Bâtiment modulaire - Avenant 2

La Ville de Cugnaux a notifié le 26 avril 2022, le lot 3 du marché de rénovation des équipements rugbystiques de la commune de Cugnaux à l'entreprise MODULEM.

Dans le cadre de ce marché de travaux, l'avenant a pour objet de modifier l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la réception des travaux. En effet, dans le CCAP initial, il était indiqué qu'aucune réception partielle par lot ou au sein d'un lot ne serait pratiquée. La nouvelle rédaction de l'article 36 est la suivante :

« Par dérogation à l'article 41 du CCAG-Travaux :

☐ Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une réception partielle par lot. La réception a lieu à l'achèvement des travaux relevant du ou des lots considérés ; elle prend effet à la date de cet achèvement ;

☐ Chaque entrepreneur avise le pouvoir adjudicateur et le maître d'œuvre de la date à laquelle ses travaux sont ou seront considérés comme achevés ; le maître d'œuvre a à sa charge de provoquer les opérations de réception lorsque l'ensemble des travaux de tous les lots est achevé.

Postérieurement à cette action, la procédure de réception se déroulera comme indiqué à l'article 42 du CCAG-Travaux.

Cette modification n'entraîne aucune modification financière sur le marché.

Il est précisé que les prestations, objet de cet avenant, sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage.

La présente modification n°2 du marché public n°2021-2503 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :: :: :: :: :: :: ::

9 – Travaux de rénovation des équipements rugbystiques de la Commune de Cugnaux – Lot 4 : Charpente métallique / Serrurerie - Avenant 1

La Ville de Cugnaux a notifié le 26 avril 2022, le lot 4 du marché de rénovation des équipements rugbystiques de la commune de Cugnaux à l'entreprise LACOSTE.

Dans le cadre de ce marché de travaux, l'avenant a pour objet de modifier l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la réception des travaux. En effet, dans le CCAP initial, il était indiqué qu'aucune réception partielle par lot ou au sein d'un lot ne serait pratiquée. La nouvelle rédaction de l'article 36 est la suivante :

« Par dérogation à l'article 41 du CCAG-Travaux :

- Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une réception partielle par lot. La réception a lieu à l'achèvement des travaux relevant du ou des lots considérés ; elle prend effet à la date de cet achèvement ;
 - Chaque entrepreneur avise le pouvoir adjudicateur et le maître d'œuvre de la date à laquelle ses travaux sont ou seront considérés comme achevés ; le maître d'œuvre a à sa charge de provoquer les opérations de réception lorsque l'ensemble des travaux de tous les lots est achevé.
- Postérieurement à cette action, la procédure de réception se déroulera comme indiqué à l'article 42 du CCAG-Travaux.

Cette modification n'entraîne aucune modification financière sur le marché.

Il est précisé que les prestations objet de cet avenant sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage.

La présente modification n°1 du marché public n°2021-2504 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :: :: :: :: :: :: ::

10 – Travaux de rénovation des équipements rugbystiques de la Commune de Cugnaux – Lot 5 : Chauffage, ventilation et climatisation - Avenant 2

La Ville de Cugnaux a notifié le 26 avril 2022, le lot 5 du marché de rénovation des équipements rugbystiques de la commune de Cugnaux à l'entreprise SASU ALIBERT et FILS.

Dans le cadre de ce marché de travaux, l'avenant a pour objet de modifier l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la réception des travaux. En effet, dans le CCAP initial, il était indiqué qu'aucune réception partielle par lot ou au sein d'un lot ne serait pratiquée. La nouvelle rédaction de l'article 36 est la suivante :

« Par dérogation à l'article 41 du CCAG-Travaux :

- ☐ Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une réception partielle par lot. La réception a lieu à l'achèvement des travaux relevant du ou des lots considérés ; elle prend effet à la date de cet achèvement ;
- ☐ Chaque entrepreneur avise le pouvoir adjudicateur et le maître d'œuvre de la date à laquelle ses travaux sont ou seront considérés comme achevés ; le maître d'œuvre a à sa charge de provoquer les opérations de réception lorsque l'ensemble des travaux de tous les lots est achevé.

Postérieurement à cette action, la procédure de réception se déroulera comme indiqué à l'article 42 du CCAG-Travaux.

Cette modification n'entraîne aucune modification financière sur le marché.

Il est précisé que les prestations, objet de cet avenant, sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage.

La présente modification n°2 du marché public n°2021-2505 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :: :: :: :: :: :: ::

11 – Travaux de rénovation des équipements rugbystiques de la Commune de Cugnaux – Lot 6 : Electricité / VMC / SSI - Avenant 1

La Ville de Cugnaux a notifié le 26 avril 2022, le lot 6 du marché de rénovation des équipements rugbystiques de la commune de Cugnaux à l'entreprise SASU ALIBERT et FILS.

Dans le cadre de ce marché de travaux, l'avenant a pour objet de modifier l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la réception des travaux ; En effet, dans le CCAP initial, il était indiqué qu'aucune réception partielle par lot ou au sein d'un lot ne serait pratiquée. La nouvelle rédaction de l'article 36 est la suivante :

« Par dérogation à l'article 41 du CCAG-Travaux :

☐ Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une réception partielle par lot. La réception a lieu à l'achèvement des travaux relevant du ou des lots considérés ; elle prend effet à la date de cet achèvement ;

☐ Chaque entrepreneur avise le pouvoir adjudicateur et le maître d'oeuvre de la date à laquelle ses travaux sont ou seront considérés comme achevés ; le maître d'oeuvre a à sa charge de provoquer les opérations de réception lorsque l'ensemble des travaux de tous les lots est achevé.

Postérieurement à cette action, la procédure de réception se déroulera comme indiqué à l'article 42 du CCAG-Travaux.

Cette modification n'entraîne aucune modification financière sur le marché.

Il est précisé que les prestations, objet de cet avenant, sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage.

La présente modification n°1 du marché public n°2021-2506 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :: :: :: :: :: :: ::

12 – Travaux de rénovation des équipements rugbystiques de la Commune de Cugnaux – Lot 7 : Second-Œuvre - Avenant 1

La Ville de Cugnaux a notifié le 26 avril 2022, le lot 6 du marché de rénovation des équipements rugbystiques de la commune de Cugnaux à l'entreprise SARL SGSO.

Dans le cadre de ce marché de travaux, l'avenant a pour objet de modifier l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la réception des travaux. En effet, dans le CCAP initial, il était indiqué qu'aucune réception partielle par lot ou au sein d'un lot ne serait pratiquée. La nouvelle rédaction de l'article 36 est la suivante :

« Par dérogation à l'article 41 du CCAG-Travaux :

☐ Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une réception partielle par lot. La réception a lieu à l'achèvement des travaux relevant du ou des lots considérés ; elle prend effet à la date de cet achèvement ;

☐ Chaque entrepreneur avise le pouvoir adjudicateur et le maître d'oeuvre de la date à laquelle

ses travaux sont ou seront considérés comme achevés ; le maître d'œuvre a à sa charge de provoquer les opérations de réception lorsque l'ensemble des travaux de tous les lots est achevé. Postérieurement à cette action, la procédure de réception se déroulera comme indiqué à l'article 42 du CCAG-Travaux.

Cette modification n'entraîne aucune modification financière sur le marché.

Il est précisé que les prestations, objet de cet avenant, sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage.

La présente modification n°1 du marché public n°2021-2507 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :- :- :- :- :- :- :

13 – Travaux de rénovation des équipements rugbyistiques de la Commune de Cugnaux – Lot 9 : Arrosage Terrain - Avenant 1

La Ville de Cugnaux a notifié le 26 avril 2022, le lot 6 du marché de rénovation des équipements rugbyistiques de la commune de Cugnaux à l'entreprise CAUSSAT ESPACES VERTS.

Dans le cadre de ce marché de travaux, l'avenant a pour objet de modifier l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la réception des travaux. En effet, dans le CCAP initial, il était indiqué qu'aucune réception partielle par lot ou au sein d'un lot ne serait pratiquée. La nouvelle rédaction de l'article 36 est la suivante :

« Par dérogation à l'article 41 du CCAG-Travaux :

□ Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une réception partielle par lot. La réception a lieu à l'achèvement des travaux relevant du ou des lots considérés ; elle prend effet à la date de cet achèvement ;

□ Chaque entrepreneur avise le pouvoir adjudicateur et le maître d'œuvre de la date à laquelle ses travaux sont ou seront considérés comme achevés ; le maître d'œuvre a à sa charge de provoquer les opérations de réception lorsque l'ensemble des travaux de tous les lots est achevé. Postérieurement à cette action, la procédure de réception se déroulera comme indiqué à l'article 42 du CCAG-Travaux.

Cette modification n'entraîne aucune modification financière sur le marché.

Il est précisé que les prestations objet de cet avenant sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage.

La présente modification n°1 du marché public n°2021-2509 est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :- :- :- :- :- :- :

14 – Travaux de rénovation des équipements rugbyistiques de la Commune de Cugnaux – Lot 8 : Menuiseries extérieures et intérieures - Avenant 2

La Ville de Cugnaux a notifié le 26 avril 2022, le lot 6 du marché de rénovation des équipements rugbyistiques de la commune de Cugnaux à l'entreprise LABASTERE 31.

Dans le cadre de ce marché de travaux, la modification a pour objet de modifier l'article 36 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la réception des travaux ; En effet, dans le CCAP initial, il était indiqué qu'aucune réception partielle par lot ou au sein d'un lot ne serait pratiquée.

La nouvelle rédaction de l'article 36 est la suivante :

« Par dérogation à l'article 41 du CCAG-Travaux :

- Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une réception partielle par lot. La réception a lieu à l'achèvement des travaux relevant du ou des lots considérés ; elle prend effet à la date de cet achèvement ;
- Chaque entrepreneur avise le pouvoir adjudicateur et le maître d'œuvre de la date à laquelle ses travaux sont ou seront considérés comme achevés ; le maître d'œuvre a à sa charge de provoquer les opérations de réception lorsque l'ensemble des travaux de tous les lots est achevé. Postérieurement à cette action, la procédure de réception se déroulera comme indiqué à l'article 42 du CCAG-Travaux.

Cette modification n'entraîne aucune modification financière sur le marché.

Il est précisé que les prestations objet de cet avenant sont nécessaires au bon déroulement de l'ouvrage.

La présente modification n°2 du marché public n°2021-25B est prise dans le respect de l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique.

- :- :- :- :- :- :- :

15 – Adhésion à la convention de partenariat UGAP – Toulouse Métropole pour l'achat de véhicules

L'UGAP et Toulouse Métropole ont signé une convention de partenariat pour la période 2022/2026 afin de bénéficier des tarifs préférentiels pour l'achat de véhicules par le biais d'une remise minoration du taux de marge pratiqué par l'UGAP.

L'UGAP a informé la ville de Cugnaux de la possibilité, en tant que commune membre de Toulouse Métropole, d'adhérer à la convention de partenariat signée entre l'UGAP et Toulouse Métropole tel que prévu par l'article 3.2 de la convention, et ce sans obligation de montant minimum d'achat.

Dans un souci de bonne utilisation des deniers publics, la Ville de Cugnaux a donc signé une lettre d'intention en vue d'adhérer à ce partenariat.

CULTURE

Arts vivants

1 - FACC 2023 - CONVENTION DE PARTENARIAT PROGRAMMATION AVEC LA GRAINERIE

Dans le cadre du festival des arts du cirque 2023, la commune de Cugnaux s'associe à La Grainerie pour un accompagnement dans les choix de programmation. Gage de qualité et de professionnalisme, la voix de la Grainerie nous accompagne depuis plusieurs éditions.

Coût : 1 800 €

Education artistique et culturelle

2 - CONVENTION – LAURE-LYNE MEUNIER YOGA & ARCHI

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la commune de Cugnaux souhaite faire appel aux compétences de l'intervenante afin de proposer une sensibilisation au patrimoine cugnalais.

Coût : 1 260€ (2 classes)

3 – CONVENTION CADRE PARTENARIAT DANSE A L'ECOLE 2022-2024 ET CAHIER DES CHARGES

La DSDEN de la Haute Garonne et la commune de Cugnaux co-construisent un projet d'éducation artistique et culturelle sur le thème de la danse. La commune de Cugnaux fait appel à la Cie Maygetsin pour la mise en œuvre du dispositif « Danse à l'école ». Les conditions de mise en œuvre de cette convention sont détaillées dans le cahier des charges.

cf convention de partenariat Cie Maygetsin (décision février 2023).

4 – CONVENTION – LA PART DE L'INVISIBLE

Dans le cadre de la saison culturelle, la commune de Cugnaux fait appel à la compagnie La Part de l'Invisible pour développer son offre d'éducation artistique et culturelle et faire la proposition du parcours les oiseaux, les voir, les rêver. Une approche qui jette des ponts entre la connaissance scientifique et le merveilleux.

Coût : 2 390€

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT – ASSOCIATION CA CIRKULE

Dans la cadre de sa politique culturelle, la commune de Cugnaux soutient les initiatives associatives en matière de développement des pratiques artistiques et culturelles des habitants et fait appel à l'école de cirque Ca Cirkule pour développer son offre d'éducation artistique et culturelle.

Coût : 4 080 € (2 classes)

□ Exposition collective – Salon des arts plastiques « Artempo » 2023

6. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Mathieu Renault

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Mathieu Renault suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

7. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Christophe Ran

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Christophe Ran suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

8. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Muriel Bompard

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Muriel Bompard suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

9. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Valérie Andriantsiferana

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Valérie Andriantsiferana suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

10. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Amandine André

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Amandine André suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

- - - - -

MEDIATHEQUE

1 – CONVENTION – Conférence – projection de Jean Marc SOR

Dans le cadre de la saison culturelle et du prêt gracieux de l'exposition "Occitanie, le miroir du monde" par notre partenaire: la Médiathèque départementale de la Haute-Garonne, la commune de Cugnaux fait appel à Jean-Marc Sor, auteur de ladite exposition pour une conférence et projection commentée autour de son travail et de ses ouvrages.

Coût : 250 €

2 – CONVENTION de services – Département de la Haute-Garonne

La présente convention fixe les modalités des prestations fournies par le Conseil départemental, par le biais de sa Médiathèque départementale, à la Commune pour le fonctionnement de sa médiathèque municipale. Ces prestations sont les suivantes : Prêt de documents ; prêt d'expositions ; offres d'animations ; offres de formations ; offre numérique; prêt de matériels divers (informatiques, instruments de musique, mobiliers...).

Aucun coût

- - - - -

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

☐ **PREND acte de cette communication.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

11. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Roger Contreras

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Roger Contreras suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

12. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Renaud Robin

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Renaud Robin suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût 100 €

13. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Laure Baudry

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Laure Baudry suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

14. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Nathalie Chaulaïc

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Nathalie Chaulaïc suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

15. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Tania Fuenzalida Diaz

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Tania Fuenzalida Diaz suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

16. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Françoise Dirat

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Françoise Dirat suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

17. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Edwige Leberon

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Edwige Leberon suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

18. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Bernard Le Nen

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Bernard Le Nen suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

19. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Philippe Saucourt

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Philippe Saucourt suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €

20. CONVENTION - de prêt d'œuvres droit de monstration Isabelle Lebret

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Cugnaux a sélectionné l'artiste Isabelle Lebret suite à l'appel à candidature du Salon des arts plastiques Artempo pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'une exposition collective au sein du centre d'art au Quai des arts.

Coût : 100 €